

# **La dictature insidieuse**

## **Entre totalitarisme et chaos**

Par Fabrice Hatem

Version du 18 juillet 2020

*« L'État, c'est le plus froid de tous les monstres froids : il ment froidement et voici le mensonge qui rampe de sa bouche : « Moi, l'État, je suis le Peuple. » » Nietzsche*

## Table des matières

<b>Introduction : l'Etat contre l'homme de la rue</b> .....	6
<b>Chapitre 1 : De l'Etat émancipateur à l'Etat totalitaire</b> .....	8
Introduction.....	9
Peut-il exister un « totalitarisme soft » ? .....	11
Les fondements culturels du « totalitarisme soft » à la française.....	16
Cet étrange culte français de l'Etat .....	16
Les droits de l'homme comme justification de l'étatisme .....	19
Une extension qui vainc tous les obstacles .....	22
Du citoyen libre à l'individu dépendant .....	24
Une domination étatique expansive par nature.....	25
La dynamique historique du totalitarisme « soft » .....	28
L'extension progressive des domaines d'intervention publics .....	28
La démultiplication des niveaux d'action politique .....	32
La dérive des finances publiques et l'inflation juridique.....	36
Entre totalitarisme soft et chaos.....	47
Une démocratie confisquée ? .....	48
Les trois strates de l'Etat autoritaire contemporain : surveiller, intervenir et moraliser .....	50
L'impuissance du tyran .....	55
La crise de la démocratie .....	57
Conclusion .....	59
Figures, tableaux et encadrés du chapitre 1 .....	62
<b>Chapitre 2 : Un Etat-providence au bord de la faillite ?</b> .....	63
Introduction : de l'Etat protecteur à l'Etat-escroc.....	64
Quand l'impôt désorganise et pénalise l'économie .....	67
En guise d'introduction : quelques ordres de grandeur terrifiants.....	67
Les marchés désorganisés par l'impôt .....	68
Une fiscalité kafkaïenne et instable .....	75
Les infortunes de la vertu ou la pénalisation de l'économie nationale.....	75
Un mauvais coup contre le niveau de vie, l'emploi, et la solidarité .....	77
La mauvaise foi du pompier pyromane.....	78

Un sentiment de découragement général .....	79
Des politiques publiques coûteuses et inefficaces .....	80
Des politiques mal conçues : illusions et démagogie.....	81
Des politiques détournées de leur finalité : clientélisme et intérêts particuliers.....	83
Des politiques à la mise en œuvre défailante : l'Etat mauvais gestionnaire .....	88
Des politiques mal évalués : ça ne sert à rien ? On s'en fout ! .....	90
Des politiques trop nombreuses : le risque de la dispersion .....	92
L'Etat : une double menace de faillite ? .....	93
Des politiques publiques en échec, des services publics au bord de l'implosion .....	94
Du déficit structurel à l'accumulation faramineuse de l'endettement .....	95
De l'endettement à la faillite souveraine .....	96
.....	96
Une inévitable spoliation des épargnants ?.....	98
L'Etat-escroc : fausses promesses, mensonges, dénis et autres boucs-émissaires.....	100
Faux promesses et faux prétextes des interventionnistes.....	100
Lutte contre la fraude ou persécution fiscale ? .....	102
Les politiques publiques en échec : du déni de réalité à un activisme illusoire .....	102
Les banques, un commode bouc émissaire de la gabegie publique .....	103
Conclusion : l'Etat est le problème, pas la solution .....	105
Bibliographie complémentaire du Chapitre 2 .....	107
Liste des tableaux, graphiques, figures et encadrés du chapitre 2 .....	109
<b>Chapitre 3 : Police partout, sécurité nulle part.....</b>	<b>110</b>
Introduction : L'Etat contre la liberté ? .....	111
Le nouveau consensus sécuritaire .....	113
Entre sécurité et liberté : un équilibre toujours instable .....	113
Une opinion traumatisée en demande de sécurité .....	113
La tentation sécuritaire des politiques et des technocrates .....	114
Open-bar pour la police .....	116
Des pouvoirs d'enquête accrus .....	117
Des pouvoirs de contrainte administrative renforcés .....	118
Du déclin des garanties judiciaires à la tentation de l'abus de pouvoir .....	119
Les effroyables progrès des technologies de contrôle social.....	121
Vidéosurveillance et radars routiers : souriez, vous êtes filmés .....	123
Surveillance numérique : un espion dans votre poche.....	125
Big data et intelligence artificielle : Big Brother sait tout de vous .....	127

Les risques d'une surveillance hors contrôle.....	128
Le déclin du rôle protecteur du système judiciaire .....	129
Justice aux ordres ou désordre dans la justice ? .....	129
Egalité devant la loi, vraiment ? .....	130
Des tribunaux débordés.....	131
La tentation d'une Justice au rabais .....	132
L'Etat impuissant devant l'ensauvagement de la société .....	132
Un constat convergent sur l'autoritarisme étatique .....	133
Un Etat dépassé par le déferlement de la violence .....	134
La tentation du déni et de l'activisme de façade.....	136
Conclusion : un autoritarisme sans autorité.....	137
Bibliographie complémentaire du chapitre 3 .....	138
Liste des tableaux, graphiques, figures et encadrés du chapitre 3 .....	140
<b>Chapitre 4 : les lobbies multiculturalistes à l'assaut de l'Etat.....</b>	<b>141</b>
Introduction : de l'Etat moral au chaos démocratique ? .....	142
Le multiculturalisme, nouvelle pensée totalitaire ?.....	144
Du gauchisme marxiste au gauchisme culturel .....	144
De la défense des minorités à la remise en cause de la démocratie représentative .....	145
La dé-légitimation des valeurs nationales et conservatrices .....	146
Le multiculturalisme comme nouvelle forme du totalitarisme.....	147
Les lobbies s'infiltrent dans les postes-clés.....	152
L'instrumentalisation de la société civile et de la vie associative.....	152
Contrôle des médias et règne du politiquement correct .....	153
Entrisme dans les partis politiques et obtention de mandats électifs .....	154
Colonisation de l'appareil d'Etat L'exemple du lobby néo-féministe.....	157
L'instrumentalisation de l'appareil d'Etat : une habile stratégie d'encerclement.....	160
L'Etat-propagandiste.....	160
Education ou endoctrinement ? .....	162
La tentation de l'abus de pouvoir .....	164
L'invasion des lois morales et liberticides .....	165
Une dynamique du moralisme.....	165
Un effrayant inventaire .....	166
Une évolution liberticide.....	169
La criminalisation des déviants et des opposants.....	170
Une justice à deux vitesses .....	171

Internet, ou le tribunal qui condamne avant de juger .....	173
Climat d'intimidation et de stigmatisation contre les opposants .....	175
Le nouveau chaos démocratique .....	179
Le multiculturalisme, cache-misère des politiques de régression sociale .....	179
Le multiculturalisme dresse les groupes humains les uns contre les autres .....	180
Vers une réaction conservatrice et populiste ? .....	182
Conclusion .....	183
Bibliographie additionnelle au chapitre 4 .....	185
Liste des tableaux, graphiques, figures et encadrés du chapitre 4 .....	187
<b>Chapitre 5 : l'individu entre fuite et révolte .....</b>	<b>188</b>
Introduction : de la faillite de l'Etat-Moloch à l'implosion sociale .....	189
L'individu en fuite .....	190
La désertion du politique .....	191
La fuite économique .....	194
La désertion du territoire .....	200
La fuite intérieure .....	205
L'individu en délinquance .....	205
Légalité et délinquance : ma révolution copernicienne.....	206
Les mécanismes de la criminalisation .....	209
Le cas français.....	212
L'individu en révolte .....	214
Délégitimation de la république et repli communautaire .....	214
La révolte contre l'arbitraire .....	216
De la dé-légitimation de la loi au chaos.....	218
Bibliographie additionnelle du chapitre 5 .....	222
Liste des tableaux, figures, graphiques et encadrés du chapitre 5 .....	224
<b>Bibliographie générale .....</b>	<b>225</b>

## Introduction : l'Etat contre l'homme de la rue

Au cours de l'été 2019, j'avais été témoin, dans le quartier de Belleville, d'une scène affligeante, qui témoigne de l'étouffement des libertés et du contrôle social sans cesse accru qui s'abat sur les citoyens de notre pauvre pays, autrefois patrie des libertés. Sur le Boulevard de la Villette, une dame chinoise, la cinquantaine fatiguée, rentrait dans un immeuble. Elle était suivie, à quelques pas, d'un vieil homme un peu décati, chauve et ventripotent, marchant avec difficultés, qui s'engouffra dans la maison derrière elle.

Soudain, un jeune homme athlétique se précipita sur le vieux monsieur. C'était en fait un policier en civil, chargé de verbaliser les clients de prostituées en application de l'une de ces lois liberticides dont nos législateurs semblent prendre un étrange plaisir à accabler notre pays depuis une dizaine d'années. Il fut ensuite rejoint par eux autres collègues tout aussi athlétiques qui lui pour l'aider à neutraliser le dangereux délinquant de 65 ans, puis par une voiture de police qui, toutes sirènes hurlantes, l'emmena au commissariat.

Là-bas, il sera sans doute gratifié d'une amende de quelques centaines d'euros, ou bien envoyé assister à un stage de redressement idéologique pour lui expliquer que c'est très mal de chercher à prendre un peu de plaisir quand on est vieux, pauvre et moche, et qu'il faut laisser ça aux gens jeunes, riches et beaux qui peuvent tout obtenir gratos d'une jolie fille. Quant à la pauvre dame chinoise, elle aura été privée d'une recette pourtant si nécessaire pour payer son loyer et nourrir sa famille. Tout cela parce que des militants dogmatiques ont réussi à convaincre nos députés que toutes les travailleuses du sexe - qui ne leur avaient rien demandé, bien au contraire - étaient victimes de réseaux de traite, faisant par conséquent tous les clients des complices de ces réseaux. Une argumentation qui néglige totalement la diversité des parcours individuels menant à la prostitution, mais qui reflète malheureusement un air du temps devenu dangereusement puritain et répressif sous des airs de faux progressisme et de défense des femmes.

Et pendant que d'innocents petits vieux se font arrêter et punir sous des prétextes absurdes, des bandes de délinquants de plus en plus violents et organisés pourrissent la vie du même quartier - femmes et hommes mélangés - sans que la police ne parvienne réellement à enrayer le phénomène. Et il ne s'agit là que de l'un des nombreux exemples de cet effroyable paradoxe qui fait que l'Etat français devient de moins en moins efficace, craint et respecté à mesure qu'il devient plus interventionniste, plus autoritaire et plus moralisateur.

D'un côté une dictature étatique qui, peu à peu, enserre nos vies, telle une pieuvre aux mille tentacules, dans un carcan de plus en plus serré de contraintes, d'interdits, de contrôles et de spoliations légales. Et qui, en criminalisant au nom du bien collectif et du progrès social les actes les plus banals, réduit progressivement les citoyens médusés à une craintive docilité... avant peut-être que celle-ci ne cède brutalement la place, à l'occasion d'une énième agression contre leurs libertés, à une rébellion ouverte.

De l'autre côté, des gaspillages publics éhontés, une criminalité hors de contrôle, et un rejet croissant par les populations de cet Etat qui semble s'entêter à vouloir faire leur bien sans leur demander leur

avis, ou plutôt contre leur avis, en tentant de donner forme à de utopies multiculturalistes et diversitaires dont en fait ils ne veulent pas.

L'objet de cet ouvrage est décrire les différentes voies par lesquelles s'instaure progressivement cette dictature à la fois insidieuse et inefficace.

Pour résumer ma thèse en trois mots, je dirai que l'Etat est devenu aujourd'hui trop puissant et trop interventionniste, et de ce fait même profondément impotent et inefficace ; qu'il est tenté de devenir de plus en plus répressif vis-à-vis du citoyen ordinaire sans pour autant parvenir à enrayer l'ensauvagement de la société et la montée de la violence ; et qu'enfin il est pénétré sous l'influence de lobbies minoritaires d'une dangereuse illusion prométhéenne selon laquelle il aurait pour mission de guider une société rétrograde et rétive sur les chemins du progrès multiculturaliste – une illusion qui risque de conduire in fine à la fragmentation sociale, à la lutte de tous contre tous et au chaos.

Dans le dernier chapitre de l'ouvrage, j'examinerai la manière dont la population développe spontanément des comportements de résistance à cette dictature insidieuse : en s'enfuyant, physiquement ou psychologiquement, hors de son atteinte, par l'émigration à l'étranger ou la mise en oeuvre dans sa vie quotidienne de comportements d'évitement ; en refusant de respecter des lois qui lui paraissent injustes, à travers l'adoption de comportements et d'attitudes de nature délinquante afin de pouvoir continuer à se livrer aux actes les plus banals – mais désormais proscrits – de la vie quotidienne ; en se repliant sur des communautés protectrices régies par des règles différentes de celles, délégitimées, de la République ; enfin, pour certains, en s'engageant dans la voie de la rébellion ouverte, violente ou non.

Cette tentation totalitaire de l'Etat français ne risque-elle pas ainsi de déboucher ainsi, à travers une dé-légitimation de l'ordre républicain, au mieux sur la démoralisation généralisée de la population, au pire sur la fragmentation sociale, la révolte, la lutte de tous contre tous, la violence et le chaos ?

## Chapitre 1 : De l'Etat émancipateur à l'Etat totalitaire

### Vers l'autoritarisme sans autorité

## Introduction

La société française est-elle aujourd'hui guettée par le risque totalitaire ? D'emblée, l'affirmation choque tant est ancrée en nous l'idée que nous vivons dans l'une des démocraties les plus évoluées du monde, où la liberté d'expression est garantie et où le citoyen est protégé par de solides principes juridiques contre l'arbitraire de l'Etat. Et pourtant, le risque d'une dérive vers un Etat autoritaire, voire totalitaire, n'a jamais été aussi réel et omniprésent. Il est présent dans la croissance monstrueuse des dépenses publiques et de la fiscalité, qui privent de facto l'individu du droit de décider librement de la manière dont il utilisera le fruit de son travail et de son épargne. Il est présent dans le développement quasi-cancéreux des lois et des règlements, qui enferment chacun de nos actes dans un corset d'interdits ou d'obligations aux allures souvent kafkaïennes. Il est présent dans la mise en place d'une société de surveillance policière toujours plus étroite, alors même que les garanties judiciaires contre l'arbitraire s'érodent progressivement, du fait, entre autres, de la détérioration progressive de la qualité de notre système judiciaire. Enfin, il est présent dans cette volonté croissante de l'Etat de nous dicter ce qu'il est bon de penser, de croire et de faire, y compris dans les gestes les plus intimes de notre quotidien.

Cette dérive vers une sorte de « totalitarisme soft » ne date pas d'hier. Elle est l'aboutissement – ou plutôt la continuation à l'époque contemporaine – d'un lent processus historique de construction d'un Etat tutélaire et protecteur, investi d'une mission émancipatrice vis-à-vis de la société. C'est l'affirmation, dès l'Ancien régime, d'un Etat royal centralisé, concentrant au détriment des grands féodaux le monopole de la contrainte organisée sur un territoire national qu'il structure, qu'il étend et dont il défend les frontières contre les ambitions des puissances voisines. C'est le Léviathan démocratique issu de la Révolution française, incarnant désormais, du fait de la destruction des corps intermédiaires, la seule légitimité politique reconnue - légitimité elle-même fondée sur la double justification d'une souveraineté nationale conçue comme valeur suprême et d'une déclaration des Droits de l'homme dont l'Etat aurait pour mission essentielle de mettre en œuvre les principes. C'est le progressif élargissement des attributions de cet Etat, lui-même alimenté par une extension pas à pas de la notion de « droits humains » - extension qui réduit symétriquement, au nom même de ces droits, l'espace de liberté de choix des individus (choix de son école, de son système de santé ou de retraite). C'est la mise en place concomitante d'un système de spoliation fiscale, de collectivisme de fait, et maintenant de multiculturalisme imposé – étouffant littéralement la société sous le poids d'un interventionnisme généralisé et d'une prolifération législative et réglementaire incontrôlée. Quant aux éventuelles forces de rappel susceptibles de s'opposer à cet étatisme dévorant, elles sont peu à peu désarmées par le consentement de fait des individus à se voir progressivement dépouillés de leurs libertés au profit d'une promesse de protection et de sécurité. Le système de domination unilatéral qui se met alors en place finit en quelque sorte par se nourrir de lui-même, grossissant comme une tumeur cancéreuse alimentée par la démagogie des hommes politiques et les pressions des différents groupes d'intérêt attributaires de la manne publique.

Mais à quel stade de ce processus sommes-nous aujourd'hui parvenus ? Sommes-nous déjà rentrés, sans même nous en rendre compte, dans l'ère du « totalitarisme soft », associant les formes de la démocratie représentative et de l'état de droit avec la réalité pratique d'un état autoritaire, dominé et instrumentalisé par une petite élite dictant sa loi à un peuple qu'il méprise ? Certains auteurs, venus d'horizons politiques d'ailleurs très opposés, nous l'assurent. Les publicistes d'extrême-gauche

analysent par exemple cet Etat autoritaire comme un outil instrumentalisé par les grands oligopoles capitalistes au service d'un projet néo-libéral favorable à leurs intérêts. Quant aux ultra-libéraux, ils y voient au contraire l'aboutissement logique du vieux projet dirigiste et collectiviste de l'Etat jacobin.

Mais cette annonce sans nuances de l'avènement d'un système étatique autoritaire n'a-t-elle pas quelque chose de trop simpliste ? N'avons-nous pas au moins quatre fortes raisons de douter de la pertinence de ce scénario :

1) parce que les situations diffèrent fortement, y compris au sein des régimes démocratiques, d'un pays à l'autre. Même si la montée en puissance des Etats nationaux constitue une tendance de long terme, observable dans à peu près tous les pays du monde, les formes de cette domination sont cependant très diverses, ouvrant un très large éventail de situations : dans le domaine politique, entre démocratie revendiquée et dictature assumée ; dans le domaine économique, entre libéralisme et interventionnisme. A cet égard, la France fournit l'exemple d'une contradiction particulièrement marquée entre, d'une part, un attachement très vivace aux principes de la démocratie, de la liberté individuelle et de l'état de droit, et d'autre part, un interventionnisme étatique extrêmement poussé en pratique, pesant lourdement sur l'autonomie économique - donc in fine sur la liberté - des individus.

2) Parce que des Etats démocratiques devenus obèses éprouvent par ce fait même de plus en plus de difficultés à agir avec efficacité et à imposer leur autorité à la société. Le Léviathan étatique parvient en fait de plus en plus mal à assumer les fonctions trop nombreuses dont il s'est chargé : un Etat policier qui ne parvient pas à endiguer la hausse de la criminalité violente ; un Etat hyper-protecteur qui alimente par l'inefficacité de ses propres interventions un océan de misère et de chômage ; un Etat cherchant à imposer une morale de la tolérance qui n'empêche pas la société de se fragmenter en groupes séparés et de plus en plus antagoniques ; tel est en effet le triste spectacle que donnent aujourd'hui de nombreuses démocraties ouest-européennes, et tout particulièrement la France. Une réalité que les Etats concernés cherchent d'ailleurs plus ou moins à masquer par un contrôle, voire une censure, des informations les plus sensibles mettant en lumière leurs échecs les plus flagrants.

3) Parce que la liberté d'action de ces Etats nationaux est progressivement réduite par la mondialisation en matière économique comme pour l'édiction de normes juridiques. Enfermés dans leurs limites territoriales, les Etats sont de plus en plus affaiblis par une mondialisation qui réduit leurs marges de manœuvre et leur influence dans tous les domaines, économique comme législatif ou culturel. Cette mondialisation est également porteuse de graves risques pour les démocraties, risques liés au contournement croissant des souverainetés nationales par des pouvoirs supranationaux - publics ou privés - échappant au contrôle des peuples. A l'extrême, les vieux Etats nationaux finissent par agir comme de simples courroies de transmission, vers leurs peuples et territoires respectifs, des décisions prises par ces nouveaux pouvoirs supra ou transnationaux.

4) Enfin, parce qu'ils sont minés par une instabilité politique croissante qui peut porter brutalement au pouvoir des majorités de hasard. Les Etats nationaux sont en effet fragilisés par l'affaiblissement de la vie démocratique et notamment par la dé-crédibilisation des traditionnels partis de gouvernement, à une prise de pouvoir par des groupes de hasard, rassemblant de quasi-inconnus autour d'un homme providentiel mettant à profit une conjoncture électorale favorable. L'arrivée au pouvoir en 2018 du mouvement « 5 étoiles » en Italie, ou, dans une moindre mesure, du LREM en France en 2017 donne

de bons exemples de ce type de « putsch démocratique », susceptible de porter soudainement au pouvoir un groupe d'hommes passagèrement « nouveaux », mais trop souvent dépourvus, du fait de leur manque d'expérience politique et d'enracinement local, de pragmatisme, de sens des réalités et d'esprit de compromis. Placés brutalement aux commandes d'un Etat surpuissant, ils risquent alors, par leurs initiatives maladroites fondées sur des approches doctrinaires, de provoquer, soit des désastres collectifs, soit de brutales réactions de révolte populaire.

J'aurai toujours à l'esprit, dans mes développements ultérieurs, ces quatre objections profondément pertinentes.

### Peut-il exister un « totalitarisme soft » ?

Mais revenons un moment sur mon affirmation initiale, selon laquelle l'Etat français serait en train de devenir totalitaire. Comment, m'objectera-t-on, puis-je utiliser un mot aussi excessif ? Sommes-nous soumis à la terreur d'une police politique omnipotente, menacés à tout moment d'une arrestation ou d'une déportation arbitraires, voire d'une liquidation pure et simple ? Sommes-nous sommés de nous conformer, non seulement dans les apparences de notre vie sociale, mais aussi jusque dans les détails les plus intimes de notre existence, aux injonctions du pouvoir ? Devons-nous répéter comme un mantra le credo d'une idéologie officielle aussi utopique que manifestement irréaliste ? Devons-nous affecter d'aimer, de haïr et de désirer ce que l'Etat nous désigne comme aimable, haïssable et désirable ? Certes non. Ou plutôt, pas complètement encore...

Et pourtant, je maintiens mon allégation. Mais il me faut maintenant, pour en démontrer la pertinence, expliquer ce que j'entends exactement par « totalitaire ». Je vous propose donc de procéder à une petite étymologie de ce terme, pour essayer de montrer qu'il possède en fait deux sens bien distincts : d'une part, le totalitarisme « hard » des régimes fascistes ou communistes ; d'autre part, le totalitarisme « soft » des démocraties étatistes, dont la France d'aujourd'hui constitue malheureusement à mon sens un excellent exemple.

Le terme « totalitarisme » fut utilisé pour la première fois au cours des années vingt, dans un sens d'ailleurs laudatif, par les zéloteurs du régime mussolinien, pour désigner une société entièrement régie par les principes de l'Etat fasciste<sup>1</sup> : organisation de la vie sociale selon le modèle corporatiste, embrigadement généralisé des individus par l'Etat, idéologie militariste et nationaliste, et bien sûr refus de toute contestation politique du pouvoir en place. Comme le disait le théoricien du fascisme, Giovanni Gentile : « *Pour le fasciste tout est dans l'Etat et rien d'humain et de spirituel n'existe et il a encore moins de valeur hors de l'Etat. En ce sens le fascisme est totalitaire...* ». Mais c'est aux penseurs libéraux de l'après-guerre - aux premiers rangs desquels on peut citer, pêle-mêle, Raymond Aron, Ayn Rand, Simone Weil et surtout Anna Arendt - qu'il revint d'élaborer une véritable théorie critique du totalitarisme à la lumière des tragiques expériences du nazisme et du stalinisme.

---

<sup>1</sup> Plus exactement, il fut inventé en Italie dans les années 1920, avec une connotation d'abord critique, par les opposants à Mussolini, il fit ensuite l'objet d'une réappropriation et d'un retournement sémantique par les théoriciens du fascisme, pour désigner, avec une tonalité positive, cette fois, l'idée d'un peuple entièrement uni sous l'égide de son Etat (1).

Au sens d'Anna Arendt [B1]<sup>2</sup>, les régimes totalitaires se définissent par exemple par deux caractéristiques essentielles : d'une part, l'existence d'une idéologie de nature utopique à laquelle la société est sommée de se conformer en toutes choses afin de permettre l'avènement d'un monde idéal ; et d'autre part, la mise en place d'un système de terreur destiné à liquider l'ensemble des forces supposément malfaisantes - individus ou groupes – susceptibles de s'opposer à l'avènement de la société idéale. Une terreur qui isole les individus, les convainc de leur totale impuissance et va jusqu'à les priver de la capacité à penser par eux-mêmes.

Bien entendu, la France n'est pas dans ce sens un régime totalitaire. Certes, les impôts sont de plus en plus lourds, les caméras de surveillance vidéo de plus en plus nombreuses, et la secrétaire d'Etat à l'égalité femmes-hommes occupe sans cesse les plateaux télé pour nous donner des leçons de morale féministe. Mais à l'aune des camps de la mort nazis ou du Goulag, notre pays reste encore aujourd'hui celui de la douceur de vivre. C'est à dire, d'une part une démocratie représentative où les libertés individuelles et collectives sont garanties par l'Etat de droit ; et d'autre part un régime pluraliste où chacun peut exprimer ses opinions sans être soumis à l'oppression d'une idéologie eschatologique comparable, même de très loin, au nazisme au communisme. Et ce, n'en déplaît pas aux pourfendeurs du multiculturalisme, comme Mathieu Bock-Coté [B4], ou de la supposée dictature mastrichienne, comme Michel Onfray [B23].

Mais je suis un garçon un peu entêté (défaut d'ailleurs extrêmement dangereux, dans un régime totalitaire, pour celui qui en est atteint). C'est pourquoi je reformulerai mon hypothèse accusatrice sous une forme nouvelle, en m'appuyant sur deux considérations :

- La première, c'est que la définition du totalitarisme au sens d'Anna Arendt n'est au fond pas la seule possible. A ce totalitarisme « hard », violent et terroriste, on pourrait en effet opposer un « totalitarisme » soft, de nature toquevillienne, et reposant sur l'étymologie même du terme. Serait en effet alors défini comme « totalitaire » un type de gouvernement ayant pour ambition de s'occuper avec bienveillance du bonheur de ses administrés dans tous les aspects de leur existence : santé, éducation, vie privée... Une sorte d'Etat-providence porté jusqu'à l'aboutissement extrême de sa logique, et qui rappellerait la vision prophétique de Tocqueville sur la dynamique intrinsèque des régimes démocratiques, appelés à se transformer peu à peu en « un Etat infini, prévoyant et doux » (voir encadré 1 ci-dessous). Un Etat travaillant au bonheur intégral de ses citoyens en échange de l'abandon de leur libre-arbitre. Un Etat faisant peser sur chacun sa douce tyrannie tout en conservant les apparences extérieures de la liberté et de la démocratie. Un Etat qui tirerait finalement son exorbitant pouvoir du consentement d'individus passifs, isolés dans la jouissance de leur petit bonheur égoïste, et « *qui ne sortent un moment de leur dépendance que pour indiquer leur maître...* ». Il ne serait plus alors absurde d'utiliser le terme « totalitarisme » pour décrire certains aspects du rôle de l'Etat dans la société française d'aujourd'hui. Mais un totalitarisme à la fois patelin et inachevé, combinant des caractéristiques très oppressives avec d'autres correspondants à l'idée que nous nous faisons d'un régime démocratique et respectueux du droit des gens.

---

<sup>2</sup> Dans la suite du texte, les références notées [BX] renvoient à la bibliographie générale située en fin d'ouvrage. Les références notées (X) renvoient à la bibliographie additionnelle figurant à la fin de chaque chapitre.

### Encadré 1

#### Un extrait célèbre de « La démocratie en Amérique » [B35]

*Je veux imaginer sous quels traits nouveaux le despotisme pourrait se produire dans le monde : je vois une foule innombrable d'hommes semblables et égaux qui tournent sans repos sur eux-mêmes pour se procurer de petits et vulgaires plaisirs, dont ils emplissent leur âme. Chacun d'eux, retiré à l'écart, est comme étranger à la destinée de tous les autres: ses enfants et ses amis particuliers forment pour lui toute l'espèce humaine; quant au demeurant de ses concitoyens, il est à côté d'eux, mais il ne les voit pas; il les touche et ne les sent point; il n'existe qu'en lui-même et pour lui seul, et s'il lui reste encore une famille, on peut dire du moins qu'il n'a plus de patrie.*

*Au-dessus de ceux-là s'élève un pouvoir immense et tutélaire, qui se charge seul d'assurer leur jouissance et de veiller sur leur sort. Il est absolu, détaillé, régulier, prévoyant et doux. Il ressemblerait à la puissance paternelle si, comme elle, il avait pour objet de préparer les hommes à l'âge viril; mais il ne cherche, au contraire, qu'à les fixer irrévocablement dans l'enfance; il aime que les citoyens se réjouissent, pourvu qu'ils ne songent qu'à se réjouir. Il travaille volontiers à leur bonheur; mais il veut en être l'unique agent et le seul arbitre; il pourvoit à leur sécurité, prévoit et assure leurs besoins, facilite leurs plaisirs, conduit leurs principales affaires, dirige leur industrie, règle leurs successions, divise leurs héritages; que ne peut-il leur ôter entièrement le trouble de penser et la peine de vivre?*

*C'est ainsi que tous les jours il rend moins utile et plus rare l'emploi du libre arbitre; qu'il renferme l'action de la volonté dans un plus petit espace, et dérobe peu à peu chaque citoyen jusqu'à l'usage de lui-même. L'égalité a préparé les hommes à toutes ces choses: elle les a disposés à les souffrir et souvent même à les regarder comme un bienfait.*

*Après avoir pris ainsi tour à tour dans ses puissantes mains chaque individu, et l'avoir pétri à sa guise, le souverain étend ses bras sur la société tout entière; il en couvre la surface d'un réseau de petites règles compliquées, minutieuses et uniformes, à travers lesquelles les esprits les plus originaux et les âmes les plus vigoureuses ne sauraient se faire jour pour dépasser la foule; il ne brise pas les volontés, mais il les amollit, les plie et les dirige; il force rarement d'agir, mais il s'oppose sans cesse à ce qu'on agisse; il ne détruit point, il empêche de naître; il ne tyrannise point, il gêne, il comprime, il énerve, il éteint, il hébète, et il réduit enfin chaque nation à n'être plus qu'un troupeau d'animaux timides et industrieux, dont le gouvernement est le berger.*

*J'ai toujours cru que cette sorte de servitude, réglée, douce et paisible, dont je viens de faire le tableau, pourrait se combiner mieux qu'on ne l'imagine avec quelques-unes des formes extérieures de la liberté, et qu'il ne lui serait pas impossible de s'établir à l'ombre même de la souveraineté du peuple.*

*Nos contemporains sont incessamment travaillés par deux passions ennemies: ils sentent le besoin d'être conduits et l'envie de rester libres. Ne pouvant détruire ni l'un ni l'autre de ces instincts contraires, ils s'efforcent de les satisfaire à la fois tous les deux. Ils imaginent un pouvoir unique, tutélaire, tout-puissant, mais élu par les citoyens. Ils combinent la centralisation et la souveraineté du peuple. Cela leur donne quelque relâche. Ils se consolent d'être en tutelle, en songeant qu'ils ont eux-mêmes choisi leurs tuteurs. Chaque individu souffre qu'on l'attache, parce qu'il voit que ce n'est pas un homme ni une classe, mais le peuple lui-même, qui tient le bout de la chaîne. Dans ce système, les citoyens sortent un moment de la dépendance pour indiquer leur maître, et y rentrent.*

*Il y a, de nos jours, beaucoup de gens qui s'accommodent très aisément de cette espèce de compromis entre le despotisme administratif et la souveraineté du peuple, et qui pensent avoir assez garanti la liberté des individus, quand c'est au pouvoir national qu'ils la livrent. Cela ne me suffit point. La nature du maître m'importe bien moins que l'obéissance.*

- La seconde, c'est l'opposition entre régimes totalitaires et démocratiques n'est pas absolument binaire. Il n'y a pas, d'une part des régimes totalitaires, d'autre part, des régimes « non-totalitaires », et rien au milieu. Il existe au contraire entre ces deux pôles extrêmes toute une série d'états politiques intermédiaires, associant des caractéristiques totalitaires (cette fois-ci au sens d'Anna Arendt) et d'autres qui ne le sont pas. Le franquisme ou la dictature du régent Horthy étaient par exemple des régimes autoritaires, mais pas totalitaires. Cuba aujourd'hui est certes toujours en principe une dictature communiste, mais les habitants de l'île prennent avec celle-ci, dans leur vie de tous les jours, tant de libertés qu'il ne ressemble plus que de très loin à un régime stalinien.

Quant à la France d'aujourd'hui, il est difficile d'affirmer qu'il s'agirait d'un régime de terreur policière, où les règles de la séparation des pouvoirs ne seraient pas respectées, et qui obligerait tous les habitants à manifester leur adhésion univoque à une idéologie utopique. Mais c'est également un pays où le poids de l'Etat dans la vie de chacun d'entre nous est si important qu'il finit par poser en pratique un véritable problème de respect des libertés individuelles (ex : libre choix de son école ou de son système d'assurances sociales, prédation fiscale réduisant à peu de choses le budget disponible pour des choix de dépense personnels...). C'est un pays, où, potentiellement, la police ou les services de renseignement sont en mesure de savoir à peu près tout sur d'entre nous sur la base des informations laissées sur le Web, sur les réseaux sociaux, dans les distributeurs bancaires dans les enregistreurs de surveillance vidéos. Et c'est, enfin, un pays où l'expression de la libre pensée (conservatrice et patriote notamment) est bridée par la norme sociale du politiquement correct et du multiculturalisme. Bref, c'est une sorte de proto-totalitarisme associant des caractéristiques tout à fait libérales à d'autres pouvant rappeler, de manière plus ou moins directe et explicite, celles des véritables régimes totalitaires. C'est aussi un totalitarisme en gésine, dans une société en crise dont certaines caractéristiques rappellent celle de l'Allemagne des années vingt (voir encadré 2)

#### Encadré 2

##### Quelques prodromes du totalitarisme dans une société démocratique en crise

Dans *Les origines du totalitarisme* [B2], Hannah Arendt s'est attachée à décrire, à partir des exemples allemand et russe, les prodromes de l'apparition d'un régime totalitaire. En reprenant un à un chacun de ces facteurs facilitateurs, je voudrais montrer qu'ils sont également à l'œuvre, de manière plus ou moins marquée, dans la France contemporaine, comme ils l'étaient, certes plus massivement, dans l'Allemagne des années 1920 :

- *L'effondrement du système des classes sociales.* Comme dans l'Allemagne de Weimar, nous vivons aujourd'hui dans notre pays - quoique sous une forme un peu moins dramatique -, à la fois une quasi-disparition de la classe ouvrière et un affaiblissement de la classe moyenne.

- *La capacité qu'ont les discours de critique radicale des systèmes démocratiques existants, propres aux mouvements totalitaires, d'attirer toutes sortes d'individus ne partageant absolument pas les mêmes intérêts, mais isolés et marginalisés.* C'est ainsi que les postures politiques « antisystème » recueillent dans la France d'aujourd'hui les faveurs de plus d'un électeur sur 2, qu'ils soient d'extrême-droite, d'extrême-gauche ou abstentionnistes convaincus (cf. chapitre 5, section 1).

- *L'histoire réécrite à la lumière des nouveaux dogmes*<sup>3</sup>. Les multiculturalistes d'aujourd'hui sont pleinement engagés, comme le furent les communistes et les fascistes en leur temps, dans cette réécriture de l'histoire de France, aujourd'hui révisée à l'aune des postures anti-colonialistes et anti-patriarcales (cf. chapitre 4).
- *Le fait que Le totalitarisme organise la domination permanente sur chaque individu dans chaque sphère de sa vie*<sup>4</sup>. On pense ici à toutes ces lois morales et liberticides récemment votées en France sous prétexte de lutte contre le mensonge, la haine ou les abus sexuels et qui ont pour conséquence de réprimer l'individu dans l'expression de sa pensée et de ses désirs.
- *La tendance du totalitarisme à briser toutes les classes sociales et d'une manière plus générale toutes les formes autonomes d'organisation qui pourraient s'opposer à l'extension indéfinie de son pouvoir sur des individus isolés et atomisés*. C'est ainsi que, sous prétexte de lutte contre le « patriarcat », les idéologies néo-féministes d'aujourd'hui contribuent par exemple à une grave fragilisation de l'institution familiale - un des derniers domaines échappant encore aux dictatures conjointes de l'Etat et du marché (voir à ce sujet mon texte « [Famille : Ne vous y trompez pas](#) »).
- *Le fait que les idéologies totalitaires sont présentées comme fondées sur des lois quasi-scientifiques et indépendantes de la volonté humaine*<sup>5</sup>. On pense bien entendu aux thèses actuelles, présentées comme scientifiquement irréfutables, sur l'origine anthropologique du dérèglement climatique (voir une critique de ces thèses dans [B8]).
- *L'utilisation massive des thèmes complotistes par les propagandes totalitaires*. Aujourd'hui comme hier, les dirigeants des grandes banques internationales les sociétés multinationales, ou encore les « riches », sont montrés du doigt, de l'extrême-droite à l'extrême-gauche du spectre politique, comme étant à l'origine de tous nos maux (voir chapitre 5).

Et c'est à ce type de « totalitarisme soft », à la fois incomplet, inavoué, et apparemment bienveillant, que je ferai désormais référence dans la suite de cet ouvrage.

Mais avant de décrire plus précisément les traits de ce « totalitarisme soft » dont je dénonce l'avènement, reste à savoir comment nous en sommes arrivés là. Je proposerai pour cela quatre angles d'explication complémentaires : celui, culturel, d'une mentalité étatiste profondément enracinée dans la société française ; celui philosophique, d'une conception de plus en plus extensive des droits humains, qui étouffe paradoxalement l'idée de liberté ; celui, sociologique, d'un individu tellement émancipé qu'il en devient solitaire, égoïste, jouisseur et oublieux de ses devoirs citoyens ; enfin, celui, politique, d'un Etat vu comme un processus de domination unilatéral qui cherche par définition à s'étendre toujours davantage.

---

<sup>3</sup> « L'élite [tentée par le totalitarisme] s'était convaincue que l'historiographie traditionnelle était un trucage de toutes manières, puisqu'elle avait exclus les déshérités et les opprimés de la mémoire de l'humanité » (Hannah Arendt)

<sup>4</sup> « Grâce à son idéologie particulière et au rôle assigné à celle-ci dans l'appareil de contrainte, le totalitarisme a découvert un moyen de dominer et de terroriser les êtres humains de l'intérieur. » (H.A.)

<sup>5</sup> « La forme de prédiction infaillible sur laquelle était présentée ces concepts est devenu plus importante que leur contenu. » (H.A.)

## Les fondements culturels du « totalitarisme soft » à la française

### Cet étrange culte français de l'Etat

Me permettez-vous, en introduction de cette section, de dire quelques mots de mon expérience personnelle ? Ma famille m'a élevé dans le respect, je dirais même dans l'admiration d'un Etat paré de toutes les vertus : attracteur des meilleures intelligences et des plus grands dévouements, modernisateur éclairé du pays, gardien de la liberté et de l'indépendance nationale, dispensateur de bienfaits et de sécurités, pourvoyeur d'emplois stables et prestigieux. Et pendant les trente premières années de ma vie professionnelle, j'ai moi-même éprouvé fierté et plaisir à servir cet Etat – et à travers lui, croyais-je, le pays qu'il protégeait et dirigeait vers un avenir meilleur. Pas une seconde n'ai-je alors pensé à mettre en cause le bien-fondé de ses actions, la clairvoyance de ses dirigeants, l'efficacité de ses interventions. Si l'Etat le faisait, c'est qu'il fallait le faire. Et comme c'est lui qui le faisait, cela serait nécessairement bien fait. J'étais convaincu, en servant l'Etat, de m'être placé dans le camp du bien et de l'intelligence. Fier de participer à son action, je trouvais également légitime d'être généreusement récompensé pour cela - car, puisque je travaillais pour l'Etat, cela signifiait bien sûr que j'appartenais à l'élite de la nation, et que je méritais donc les plus beaux hôtels particuliers pour loger mon bureau, la plus inconditionnelle admiration de la presse pour célébrer mes travaux et les plus excitantes missions à l'étranger pour enrichir ma vie professionnelle !!

Bref, j'étais un zélé et même un officiant de cette étrange religion française de l'Etat. Un Etat, qu'ainsi que d'autres de mes concitoyens, je considérais comme l'axe central de la vie collective, à la fois organisateur, protecteur et émancipateur de la société. Et ce n'est que très progressivement que je suis passé, au fil des ans, de l'enthousiasme au doute, du doute à la déception, de la déception à l'inquiétude, de l'inquiétude à la révolte contre les spoliations et les gaspillages commis au nom d'un Etat obèse et touche-à-tout.

Cette croyance partagée en la toute-puissance bienveillante de l'Etat a tellement marqué les mentalités françaises, qu'aujourd'hui, plus que jamais, il semble naturel de faire appel à son intervention pour résoudre n'importe quel problème de société, tout en acceptant passivement ses abus et en s'aveuglant face à ses échecs. Avec à la clé un risque de dérive vers un Etat totalitaire au sens étymologique, c'est-à-dire s'occupant de tous les aspects de la vie du pays et de ses habitants.

Pour comprendre cette dérive, il nous faut donc partir à la recherche des racines historiques et culturelles de cet étrange culte français de l'Etat, aboutissement d'un très long processus historique à travers lequel celui-ci a peu à peu renforcé sa fonction centrale de tuteur et de guide éclairé de la nation.

Bien sûr, il est réducteur de parler de l'Etat français, en quelque sorte au singulier, comme d'une entité apparue une fois pour toute dans l'histoire et qui n'aurait pas connu au cours des siècles de radicales transformations dans son organisation, son fonctionnement, et sa nature politique. Quoi de commun entre l'Etat royal des premiers capétiens, entité hétérogène amalgamant patrimoine privé du monarque et liens personnels de vassalité avec des grands féodaux souvent indociles, et l'Etat technocratique d'aujourd'hui, contrôlant le pays à travers un très dense réseau d'administrations normalisées et pléthoriques. Comme le dit Pierre Rosanvallon [B29] : « *Le seul terme d'Etat (...) sert à*

*qualifier des types de puissance publique si différents que son usage même tend à détruire toute entreprise de clarification* ». Et cependant, au-delà de ces mutations radicales, il est possible d'identifier la constante d'un rapport quasi-paternel de l'Etat français à la France, que je vais essayer de détailler dans l'ordre chronologique :

- *Dans le processus de cristallisation de l'identité française, l'Etat précède la nation dont il constitue en quelque sorte la matrice. C'est d'abord l'affirmation précoce par les premiers rois de France<sup>6</sup> d'un rapport radical de souveraineté sur le territoire, face à l'Empereur, aux grands féodaux, ou au pape, qui va servir de matrice à l'émergence du sentiment national, alors que dans d'autres pays comme l'Allemagne ou l'Italie, celui-ci préexiste à l'apparition de l'Etat. C'est ensuite, au cours des siècles suivants, l'action persévérante de l'Etat royal centralisateur qui scande les étapes de la formation du pays : par la constitution du territoire national à travers les conquêtes et les traités ; par son unification politique à travers la soumission progressive des grands féodaux ; par sa gestion pratique à travers la création d'administrations et de corps techniques spécialisés (Eaux et Forêts, Ponts et Chaussées...) ; par sa centralisation avec la création d'une cour prestigieuse où la noblesse domestiquée gravite désormais autour du Roi comme autour d'un soleil ; par l'uniformisation de la langue avec par exemple la création de l'Académie française ; enfin, last but not least, par l'éminente contribution du Roi à la formation d'une culture nationale à travers le mécénat artistique, les projets architecturaux et les dépenses de luxe de la cour.*

- *Dès l'Ancien régime, le pouvoir royal revêt déjà un caractère absolutiste et centralisateur que l'Etat moderne issu de la Révolution ne fera qu'amplifier. Tocqueville montre ainsi que la centralisation administrative, la concentration des pouvoirs et des intelligences à Paris, l'accroissement du pouvoir de l'Etat par la destruction des corps intermédiaires, et même l'égalité de fait des conditions (au moins au sein des classes supérieures de la bourgeoisie et de l'aristocratie) loin d'être un acquis « ex nihilo » de la Révolution, étaient des tendances déjà à l'œuvre sous l'Ancien régime [B34] : « La centralisation avait déjà le même naturel, les mêmes procédés, les mêmes visées que de nos jours, mais non encore le même pouvoir. » La religion de l'Etat était donc déjà si profondément ancrée dans les mentalités françaises que le réflexe de faire appel à lui, comme une sorte de protecteur providentiel, chaque fois qu'une difficulté apparaissait, était déjà présent. « Comme [le pouvoir central] est déjà parvenu à détruire tous les corps intermédiaires, et qu'entre lui et les particuliers il n'existe plus rien qu'un espace immense et vide, il apparaît déjà à chacun d'entre eux comme le seul ressort de la machine sociale, l'agent unique et nécessaire de la vie publique. (...) Le gouvernement ayant [...] pris la place de la providence, il est naturel que chacun l'invoque dans ses nécessités particulières (...). Personne ne pense pouvoir mener à bien une affaire importante si l'Etat ne s'en mêle ».*

- *Au moment de la Révolution, l'achèvement de la destruction des corps intermédiaires laisse à l'Etat le monopole de la légitimité politique. La disparition des trois ordres et la suppression des corporations, en créant un déficit de sociabilité, en dégageant l'individu des vieilles solidarités de l'Ancien Régime, le laisse en quelque sorte seul face à l'Etat post-révolutionnaire, désormais érigé en « instituteur du social » selon le mot de Pierre Rosanvallon [op. cit.]. C'est à lui, et à lui seul, que va*

---

<sup>6</sup> Comme le montre Ernst Kantorowicz, le concept d'Etat royal s'est développée à partir du Xe siècle dans l'Occident chrétien à partir de la notion des deux corps du roi : « *au corps physique mortel du souverain correspond un corps transcendant immortel. Le souverain n'est que l'incarnation momentanée d'une réalité aussi éternelle qu'insaisissable : l'Etat.* » [Olivier Babeau, *L'Horreur politique - L'Etat contre la société*, 2017 [B3].

désormais échoir la responsabilité de « produire la nation ». D'où un projet émancipateur d'essence jacobine, conçu comme résultant de l'action d'un Etat éclairé, centralisateur et uniformisateur sur une société encore rétive – projet qui a pour immédiat corollaire celui d'utiliser l'instruction publique comme un outil de création d'un « homme nouveau » pénétré des valeurs des droits de l'homme, de l'égalité et du patriotisme ;

- *Au début du XIXème siècle, la prodigieuse épopée napoléonienne* laisse au cœur des français la vague nostalgie d'un Etat autoritaire, modernisateur, respecté à l'intérieur comme à l'extérieur de ses frontières, accompagné du legs d'une organisation administrative et juridique centralisée et homogène, toujours opérationnelle plus de deux siècles après sa conception (départements, préfets, codes pénal et civil).

- *Au cours du XIXème siècle, l'Etat français joue un rôle moteur et décisif* dans tous les aspects de la modernisation du pays. Citons en vrac, par ordre chronologique approximatif et sans souci d'exhaustivité : la mise en place des premiers chemins de fer dès le règne de Louis-Philippe ; le remodelage haussmannien de Paris sous le Second empire ; le rôle de régénération morale et sociale désormais confié à l'asile et la prison ; l'essor, à partir de la seconde moitié du XIXème siècle, d'un Etat hygiéniste qui ouvre une nouvelle dimension du collectif entre le public et le privé à travers la notion d'interdépendance entre les individus (lutte contre les épidémies, vaccination,...) ; la mise en place de l'école primaire publique laïque, obligatoire et gratuite sous la IIIème république... Tout ceci s'accompagnant de l'affirmation, toujours plus poussée, de l'égalité des droits entre les citoyens libres - affirmation dont le corollaire caché est en fait le monopole exercé par l'Etat sur la légitimité politique, à l'exclusion de toute autre forme de représentation.

- *Après 1945, le discrédit qui frappe les élites dirigeantes d'avant-guerre ouvre largement les esprits à l'idée d'économie mixte où l'Etat joue un rôle central de coordination et d'impulsion.* La société française investit alors dans celui-ci de nouvelles espérances en matière de développement économique et social : c'est le programme du Comité national de la résistance, les nationalisations de 1945, la sécurité sociale et l'Etat-providence, la planification et la comptabilité nationale, l'impératif de modernisation, les grands projets placés sous la houlette d'une élite de technocrates éclairés, l'éducation économique de la nation, la gestion étatico-corporative des grands services publics...<sup>7</sup>

A différentes périodes-clés de notre histoire, l'Etat s'est donc vu investi vis-à-vis de la nation et de la société française d'un rôle de demiurge bienfaisant, créateur de l'identité nationale, détenteur exclusif de la légitimité politique, et guide éclairé sur le chemin de la modernité. Ceci expliquerait l'enracinement dans la tradition politique française d'une forme d'étatisme latent - cette idiosyncrasie nationale étant nettement plus marquée que dans des pays à tradition plus libérale, comme le Royaume-Uni ou les Etats-Unis, ou moins centralisatrice, comme l'Allemagne ou l'Italie. Ecoutons par exemple Emile Faget, qui écrivait déjà en 1902 : « *Je crois bien qu'il n'y a pas de libéraux en France. On croit qu'il y a plusieurs partis en France ; c'est une erreur. Il n'y en a qu'un : c'est l'Étatisme. Tous les Français sont étatistes (...) Seulement (...), chacun veut l'État pour lui et au service de ses intérêts et de ses passions ; et cela ne fait qu'un seul parti en théorie, mais en fait beaucoup en pratique.* » (Émile Faguet, *Le libéralisme*).

---

<sup>7</sup> Et c'est justement ce projet-là qui m'a tant séduit lorsque j'étais jeune, orientant de manière décisive mes choix professionnels...

Nous verrons à la fin de ce chapitre que cette croyance quasi-religieuse en la toute-puissance de l'Etat est plus que jamais présente aujourd'hui dans le crédo politique français contemporain. Mais examinons tout d'abord un autre aspect de ce culte de l'Etat : la conviction que celui-ci constitue, ni plus ni moins, le bras armé émancipateur d'une gigantesque lutte des forces du bien et du progrès contre celles du mal et l'obscurantisme.

### Les droits de l'homme comme justification de l'étatisme

Pour séduire les cœurs, le culte de l'Etat doit en effet s'appuyer sur une métaphysique attrayante : une représentation du monde où celui-ci utilise sa toute-puissance au service de l'homme et de la société. Dans un monde où s'opposent en un dantesque combat eschatologique les forces du bien et du mal, le rôle du Dieu-Etat consistera donc de faire triompher les premières contre les secondes. Mais quelle est donc la nature de ce « bien » qui en France justifie l'extension incessante des moyens d'action et des pouvoirs d'interventions de notre Etat ? Son contenu peut, certes, évoluer au gré des circonstances historiques et des idées politiques dominantes d'une époque. Ainsi le nationalisme revanchard ou la lutte pour la laïcité à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, ou encore la volonté d'une grandeur restaurée à travers la construction européenne dans la seconde moitié du XX<sup>ème</sup>, ont-ils eu - parmi quelques autres - leur moment privilégié.

Mais, au-delà de l'apparente diversité de ces valeurs politiques successives, il existe également une constante, ou plus exactement une tendance lourde : la référence quasi-permanente à la notion des « Droits de l'homme » comme socle essentiel des constructions institutionnelles et comme but ultime de l'action politique. Or, cette notion de « Droit de l'homme », possède, un peu comme une tumeur cancéreuse, une incroyable capacité à se démultiplier et à s'étendre, en tirant des conséquences concrètes de plus en plus larges et ambitieuses de l'affirmation au départ très générale de quelques droits abstraits. Et c'est justement l'Etat qui va être mobilisé pour permettre à ces droits de plus en plus étendus de rentrer dans les faits, justifiant ainsi l'extension progressive de ses domaines d'intervention et l'étouffement de la société par son interventionnisme dévorant.

Cette dynamique de l'extension progressive des « droits humains » n'est certes pas totalement linéaire, puisqu'à toutes les époques, s'opposent en la matière des visions plutôt libérales et interventionnistes. Cette tendance lourde est cependant présente en germe dès l'origine, c'est-à-dire dès que l'on avise de réclamer pour tout homme des droits abstraits inconditionnels, ouvrant ainsi la voie à une inflation sans limite des revendications.

Certes, me direz-vous, rien de bien dangereux dans la première Déclaration des droits de l'homme et du citoyen rédigée en France, celle de 1789. Celle-ci donne en effet de ces droits une interprétation essentiellement libérale, dont la philosophie consiste justement à protéger les citoyens contre l'arbitraire d'un Etat supposément tenté par la tyrannie : « *Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la sûreté, la propriété et la résistance à l'oppression.* » A l'époque, par exemple, la tentation d'affirmer des droits sociaux – des « faux droits », comme les appelleront plus tard les libéraux -, est encore limitée.

Mais, d'emblée, quelques auteurs conservateurs devinent l'inférieure dynamique mise en place par cette notion de « Droits de l'homme » sans contrepartie. Dès 1790, le penseur Edmond Burke [B10] met ainsi en garde contre l'affirmation de droits de l'homme à caractère trop abstraits, susceptibles d'enclencher des mécanismes conduisant à la tyrannie. Selon Edmond Burke, en effet, la Déclaration des droits de l'homme, de par son caractère universel, détaché des réalités concrètes et des traditions du pays réel, n'est au mieux qu'un verbiage creux, au pire la porte ouverte à toute une série de violences, d'injustices et d'atteinte aux libertés. D'après lui, ces prétendus « droits » finiront en effet, à travers leur extension indéfinie justifiée par une aspiration absolue et donc toujours insatisfaite à l'égalité, par ruiner la propriété et l'héritage, bases véritables de l'organisation sociale. Face ces faux droits énoncés de manière absolue et dogmatique, sans aucune référence à la nécessaire modération dans l'exercice du gouvernement, Burke considère que les seuls vrais droits des gens sont ceux enracinés dans les traditions et les coutumes de leur pays : « *Le gouvernement n'est pas fait en vertu des droits naturels qui peuvent exister, et qui existent en effet indépendamment de lui. Ces droits sont beaucoup plus clairs et beaucoup plus parfaits dans leur abstraction ; mais cette perfection abstraite est leur défaut pratique. Quand on a droit à tout, on manque de tout* ».

Cet auteur ne fut d'ailleurs pas le seul à l'époque à percevoir qu'il existe, dans, notre tradition française de démocratie étatiste fondée sur la notion trop abstraite de « droits de l'homme », un certain nombre de tendances autoritaires susceptibles de conduire, à des dérives totalitaires. C'est ainsi que Joseph de Maistre écrit en 1796, pour dénoncer ce qu'il percevait comme une dangereuse supercherie universaliste : « *Il n'y a point d'homme dans le monde. J'ai vu dans ma vie des Français, des Italiens, des Russes; je sais même, grâce à Montesquieu, qu'on peut être Persan; mais quant à l'homme je déclare ne l'avoir rencontré de ma vie; s'il existe c'est bien à mon insu.*»

Les événements des années suivantes vont montrer la pertinence de ces critiques. En effet, alors même que la Convention met en place la grande terreur révolutionnaire, elle vote également la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1793, dont l'article 21 affirme : « *Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler* ».

Aux droits de nature exclusivement politique de 1789 (libertés individuelles, protection contre l'arbitraire, égalité devant la loi...) s'ajoutent donc désormais de nouveaux droits économiques et sociaux – ce que les juristes appelleront par la suite des « droits de créance » -, en l'occurrence celui d'être protégé de la misère. Et ce n'est d'ailleurs pas du tout un hasard malheureux si cette évolution s'accompagne du déferlement d'une épouvantable tyrannie étatique : puisque c'est l'Etat qui justement, est chargé de faire respecter ces « droits de créance » à caractère social et qui, d'une manière ou d'une autre doivent être financés, il devient légitime pour lui d'utiliser à cet effet tous les moyens de coercition possibles pour atteindre ce noble objectif, qu'il s'agisse de simples lois fiscales spoliatrices ou de violences physiques contre les opposants « réactionnaires »<sup>8</sup> à cette utopie égalitariste.

---

<sup>8</sup> Le terme « réactionnaire » fut d'ailleurs inventé à l'époque par les Conventionnels sanguinaires pour désigner ceux qu'ils vouaient à l'échafaud pour s'être opposés à leur utopie éradicatrice. De ce point de vue, il me semble qu'aujourd'hui encore cette épithète devrait être davantage revendiquée comme un honneur que repoussée comme une insulte par ceux qui en sont affublés.

La folle mécanique est désormais enclenchée, ouvrant la voie à l'intégration, dans les déclarations ultérieures (à l'exemple de la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948), de droits de créance toujours plus nombreux. A la 1<sup>ère</sup> génération des droits politiques, viendra ainsi s'ajouter la 2<sup>ème</sup> génération des droits économiques et sociaux, puis, beaucoup plus récemment, la 3<sup>ème</sup> génération des droits au bien-être, au respect des minorités et à un environnement sain, peut-être demain une 4<sup>ème</sup> génération aux ambitions encore plus larges (protection des personnes fragiles : enfants, handicapés, vieillards, etc. ?). A chaque souffrance, à chaque inégalité, correspond désormais son droit sacré - à la santé, à l'éducation, au logement, au respect de son orientation sexuelle, à l'air pur... Pour l'historien américain Samuel Moyn, les droits de l'homme sont même devenus depuis quelques décennies, après la chute des grandes utopies, le moyen privilégié pour parler de justice, « *assumant un statut d'arbitre moral ultime de conduite internationale, de norme suprême censée faire advenir un monde meilleur* ». (30)

Bien entendu, c'est à l'Etat que sera naturellement confié le rôle de faire entrer ces droits de l'homme toujours plus prolifiques dans les faits. Et l'ancien Etat régalien, dont le rôle consistait simplement à assurer sécurité, liberté et justice, à ses citoyens, va alors progressivement être sollicité pour accomplir des tâches de plus en plus nombreuses afin de lutter contre les diverses formes du malheur, qu'il s'agisse de la misère, de la vieillesse, de la maladie ou de la pollution. Il se transforme alors progressivement en ce que l'on appelle aujourd'hui l'Etat-Providence. Et cela lui donne autant de prétextes pour, dans les faits, restreindre les libertés individuelles et augmenter les impôts.

Le problème, en effet, c'est qu'à force de donner à son rôle émancipateur une interprétation de plus en plus extensive, l'Etat est tenté d'intervenir dans des aspects de plus en plus nombreux de nos vies, y compris en essayant d'imposer par la force de nouvelles normes morales et de comportement à une société jugée rétive et rétrograde. On en arrive ainsi, si l'on n'y prend garde, à une forme de proto-totalitarisme moralisateur. Comme le dit Patrick de Casanove (7) : « *Le socialisme prospère en créant à l'infini des droits sociaux qui sont de faux droits. Un droit social est un droit de créance sur la société, une préemption sur la propriété d'autrui. [Cela s'oppose] aux droits naturels qui sont : la Liberté, la Propriété, la Personnalité. Dans ce système, tout règlement, toute loi, est une atteinte aux droits naturels. Ce n'est pas un dégât collatéral, c'est l'objectif.* »

Cette prise de conscience du caractère dangereusement unilatéral de la notion de « droits humains » a régulièrement conduit les penseurs libéraux à lui opposer une vision plus équilibrée des droits et des devoirs. C'est par exemple le cas de la Déclaration des droits et devoirs de l'homme et du citoyen de 1795, qui peut apparaître comme une réaction contre les excès égalitaristes de la déclaration de 1793. Beaucoup plus tard, en 1943, Simone Weil, dans *l'Enracinement* (13), posera le principe selon lequel la notion de droits doit être subordonnée à celle d'obligation engageant chaque homme envers tous les autres, celle « *de satisfaire aux besoins terrestres de l'âme et du corps de chaque être humain autant qu'il est possible.* » Mais ces différentes tentatives d'équilibrer droits et devoirs humains, bien que ressurgissant de temps à autres comme dans la Déclaration américaine des droits et devoirs de l'homme de 1948 (30), restent globalement assez marginales par rapport à la tendance dominante de l'affirmation exclusive des droits. Et l'on peut d'ailleurs se demander si la référence à de supposés « devoirs » universels ne risque pas elle-même d'alimenter, de manière encore plus directe que l'affirmation symétrique des droits, les deux dangereuses mécaniques complémentaires de l'interventionnisme étatique et de l'atrophie des libertés individuelle. Peut-être vaudrait-il mieux, au

fond poser de strictes limites à la l'affirmation de cette notion trop abstraite et invasive de droits de l'homme, en la limitant exclusivement à quelques principes peu nombreux, par exemple au droit pour le citoyen d'échapper à l'arbitraire et à la tyrannie de l'Etat, fussent-elles justifiées par les meilleurs intentions du monde ? C'est en tout cas le sens de la démarche initiée par l'administration Trump afin de définir a minima le noyau inaliénable des droits humains vraiment fondamentaux, en éliminant du même coup de la liste tous les faux droits dont il serait souhaitable de se passer (38).

### Une extension qui vainc tous les obstacles

Mais cette extension progressive des pouvoirs de l'Etat s'est-elle faite sans heurts ? L'arbitraire du pouvoir central, la spoliation fiscale, l'étouffement bureaucratique de la société ne se sont-ils pas heurté au cours des siècles à des résistances, voir à des rébellions qui souvent réussirent à les mettre provisoirement en échec ? Cela est vrai. Mais il est également exact qu'aucune de ces oppositions n'est finalement parvenue à enrayer l'accroissement historique du poids de l'Etat.

Dès la formation de la France, les ambitions centralisatrices du pouvoir royal se heurtèrent à la résistance frondeuse des grands féodaux, tandis que sa voracité fiscale -surtout en temps de guerre – provoquait jacqueries et émotions populaires. Mais, comme nous le montre Tocqueville [B34], l'Etat royal était néanmoins parvenu à la veille de la révolution, à travers la domestication progressive d'une haute aristocratie longtemps rebelle et l'affaiblissement des corps intermédiaires, à imposer un début de domination centralisée sur l'ensemble du territoire national.

Quant à la Révolution, son utopie émancipatrice se heurta à la résistance de nombreuses villes et provinces. Mais les dirigeants du nouveau « Léviathan démocratique », s'empressèrent alors de mettre en œuvre, au nom des Droits de l'homme, des moyens de répression sans commune mesure avec ceux de l'Ancien régime. Ils noyèrent ainsi, de Lyon à la Vendée et de Nantes à Toulon, ces oppositions dans le sang et la terreur. Comme le disait Clémenceau en parlant des révolutionnaires de 1789 : « *ils ont proclamé les droits de l'homme, et le lendemain ils ont dressé les guillotines.* » Ce qui leur permettra de poursuivre et d'amplifier la tendance amorcée par l'Ancien régime en mettant en place un Etat encore plus puissant, plus centralisé et potentiellement plus oppressif.

Mais cet Etat émancipateur peut-il se passer d'une puissante et envahissante bureaucratie ? Ce n'est pas le moindre paradoxe de ses zéloteurs jacobins les plus acharnés que d'avoir cru justement qu'ils pouvaient en éviter l'apparition. Comme nous l'explique Pierre Rosanvallon [B29], Robespierre et ses collègues du Comité de salut public ne semblaient en effet pas avoir compris que ce développement de la bureaucratie constituait l'inévitable corollaire du pouvoir oppressif croissant de l'Etat dont ils étaient eux-mêmes les artisans. Cette attitude incohérente se traduisit alors notamment : 1) par la très forte méfiance existant à l'époque de la Convention vis-à-vis des bureaux et des « fonctionnaires »<sup>9</sup> soupçonnés de vouloir s'accaparer le pouvoir démocratique détenu par l'Assemblée (ce qui n'empêche d'ailleurs pas ce même régime d'assemblée d'ouvrir la voie par ses dysfonctionnements à la dictature d'un petit groupe d'hommes) ; 2) par la critique très précoce, dès la

---

<sup>9</sup> Terme qui a alors un sens différent de celui d'aujourd'hui car il ne désigne alors que le titulaires de fonctions décisionnelles importantes (nous dirions aujourd'hui les technocrates) et non les simples exécutants, alors appelés commis.

Révolution, de la bureaucratie, à laquelle est opposé l'utopie d'un gouvernement aux structures légères « à bon marché », alors même que l'extension du pouvoir de l'Etat, voulu par cette même Révolution a pour corollaire quasi-mécanique l'alourdissement des structures administratives. Bref, on cultive encore l'illusion qu'un Etat puissant peut reposer sur des structures administratives ultralégères.

Cette étrange contradiction parcourt ensuite tout le XIXème siècle (Rosanvallon, Op. cit.). On assiste en effet alors à la coexistence paradoxale d'un culte de l'Etat de plus en plus affirmé avec une organisation longtemps déficiente de la fonction publique et avec une difficulté d'ordre quasi-psychologique à accepter l'existence d'un puissant pouvoir administratif agissant de manière autonome par rapport au politique. Nous voyons ainsi se cristalliser la contradiction, encore bien présente aujourd'hui, entre les immenses attentes investies dans l'Etat, et les critiques véhémentes dont il fait l'objet du fait de la lourdeur de ses structures. Comme si la pléthore bureaucratique dont il est atteint ne constituait pas le corollaire inévitable de ses ambitions démesurées.

Il est vrai qu'à l'attitude somme toute incohérente de ces zélateurs de l'Etat croyant pouvoir faire l'économie d'une bureaucratie, s'oppose, dès le XIXème siècle, la position critique de plusieurs courants anti-étatistes, d'inspiration selon les cas libérale ou conservatrice. Une position beaucoup plus cohérente dans sa radicalité, puisqu'elle impute à l'étatisme lui-même la cause de l'emphysème bureaucratique. Relisons par exemple ce texte de l'abbé Martinet datant de 1848 (2), à l'époque où le poids des prélèvements obligatoires rapportés au PIB atteignait à peine un cinquième de celui d'aujourd'hui : « *Qu'est-ce donc que cet Etat dont les droits magiques et toujours indiscutés écrasent les contribuables sous le poids des charges et confisquent rapidement l'exercice de toutes les libertés publiques ou privées ? Sur quoi repose le culte de l'Etat, divinité abstraite, aussi insaisissable dans son essence qu'insatiable dans ses appétits ? Cette volonté nationale, qui se traduit en lois brutalement illibérales et rapaces pour pénétrer jusque dans le for inviolable de la conscience et ravir aux citoyens leurs droits les plus sacrés avec leurs derniers écus, qu'est-elle, en dernière analyse, sinon le bon plaisir d'un ministre ou d'un chef de bureau, dont tout le talent consiste à transformer en affaires d'argent et matières à emploi les questions les plus vitales, les éléments de la vie religieuse et morale d'un peuple ?* » (Abbé Antoine Martinet, *Le Communisme légal*, 1848).

C'est au nom de cette vision libérale que la croissance des fonctions sociales de l'Etat fut très tôt dénoncée comme porteuse d'un risque de collectivisation de l'économie française. La problématique des droits sociaux (droit du travail, indemnisation des accidents du travail, assurance-santé, retraites..) fit notamment l'objet pendant toute la seconde moitié du XIXème siècle d'intenses débats entre partisans de l'intervention étatique et libéraux, qui considéraient pour leur part que l'Etat n'avait pas à reconnaître et garantir des droits des travailleurs, selon eux exclusivement liés à un contrat privé avec l'employeur. Le développement, au cours de la seconde moitié du XIXème siècle, des expériences de gestion néo-corporatives, puis de l'assurance sociale par les mutuelles, semblèrent alors offrir un moyen de dépasser les attermoissements d'un Etat désireux de réduire la misère et la précarité ouvrières, sans devenir pour autant directement garant de droits sociaux de plein exercice.

Cette position libérale a cependant toujours été minoritaire en France, le culte de l'Etat étant, comme l'explique François Sureau [B33], la chose la mieux partagée entre tous les courants politique - hommes de droite défenseurs de l'ordre moral comme hommes de gauche tentés par l'étatisme.

Progressivement, c'est donc l'étatisme qui l'emporta : l'Etat fut en effet amené à prendre en charge de plus en plus directement, malgré des oppositions et des controverses violentes, cette fonction assurancielle, avec la mise en œuvre du principe de l'assurance obligatoire puis la mise en place des assurances sociales en 1928, enfin la naissance en 1945 d'une sécurité sociale incarnant le triomphe du concept d'Etat providence - tandis que s'effaçait progressivement la distinction entre assurance et assistance (voir également chapitre 2) .

### Du citoyen libre à l'individu dépendant

Cette montée en puissance de l'étatisme est également favorisée par l'affaiblissement de la figure du citoyen libre et doté de sens civique, au profit de celle de l'individu hédoniste soucieux de voir l'Etat satisfaire les droits supposés dont il s'estime détenteur, quitte à accepter pour cela une extension indéfinie des interventions publiques et une réduction de ses propres libertés. Ce mécanisme par lequel l'émancipation démocratique isole et démoralise les individus en les émancipant, puis accouche d'une tyrannie étatique sous la pression même de ces individus demandeurs de protections nouvelles, avait déjà été entrevu, dès la Révolution, par des auteurs réactionnaires comme Edmond Burke, puis au cours du XIXème siècle par le libéral Tocqueville.

Celui-ci a finement analysé, dans « *De la démocratie en Amérique* » [B35] la manière dont l'individu démocratique est naturellement enclin, de manière apparemment paradoxale, à abandonner la pratique de la politique. Son raisonnement est le suivant : certes, les sociétés démocratiques donnent aux individus le goût des institutions libres. Mais elles les conduisent aussi en même temps, puisqu'ils sont désormais dépouillés du sens du devoir et de l'abnégation propre aux sociétés aristocratiques, à se concentrer sur la passion du bien-être personnel, et à se désengager des grandes causes communes. Ils acceptent de ce fait de renoncer à l'exercice de leur pouvoir politique, ce qui entraîne la concentration de ces pouvoirs aux mains de quelques-uns. Ceci peut constituer la source d'une nouvelle forme de despotisme, d'autant que la disparition des corps intermédiaires a conduit le pouvoir d'Etat à s'emparer de nouvelles attributions. De là résulte la contradiction profonde des sociétés démocratiques, où les individus sont à la fois avides de libertés toujours plus grandes pour eux-mêmes et disposés à accepter que le pouvoir se concentre toujours davantage aux mains d'un Etat apprécié pour son rôle de dispensateur de places et d'avantages... Comme le dit Georges Bensoussan (33) : « *Nous ne sommes pas dans un système totalitaire, mais dans un système d'avachissement de la démocratie que Tocqueville avait annoncé. Cet avachissement est marqué par le triomphe de l'intérêt individuel et le désintérêt pour la chose publique* ».

La croissance indéfinie des interventions publiques trouve alors un allié paradoxal dans le développement d'une mentalité d'individualiste rentier où chacun trouve son compte dans les protections et les rentes à lui accordées par l'Etat moyennant d'acceptation d'une restriction de fait à son autonomie et à sa liberté<sup>10</sup>. Chaque individu peut effet voir dans l'extension de l'Etat, « *grande fiction à travers laquelle tout le monde s'efforce de vivre aux dépens de tout le monde* », selon le mot de Frédéric Bastiat, un moyen d'augmenter ses propres prébendes au détriment des autres. Comme le disait déjà Vilfredo Pareto en 1899 (2) : « *Chacun tâche de happer un morceau du budget, les citoyens ne voient dans les administrations de l'État, des provinces et des communes que des instruments pour*

---

<sup>10</sup> Voir également, sur ce thème, [B31]

*se dépouiller les uns les autres [...] Tant que subsistera le sentiment qui porte les hommes à s'entre dépouiller au moyen des administrations publiques, les budgets augmenteront, jusqu'à ce qu'enfin, ils produisent la ruine des peuples (...) » .*

Cette alliance paradoxale de l'individualisme et de l'étatisme a été également soulignée par des penseurs plus récents, à travers l'utilisation de concepts qui pour paraître plus modernes, ne constituent finalement que l'avatar contemporain des analyses plus anciennes de Tocqueville ou de Pareto (voir (34)). C'est par exemple, la référence au consumérisme proposée par Wilhelm Röpke au milieu du XXème siècle: « *le consumérisme favorise le développement de revendications collectives, et stimule la demande pour le développement de l'État-Providence, selon un cercle vicieux producteur de mal-être existentiel, à travers la destruction des communautés naturelles et la disparition de la culture humaniste.* » C'est encore l'analyse de la post-modernité tentée par Chantal Delsol dans une récente tribune du Figaro (12) « *Alors que la modernité nourrissait des idéologies censées susciter des sociétés parfaites, la post-modernité ne se voue qu'au développement de la liberté individuelle sur tous les plans. Les droits sont inflationnistes, parce que l'envie individuelle a tendance à susciter chaque fois un nouveau droit.* »

Cette dérive individualiste expliquerait également, selon François Sureau [B33], l'absence de résistance contre le mouvement actuel de régression des libertés individuelles. Epris de son confort personnel, égoïste et solitaire, l'individu aurait perdu le réflexe citoyen de s'opposer aux débordements de la tyrannie étatique. Pourquoi devrai-il perdre du temps, gaspiller de l'énergie, voire prendre des risques en se dressant contre l'arbitraire ou l'abus de pouvoir, alors même que ces forfaits sont commis au nom de son propre bien-être et de sa sécurité, contre des gens qu'il ne connaît pas... Des gens qui, au fond, pense-t-il paresseusement, doivent bien être coupables de quelque chose, puisque le pouvoir cherche à les priver de leurs libertés... Jusqu'au jour où, lui-même victime de ces abus, il ne trouvera personne pour le défendre...

### Une domination étatique expansive par nature

Nous arrivons donc à une situation où plus aucune force de rappel ne vient contrecarrer l'irrésistible tendance à l'extension du domaine d'action de l'Etat. Les corps intermédiaires ont été depuis longtemps balayés. La religion des droits de l'homme fournit en abondance des prétextes toujours renouvelés à la multiplication des interventions publiques, tandis que le culte de l'Etat désarme les oppositions à cette prolifération invasive. L'individualisme lui-même s'en fait le complice, puisque les individus isolés par leur égoïsme y voient l'occasion d'une augmentation de leurs prébendes.

C'est donc d'un véritable Dieu-Moloch qu'a engendré la révolution française. Une créature à la fois éradicatrice, violente, expansionniste et oppressive. Un Dieu jaloux qui exige que lui soit rendu un culte univoque et absolue. Et qui va se transformer au fil des siècles en un processus de domination unilatérale et sans limites. Examinons une à une les caractéristiques de ce monstre, présente dès sa naissance, et qui semble aujourd'hui, pour notre malheur, entré dans la force de l'âge.

**Un Etat éradicateur du passé.** Le penseur conservateur Edmund Burke avait déjà perçu, dès 1790, le caractère dangereusement destructeur de l'Etat révolutionnaire [B10]. Selon lui, la Révolution française, au lieu de s'inscrire en comme en Angleterre dans une perspective réformatrice enracinée

dans la continuité historique et dans la transmission des traditions héritées, a prétendu faire table rase du passé au nom d'un principe vague et absolu de liberté et de démocratie. Elle aurait de ce fait brutalement détruit toutes les valeurs, les institutions, les solidarités et les systèmes d'équilibre des pouvoirs qui garantissaient la cohésion sociale : foi, fidélité, honneur, armée, église, noblesse, parlements, principe de l'hérédité royale, inamovibilité et irresponsabilité politique de la Couronne... Cette critique fondatrice de Burke ne conserve-t-elle pas aujourd'hui toute sa valeur, face à un Etat qui semble, comme hier, faire de la création d'un monde nouveau un objectif en soi ?

**Un Etat tenté par la violence.** Cet Etat éradicateur, fondant son action émancipatrice non sur une réforme pragmatique de l'existant mais sur la mise en oeuvre brutale de principes abstraits, entièrement nouveaux et peut-être inapplicables, risque à tout moment d'être tenté par la violence pour faire triompher son utopie face à une société rétive. C'est ce que remarque encore Edmund Burke quand il explique que la Révolution contredit par sa pratique concrète les grands principes humanistes qu'elle a proclamés avec véhémence [B10] : « *Je ne sais quel nom donner à l'autorité qui gouverne actuellement en France : elle voudrait ne paraître qu'une démocratie, quoique je pense qu'elle précipite sa marche vers une ignoble et funeste oligarchie.* ». Quant aux claronnantes déclarations sur le droit des gens à être protégés contre l'arbitraire, elles ne débouchent en fait, selon Burke, que sur l'exercice d'un arbitraire bien plus violent encore que sous l'Ancien régime, comme en témoigne entre autres l'inique expropriation des biens de l'Eglise.

**Un Etat expansionniste et oppressif.** Une autre tentation accompagne cette violence fondatrice de l'Etat moderne en France : celle de s'occuper de tout puisque son projet émancipateur concerne en fait tous les aspects de la vie sociale. Ecoutons par exemple Tocqueville analyser cette tentation totalitaire des régimes démocratiques : « *Il est évident que la plupart de nos princes ne veulent pas seulement diriger le peuple tout entier ; on dirait qu'ils se jugent responsables des actions et de la destinée individuelle de leurs sujets, qu'ils ont entrepris de conduire et d'éclairer chacun d'eux dans les différents actes de sa vie, et, au besoin, de le rendre heureux malgré lui-même.* » [B35]

Mais pour imposer sa volonté à une société rétive et arriérée, l'Etat va être tenté, sans cesse, d'agrandir son pouvoir pour se transformer en une entité oppressive, limitant de plus en plus les libertés individuelles. Une dynamique bien décrite, par exemple, dans ce texte du libéral Frédéric Bastiat, datant des années 1840 : « *Le pouvoir, vaste corps organisé et vivant, tend naturellement à s'agrandir. Il se trouve à l'étroit dans sa mission de surveillance. Or, il n'y a pas pour lui d'agrandissements possibles en dehors d'empiètements successifs sur le domaine des facultés individuelles. Extension du pouvoir, cela signifie usurpation de quelque mode d'activité privée, transgression de la limite (...) entre ce qui est et ce qui n'est pas son attribution essentielle. Le pouvoir sort de sa mission quand, par exemple, il impose une forme de culte à nos consciences, une méthode d'enseignement à notre esprit, une direction à notre travail ou à nos capitaux, une impulsion envahissante à nos relations internationales, etc.* »

Tocqueville développe une analyse similaire [B35] : selon lui, la démocratie risque de faire apparaître de nouvelles formes de despotisme plus douces mais aussi plus étendues que le despotisme aristocratique (voir également encadré 1 *supra*). En effet, la crainte du désordre et l'amour du bien-être portent insensiblement les peuples démocratiques à augmenter les attributions du gouvernement central, seul pouvoir qui leur paraisse de lui-même assez fort, assez intelligent, assez stable pour les protéger contre l'anarchie. « *Si l'on vient à réfléchir sur ce qui précède, on sera surpris et effrayé de*

*voir comment, en Europe, tout semble concourir à accroître indéfiniment les prérogatives du pouvoir central et à rendre chaque jour l'existence individuelle plus faible, plus subordonnée et plus précaire. »*

Bref, ainsi que le remarque Patrick de Casanove en 2019 dans Contrepoints [29] : « *Pour réaliser son plan de société parfaite l'État doit se mêler de tout. Il doit réguler les échanges entre les individus, (réguler le marché), aucun domaine d'intervention ne lui est interdit, la vie privée n'existe pas (sauf peut-être pour choisir la couleur de sa cafetière, et encore... à condition que les bilans carbone du café et de la machine soient négatifs). Donc l'extension de l'État est sans limite et l'appareil dont il a besoin pour survivre, fonctionner et s'étendre n'a pas de limite non plus. »*

**Un Moloch qui exige un culte exclusif.** Le pire, nous l'avons déjà vu plus haut, c'est que cet écrasement progressif des libertés se fait avec le consentement de citoyens pénétrés d'une sorte de culte de l'Etat et prêts à lui abandonner leur liberté contre la protection qu'il leur accorde. Comme le dit Ludwig von Mises dans *L'Action humaine* (1949) : « *L'État, cette nouvelle divinité de l'ère naissante de la statolâtrie, cette institution éternelle et suprahumaine hors d'atteinte des fragilités humaines, offrait au citoyen une occasion de mettre sa richesse en sûreté et de jouir d'un revenu stable, garanti contre toute vicissitude. »* Une analyse à laquelle fait écho l'ouvrage récent d'Olivier Babeau, *L'horreur politique*, publié en 2017 [B3] : « *La sacralisation de l'État est le pilier protecteur de l'obésité étatique, le bouclier qui empêche toute remise en question. Elle lui permet d'être par définition légitime à se saisir de virtuellement tous les problèmes. (...) Pour les Français, l'État centralisateur dévoreur des ressources privées est la seule option. »*

A partir de là, peut se mettre en place le fantasme collectif français, selon lequel tout problème de société pourrait trouver une solution dans l'action clairvoyante et déterminée de l'Etat. Une illusion alimentée par la démagogie des hommes politiques de tous bords, monopolisant à chaque élection les médias dans une surenchère mystificatrice. En 1965, Jacques Ellul écrit par exemple, dans *L'illusion politique* (14) : « *L'homme occidental moderne est convaincu que tous les problèmes sont susceptibles d'une solution par la politique, laquelle devrait réorganiser la société pour qu'elle soit ce qu'elle devrait être. La politique permet de résoudre des problèmes administratifs, de gestion matérielle de la cité, d'organisation économique. Mais elle ne permet pas de répondre aux problèmes personnels, celui du bien et du mal, du vrai et du juste, du sens de sa vie, de la responsabilité devant la liberté... Cette conviction que les affrontements intérieurs de la personne comme la réalisation extérieure des valeurs sont affaire collective et trouveront leur solution dans l'aménagement politique n'est que la face mystifiante de la démission personnelle de chacun devant sa propre vie. C'est parce que je suis incapable de réaliser le bien dans ma vie que je le projette sur l'État qui doit le réaliser par procuration à ma place ; c'est parce que je suis incapable de discerner la vérité, que je réclame que l'administration la discerne pour moi. »*

L'Etat devient dans ces conditions, selon le mot d'Olivier Babeau [B3], « un processus de domination unilatérale et sans contrepouvoirs », dont le principe même repose sur l'accroissement sans relâche de cette domination. Tout n'est plus alors qu'affaire de prétextes : assurer le bien-être des individus à travers une vision de plus en plus extensive du contrat social ; remédier à leur imprévoyance en les contraignant à adhérer à des assurances obligatoires ; enfanter (au besoin par la contrainte) une société idéale ; remédier aux carences du marché ; protéger la population contre une épidémie ... Un Etat qui ose même tirer prétexte de ses propres échecs pour accroître encore ses interventions et ses

prélèvements voraces... Tout cela conduisant à une multiplication sans limite des bureaucraties, à une augmentation sans frein des dépenses publiques et à une prolifération législative et réglementaire aux allures cancéreuses. Un processus historique fortement accéléré depuis la fin de la seconde guerre mondiale, et dont nous allons maintenant examiner les mécanismes en nous concentrant sur cette dernière période.

### La dynamique historique du totalitarisme « soft »

La construction de l'Etat en France est, comme l'a montré Pierre Rosanvallon [B29], un processus extrêmement complexe, fait de continuités et de ruptures, de contradictions durablement irrésolues et de changements brutaux de paradigmes, de conflits récurrents entre visions politiques inconciliables. Il n'est cependant pas impossible de discerner, dans cette histoire faite de bruit et de fureur, une sorte de « ligne directrice » conduisant de l'Etat centralisateur et absolutiste de l'ancien régime au « proto-totalitarisme soft » d'aujourd'hui. Nous en arrivons ainsi, par bonds successifs, à une situation où l'Etat dispose désormais, tant par sa puissance financière que par son ambition à tout réglementer, d'un pouvoir d'intrusion immense et donc excessif dans la vie des gens. Cette montée en puissance de l'interventionnisme public, qui s'est fortement accéléré après 1945, a pris trois formes complémentaires : l'extension progressive des domaines d'intervention de l'Etat ; la multiplication des strates d'action publiques (notamment territoriales) ; enfin l'inflation fiscale, budgétaire et législative.

### L'extension progressive des domaines d'intervention publics

On a tout d'abord assisté, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, à une spectaculaire extension des domaines d'intervention publics, conduisant à une situation où l'Etat prétend désormais de mêler de tous les aspects la vie sociale, à travers un lourd dispositif de prélèvements obligatoires, d'interdiction ou d'injonctions légales, de programmes d'intervention et de réglementations kafkaïennes appliquées par des bureaucraties tatillonnes. Cette extension a elle-même revêtu deux formes différentes :

- L'extension par interprétation de plus en plus large d'un principe ancien (mécanisme que je nommerai « capillarité ») ;
- L'apparition d'un objectif entièrement nouveau (mécanisme que je désignerai par le terme de « créativité ».

### *L'extension par capillarité : l'enivrant poison de l'égalitarisme*

Ce que j'appelle « le processus par capillarité » consiste à dérouler progressivement toutes les conséquences, y compris les plus lointaines et indirectes d'un principe politique aux allures d'évidence séduisante, jusqu'à en faire la justification d'une masse colossale d'interventions publiques, aux impacts profondément liberticides et spoliateurs. La recherche de l'égalité constitue sans doute l'exemple le plus clair et le plus pernicieux de cette dérive.

Cette idée d'égalité n'est d'abord affirmée que dans sa dimension juridique par la déclaration des droits de 1789 (cf. supra). Il s'agit alors simplement, en effet, d'une simple égalité devant la loi : tous

les hommes jouissent des mêmes droits légaux sans distinction d'origine, de races ou de sexe, tandis que différences « *ne peuvent être justifiées que par l'intérêt commun.* » Comme on l'a vu, la déclaration de 1793 constitue une première tentative d'étendre ce principe d'égalité au domaine économique et social, selon deux voies parallèles : d'une part en affirmant, dans son article 2, l'égalité comme un droit naturel et imprescriptible, sans préciser d'ailleurs la nature exacte de cette « égalité » ; d'autre part, en faisant dans son article 21 de la lutte contre la misère une obligation à valeur constitutionnelle, puisque qu'il est affirmé que désormais « *La société doit la subsistance aux citoyens malheureux* » (voir également supra).

Si l'affirmation de ce beau principe n'a sur le moment pas eu de grandes conséquences sur l'action publique - la période révolutionnaire constituant en fait, en matière d'aides sociales, une régression significative par rapport à la situation de l'Ancien régime, à travers le démantèlement des institutions de secours jusqu'alors gérées par l'Eglise<sup>11</sup> -, elle entrouvre cependant une dangereuse boîte de Pandore. Commence en effet à prendre forme l'idée que l'une des missions prioritaires de l'Etat consiste à lutter contre la misère et contre l'inégalité, puisque la déclaration des droits de lui ordonne. Idée certes séduisante pour tout homme de bonne volonté, mais qui porte en elle la justification d'un interventionnisme public constant et sans limites pour deux raisons très simples : d'une part parce que la misère et l'inégalité sont en fait impossibles à éradiquer ; et, d'autre part, parce que les tentatives de les réduire par une politique de redistribution autoritaire ne conduisent bien souvent qu'à les accroître encore davantage.

Tocqueville, dans « *De la démocratie en Amérique* » [B35], a finement analysé la manière dont cet idéal d'égalité, toujours par définition insatisfait, favorisait l'étatisme. Selon lui, l'idée d'égalité constitue l'un des fondements essentiel d'une société démocratique. Mais, dans la pratique, cette passion égalitaire propre à l'homme démocratique est constamment remise en cause par l'apparition de nouvelles inégalités de fortune nées de la mobilité sociale, de la concurrence et de l'accumulation des richesses. D'où des tensions récurrentes dans les rapports humains, chaque individu devenant à la fois « *plus jaloux d'un rang qui n'est plus garanti par la naissance et de l'égalité stricte dans laquelle tous les hommes doivent être cantonnés* ». Seul le pouvoir central paraît alors en mesure de ramener la société vers cette égalité idéale, en affaiblissant les nouveaux privilèges toujours renaissants, afin de réactiver le lien social. D'où des interventions de plus en plus nombreuses de l'Etat, qui ont aussi pour conséquence de rogner les ailes de ceux qui sont porteurs de grandes idées et de grandes ambitions.

Vue d'aujourd'hui, cette analyse datant du milieu du XIXème siècle revêt un caractère presque prophétique. En effet malgré les résistances d'un mouvement libéral toujours minoritaire en France, l'histoire de l'Etat dans notre pays va largement se confondre avec l'extension progressive de ses attributions et de ses interventions – pas toujours malheureuses d'ailleurs – visant à faire entrer dans les faits cet idéal de justice sociale et d'égalité. Nous en avons déjà décrit plus haut certaines étapes, notamment celles qui aboutissent à la mise en place en 1945 d'un système de sécurité sociale à vocation universelle.

---

<sup>11</sup> Un paradoxe d'ailleurs bien révélateur de l'hypocrisie de cet Etat prétendument émancipateur, claironnant à la face du monde des principes de justice et de solidarité dont il s'approprie en quelque sorte le monopole sans vraiment les mettre en œuvre, tout en empêchant la société civile de le faire de manière plus discrète et pragmatique.

Ce qu'il faut avant tout constater, c'est d'incroyable fertilité de ces deux idées jumelles d'égalité et de justice pour justifier des interventions toujours plus nombreuses et diverses de l'Etat dans tous les domaines de la vie économique et sociale : chaque nouvelle injustice, chaque nouvelle inégalité identifiées justifiant la mise en place d'une nouvelle politique, d'une nouvelle bureaucratie, de nouvelles lois contraignantes, et de nouvelles lignes budgétaires.

En gros, cette machine à collectiviser et à niveler repose sur le syllogisme suivant 1) les êtres humains possèdent des droits naturels dans à peu près tous les domaines de leur existence ; 2) c'est le rôle de l'Etat de garantir pleinement l'accès à ces droits ; 3) comme il s'agit de droits fondamentaux, toute inégalité dans l'aspect à ces droits doit être considérée comme une injustice ; et 4) il revient à l'Etat de lutter de manière implacable contre ces injustices en assurant une égalité totale entre les citoyens dans tous les domaines où ceux-ci disposent de droits légitimes, c'est-à-dire à peu près dans tous les aspects de leur vie.

Par un phénomène de capillarité, cette fureur interventionniste va progressivement s'étendre à une part plus en plus large de vie sociale : logement, santé, relations hommes-femmes, équipement du territoire, éducation, etc. Chaque échec dans un domaine d'intervention existant semblant d'ailleurs justifier, par un curieux phénomène de fuite en avant, l'extension des politiques publiques à des domaines connexes...

Concrètement, cette intervention de l'Etat va prendre deux formes fondamentales : 1) taxer ceux qui ont un peu plus le prétexte en grande partie fallacieux de redistribuer à ceux qui ont moins afin de réduire les inégalités ; 2) multiplier les règles contraignantes pour empêcher le fonctionnement libre des rapports sociaux et économiques lorsque ceux-ci contreviennent à l'utopie égalitaire.

Laurent Oliver [B24] montre par exemple comment la mise en place en France de l'Etat-providence constitue la conséquence d'une extension progressive des ambitions et des domaines d'intervention de l'Etat en matière sociale : d'abord, en tentant de combattre le paupérisme de masse par la mise en place, à partir de la seconde moitié du XIXème siècle, de systèmes d'assurances mutuelles entre les travailleurs ; ensuite, par le passage à un « Etat social actif » visant à remédier aux défaillances du marché du travail (chômage, droit du travail) ; enfin, après la seconde guerre mondiale, par la mise en place d'un Etat-providence ayant pour ambition de veiller au bien-être de tous ; ceci s'accompagnant d'une extension de ses interventions, au-delà des seuls systèmes d'assurance sociale destinées aux travailleurs cotisants, par la mise en place de dispositifs d'aide concernant l'ensemble des populations considérées comme démunies.

Une machine infernale de spoliation, de nivellement par le bas et de destruction des libertés, reposant sur une extension sans fin de l'intervention publique, est ainsi mise en place sous le prétexte attrayant et trompeur de lutter pour l'égalité et la justice sociale.

*L'extension par créativité : l'imagination sans fin des interventionnistes*

A cette première extension de l'intervention publique par capillarité, c'est-à-dire par l'interprétation progressivement étendue d'un concept fondateur, va s'ajouter une autre dérive, celle de la créativité idéologique. Il s'agit ici, ni plus ni moins, de créer un concept juridique entièrement nouveau, dont les

interprétations seront elles-mêmes à leur tour élargies au fil du temps pour constituer de nouvelles sources d'étouffement des libertés individuelles voire de criminalisation rampante des citoyens. Parmi les nouveaux concepts récents ayant donné lieu à cette dérive, je citerai notamment :

- Le droit à un environnement de qualité, qui constitue un prétexte extrêmement puissant à l'accroissement des interventions de l'Etat. Si l'on y réfléchit bien, ce sont TOUS les actes de notre vie et TOUTES les activités économiques qui sont de fait susceptibles de faire l'objet d'une intervention publique sous ce prétexte : activités industrielles, transport, énergie, chauffage, isolation, agriculture, pêche, gestion des déchets, pour ne citer que les plus évidents, sont en effet TOUS générateurs de pollution. Mais comment ne pas craindre alors, avec Pascal Bruckner (31), que l'écologie ne débouche un jour sur un nouveau totalitarisme, par l'accumulation des interdits, des normes et des contrôles pesant sur chacun d'entre nous au nom de la protection de l'environnement ?
- L'égalité homme-femme, objectif si incontestable dans sa version humaniste et universaliste, mais qui, instrumentalisé par des néo-féministes agressives, se transforme progressivement en un outil de criminalisation des hommes, de judiciarisation revancharde des rapports entre les sexes ; outil, également, de destruction de la famille, dernière institution résistante encore à la toute-puissance de l'Etat et à la marchandisation généralisée des relations sociales, et désormais stigmatisée comme le lieu d'exercice d'une domination patriarcale (voir chapitre 4).
- Le droit des minorités au respect de leur mœurs particulières, objectif a priori séduisant dans son principe, mais qui, sur-interprété de manière hargneuse et agressive, devient une sorte de machine de guerre contre les normes communes permettant le fonctionnement d'une société et l'outil d'une forme de dictature idéologique contre la majorité de la population, sommée de célébrer le culte de la diversité sous peine d'être accusée de tous les péchés d'intolérance (voir également chapitre 4).
- Le droit à la culture, prétexte depuis 60 ans à un gaspillage effréné au titre de la politique du même nom, et qu'un récent rapport parlementaire (35) a même proposé d'inscrire dans la constitution... sans doute pour masquer le recul historique de la capacité de notre école primaire et même de notre collègue à former des jeunes sachant lire et écrire correctement (voir chapitre 2).
- Et, last but not least, le droit à la santé, qui, dans sa version la plus récente de « lutte contre les pandémies virales », permet à l'Etat de s'octroyer à peu près tous les passe-droits en matière de respect des libertés publiques sous ce prétexte hygiéniste.

#### *La prolifération bureaucratique*

Cette multiplication des domaines d'intervention publique s'est concrètement traduite, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, par une prolifération quasi-cancéreuse de nouvelles administrations et de nouveaux ministères, chargés chacun de la mise en oeuvre d'une politique supplémentaire. Comme le disait déjà, au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, Frédéric Bastiat : « (...) *le pouvoir devient coûteux à mesure qu'il devient oppressif. Car il n'y a pas d'usurpations qu'il puisse réaliser autrement que par des agents salariés. Chacun de ses envahissements implique donc la création d'une administration nouvelle, l'établissement d'un nouvel impôt ; en sorte qu'il y a entre nos libertés et nos bourses une inévitable communauté de destinées.* »

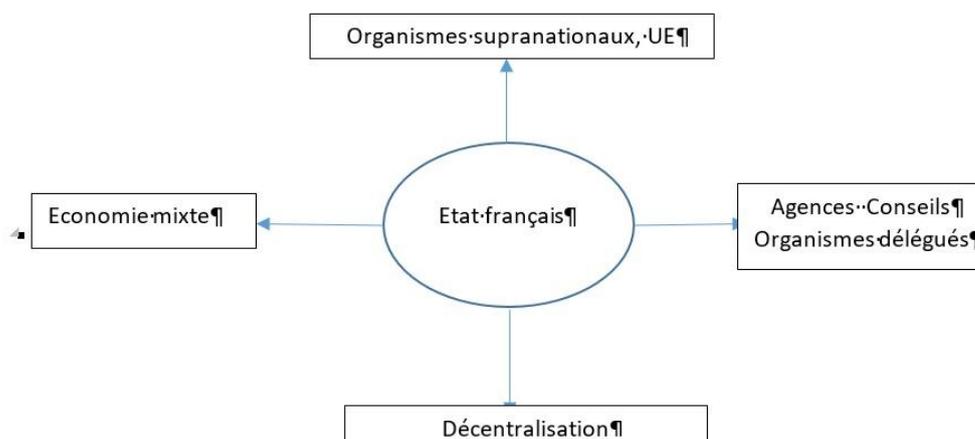
De cette multiplication sans fin, dont les gouvernements de gauche sont loin d'être les seuls responsables même s'ils ont joué en la matière un rôle éminent, on peut donner quelques exemples, au-delà de ceux déjà évoqués plus haut : création en 1944 d'un ministère de la production industrielle ; création en 1954 d'un ministère de la reconstruction et du logement ; création en 1954 d'un secrétariat d'État à la Recherche scientifique et au Progrès technique ; création en 1959 d'un ministère de la coopération ; création en 1959 d'un ministère des affaires culturelles ; création en 1971 d'un ministère de l'environnement ; création en 1974 d'un ministère des droits des femmes ; création en 1974 d'un secrétariat d'Etat aux universités ; création en 1981 d'un ministère du temps libre ; création en 1988 d'un secrétariat aux grands travaux ; création en 1995 d'un ministère des technologies de l'information... et j'en oublie dans doute beaucoup !!

Et chacune de ces créations s'est accompagnée de la création puis du gonflement d'une bureaucratie nouvelle qui, au-delà de l'évolution des structures gouvernementales, a depuis lors perduré, avec pour objectif permanent d'accroître son propre champ d'action et donc son budget. Tout ceci réduisant d'autant la capacité d'initiative autonome et, tout simplement, la liberté des citoyens transformés en administrés : administrés de la culture, du logement, de l'enseignement supérieur, des loisirs, de la recherche, demain peut-être des relations amoureuses et de la famille...

### La démultiplication des niveaux d'action politique

Non seulement le nombre des domaines d'interventions publiques se multiplie jusqu'à toucher à peu près tous les domaines de notre existence, mais le nombre et la diversité des autorités en charge de ces politiques augmente : à l'échelon international, par la montée en puissance des organismes supranationaux et notamment de l'union européenne ; à l'échelon infranational, par une décentralisation mal conçue ou mal mise en œuvre, et qui s'est révélée à l'usage terriblement coûteuse ; enfin, à tous les niveaux d'action territoriale, par la multiplication des organismes délégués et par le foisonnement de l'économie mixte (voir figure 1). Explorons maintenant ces différentes dimensions.

**Figure 1 : Le foisonnement polymorphe des organismes d'action publique**



## La multiplication des organismes délégués et la montée en puissance de l'économie mixte

Comme si l'augmentation du nombre de ministères ne suffisait pas à écraser l'homme libre, on voit également se multiplier, à la périphérie de l'appareil d'Etat, les organismes publics délégués et/ou semi-indépendants, qui se répartissent grosso modo en trois catégories : ceux exerçant une mission de régulation et de contrôle, comme la Commission des opérations de bourse (COB), la Commission de régulation de l'énergie (CRE) ou encore le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) ; ceux auxquels a été déléguée une mission de service public ou la mise en oeuvre d'une politique dans un domaine particulier, comme par exemple l'ADEME (Agence de la transition écologique) ; enfin ceux qui ont été confiée une simple mission de consultation et de conseil. Parmi les organismes les plus actifs ou les plus connus de cette dernière catégorie, on peut par exemple citer la défunte Haute autorité de lutte contre les discriminations (HALDE, créée en 2004 et dissoute en 2011), le Haut conseil à l'égalité hommes-femmes (HCE), ou encore le Haut Conseil pour le climat (HCC)... Souvent infiltrés par des militants radicaux, soumis aux pressions plus ou plus occultes de différents lobbies, beaucoup de ces organismes ont développé des discours politiquement très orientés, produits d'une pratique fort éloignée de la recherche du consensus à laquelle leur mission de service public aurait dû en principe les inciter (voir chapitre 4). Ils se sont ainsi livrés à une inquiétante instrumentalisation de l'Etat au service d'idéologies partisans, voire d'intérêts particuliers.

On a par ailleurs assisté à une multiplication des organismes semi-indépendants d'économie mixte, associant partenaires publics et privés, et dotés de pouvoirs d'intervention de nature administrative plus ou moins étendus : SEM, Entreprises publiques locales, bailleurs sociaux, agences publiques diverses... Un moyen sans doute de créer des instruments d'action plus souples et efficaces en matière de développement local, mais qui ouvre également une large voie à de nouvelles formes d'extension de l'interventionnisme public, dans le cadre d'un capitalisme de connivence propice aux collusions d'intérêt.

## La montée en puissance de l'Union européenne

Tableau 1 - L'europanisation des lois nationales dans huit pays européens

PROPORTION	SECTEURS CONCERNÉS
Entre 30 et 40%	Agriculture Banques et finances Environnement
Entre 20 et 30%	Énergie Technologie Affaires internationales Transports Macro-économie Commerce extérieur Santé
Entre 10 et 20%	Droits civils Travail « Government operations » « Law »
Entre 0 et 10%	« Public lands » Éducation Protection sociale Logement Défense

Quant à l'extension progressive des domaines d'intervention de l'Union européenne, elle a pour corollaire logique de donner à celle-ci un pouvoir normatif croissant, quoiqu'encore très inégal selon les domaines. Selon des travaux récents (26), la transposition des directives communautaires représenterait au moyenne 20 % des sources du droit national dans 8 pays de l'UE, la proportion étant la plus forte dans les domaines de l'agriculture et de l'environnement, et la plus faible en matière de défense ou d'éducation (voir tableau 1 ci-contre). Or, les processus d'élaboration des directives, comme d'ailleurs le fonctionnement de la commission européenne chargée de les concevoir et de les mettre en oeuvre, échappent en grande

partie aux principes de base de la démocratie représentative (absence de facto de responsabilité de la Commission devant le Parlement européen notamment, voir (39)). Il s'agit donc là d'une forme de contournement des vieilles démocraties nationales par l'instauration d'un pouvoir supranational non directement responsable devant le peuple. Comme le dit Anne-Sophie Chazaud : « La «démocratie

sans le peuple» se précise chaque jour un peu plus dans le cadre d'une Union européenne qui fait plus que jamais la démonstration du système profondément anti-démocratique qu'elle est devenue, à supposer qu'elle ait jamais été autre chose ».

#### La boîte de Pandore de la décentralisation

Figure 2



Source : les billets de Segurano

Enfin, des lois de décentralisation mal conçues ou mal mises en œuvre se sont finalement concrétisées, moins par un transfert des prérogatives de l'Etat au profit des collectivités locales que par une aggravation du phénomène de mille-feuille administratif, source de redondances et de gaspillages (voir figure 2). Au lieu de rapprocher l'administration du citoyen en allégeant la bureaucratie de l'Etat central bureaucratique, on a créé à différentes strates territoriales des centaines, voire des milliers de mini-bureaucraties locales ayant pour modèle plus ou moins avoué les

formes d'action de l'Etat central, et dont chacune s'est empressée d'étendre ses moyens et le périmètre de son action, créant ainsi un phénomène généralisé de redondance (4).

Ce phénomène inflationniste a été enclenché par un accroissement des domaines où les collectivités territoriales (Région, département, communes, désormais intercommunalités...) étaient considérées par la loi comme légitime à intervenir ; services publics, logement, urbanisme, transports, solidarité, environnement, sécurité, etc. (37). L'élargissement de ces prérogatives s'est alors traduit, surtout dans les grandes agglomérations, par une frénésie interventionniste et réglementaire.

Le problème, c'est que dans beaucoup de ces domaines aux contours souvent assez flous (comme le développement économique), plusieurs types de collectivités, superposées ou voisines, pouvaient désormais estimer être en droit d'intervenir. Ceci a alors créé les conditions d'une prolifération cancéreuse et chaotique de l'action publique du fait notamment :

- De la tentation toujours présente pour chacun des protagonistes du millefeuille politico-administratif d'étendre au maximum sa sphère d'intervention par une interprétation extensive des prérogatives confiées à lui par la loi - Les décideurs politiques locaux outrepassant les limites souvent floues de leurs pouvoirs réglementaires, ou détournant certains d'entre eux de leur finalité. L'utilisation excessive du pouvoir d'expropriation et de préemption immobilière par l'actuelle Mairie de Paris, dans le but d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée en matière de logement social, constitue un excellent exemple de cette tentation nouvelle de l'abus de droit – et donc de pouvoir – souvent motivée par la volonté d'appliquer localement une politique relevant en principe du niveau national, mais qui n'a pas été approuvée à cet échelon par les électeurs (chapitre 2).

- Et, en conséquence, du risque permanent de duplication, de redondances, voire d'incohérences normatives entre les actions des différentes autorités territoriales, dont la profusion des « agences de développement » (communales, métropolitaines, départementales, régionales, nationales...) donne

un saisissant exemple - ce risque étant particulièrement marqué dans des domaines tels que l'action sociale, le développement économique, le tourisme, l'environnement et le patrimoine, voire l'énergie et les transports, où les compétences des collectivités sont parfois inextricablement enchevêtrées ... Comme le dit Jean Christophe Fromantin, maire de Neuilly-sur-Seine : *À Paris et en Ile-de-France, nous devenons les champions du monde du millefeuille territorial : nous avons la commune, l'EPT, la MGP, le département, la région. Et certaines compétences sont partagées par les cinq structures ! Prenez le logement, par exemple : la commune prend en charge les logements sociaux (loi SRU), l'EPT a compétence en matière d'urbanisme, le département cofinance, la MGP met en place un plan métropolitain de l'habitat, la région a son schéma directeur, et l'État n'est pas en reste puisqu'il a autorité en matière de politique du logement, de SRU, d'ANRU... Cette nouvelle structuration territoriale est à l'opposé de la volonté de rationalisation affichée. On est toujours prompt à créer de nouvelles structures chapeaux, mais sans supprimer aucune maille du dessous et, donc, susciter aucune économie d'échelle.* » Quant à la nouvelle métropole du Grand Paris, elle « est subdivisée en 12 établissements publics territoriaux (EPT) qui ont chacun un statut d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), et donc une fiscalité propre – et provisoire (elle ne durera que jusqu'en 2020). Cette nouvelle structure pose un problème de lisibilité et de complexité. On y passe un temps fou (...) Tout cela va coûter une fortune (...) Pour quelle création de valeur ? Mystère. » (6)

Face à cette situation porteuses d'immenses risques de gaspillages, des tentatives récurrentes ont été menées depuis une quinzaine d'années pour rationaliser le mille-feuille administratif français : loi de janvier 2014 sur la modernisation de l'action territoriale et la généralisation le statut de métropole, loi de janvier 2015 relative à la délimitation des régions, loi NOTRe de 2015 visant au développement des intercommunalités.

Cependant celles-ci n'ont pas toujours (c'est une litote) produit les effets escomptés de simplification et d'économies budgétaires, notamment parce que le rajout de nouvelles strates d'action territoriale (Communautés de commune, d'agglomération, métropole, grandes régions, etc.) ne s'est pas accompagné de la suppression des anciennes. Au lieu d'économies d'échelles rendues possibles par des regroupements de services, on a au contraire souvent assisté à une nouvelle inflation budgétaire à travers la création ex nihilo de services nouveaux sans suppression des anciens. La fusion des régions de 2015, qui était censée dégager des économies, s'est ainsi traduite au bout de trois ans par de nouvelles dépenses de fonctionnement et de trajet, conduisant à nouvelle hausse de dépenses (22). Quant à l'intercommunalité, la cour des comptes déclarait déjà en 2014 : « *Jusqu'à présent, le développement de l'intercommunalité n'a pas été générateur d'économies, bien au contraire* » (28).

Dans un rapport encore plus récent, datant de 2017, la cour des comptes a réitéré ses critiques sur la réforme territoriale de 2014 et 2015 (40) : « *contrairement à l'ambition initiale, cette réforme n'a pas simplifié l'architecture institutionnelle locale. Aucun niveau d'administration n'a été supprimé. L'enchevêtrement des compétences des collectivités demeure une réalité même si la clause générale de compétence a été retirée aux départements et aux régions. [...] la Cour engage à la vigilance sur le risque de surcroît de dépenses liées à l'harmonisation par le haut de certains coûts de gestion en cas de regroupement ou de fusion (intercommunalités, régions).* »

Il est vrai qu'une énième réforme de l'organisation territoriale de l'Etat et en cours de préparation. Le projet de loi "décentralisation et différenciation" devrait en effet être présenté au Parlement en 2020.

Comme toutes celles qui l'ont précédé depuis 15 ans, elle vise à « simplifier, réorganiser, déconcentrer, alléger... » Espérons qu'elle n'aura pas, une fois de plus, l'effet exactement inverse....

Le citoyen de base est dans ces conditions confronté à une triple dose d'autoritarisme public : au niveau européen, du fait d'une commission échappant aux contraintes de base d'un contrôle démocratique ; au niveau national, du fait d'un Etat dont les prérogatives, loin de diminuer, continuent de s'accroître ; et au niveau local, du fait de collectivités impatientes d'outrepasser par tous les moyens leurs prérogatives reconnues par la loi. Il se trouve ainsi exposé à la dangereuse sollicitude, non plus d'une seule administration, mais de 5 ou 6 administrations différentes ayant toutes tendance à reproduire, à leur niveau, les abus, les travers et les lenteurs propres à l'action publique. Cette dérive s'est notamment manifestée par une inflation fiscale, budgétaire et législative dont nous allons maintenant tenter de prendre la mesure.

### La dérive des finances publiques et l'inflation juridique

La transformation d'un Etat de droit en une entité oppressive peut résulter du projet politique explicite d'un parti autoritaire. Mais elle peut aussi être induite, de manière plus insidieuse, et en l'absence même de toute volonté politique délibérée, par l'accroissement progressif du poids de cet Etat dans tous les aspects de la vie sociale. C'est l'augmentation continue de la pression fiscale. C'est la prolifération normative et réglementaire. C'est la multiplication des infractions pénales prévues par la loi. C'est la désorganisation des marchés et la mise en tutelle des individus par les interventions publiques.

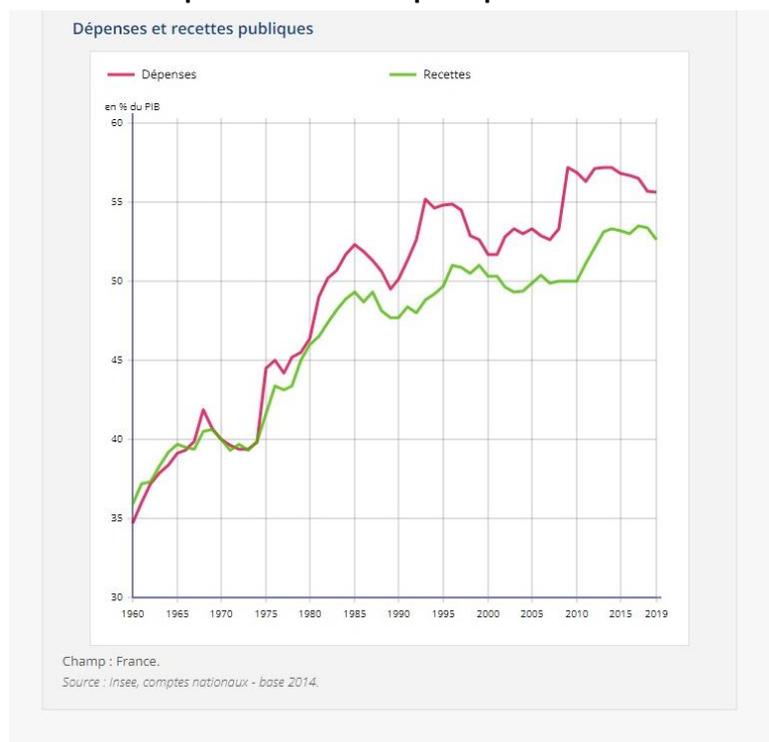
A partir d'un certain point de non-retour, il n'y a alors même plus besoin d'un dictateur mégalomane pour que l'Etat devienne totalitaire au sens étymologique du terme, c'est-à-dire prétende se mêler de tout et réglementer la vie des gens dans tous ses aspects. Comme le dit Cécile Philippe (3) : « *Quand les dépenses publiques représentent plus de la moitié du PIB, est-il légitime de parler de libéralisme ou de capitalisme triomphant ? (...) Cela signifie concrètement que les choix publics se substituent aux choix privés au fur et à mesure que le poids des dépenses publiques augmente. [...] Ainsi, au fur et à mesure que le ratio dépense publique/PIB augmente, le mode d'organisation économique de la France s'éloigne d'un mode libre pour se tourner toujours plus vers des prises de décisions publiques plutôt que privées. En ce sens, le XXe et le début du XXIe siècle révèlent un recul spectaculaire du système fondé sur les droits de propriété au profit d'une croissance ininterrompue de la sphère publique.* » Mais, en même temps, cette tentation totalitaire ne débouche in fine, que sur l'impuissance et le gaspillage, du fait même de la multiplication quasi-cancéreuse des domaines d'intervention dont aucun n'est plus administré de manière efficace (voir chapitre 2).

Examinons par exemple deux composantes essentielles de cet interventionnisme totalitaire : d'une part, l'inflation fiscale et budgétaire ; d'autre part, l'inflation législative et réglementaire.

On pourrait discuter longuement sur le caractère ou moins libéral ou interventionniste des politiques économiques de la France contemporaine. Un certain nombre d'indices semblent à cet égard suggérer que notre pays, comme bien d'autres, a été entraîné au cours des 20 dernières années dans une vague de néo-libéralisme et d'affaiblissement des moyens d'intervention de l'Etat national. L'ouverture des anciens services publics à la concurrence, le démantèlement des tarifs douaniers, la renonciation à l'exercice d'une politique monétaire indépendante, le mouvement de privatisation des entreprises publiques, semblent autant de signes de cette évolution.

Mais, à l'inverse, le poids strictement financier des institutions publiques dans l'économie, loin de décroître, s'est significativement accru au cours de la même période. La part des prélèvements obligatoires dans le PIB, par exemple, n'a pratiquement pas cessé d'augmenter pour dépasser largement 45 % au cours les dernières années. Un niveau de prélèvement quasi-confiscatoire – l'un des plus élevés de la planète. Surtout si l'on ajoute qu'en tenant compte des autres recettes, c'est en fait plus de 50 % du PIB que les administrations publiques s'approprient chaque année (voir graphique 1). Comme le dit Cécile Philippe (3) : « Au début du XXe siècle, les dépenses publiques en France ne représentaient qu'un peu plus de 10 % du PIB français. Au cours du siècle, le poids relatif de l'État n'a jamais cessé d'augmenter. C'est dans les années 1980 que la barre symbolique des 50 % est franchie. Si la croissance de l'État s'est ensuite ralentie, le ratio n'a pas diminué et atteignait un nouveau record en 2013 de 57,1 % du PIB. »

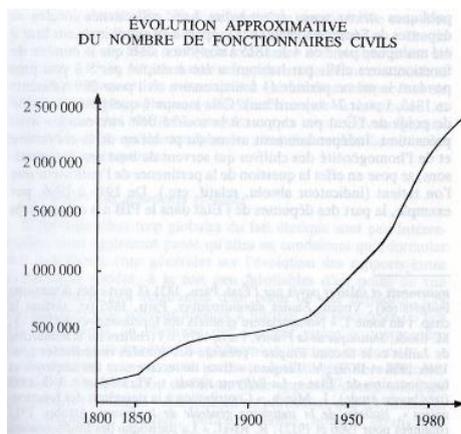
**Graphique 1**  
**Evolution des dépenses et recettes publiques en France en % du PIB**



Source : INSEE

Ceci a pour conséquence directe de priver les habitants de notre pays du fruit de leur travail et de leur épargne au profit de l'Etat, et très concrètement, de rogner leurs libertés quotidiennes en réduisant la part de leur budget disponible pour acheter les produits de leur choix, se déplacer où et comme ils le veulent, et d'une manière plus générale jouir de l'existence de la manière qu'ils ont choisie. Comme le prédisait déjà Tocqueville dans *De la Démocratie en Amérique* [B35] : « Ainsi, l'état attire à lui l'argent des riches par l'emprunt, et par les caisses d'épargne il dispose à son gré des deniers du pauvre. Près de lui et dans ses mains, les richesses du pays accourent sans cesse (...). Ainsi le souverain ne se borne pas à diriger la fortune publique ; il s'introduit encore dans les fortunes privées ; il est le chef de chaque citoyen et souvent son maître, et, de plus, il se fait son intendant et son caissier. [...]

Graphique 2

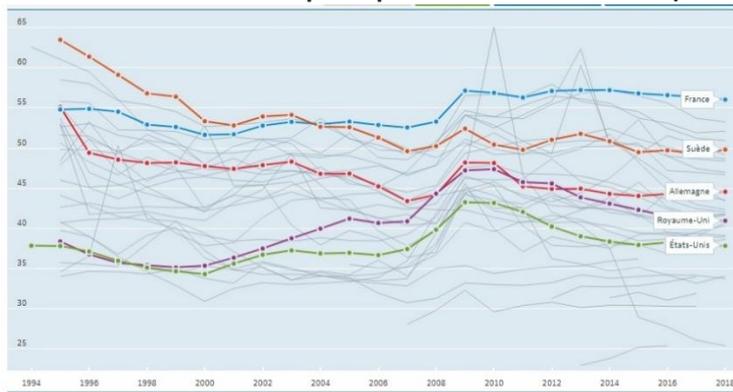


Source : Rosanvallon [B29]

Même constat – sinon pire - du côté de la dépense publique et des effectifs la fonction publique. Ces derniers, par exemple, n'ont pratiquement jamais cessé d'augmenter au cours des deux derniers siècle, pour atteindre, selon l'INSEE (15), 5,5 millions de personnes en 2016 - dont 2,4 dans la fonction publique de l'Etat, 1,9 dans la fonction publique territoriale et 1,2 dans la fonction publique hospitalière contre « seulement » 4,6 en 1996, environ 100 000 (hors militaires) au moment du directoire et... 10 000 sous François 1<sup>er</sup> (Voir Rosanvallon, [B29], et graphique ci-contre). Ce qui fait dire, de manière quelque peu hyperbolique, à Arnaud Bezdard-Falgas (5) : « Une horde pléthorique de fonctionnaires nationaux territoriaux ou apparentés – représentent en France près d'1 salarié sur 3 – s'est abattue sur la France ».

Cette montée du poids de l'Etat n'est d'ailleurs sur le long terme pas propre à la France, Les populations de pratiquement tous les pays riches sont en effet tentées d'utiliser l'Etat pour se protéger et prendre en charge les risques : « Il est symptomatique de constater que la crise de 2008 s'est traduite dans tous les pays par une poussée du poids de l'État considéré comme un réassureur général. »(Yves Buchsenschutz (36). Cependant, cette poussée provisoire a ensuite été suivie dans la plupart des pays de l'OCDE par un reflux, alors que le poids de dépenses publiques s'est maintenu en France à un niveau extrêmement élevé (graphique 3)

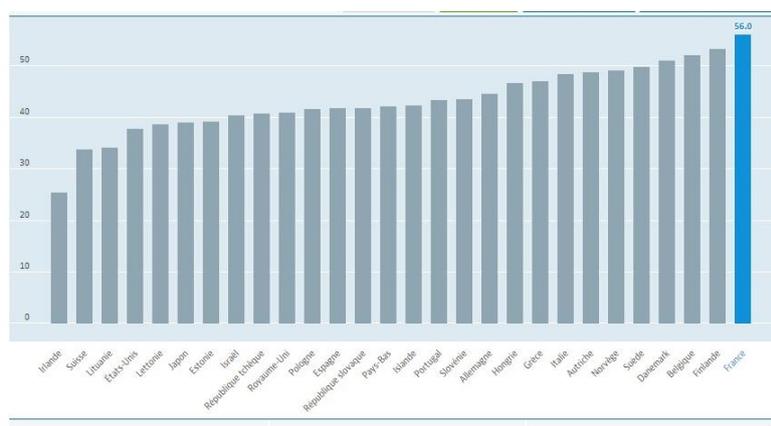
**Graphique 3**  
Dépenses des administrations publiques entre 1995 et 2015 (en % du PIB)



Source : OCDE

De ce fait, la France est aujourd'hui le pays de l'OCDE – et même d'un des pays du monde - où le poids des dépenses publiques rapportées au PIB – environ 57 % en 2016 - est le plus élevé (graphique 4). Et non seulement l'Etat français s'occupe de tout, gère un très grand nombre de secteurs comme la santé, le financier, le transport, l'énergie... mais il est en plus juge de la concurrence et des normes y compris dans les domaines où il est en concurrence avec le privé. Écoutons encore les paroles à cet égard prophétiques de Tocqueville [B35] : « à mesure que la puissance de l'état s'accroît, et que ses besoins augmentent, il consomme lui-même une quantité toujours plus grande de produits industriels, qu'il fabrique d'ordinaire dans ses arsenaux et ses manufactures. C'est ainsi que, dans chaque royaume, le souverain devient le plus grand des industriels ; il attire et retient à son service un nombre prodigieux d'ingénieurs, d'architectes, de mécaniciens, et d'artisans. Il n'est pas seulement le premier des industriels, il tend de plus en plus à se rendre le chef ou plutôt le maître de tous les autres. »

**Graphique 4**  
**Dépenses des administrations publiques en 2018 (en % du PIB)**



Source OCDE.

J'examinerai, dans le chapitre 2 de cet ouvrage, les conséquences négatives de cette obésité budgétaire : prix gonflés par l'impôt, désorganisation des marchés, découragement du travail, de l'initiative et de l'embauche, gaspillages éhontés des dépenses publiques, problèmes économiques ou sociaux aggravés par les politiques mêmes qui prétendent les résoudre, et last but not least, développement au sein de la population d'une mentalité de rentiers et d'assistés. Mais concentrons-nous plutôt ici sur un autre fléau : l'inflation législative et réglementaire.

### *L'inflation réglementaire et législative*

L'Etat français<sup>12</sup> - comme d'ailleurs ceux de certains pays démocratiques - n'est pas seulement en train de devenir totalitaire parce qu'il spolie les gens du revenu de leur travail et de leur épargne, parce qu'il les enferme dans des dispositifs d'assistanat public sources de dépendance et de passivité, et parce qu'il prépare la ruine généralisée des épargnants à travers l'inévitable faillite souveraine à venir. Il l'est

<sup>12</sup> J'utilise ici, et j'utiliserai souvent par la suite, le terme d'Etat pour désigner, de manière simplificatrice, l'ensemble des institutions publiques – Etat stricto sensu, collectivités territoriales, administrations de sécurité sociale -, disposant d'un pouvoir d'édition de normes juridiques, de prélèvement fiscal ou de contrôle institutionnel, c'est-à-dire de contrainte organisée - s'exerçant sur la population.

aussi par le corset de plus en plus dense de lois et de règlements de toutes sortes qui emprisonne et régit l'existence de chacun d'entre nous dans tous ses aspects.

### *Elle est pas belle, ma sardine ?*

En juin 2018, sur le vieux port de Marseille, les vendeuses de poissons frais, pêchés du matin par les derniers pêcheurs artisanaux de la ville, furent l'objet d'une inspection pointilleuse de la part de la direction de la concurrence et des prix, qui conduisit les zélés inspecteurs à verbaliser les commerçants pour non-respect des règles d'affichage. En effet, ceux-ci avaient fait fi d'une disposition édictée par la commission européenne, selon laquelle tous les poissons vendus à l'étalage devaient faire l'objet d'une description précise, mentionnant entre autres, le nom scientifique de l'animal en latin. Fort heureusement, l'émotion suscitée par cette situation grotesque conduisit rapidement les autorités à mettre un frein à cette frénésie verbalisatrice (17).

L'anecdote aurait pu être cocasse si elle n'avait révélé une évolution extrêmement inquiétante : la prolifération des normes, règlements et lois qui enferment nos vies, sous tous leurs aspects, dans un carcan de plus en plus strict d'obligations et d'interdits. Quoi que l'on fasse, entre la révision obligatoire des vieux véhicules utilisés pour aller faire les courses au village, la mise aux normes de sécurité des vieux ascenseurs parfaitement en état de marche ou le raccordement obligatoire des fermes isolées au réseau de tout-à-l'égout le plus proche (et en fait souvent très éloigné), ou encore l'interdiction de la fessée, il n'y a pratiquement plus moyen pour les malheureux administrés d'échapper à une prolifération d'injonctions au mieux souvent inutiles, parfois totalement absurdes.

Au total, ce sont aujourd'hui près de 11 000 lois, 300 000 réglementations et 15000 infractions de tous ordres qui régissent notre vie quotidienne. Un mouvement qui, loin de se ralentir, semble s'être plutôt accéléré au cours des années récentes. Comme le dit Cécile Philippe (3) : *« l'inflation réglementaire est sans borne. La législation française est en augmentation de sept pour cent par an. Les Français vivent sous l'empire de onze mille lois - dont certaines dépassent les deux cents pages - et de cent trente mille décrets. »*

Comment ne pas s'inquiéter des dangers liés à une telle prolifération de règles invasives et contraignantes ? Danger sur la liberté d'entreprendre et sur la souplesse de gestion des entreprises. Danger sur le droit de propriété, progressivement grignoté par la multiplication des règlements d'urbanisme et des limites à la liberté de location. Danger sur la liberté de disposer de son argent à sa guise, obérée par toutes sortes de réglementations obligeant notamment les propriétaires à des dépenses coûteuses et inutiles. Danger sur les familles, dont la vie intime - des disputes conjugales aux méthodes éducatives des parents- est désormais soumise à la vigilance tatillonne du législateur comme de la police. Danger enfin sur la liberté de pensée et d'expression, rogné chaque jour davantage sous prétexte de lutter contre l'extrémisme politique. Comme dit Patrick de Casanove (7) : *« Un État socialiste s'étend inéluctablement parce que son mode de fonctionnement est la multiplication des faux droits. L'accroissement de la réglementation en est l'outil implacable. L'accroissement incessant de la réglementation est consubstantiel de l'accroissement inexorable de l'État. »*

Après avoir analysé les causes de cette inflation législative, nous tenterons ensuite d'un préciser les manifestations pour ensuite en détailler les conséquences négatives.

## Les causes

Les causes de cette prolifération juridique peuvent être, pour la clarté de l'exposé, regroupés en 5 grandes catégories (voir également (27)):

### 1. *L'extension des domaines où l'Etat estime légitime d'intervenir*

On peut notamment citer :

- L'avènement de l'Etat-providence, qui s'est traduit par une multiplication des lois sociales concernant aussi bien le droit du travail que les régimes d'assurance sociaux et les dispositifs d'aide sociale. C'est ainsi que notre code du travail (Y compris certes les textes réglementaires et les éléments de jurisprudence) comportait encore 3000 pages en 2017.
- Le rôle croissant de l'Etat en matière de développement économique, qui a eu pour corollaire une multiplication des lois sur des sujets très divers : régulation (ou dérégulation) de différents secteurs-clés (banques, énergie, télécommunications), aménagement du territoire, etc.
- Les préoccupations croissantes en matière de sécurité et de santé publique, qui ont également amené leur lot de lois et règlements nouveaux, aussi bien en matière de qualité des produits, de sécurité du travail que de contrôle des installations industrielle dangereuses... Sans même mentionner l'avalanche de textes édictés à l'occasion de la crise épidémique du printemps 2020.

Une nouvelle tendance s'impose aujourd'hui dans la production législative : celle de réglementer – ou plutôt d'interdire –, au nom d'un hypothétique progrès moral, toute une série de comportements liés aux mœurs ou aux opinions, et qui autrefois relevaient de la plus stricte liberté individuelle. Nous assistons de ce fait à une inquiétante inflation des lois punitives sous toutes sortes de prétextes séduisants, comme le dénonce Erwan Sez nec (24) : « *Comment être contre la biodiversité, la sécurité routière ou l'enfance heureuse ? [...] Chaque association défend son pré carré avec des arguments solides. L'Etat y répond souvent par une nouvelle loi punitive, érodant nos libertés publiques.* » De l'interdiction de la fessée à la pénalisation de la drague de rue ou du recours à la prostitution, la loi intervient ainsi désormais – dans le sens unique de la criminalisation - au plus intime de nos comportements individuels (voir également chapitre 4).

### 2. *L'émergence de nouvelles problématiques*

Celles-ci sont liées, entre autres :

- Dans le domaine économique, à la mondialisation, qui implique une adaptation du droit des affaires tandis que la libéralisation de nouveaux secteurs (énergie, transports,) se traduit par l'apparition de corpus de règles nouvelles, parfois d'ailleurs beaucoup plus lourdes et complexes qu'au temps de la « régulation » (cas du secteur électrique notamment, voir (41)).

- A l'évolution rapide des technologies, qui pose des problèmes nouveaux auxquels le législateur doit apporter une réponse : enjeux de bioéthiques liés au développement des biotechnologies, essor de l'économie numérique bouleversant le droit de la propriété intellectuelle...
- Sans oublier, bien sûr, la protection de l'environnement, qui fait depuis quelques décennies l'objet d'un activisme législatif croissant, et qui n'est visiblement pas près de se calmer.

### 3. *La multiplication des sources du droit*

A la fin du siècle passé, l'Etat national était encore, de très loin, la principale source d'édition de la norme juridique. Mais cette situation a aujourd'hui profondément évolué, aboutissant à une multiplication des sources du droit sous l'influence de trois facteurs principaux (cf. supra) :

- La montée en puissance des sources de droit international (accords et traités mais surtout directives de l'Union européenne). Celle-ci a pour conséquence qu'une grande partie de l'activité législative consiste désormais à transposer en droit interne ces textes internationaux.
- La multiplication des règlements édictés par les collectivités territoriales ainsi que par les autorités administratives indépendantes. Des pans de plus en plus considérables du droit se développent ainsi désormais sans aucun contrôle du législateur.
- La multiplication des normes techniques élaborées par des organismes internationaux, publics ou privés, échappant au contrôle démocratique des Etat souverains (19) : normes techniques industrielles, benchmarks délivrés par des agences de notation spécialisées...
- On note enfin une tendance à édicter des textes d'un niveau différent de celui correspondant à la hiérarchie établie des normes : par exemple, des articles de lois rentrant dans des détails qui devraient être celui d'un décret d'application ; ou, au contraire, des arrêtés municipaux et règlements administratifs empiétant de facto sur le domaine de la loi (voir en encadré 2 les différentes sources juridiques existantes).

#### **Encadré 3**

##### **La hiérarchie des sources normatives en France (16)**

- Traités internationaux, Constitution.
- Lois votées par les Parlements nationaux.
- Ordonnance (texte à valeur législative pris par le Président de la république sans passer par le Parlement mais nécessitant une approbation ultérieure).
- Décrets (décret-loi, décret simple, décret d'application) pris par un ministre ou le président de la république).
- Règlements pris par une autorité administrative (dont : règlements de base ou d'application).
- Arrêté ministériel ou municipal.
- Circulaire (pour informer l'administration

#### 4. *L'activisme excessif du législateur*

Voter une loi, sacralisée comme la réponse définitive à tous les problèmes, apparaît comme la meilleure manière de donner une visibilité à la politique en frappant l'opinion. Comme le disait déjà Benjamin Constant il y a deux siècles, « *La multiplicité des lois flatte dans les législateurs deux penchants naturels, le besoin d'agir et le plaisir de se croire nécessaires.* ». Les effets de mode politique incitent en particulier les parlementaires à réglementer dans l'urgence et souvent dans le désordre de nouveaux aspects de nos vies en fonction de l'actualité médiatique du jour ou des pressions de tel ou tel lobby. Un travers dénoncé, entre autres, par Philippe Murray dans *Exorcismes spirituels 1* : « *C'est le marché des règlements. Un lex-shop à ciel ouvert (...) Faire un débat sur quoi que ce soit, c'est découvrir un vide juridique. La conclusion est trouvée d'avance. "Il y a un vide juridique !"* » Et qu'importe si le texte ainsi voté comporte des dispositions dont l'utilité ou la pertinence sont douteuses !!!

#### 5. *La technicisation progressive du droit*

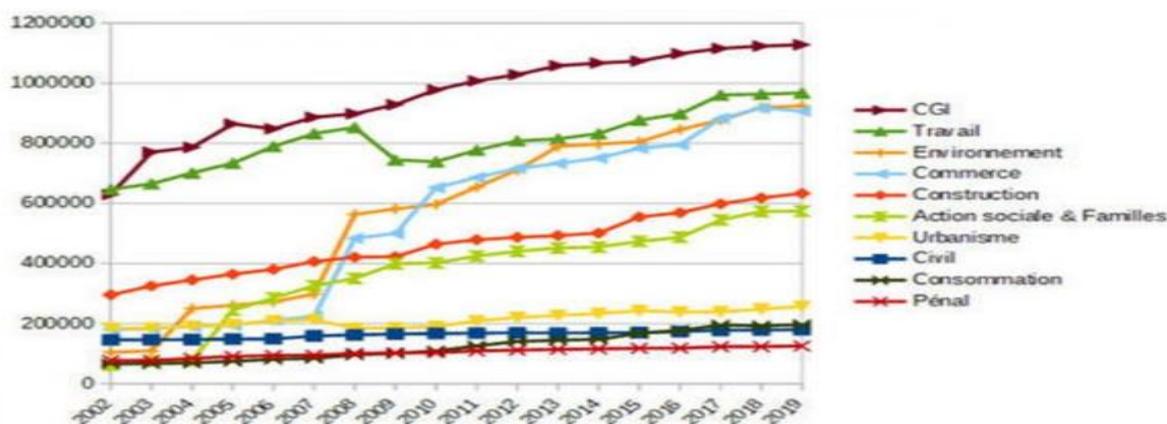
Cette tendance conduit à une inflation de normes techniques extrêmement détaillées et contraignantes, ainsi qu'à des textes de plus en plus longs et foisonnants. Finie la bienheureuse époque des lois tenant en quelques lignes, compréhensible dans leur principe par n'importe quel justiciable, fixant des principes généraux dont l'administration fixe ensuite les détails par décret, et que le juge adapte à la réalité des situations concrètes par sa jurisprudence. Aujourd'hui, la loi est d'emblée un document très technique, extrêmement dense, rédigé par et pour des spécialistes, et cherchant à réguler jusque dans ses moindres détails l'activité concernée (cf. infra).

### **Les manifestations**

Les indicateurs de cette inflation sont nombreux et convergents :

- Entre 1970 et 2004, le volume des lois promulguées chaque a quadruplé, avec même une accélération après 1990 (11).
- En France, la longueur moyenne du Journal officiel est passée de 15 000 pages par an dans les années 1980 à 23 000 pages annuelles à la fin de la décennie 2010, tandis que le *Recueil des lois* de l'Assemblée nationale passait de 433 pages en 1973 à 3 721 pages en 2004 (27).
- L'indicateur de suivi de l'activité normative élaboré par l'IREF (18) montre une très forte progression depuis 2000 du nombre de mots contenus dans les différents codes (Impôts, commerce, environnement, action sociale notamment, voir graphique 5).

**Graphique 5**  
**Nombre de mots contenus dans les différents codes**



Source : indicateurs de suivi de l'activité normative (18)

En effet, non seulement le nombre de lois augmente, mais également la longueur de chacune, et dans des proportions extrêmement impressionnantes : « *Le projet de loi Pacte a atteint le record (temporaire, de toute évidence) de l'inflation législative avec ses 962 pages, exposé des motifs compris. Pour comparer ce qui est comparable, donc avec un projet de loi fourre-tout en droit des affaires, le projet de loi Macron du 11 décembre 2014 pour la croissance et l'activité faisait (seulement !) 516 pages et le projet de loi Nouvelles réglementations économiques (NRE), un texte qui en son temps (2001) avait défrayé la chronique, ne comportait que 63 pages !* » (Ron Soffer, 20). Or, comme le disait déjà Saint-Just, « *Les longues lois sont des calamités publiques. Celui qui donne à un peuple trop de lois est un tyran.* »

Cela conduit aujourd'hui en France à un corpus législatif proprement gigantesque : en janvier 2019, il y avait par exemple 84 619 articles législatifs et 233 048 articles réglementaires en vigueur, regroupés – hors 50.000 textes non codifiés, dans 88 codes différents (18). Et ce corpus augmente très rapidement. Plus de 70 lois, 50 ordonnances et 1.500 décrets sont ainsi s'ajouter en moyenne au droit français au cours des 10 dernières années. « *En 2018, plus de 1535 articles de loi contenant 580 592 mots ont été promulgués, 1267 décrets avec 9 030 articles et 1305 nouvelles circulaires (le chiffre le plus important en cinq ans) ont été publiés. À cela, il faut ajouter 8327 arrêtés publiés dans le Journal officiel qui contient 71 521 pages.* » (18)

Cette dérive est-elle propre à la France ? Certes, on en trouve traces dans beaucoup d'autres pays du monde. Aux Etats-Unis, par exemple, le *Registre fédéral* regroupant toutes les lois et réglementations totalisait 36.487 pages en 1978, contre seulement 2.599 pages en 1936 (27). Et bien sûr l'inflation normative de l'Union européenne impacte tous ses membres.

Cependant, celle-ci n'est on l'a vu plus haut, responsable que d'un petit quart environ de la production législative française de ces dernières années. D'autre part, les comparaisons internationales montrent que certains de nos voisins ont su éviter ce fléau : « *L'Allemagne est régie par « seulement » 1728 lois. Le Code du travail suisse n'a que 54 articles et l'Allemagne n'a pas vraiment de Code du travail !* » (18).

En outre, alors même que la frénésie normative s'amplifiait en France, certains gouvernements étrangers, notamment dans les pays anglo-saxons, ont mené un important travail d'allègement (18). C'est par exemple au Royaume-Uni le cas du gouvernement de David Cameron qui, entre 2010 et 2015 « a multiplié l'utilisation des sunset clauses pour réduire l'énorme quantité de réglementations mises en œuvre par le gouvernement travailliste ». Quant à Donald Trump, son décret « Executive Order 13771 » de janvier 2017 oblige les agences gouvernementales à compenser le coût de toute nouvelle réglementation (ou directive) significative par au moins deux suppressions de réglementations. Il évalue systématiquement des coûts susceptibles d'être entraînés par ces nouvelles réglementations » (18). Cet effort s'est traduit notamment par la suppression de nombreuses réglementations d'ordre notamment environnemental. Au total, depuis 2016, 22 réglementations ont ainsi été supprimées aux Etats-Unis pour chacune adoptée, favorisant ainsi la croissance et l'emploi en desserrant l'étau normatif pesant sur l'économie américaine.

## Les conséquences

Cette inflation juridique a plusieurs conséquences très négatives :

1. **Lourdeur administrative.** La profusion des normes, contraintes, procédures et autres paperasseries complique la vie des entreprises comme des individus. Pour les particuliers, elle transforme les actes les plus simples de la vie (par exemple louer un logement) en opérations complexes et grevées de surcoûts inutiles. Elle complique également la gestion des entreprises. C'est ainsi que la France pointe en 32ème position dans le classement « *Ease of doing business* » de la Banque mondiale 2019 – un document qui compare la qualité de l'environnement administratif et juridique des différents pays du monde -, avec des scores particulièrement mauvais dans les catégories « getting credit », « paying taxes », ou « granting construction permits » (23).

2. **Inintelligibilité.** La surabondance des lois complique l'intelligibilité du droit. Les justiciables se perdent en France dans un dédale de textes. « *Dans ces conditions, l'idée, essentielle au bon fonctionnement d'une société démocratique, selon laquelle nul n'est censé ignorer la loi, s'efface peu à peu pour ne devenir qu'une fiction* (20) ». Comme le disait déjà Alain Madelin, dans *Quand les autruches relèveront la tête* (1995) : « L'inflation législative (...) conduit à la dévaluation du droit. Trop de lois tue le droit. [...] » *Qu'est devenue l'égalité devant la loi ? Il y a ceux qui savent se débrouiller avec des conseillers efficaces, et les autres, les simples citoyens, qui se perdent dans le labyrinthe des formulaires et des règlements.* »

3. **Insécurité juridique.** La complexité du droit, son manque croissant d'intelligibilité, ses potentielles contradictions internes et son évolution constante créent une situation d'insécurité juridique, le citoyen étant de moins en moins capable de déterminer clairement et simplement la limite à partir de laquelle il se met éventuellement en infraction (21). Avec 15000 infractions différentes prévues par l'arsenal juridique français), nous sommes ainsi peu à peu en transformés en délinquants potentiel dans les aspects les plus banals de notre vie quotidienne (25).

Pour assurer le respect de la loi, l'Etat multiplie par ailleurs les inspections et les contrôles. Ceux-ci sont d'ailleurs en partie sous-traités, compte tenu du terrifiant volume d'activité qu'ils représentent, à des

institutions privées (banques, entreprises spécialisées, avocats, notaires, opérateurs de réseaux sociaux...). Ceci a pour conséquence d'enfoncer les administrés dans une forme d'anxiété latente, née de la crainte constante d'avoir enfreint, volontairement ou non, l'une des nombreuses règles compliquées et finalement liberticides auxquels ils sont soumis (20).

**4. Mauvaise qualité des textes.** Les lois sont édictés à la va-vite, en fonction de l'actualité, de leur impact médiatique, ou de compromis entre groupes de pression. Elles sont trop longues, trop nombreux, redondantes, mal rédigées, emplies de dispositions douteuses, floues, absconses, inutiles, parfois porteuses de dangereuses atteintes à la liberté (voir chapitre 3).

**5. Lenteurs et difficultés d'application.** Le délai entre le vote de la loi et son application réelle s'allonge, avec parfois une multiplicité de textes d'application. Cette lenteur de parution des textes d'application est très gênante, notamment en matière de droit des affaires : on ne sait plus si on peut ou non bénéficier de telle ou telle disposition législative pas encore appliquée. L'application des lois est mal contrôlée, leur efficacité mal évaluée (voir chapitre 2).

**6. Instabilité de la norme.** Les législateurs passent leur temps à refaire ou défaire ce qu'on fait les autres. Comme le disait déjà le Conseil d'Etat dans son rapport public de 2006 (21) : *« Les caractéristiques propres aux sociétés démocratiques, et notamment la nécessité de communiquer autour de la loi, la portée symbolique qu'elle revêt, les remises en cause dont elle est fréquemment l'objet à l'occasion de changements de majorité contribuent, tantôt légitimement, tantôt de façon pathologique, à l'instabilité de la norme. [Ceci peut conduire] à un dévoiement de l'usage de l'instrument normatif, soit qu'une préséance excessive soit donnée au souhait de communication, soit qu'en vue de satisfaire des groupes de pression ou l'opinion en général, on fasse voter des réformes avant de les avoir suffisamment pensées (...). »*

**7. Handicap en matière de compétitivité.** Les différences entre droits nationaux créent, dans un contexte de mondialisation, de nouvelles formes d'inégalités de traitement entre ceux qui sont exposés aux règles les plus contraignantes et ceux, qui, pour une raison ou pour une autre, sont soumis à des exigences moins strictes. L'industrie chimique européenne est par exemple aujourd'hui confrontée à des normes environnementales et de sécurité extrêmement exigeantes dont on peut sans doute comprendre le bien-fondé. Mais cela l'expose également à une distorsion de concurrence face à des industries extra-européennes qui ne sont pas soumises au même niveau d'exigence. Ceci se traduit par un affaiblissement de leur compétitivité, une attrition de leur activité sur le territoire de l'union européenne, une dégradation de leur balance commerciale et des pertes d'emplois au profit des pays étrangers. Au total, la pollution ne s'en trouve pas réduite au niveau mondial, mais simplement déplacée vers des pays qui ne sont pas soumis aux mêmes niveaux d'exigence (voir également chapitre 2).

Cette prolifération incontrôlée de la norme juridique ouvre donc la perspective d'un monde quasi-kafkaïen, à la fois chaotique et totalitaire, où le malheureux administré se verrait empêché de se livrer à l'acte le plus simple par une réglementation à la fois absurde, incohérente, et assortie de sanctions à la fois potentiellement très lourdes et suspendues à l'arbitraire du juge ou de l'inspecteur. Bref, le système juridique cesse peu à peu de remplir sa mission originelle dans un état de droit – protéger le citoyen de l'arbitraire en définissant l'espace à l'intérieur duquel il peut exercer sa liberté et son libre-

arbitre – pour se transformer en un mécanisme pervers et implacable de réduction de ce domaine de liberté.

En France, les gouvernements successifs semblent avoir été bien conscients de ces dangers. Déjà Pompidou disait en 1970 à Chirac : « *Mais arrêtez donc d'emmerder les Français ! Il y a trop de lois, trop de textes, trop de règlements dans ce pays ! On en crève ! Laissez-les vivre un peu et vous verrez que tout ira mieux ! Foutez-leur la paix ! Il faut libérer ce pays !* » Et l'on ne compte plus les rapports parlementaires ou administratifs qui se sont succédés depuis lors pour dénoncer la logorrhée législative et réglementaire. La liste est également longue des circulaires ministérielles et autres propositions de lois, qui au cours des quarante dernières années ont tenté remédier, sous presque tous les gouvernements, à cet état de fait. Mais sans grand succès pour l'instant (21).

### Entre totalitarisme soft et chaos

Spoliation fiscale, interventionnisme sans limite, prolifération législative incontrôlée : je pense avoir montré que ces caractéristiques actuelles de l'Etat français ne sont peut-être pas le produit d'une dégénérescence accidentelle, mais constituent l'aboutissement d'un projet totalitaire qui d'emblée, se trouvait tapi au cœur de l'idéologie révolutionnaire. Et peut-être vivons-nous en quelque sorte aujourd'hui l'aboutissement de ce projet, encore facilité par les progrès des technologies de surveillance et de contrôle social : un état omniscient, omnipotent, s'estimant légitime à s'occuper de tout, tenté maints égards de confisquer la démocratie, traitant ses citoyens, avec un mélange de condescendance et d'autoritarisme, comme des mineurs irresponsables, et restreignant leur liberté dans un cercle de plus en plus étroit de contraintes, d'interdictions et de contrôles.

Cet autoritarisme progresse simultanément dans trois directions, dont chacune constituera le thème central des trois chapitres suivants de cet ouvrage.

Tout d'abord, dans le domaine du régalién, l'Etat met un place une surveillance de plus en plus étroite de la société, justifiée entre autres par l'argument sécuritaire et, depuis peu, sanitaire. Facilitée par le développement de technologies de contrôle de plus en plus puissantes et légalisé par le vote de lois sécuritaires de plus en plus intrusives, cette montée en puissance du contrôle policier s'accompagne d'un affaiblissement pratique et légal des protections juridiques contre l'arbitraire et l'abus de pouvoir.

En second lieu, dans le domaine social et économique, l'Etat-Providence prétend prendre soin désormais d'à peu près tous les aspects de notre vie : il nous éduque, nous cultive, nous loge, nous transporte, prend soin de notre santé, nous protège contre la misère et paye nos retraites – entre beaucoup d'autres choses plus secondaires dont il prétend également s'occuper à notre place.

Enfin, cet Etat moralisateur prétend également régir nos mœurs et nos comportements, et faire de nous, non seulement comme autrefois des bons citoyens pénétrés de leurs devoirs civiques, mais désormais aussi des hommes de progrès, hostiles à toute forme de discrimination contre les minorités, soucieux d'une parfaite égalité hommes-femmes et repoussant avec horreur toute parole un peu blessante ou agressive contre les groupes minoritaires.

Mais le problème de cet Etat, c'est que son autoritarisme et son interventionnisme croissants débouchent, non sur la société idéale qu'il rêve d'enfin instaurer, mais sur un affaiblissement de son autorité réelle et de sa capacité à influencer réellement sur le cours des choses. Malgré le renforcement de la surveillance policière, la société s'enfoncé dans un déchaînement de violence et de criminalité ; malgré ou plutôt à cause des ambitions démesurées de l'Etat-Providence, celui-ci, dispersé entre trop de missions sociales et économiques, échoue de plus en plus visiblement à accomplir correctement chacune d'entre elles. Quant au déchaînement du moralisme bien-pensant, il n'empêche pas, dans les quartiers échappant désormais à la loi républicaine, une partie de plus en plus importante de la population d'être exposée à des pratiques régressives d'oppression, d'intimidation et de violence exercée par le fort contre le faible.

De plus la capacité même de l'Etat national à réguler et contrôler de qui se passe sur son propre territoire est ébranlée par le développement d'instances supranationales qui affaiblissent à la fois les souverainetés nationales (puisque les décisions importantes sont prises à l'étranger par des étrangers) et les principes de la démocratie représentative (puisque ces instances supranationales ne sont pas désignées par le suffrage populaire et échappent à son contrôle).

Enfin, l'affaiblissement spectaculaire des partis de gouvernement traditionnels, en dérégulant le mécanisme d'alternance entre partis de centre-droit et de centre-gauche modérés qui avait rythmé depuis la fin de la seconde guerre mondiale la vie politique, ouvre la porte à une forme d'instabilité politique. Celle peut notamment déboucher, à l'occasion d'une conjoncture électorale favorable, sur la prise du pouvoir inattendue par un petit groupe d'individus tactiquement bien organisés mais sans expérience gestionnaire. Ceux-ci, peu familiers des compromis pragmatiques, pourraient alors être tenté de mettre en œuvre des politiques dogmatiques ou irréalistes, provoquant ainsi, de fait même de l'immense puissance étatique concentrée entre leurs mains, toutes sortes de crises, de déséquilibres et de troubles sociaux.

Après avoir évoqué les figures possibles de cet Etat proto-totalitaire qui s'est insidieusement instauré en France, je détaillerai les différentes strates de son action, puis la nature protéiforme de l'oppression qu'il fait peser sur la vie des gens, avant de montrer en quoi son impuissance structurelle crée les conditions d'une grave crise démocratique.

### Une démocratie confisquée ?

Cette potentialité totalitaire de l'Etat démocratique moderne, dont je viens d'évoquer la dynamique historique, est-elle aujourd'hui effectivement entrée dans les faits ? Un certain nombre d'auteurs, couvrant un très large spectre d'opinions politiques allant de l'anarcho-capitalisme à l'ultra-gauchisme, en passant par des penseurs conservateurs ou libéraux modérés, semblent le penser. Tous partagent en effet la conviction que les démocraties contemporaines ne fonctionnent plus que de manière formelle, et que le véritable pouvoir a été subtilisé au peuple par une oligarchie ou des lobbies occultes - L'identité et les objectifs supposés de ceux-ci varient cependant du tout au tout selon des orientations idéologiques des auteurs.

A la droite de l'éventail politique, l'idée fondamentale est que des bureaucrates collectivistes utilisent l'Etat comme outil de répression de la liberté d'entreprendre, condamnant ainsi la société à la stagnation économique et au nivellement par le bas au nom de la lutte contre les inégalités. Un courant incarné par des auteurs comme Ayn Rand, Ludwig Von Mises, Friedrich Von Hayek, ou encore, en France, Faré. Comme le dit celui-ci dans son *Crédo citoyen* : « *Je crois que notre Léviathan Tout Puissant est une infinie source de sagesse, qui apporte la Confiance là où elle serait inimaginable sans*

*Lui, qui fournit des Services Publics qui seraient inimaginables sans Lui. Je crois que la solution ultime à chacun et à tous les problèmes de la vie est que l'État devrait débloquer les fonds nécessaires en insérant les lignes appropriées dans le livre sacré du budget. Alléluia !* ». Ayn Rand, dans *La grève* [B27], dénonce également l'étatisme qui étouffe l'esprit d'entreprise, seul créateur in fine de richesses : « *[c'est] ce qui se passe lorsque la violence de l'État empêche l'esprit de fonctionner, soit directement, soit en poussant (...) les créateurs de richesse à refuser de servir une société qui trouve normal de les traiter comme des esclaves.* »

Cette critique est également reprise, sur un mode plus académique, par des économistes d'inspiration libertarienne. Écoutons par exemple Ludwig von Mises, dans *Omnipotent Government* : « Un nouveau type de superstition a obtenu l'esprit des gens, le culte de l'État. Les gens demandent l'exercice des méthodes de coercition et de contrainte, de violence et de menace. Malheur à tous ceux qui ne plient pas le genou devant les idoles à la mode. » (2) Quant à Friedrich Van Hayek, il considère que la démocratie peut très bien évoluer vers une forme de totalitarisme étatique. Selon lui, en effet, « [le totalitarisme est] inscrit comme un fatum dans les dérives intrinsèques de notre système étatique et de notre Etat-providence ». En réponse aux demandes en constant accroissement d'aide publiques et sociales, l'Etat neutre du XIXème siècle libéral serait de ce fait en train de se transformer en un Etat total. Une tendance plus particulièrement inscrite dans la tradition de démocratie totalitaire issue de la révolution française, qu'Hayek oppose en cela à la démocratie libérale à l'anglaise (voir tableau 2 ci-dessous).

Tableau 2  
**Typologie des régimes de gouvernement selon Hayek**  
**(d'après la Société ingouvernable [B9])**

Politique / Economique	Libéralisme	Totalitarisme
Démocratie	Démocratie libérale	Démocratie totalitaire
Autoritarisme	Autoritarisme libéral	Autoritarisme totalitaire

Bref, selon Hayek, la démocratie illimitée mène au socialisme.

Cette position est également partagée par les théoriciens de l'école dite « du choix public » (James Buchanan...). Ceux-ci considèrent que « *l'hypertrophie grandissante de l'Etat-providence n'est pas un phénomène contingent mais l'effet normal du marché électoral* ». En effet, les électeurs pauvres ayant intérêt à l'augmentation des aides sociales sont structurellement plus nombreux que les électeurs riches ayant intérêt à la réduction des impôts.

Cette critique se double souvent d'une attaque contre l'idéologie étatiste dont on peut fournir maints exemples. C'est par exemple Olivier Babeau qui remarque avec dérision, dans *L'Horreur politique* (B3) que « *Pour les Français, l'État centralisateur dévoreur des ressources privées est la seule option* » ; c'est Serge Schweitzer qui déclare en 2014 : « *Le Moloch, le dieu contemporain, c'est clairement l'État pour beaucoup de nos contemporains* ». Quant à Arnaud Bezar-Falgas, il évoque carrément l'existence en France d'une « religion de l'Etat » : « *On prétend que la France, jadis fille aînée de l'Église, est devenue le pays d'Europe où la pratique religieuse est la plus faible. C'est faux. En réalité, depuis 40 ans une nouvelle croyance s'est substituée à l'ancienne religion dominante. Cette dernière nous promettait en*

*effet la vie éternelle dans un éventuel autre monde. Ce nouveau culte, lui, nous assure de notre bien-être ici-bas. Il s'est appuyé sur notre dévotion ardente en une divinité bienveillante, à qui nous avons prêté des pouvoirs quasi-surnaturels et confié notre fortune, dans les deux sens du terme, et que nous avons idolâtrée : la « Puissance Publique » (5)<sup>13</sup>»*

A l'extrême-gauche également, la dérive totalitaire de l'Etat démocratique « bourgeois » est dénoncée, mais pour des raisons exactement inverses : il serait en effet instrumentalisé par les grands oligopoles capitalistes pour briser la résistance populaire à leur projet de domination. Nicos Poulantzas met par exemple en garde contre la venue d'un « étatism autoritaire-social » qui, au déclin relatif des institutions de la démocratie politique et à la restriction draconienne et multiforme de l'ensemble de ces libertés dites « formelles », ferait correspondre un « *accaparement accentué par l'Etat de l'ensemble des domaines de la vie économique-sociale* ». Grégoire Chamayou, dans « La société ingouvernable » [B9], exprime également la crainte d'une dérive autoritaire de l'Etat, instrumentalisé aux fins de réprimer les forces d'opposition à l'offensive néo-libérale qui serait selon lui actuellement en cours.

Enfin, dans les milieux anarchistes comme dans ceux de la psychanalyse radicale, c'est l'essence même de l'Etat, comme incarnation d'une écrasante figure d'autorité, dont la nature quasi-divine accable l'individu, qui est mise en cause (2). Ecoutons par exemple l'anarchiste Max Stirner : « *En face de la sacro-sainteté de l'État, l'individu isolé n'est qu'un vase d'iniquité où foisonnent l'orgueil, la malice, la soif de scandale, la frivolité, etc., tant qu'il ne s'est pas prosterné devant l'arche sainte, l'État.* » un point de vue partagé par le psychanalyste Karl Jung : « *L'État s'est mis à la place de Dieu, et c'est pourquoi, dans cette optique, les dictatures socialistes sont des religions au sein desquelles l'esclavage d'État est un genre de culte divin.* » (Carl Jung, Présent et avenir)

Sans nécessairement s'exprimer par les formes extrêmes de l'oppression policière, cet interventionnisme omniprésent peut considérablement réduire les libertés par la simple multiplication des prélèvements fiscaux spoliateurs, des interdictions de toutes sortes et des règlements tatillons. C'est ainsi que la France est aujourd'hui caractérisée par un étiolement de ses libertés : « *Selon l'indice des libertés humaines 2018 qui vient d'être publié par un consortium de think tanks, le classement mondial est accablant pour le pays des droits de l'Homme : 25<sup>e</sup> pour les libertés personnelles et 57<sup>e</sup> pour les libertés économiques* » (8).

### Les trois strates de l'Etat autoritaire contemporain : surveiller, intervenir et moraliser

Cet Etat autoritaire contemporain s'articule autour de trois noyaux principaux

Le premier est celui des fonctions régaliennes : défendre les frontières, frapper la monnaie et surveiller le peuple. Depuis que la défense des frontières est quelque peu passée de mode avec la mondialisation, l'illusion du soft power et la construction européenne, l'essentiel des fonctions régaliennes est maintenant articulée autour du contrôle intérieur du territoire, c'est-à-dire de la

---

<sup>13</sup> Reconnaissons cependant que cette divinisation de l'Etat, si elle est particulièrement poussée en France, est également présente dans des traditions philosophiques ou politiques étrangères. Hegel, dans ses *Leçons sur la philosophie de l'Histoire*, n'assimilait-il pas l'Etat à « *l'Idée divine telle qu'elle existe sur terre* » ?

surveillance exercée sur le peuple au nom de sa sécurité. L'élément nouveau de ces dix dernières années, c'est que l'on est rentré dans un cycle de renforcement de cette surveillance, qui menace aujourd'hui gravement les libertés publiques et individuelles.

La tentation sécuritaire n'est pas nouvelle : elle est même consubstantielle à l'existence même d'une police, dont les dirigeants disposent toujours – comme le rappelle François Sureau dans [B33] – d'une abondante réserve de textes liberticides prêts à être dégainés sous n'importe quel prétexte. Le problème du monde contemporain, c'est justement, que ces prétextes se multiplient aujourd'hui très rapidement, à commencer par une menace terroriste – et maintenant épidémique - de plus en plus omniprésente. Apeurées, inquiètes, les populations sont prêtes à accepter, voire à exiger, de sacrifier beaucoup de leur libertés en échange d'une promesse de sécurité. On assiste ainsi à un déferlement de pratiques sécuritaires, qui en gros, traduisent une forme de banalisation de l'état d'urgence : extension du champ de la police administrative par rapport à la police judiciaire (perquisitions, assignations à résidence..), élargissement du rôle du parquet par rapport au juge du siège dans le contrôle des procédures d'enquête, durcissement du régime de la garde à vue, restrictions diverses du droit à manifester et/ou à se déplacer librement sur le territoire, élargissement des possibilités légales de surveillance par la police et les autres services de sécurité (écoutes, géolocalisation, surveillance des messageries et des réseaux sociaux, perquisition...), affaiblissement des garanties judiciaires et des possibilités de recours face à cette extension des pouvoirs policiers, d'une manière plus générale mauvais fonctionnement de l'institution judiciaire qui fragilise la position des justiciables... Les conséquences de toutes ces évolutions d'ordre juridique sont encore aggravées par les progrès phénoménaux des technologies de surveillance qui, en gros, donnent potentiellement à la police la possibilité de pratiquement tout savoir de nous : qui nous fréquentons, ce que nous pensons, de quoi nous parlons, ce que nous consommons, où nous nous trouvons... Bref avec de telles possibilités d'intrusion dans nos vies, c'est véritablement la perspective d'un Etat orwellien, d'un contrôle tyrannique et omniprésent de nos vies, qui commence à se profiler... (voir chapitre 3)

Le second pilier de ce totalitarisme soft qui étouffe nos vies, c'est ce projet de l'Etat de nous entourer de son universelle bienveillance, en nous faisant bénéficier dans tous les aspects de notre vie de ses velléités protectrices. Après plus de deux siècles de croissance progressive du champ de ces interventions, il y a peu de domaines de notre existence qui échappent désormais à son encombrante sollicitude : hôpital, transports, éducation, culture, retraites, solidarités envers les plus démunis, logement, et j'en passe sans doute.... Bref, comme une véritable mère-poule, l'Etat prétend s'occuper de tous les aspects de notre bien-être. Mais, ce faisant, il limite également de champ de notre liberté, en nous empêchant, par exemple, de choisir librement notre hôpital, l'école de nos enfants, notre système de retraite, et d'une manière générale, de disposer librement de l'argent que nous avons gagné par notre épargne. Car, si l'on ajoute au prélèvement fiscal l'ensemble des dépenses liées au recours contraint à un service d'Etat, de quelle marge de manœuvres budgétaires disposons-nous réellement pour acheter librement un service ou un produit sur le marché libre ? Je ne serais pas surpris de constater que cette marge de liberté ne soit que résiduelle, représentant tout au plus 20 à 30 % de notre revenu brut avant impôts et prélèvements sociaux de toute sorte. Dans ces conditions, n'est-ce pas notre liberté, au sens le plus pratique du terme, celui de dépenser notre argent comme nous en avons envie, qui est étouffée par ce dirigisme budgétaire ? (voir chapitre 2)

Enfin, le troisième pilier de cet autoritarisme étatique contemporain, c'est la fureur moralisatrice d'un nouveau genre qui semble depuis quelques années s'être emparée de certains gouvernements démocratiques d'Europe de l'ouest –tout particulièrement en France. Du centralisme monarchique de

l'Ancien régime à l'Etat-Providence contemporain, le rôle émancipateur et modernisateur de l'Etat face à une société rétive constitue en quelque sorte la matrice fondamentale de la culture politique française. Cette idiosyncrasie nationale a eu pour conséquence quasiment naturelle de confier à l'Etat un rôle éducatif et moral destiné à former des citoyens imprégnés de valeurs communes conforme à cet idéal de modernité, à travers par exemple l'école républicaine et l'instruction laïque obligatoire. Ce rôle moralisateur prend aujourd'hui des formes nouvelles, avec l'émergence des idéologies multiculturalistes et diversitaires, qui, bien que d'apparition récente en France, ont déjà commencé à y faire sentir leurs ravages. L'action de lobbies bien organisés, parfois enkystés jusqu'au cœur même de l'appareil d'Etat comme le néo-féminisme militant, a conduit au vote de toute une série de lois liberticides, qui sous prétexte de défendre tel ou tel groupe opprimé, restreignent considérablement la liberté de tous : liberté de penser, de s'exprimer, d'accomplir les actes les plus simples de la vie quotidienne. Un proto-totalitarisme multiculturaliste se met ainsi insidieusement en place, qui détruit peu à peu les bases mêmes de l'identité collective en fragmentant la collectivité nationale en une série de groupes minoritaires repliés sur leurs particularismes et vivant leur coexistence sur le mode de la revendication victimaire et du conflit mimétique (voir chapitre 5).

A vrai dire, cette évolution n'est pas propre à la France, et touche peut-être l'ensemble des pays européens. Plusieurs auteurs conservateurs étrangers ont par exemple récemment critiqué la nouvelle forme de totalitarisme que constitue aujourd'hui le gauchisme culturel. C'est par exemple le cas du polonais Ryszard Legutko. Dans son ouvrage *The Demon in democracy: totalitarian temptations in free societies* [B17], cet auteur établit un parallèle audacieux entre les anciens systèmes communistes et les actuels régimes libéral-démocratiques » aujourd'hui dominants en Europe. Tous deux affichent en effet la volonté de libérer l'homme des servitudes du passé pour forger une société nouvelle où la seule loyauté admise serait celle unissant le citoyen aux institutions politiques porteuses de cette utopie. Tous deux veulent réformer la société et dicter à l'homme ce qu'il doit penser et comment il doit se comporter pour s'adapter à la modernité telle qu'ils la conçoivent dans une perspective prométhéenne et (prétendument) émancipatrice des vieux liens sociaux et moraux. Enfin, tous deux refusent de remettre en cause les fondements de leur a priori idéologiques en diabolisant les pensées conservatrices déviantes, systématiquement assimilées au fascisme, au racisme, au passéisme rétrograde ou à la xénophobie.

Selon Legutko, ce mélange de libéralisme économique et de multiculturalisme, qui constitue la matrice idéologique des grands Etats ouest-européens contemporains, étoufferait toute pensée déviante, transformant peu à peu la France en une « société fermée » selon le terme de Karl Popper : « *D'un côté se dressent les sociétés fermées, définies par le présupposé et la certitude, qui portent un regard menaçant sur tout signe de contestation ou de remise en cause. De l'autre s'élèvent les sociétés ouvertes, caractérisées par la confiance en la raison, qui permettent aux individus d'exprimer librement leurs opinions.* » (9). L'action de propagande des médias se situerait au cœur de ce processus d'éradication du débat démocratique : « *En 1988, dans leur livre La Fabrication du consentement, Edward Herman et Noam Chomsky affirment ainsi que les médias s'adonnent à un traitement biaisé de l'information, entièrement au service des élites politiques et économiques. Ce que l'on considère habituellement comme de l'information relève selon eux d'un nouveau modèle de propagande : la désinformation pure et simple.* » (10)

L'actuelle présidence macronienne constitue une bonne illustration de cette démocratie autoritaire, dominée par un puissant appareil étatique ambitionnant de conduire la société sur le chemin d'un hypothétique progrès, y compris si besoin par la contrainte. Le récent livre de Pierre Serna, *L'extrême centre ou le poison français* (32) tente par exemple de montrer que « *la présidence Macron s'inscrit dans une tradition française : le règne autoritaire d'acteurs politiques versatiles dans leurs positions mais cohérents dans leur détermination à gouverner au centre.* »

Cette tentation autoritaire, accompagnée d'un profond mépris pour le peuple arriéré sur laquelle elle s'exerce, peut être repérée quasiment en permanence dans les propos moralisateurs de nos dirigeants actuels (voir encadré 4 ci-dessus).

#### Encadré 4

##### Quelques propos de nos dirigeants témoignant d'un mépris du peuple

Je classerai ces citations en trois catégories :

#### 1. Un peuple rétrograde et rétif au changement

« [Les français sont] *des gaulois rétifs au changement* » (Emmanuel Macron, Président de la République)

« *Je pense que la société française est profondément sexiste et qu'il est difficile de la faire évoluer [...] Avec le gouvernement, j'essaie de gagner une bataille culturelle contre le sexisme et la misogynie, mais c'est vrai que c'est très difficile* » (Marlène Schiappa, Secrétaire d'Etat à l'égalité femmes-hommes)

« *Ce mouvement de grève est un peu bizarre alors même qu'on n'a pas fini les concertations.* » (Élisabeth Borne, Ministre de la transition écologique, à propos du mouvement social de fin 2019 contre les retraites).

#### 2. Un peuple infantile et manquant de clairvoyance

« *C'est un peu une frénésie de consommation où, à coups de remises, de publicités, on vous incite à acheter des produits dont vous n'avez pas nécessairement besoin [...] L'objectif n'est pas de toujours consommer plus. C'est notre rôle aussi d'éclairer les Français, de leur donner des informations sur la manière dont on peut changer ses modes de consommation : pas toujours plus, mais mieux !* » (Elizabeth Borne, à propos du « black Friday »).

« *Quand vous entendez dans des vidéos qu'il faut boire de l'eau de javel pour pouvoir guérir du coronavirus, il est normal que le gouvernement souhaite faire en sorte que le maximum d'informations sûres et vérifiées soient mises à disposition* » (Sibeth Ndaye, porte-parole du gouvernement, à propos du projet avorté de mise en place du site gouvernemental « Desinfox » sur le Coronavirus).

#### 3. La justification de l'oppression étatique

« *L'IA ne contrôlera pas les contribuables, elle permettra juste d'établir un plan de contrôle en ciblant les personnes à contrôler* » (Gérald Darmanin, Ministre des comptes publics, à propos des nouveaux outils de traque des fraudeurs fiscaux sur les réseaux sociaux).

« *Ce n'est pas forcément le moment de s'exprimer ainsi. (...) la première des règles c'est celle de l'interdiction des rassemblements de plus de dix personnes parce que ces rassemblements font courir un risque, y compris à ceux qui manifestent.* » (Christophe Castaner, ministre de l'intérieur, à propos des manifestations du 16 mai 2020).

« [Il y a] une « responsabilité de ceux qui savent et qui se taisent" » (Franck Riesler, à l'occasion d'un appel à la délation des comportements sexuels « politiquement incorrect » dans le milieu artistique).

«La prière n'a pas forcément besoin de lieu de rassemblement» (Christophe Castaner, ministre de l'intérieur, à propos de la fermeture prolongée lieux de culte suite à la crise du Coronavirus)

Il est vraiment étrange, en effet, ce peuple qui s'obstine à ne pas vouloir penser et agir exactement comme le souhaite son gouvernement. Mais heureusement, la police veille !!! En conséquence de quoi, nos libertés s'étiolent chaque jour un peu plus (8).

### *Une société étouffée par son Etat*

Le résultat, c'est qu'à toutes les étapes de son existence, le malheureux administré se trouvera confronté à un étroit réseau d'injonctions, d'interdictions, d'obligations et éventuellement de sanctions publiques. Examinons par exemple la vie d'un parisien moyen d'aujourd'hui :

- En allant travailler, il devra affronter, s'il a le malheur de prendre son automobile, les invraisemblables et coûteux travaux de voirie urbaine, transformant la circulation en enfer, mis en œuvre par la Mairie de Paris dans le but de promouvoir les transports « verts » ; s'il décide alors de prendre les transports en commun, il devra affronter des rames de RER incertaines et bondés, du fait notamment du report de l'ex-circulation automobile provoquée par les travaux précédents, sans que le réseau de transports publics n'ait été préalablement dimensionné pour l'accueillir.
- Un fois à son travail, il sait qu'il devra d'emblée abandonner à l'Etat les 2/3 de son coût salarial total sous forme de cotisations sociales et d'impôts avant de pouvoir profiter de son salaire net ;
- S'il cherche à se divertir un peu, il devra faire très attention à ne pas enfreindre l'ensemble des lois liberticides (interdiction de recourir aux services d'une prostituée, interdiction de consommer du cannabis, prélèvements fiscaux énormes sur la tabac...) destinés soi-disant à induire des comportements vertueux. Et encore heureux si les restaurants, les théâtres et les cafés ne sont pas fermés pour cause de confinement anti-contamination...
- S'il veut en particulier rentrer en contact avec une femme, il devra faire extrêmement attention à son comportement de séduction, de manière à éviter de tomber sous le coup d'une des nombreuses lois récemment votées, visant à réprimer le harcèlement de rue, les injures à caractère sexiste, les relations sexuelles sans consentement explicite, etc.
- S'il veut louer un logement lui appartenant, il devra affronter l'ensemble des règles soi-disant protectrices des locataires, conduisant à réduire comme une peau de chagrin la rentabilité de son bien tout en accroissant considérablement l'aléa de paiement ; quant au locataire, s'il a la chance de trouver un logement en zone tendue, il devra payer un loyer intégrant environ 40 % de prélèvements fiscaux, l'Etat ne perdant cependant aucune occasion d'incriminer la rapacité des propriétaires comme cause de la hausse des loyers ;

- Si, las des encombrements parisiens, il veut partir en vacances ou se payer un bon restaurant, il devra faire attentivement ses comptes de manière à vérifier que la somme des prélèvements contraints sur son revenu lui laisse suffisamment de marge financière pour se livrer à ces petits plaisirs ;
- S'il veut protester ou exprimer sa mauvaise humeur contre le gouvernement ou la détérioration de la sécurité urbaine, il devra surveiller ses propos de manière à ne pas tomber sur le coup de l'une des nombreuses lois réprimant la liberté d'opinion sous le prétexte de lutter contre les fake news ou contre la haine en ligne ;
- Et, bien sûr, il sera l'objet dans tous les domaines précédents d'une surveillance constante (caméras vidéos, réseaux sociaux, enquêtes fiscales ou de d'inspection du travail) visant à détecter la moindre incartade par rapport à ce réseau serré de contraintes et d'interdits.

Bref, il se transformera une sorte d'esclave de l'Etat totalitaire, affrontant transports inconfortables et travail stressant pour pouvoir payer ses impôts, sommé de respecter toutes les règles du politiquement correct, constamment traité en coupable potentiel par la surveillance permanente de la police, et n'osant plus même exprimer sa révolte de peur de passer pour un réactionnaire fascisant.

### L'impuissance du tyran

Mais le paradoxe de cet Etat de plus en plus omniprésent, c'est justement que son autorité réelle s'affaiblit à mesure même qu'il devient plus autoritaire, que sa capacité à gérer efficacement les problèmes de la société décroît à mesure que le domaine de ses interventions s'élargit, et que ses résultats réels se dégradent à mesure que ses ambitions deviennent plus démesurées. Le renforcement étouffant de la surveillance policière n'empêche pas la délinquance d'exploser. A mesure que les domaines d'intervention socio-économiques de l'Etat se multiplient, la qualité de chacun de ses services se dégrade, comme en témoignent les crises simultanées de l'hôpital public, de l'éducation nationale ou des régimes de retraite. Quant à l'offensive moralisatrice de l'Etat érigé en défenseur des femmes et de minorités, elle se heurte à la réalité d'une situation sociale de plus en plus chaotique, qui – comme toutes les situations chaotiques – ne peut déboucher que sur une aggravation des injustices et des violences exercées contre les plus faibles, indépendamment des bonnes intentions affichées par nos dirigeants.

La mondialisation constitue un autre facteur d'affaiblissement, de déstabilisation et de dé-légitimation des Etats nationaux – d'autant plus d'ailleurs qu'ils sont ouverts et démocratiques. Elle se traduit en effet par la mise en place de pouvoirs et de processus de décision supranationaux qui contournent et vident de leur substance les souverainetés nationales et les mécanismes démocratiques dont elles constituent le creuset. Un nombre croissant de décisions économiques et financières affectant les espaces nationaux et leurs habitants sont prises par des entités supranationales situées en dehors des frontières et échappant de ce fait – qu'elles soient privées comme les grandes sociétés multinationales ou publiques comme la commission européenne – au contrôle démocratique des peuples et des Etats censés défendre leurs intérêts. Ces structures supra ou transnationales sont également à l'origine d'une fraction croissante des normes – qu'elles soient techniques ou juridiques – qui régissent la vie des collectivités nationales. Quant aux Etats nationaux, ils tendent à se transformer – pour peu qu'ils aient encore voie au chapitre - en chambres d'enregistrement et en courroies de transmission pour la

transposition de ces dispositions d'origine étrangère dans le corpus de règles qui régissent la vie de leurs collectivités respectives. Cette perte de souveraineté, et la dégradation concomitante de la capacité des Etats à définir de manière autonome ces règles de fonctionnement nationales, n'échappe évidemment pas aux peuples concernés, qui se demandent alors, de manière de plus en plus lancinante, à quoi peuvent bien encore servir ces structures monstrueuses, d'un coût fiscal exorbitant, alors même que la souveraineté qu'ils étaient censés incarner se trouve en quelque sorte vidée de son contenu pratique par la mondialisation.

Les dirigeants des Etats nationaux se trouvent alors confrontés à un dilemme presque insoluble : d'une part, leur légitimité politique repose sur leur capacité à incarner l'image d'un pouvoir actif, protecteur, doté d'une forte capacité d'action sur les problèmes dont ils ont la charge : c'est l'existence de ce pouvoir bénéfique qui justifie en effet à la fois leur statut personnel et les énormes prélèvements fiscaux que l'Etat dont ils ont la charge opère sur la société. Mais, d'autre part, ils ont eux-mêmes conscience que leur promesse est largement fallacieuse et que l'état réel de cette société s'écarte de plus en plus des ambitions qu'ils affichent pour permettre en particulier leur élection. D'un côté, l'utopie d'une société plus juste, plus solidaire, plus respectueuse de l'environnement, et garantissant à chacun un niveau de bien-être sans cesse accru ; de l'autre, la réalité d'une immigration hors de contrôle, d'un accroissement sans fin de la violence, de l'extension progressive des zones de non-droit et d'une fragmentation croissante de la société en groupes antagonistes.

La tentation est alors forte pour les politiques de développer, comme l'avait déjà montré en son temps Jacques Ellul (14), des stratégies de communication destinées à masquer les marges de manoeuvre réduites dont ils disposent. Ils recourent en particulier à toutes sortes de subterfuges – du jeu de bonneteau fiscalo-budgétaire au déni pur et simple des problèmes, en passant par la désignation de boucs émissaires commodes et par la mise en œuvre affichée de politiques-prétextes - pour masquer la réalité ou présenter leur action sous un jour favorable. Plutôt que de s'attaquer aux gaspillages publics, on présentera les fraudeurs fiscaux ou les banques prêteuses comme responsables du gonflement de la dette et de sa charge budgétaire. Plutôt que de s'attaquer de manière globale au problème de la délinquance et de la violence, on détournera l'attention du public sur une forme particulière de violence, comme les meurtres de femmes par leurs conjoints ou encore les agressions sexuelles sur mineurs.

Tant pis si ce genre de politiques ciblées n'ont à peu près aucune chance d'aboutir à des résultats tangibles en l'absence d'un véritable politique globale de sécurité ou d'assainissement financier. Cela permet au gouvernement de surfer avec démagogie sur les modes du moment (par exemple le droit des femmes), de détourner l'attention d'un échec essentiel en agitant des promesses sans doute d'ailleurs intenables sur des sujets mineurs, et de désigner à la vindicte générale des boucs émissaires commodes - vieux libertins border-line ou metteurs en scènes amoureux d'une comédienne adolescente - plutôt que de s'aventurer à protéger la population des délinquants vraiment dangereux. Et, dysfonctionnements et laxismes de l'institution judiciaire aidant, on en vient à ce paradoxe absolu de libérer pour vice de forme l'assassin sanguinaire de deux pauvres femmes à Perpignan ou de ne pas juger sous prétexte d'irresponsabilité pénale l'infâme meurtrier d'une vieille femme juive aux cris d'Allah Akbar, c'est-à-dire de réaliser un recul historique dans l'administration de la justice qui aurait horrifié jusqu'aux juges du moyen-âge, alors même qu'on prétend par ailleurs lutter contre les féminicides et le terrorisme islamiste dans une avancée progressiste constamment vantée.

Tout cela frôle en permanence le ridicule, et crée un monde des faux-semblants dont la population est parfaitement consciente. Celle-ci est de plus révoltée par le discours lénifiant tenu par les autorités, consistant à dire que tout va bien, que des problèmes pourtant évident comme la montée en flèche des comportements criminels, haineux et racistes au sein de certaines minorités religieuses ou ethniques n'existent pas, et que le gouvernement d'ailleurs est en train de lancer de magnifiques programmes pour que tout aille encore mieux. Et ceci alors même que la perception spontanée de la population est exactement inverse, à savoir que les choses vont de plus en plus mal dans tous les domaines où intervient l'Etat (Ecole, hôpital, sécurité publique pour n'en citer que quelques-uns) ; que la criminalité violente, souvent motivée par la haine ethnique et religieuse, explose ; et que le gouvernement, dépassé par les événements et de toutes manières privé de marges de manœuvres par la ruine des finances publiques, ne fait rien de concret pour reprendre le contrôle de la situation.

Les dirigeants sont alors tentés, dans un effort désespéré pour donner l'illusion de maîtriser encore une réalité de plus en plus chaotique qui leur échappe, de contrôler les médias à travers de nouvelles formes de quasi-censure. C'est la répression contre les propos soi-disant racistes ou xénophobes, ou encore plus récemment la tentative de brider la liberté de parole sur les réseaux sociaux à travers la loi scélérate dite « contre la haine en ligne », heureusement abrogée par le Conseil constitutionnel.

### La crise de la démocratie

Cet écart de plus en plus béant entre les ambitions affichées par l'Etat protecteur-émancipateur et la réalité de son échec criant porte en elle une grave crise de la démocratie

Celle prend d'abord ses racines dans une débâcle sociale. Si l'Etat à qui nous avons confiés, de manière plus ou moins volontaire, la responsabilité de tant d'aspects de notre vie, s'avère incapable de remplir sa mission, nous serons alors confrontés à une série de pénuries ou d'insuffisances susceptibles de menacer gravement les fondements de notre bien-être : santé, éducation des enfants, niveau de vie matériel... C'est ainsi tout notre modèle d'action collective qui se révélera tragiquement inadapté. Que dire par exemple d'une politique parisienne visant à décourager l'usage de la voiture au profit des transports en commun ... Pour réaliser brutalement que ces transports, tant pour des raisons structurelles comme par manque d'investissements, sont profondément inadaptés aux nouveaux enjeux nés de la crise épidémique du printemps 2020 ?

Cette crise sociale va à son tour provoquer des profonds sentiments de déception voire de désespoir au sein de la population : si celle-ci considère que la promesse de l'Etat-providence – échanger un niveau de protection élevé contre la renonciation à une fraction substantielle de nos libertés et de notre autonomie économique - se révèle trompeuse, de graves mouvements de contestation, voire peut-être de révolte violente, peuvent alors se développer, à l'exemple du mouvement des gilets jaunes de l'hiver 2018, ou encore de la longue grève contre la réforme des retraites qui a touché la France à la fin 2019. Si l'on ajoute les émeutes qui secouent régulièrement les banlieues ethniques pauvres, on s'aperçoit alors qu'une partie de la France est déjà rentrée de fait dans une situation d'insurrection larvée.

Cette crise de confiance dans l'Etat et ses dirigeants va elle-même se traduire par l'implosion du système d'alternance entre partis de gouvernements modérés de centre-gauche et de centre-droit qui

rythmait pratiquement depuis la fin de la seconde guerre mondiale la vie politique des pays d'Europe de l'ouest – et tout particulièrement de la France. C'est ainsi qu'on assiste aujourd'hui: 1) d'une part au renforcement, aux deux extrêmes du spectre politique des partis populistes dopés par la colère populaire ; 2) d'autre part, à l'apparition de mouvements porteurs d'une vision alternative de la société, inconciliable avec la logique productiviste et consumériste antérieure (écologistes, animalistes, vegan...). Ces deux mouvements concomitants se traduisent par l'affaiblissement, voire l'implosion des partis de gouvernement traditionnels, qui incapables de proposer désormais un projet cohérent, voient fuir leurs militants et se désagréger l'unité de façade qui rassemblait autrefois leurs dirigeants. Ceux-ci, autrefois agglutinés autour d'un compromis programmatique, seront alors tentés de mettre davantage en avant leur originalité politique et la spécificité de leurs propositions afin, entre autres, de capter un électorat plus volatile – d'où un phénomène de fragmentation de l'offre politique.

Ce qui reste des partis de gouvernements de centre-gauche et de centre-droit, affaiblis par la désertion de leur électorat vers les extrêmes, sont alors poussés à nouer entre eux de larges coalitions de gouvernement. Celles-ci, mises sur pieds dans le seul but de constituer une majorité arithmétique, sont évidemment dépourvues, de manière en quelque sorte intrinsèque, de tout projet de société susceptible de susciter le rêve et l'espoir au sein de la population. Tout ce qui est proposé est en effet de continuer à gérer le pays selon le compromis social-mondialiste, vaguement teinté désormais d'écologie, qui au fond ne satisfait plus grand monde tant les problèmes qu'il suscite ou rencontre sont désormais nombreux et insolubles.

Cette frustration pousse logiquement un nombre importants d'électeurs exaspérés à rechercher des solutions politiques alternatives à cet insipide brouet de compromis gouvernemental. D'où un mouvement de « dédagisme » qui ne se traduit pas seulement par le renforcement du vote extrémiste, mais également par des mouvements d'engouement subits – et d'ailleurs éphémères – pour des offres politiques nouvelles, souvent portés par un homme charismatique dont les propos et les propositions originales contrastent apparemment avec la médiocrité et la grisaille d'une classe dirigeante engluée dans les compromis. Bref, on va « dégager » des élites trop connues au profit d'un groupe de jeunes enthousiastes réunis –souvent sur la base d'une adhésion récente et au fond superficielle – autour des propositions du nouvel homme providentiel. D'où la possibilité, à l'occasion d'un séisme électoral, favorable, d'un renouvellement à peu près complet de la classe politique au profit de quasi-inconnus souvent totalement inexpérimentés ou de « jeunes loups » autrefois seconds couteaux des partis de gouvernement traditionnels et opportunément ralliés au nouveau mouvement mutant.

Cette évolution porte en elle un risque grave, bien observé en Italie avec le mouvement « 5 étoiles », et, dans une moindre mesure, avec le parti macroniste LREM en France : celle de remplacer brutalement, à la tête de l'Etat, des dirigeants politiques d'expérience, connaissant bien les attentes et les frustrations de leur électorat, habiles à conclure des compromis pragmatiques, par une bande de néophytes sans expérience, mal connus de leur électorat, connaissant mal celui-ci, et tentés de procéder à des réformes brutales sur la base de schémas dogmatiques et coupés des réalités. D'où l'apparition d'une forme d'instabilité nouvelle à la tête d'un Etat aux dimensions désormais colossales. Les tentatives mal conçues de réforme de cet Etat risquent alors de provoquer, faute d'anticipation et de doigté dans leur mise en oeuvre, des secousses profondes dans l'ensemble de la société. Se sentant menacées dans leurs (minuscules) situations acquises, les populations vont alors être tentées de se tourner vers une nouvelle offre politique alternative, et, brûlant ce qu'elles avaient adoré une ou deux

années plus tôt, de « dégager » à leur tour les démagistes d'hier, au profit d'une nouvelle vague d'hommes politiques, peut-être encore plus inexpérimentés et dogmatiques que les précédents. D'où un cycle sans fin d'instabilité, source d'un nouveau paradoxe : celui d'un Etat de plus en plus autoritaire, qui non seulement ne parvient plus à faire respecter son autorité, mais dont la gouvernance est en plus affectée d'une forme d'instabilité chronique.

## Conclusion

Nous assistons aujourd'hui à la transformation de notre Etat démocratique en un Etat autoritaire, dont certaines caractéristiques ne sont plus très loin de ressembler à celles des régimes totalitaires, du fait notamment de l'intrusion croissante de cet Etat dans tous les aspects de notre existence.

J'ai essayé de retracer dans ce chapitre les étapes de cette transformation progressive, dont certaines causes, loin d'être nouvelles, remontent peut-être à la nature même du Leviathan démocratique et émancipateur mis en place par la révolution française.

Mais cet autoritarisme et interventionnisme croissants s'accompagnent, de manière apparemment paradoxale, d'un déclin de la capacité de l'Etat à faire respecter son autorité, à fournir des services publics de qualité, et à agir efficacement sur les problèmes de société qu'il prétend résoudre par ses actions.

C'est vrai notamment dans les trois grands domaines d'action de l'Etat, où l'ampleur des ambitions affichées et des moyens mis en œuvre n'a d'égal que la maigreur des résultats :

- Le domaine du régalien, où les pouvoirs croissants la police et la mise en place d'une surveillance généralisée de la société n'empêchent pas celle-ci de sombrer progressivement dans le chaos et la violence, tandis que des territoires entiers échappent désormais aux lois de la République ;
- Le domaine économique et social, où l'extension sans fin des ambitions de l'Etat-protecteur débouche concrètement sur une crise simultanée de ses principaux domaines d'action (hôpital, retraites, logement, éducation...) tandis que les poches de misère et de sous-emploi s'étendent progressivement.
- Enfin, le domaine des mœurs, où la volonté nouvelle de l'Etat de se faire porteur du crédo diversitaire, multiculturaliste et féministe, loin de déboucher sur des progrès concrets pour les groupes supposés victime d'oppression, ne conduit in fine qu'à l'éclatement des références communes et à la fragmentation de la société en groupes antagonistes : hommes et femmes, noirs et blancs, chrétiens - ou plutôt athées post-chrétiens - et musulmans, jeunes et vieux, etc.

Ces trois problématiques feront chacune l'objet de l'un des chapitres suivants.

## Bibliographie complémentaire du chapitre 1

- (1) [Totalitarisme, Wikipedia](#)
- (2) [Etatisme, Wikibéral](#)
- (3) [La France ultra-étatiste ou ultra-libérale](#), Cécile Philippe, Contrepoints, 2014
- (4) [L'explosion des échelons administratifs ruine la France](#), Marc-Antoine Chargéraud, contrepoints, 2018
- (5) [La France, théocratie fiscale](#), Arnaud Bézard-Falgas, Contrepoints, 2018
- (6) [Le grand Paris, un millefeuille délirant](#), Serge Federbusch, Contrepoints, 2016
- (7) [Contre les faux droits, revenir aux droits naturels](#), Patrick de Casanove, Contrepoints, 2019
- (8) [La France perd cinq places au classement des libertés économiques](#), Laurent Pahpy, IREF, 2019
- (9) [Zemmour ou le crépuscule de la société ouverte](#), Ghjislain Benhessa, Valeurs actuelles, 2019
- (10) [La fabrication du consentement](#), Wikipedia
- (11) [Pourquoi tant de lois ?](#), Georges Hispalis, Pouvoirs, 2005
- (12) [Les droits de l'homme sont-ils sans limite ?](#), Chantal Delsol, le figaro, 2019
- (13) [L'enracinement](#), Simone Weil, 1943
- (14) [L'illusion politique](#), Jacques Ellul
- (15) [Emploi de la fonction publique](#), INSEE, 2020
- (16) [Sources du droit](#), wiki
- (17) [Les poissonniers du vieux port verbalisés](#), France Bleu, 2018
- (18) [La France cultive les réglementations, les autres pays les suppriment](#), Nicolas Lecaussin , Contrepoints, 2019
- (19) [Une victoire à la Pyrrhus du droit](#), France Culture, 2019
- (20) [Les dangers de l'inflation normative](#), Ron Soffer, Les Echos, 2018
- (21) [L'insécurité législative, causes, effet et parades](#), Emmanuel Barthe, 2019
- (22) [Le grand gaspillage de la fusion des régions](#), Cécile Hautefeuille, France Info, 2019
- (23) [Doing Business](#) 2019, Banque Mondiale
- (24) [Justice : l'inquiétante inflation des lois punitives ou mémorielles](#), Erwan Sez nec, Causeur, 2019
- (25) [Loi française : 15000 infractions, c'est délirant, entretien avec Yves Charpenel](#), Causeur, 2019,
- (26) [80 % des lois votées à l'Assemblée viennent-elles de l'union européenne ?](#), Pauline Moulot, Libération, 2019
- (27) [Inflation Législative](#), Wikipedia
- (28) [Collectivités locales : les doublons coûtent des milliards à la France](#), Cyrille Pluyette, le Figaro, 2014
- (29) [Ce droit de propriété indispensable à la liberté](#), Patrick de Casanove, Contrepoints, 2019
- (30) [Droits de l'homme](#), Wikipedia
- (31) [L'écologie pourrait déboucher sur un nouveau totalitarisme](#), Pascal Bruckner, le Figaro, 2019
- (32) [L'extrême-centre ou le poison Français](#), Pierre Serna, 2019
- (33) [Des territoires perdus de la république aux territoires perdus de la nation](#), Georges Bensoussan, Le Figaro, 2015
- (34) [L'horreur politique, l'Etat contre la société](#), Olivier Babeau, Contrepoints, 2017
- (35) [Un rapport préconise d'inscrire les droits culturels dans la constitution](#), le Figaro, 2020
- (36) [Pourquoi la France est-elle championne des dépenses publiques ?](#), Yves Buchsenschutz, Contrepoints, 2018
- (37) [Tableau de répartition des compétences des collectivités locales](#)
- (38) [Aux Etats-Unis, une commission remet en cause les droits humains](#), RTS Info, 2019

- (39) [Commission européenne et démocratie : quelques éléments de débat](#), Fabrice Hatem, 2019
- (40) [Les finances publiques locales, communiqué de presse](#), Cour des comptes, 2017
- (41) [Libéralisation du secteur de l'électricité : la grande arnaque](#), Jean Vannière, 2019

## Figures, tableaux et encadrés du chapitre 1

Encadré 1 : *Un extrait célèbre de « La démocratie en Amérique »*

Encadré 2 : Quelques prodromes du totalitarisme dans une société démocratique en crise

Encadré 3 : La hiérarchie des sources normatives en France

Encadré 4 : Quelques propos de nos dirigeants témoignant d'un mépris du peuple

Tableau 1 : L'eupéanisation des lois nationales dans huit pays européens

Tableau 2 : Typologie des régimes de gouvernement selon Hayek

Figure 1 : Le foisonnement polymorphe des organismes d'action publique

Figure 2 : Le mille-feuille administratif français

Graphique 1 : Evolution des dépenses et recettes publiques en France en % du PIB

Graphique 2 : évolution approximative du nombre de fonctionnaires civils

Graphique 3 : Dépenses des administrations publiques entre 1995 et 2015 (en % du PIB)

Graphique 4 : Dépenses des administrations publiques en 2018 (en % du PIB)

Graphique 5 : Nombre de mots contenus dans les différents codes

## Chapitre 2 : Un Etat-providence au bord de la faillite ?

Qui trop embrasse mal étreint

## Introduction : de l'Etat protecteur à l'Etat-escroc

Etat-escroc ? Etat en faillite ? Comme vous y allez !!! N'avons-nous pas droit, en échange d'un prélèvement fiscal certes lourd mais consenti, à un système de santé parmi les plus performants du monde, à une éducation nationale qui désormais conduit plus de 80 % d'une génération au niveau du bac, à une politique généreuse de solidarité qui prend soin des plus démunis, à un système de retraites qui garantit de vieux jours paisibles à nos anciens, et à des politiques publiques visant à assurer davantage d'équité entre les sexes, entre les catégories sociales, entre les territoires ?

Oui, mais si tout cela n'était en fait – au moins en partie – qu'un discours trompeur, voire carrément mensonger, justifiant in fine une spoliation fiscale massive tout en couvrant d'un voile pudique la gabegie des finances publiques et les piètres résultats des politiques qu'elles financent ?

Rappelons la situation : au cours des 70 dernières années, le poids de l'Etat<sup>14</sup> dans l'économie n'a cessé de s'accroître en France, et ce quel que soit l'indicateur retenu : prélèvements obligatoires, dépenses publiques, emploi, endettement... Ce mouvement s'est même poursuivi au cours des 10 dernières années, alors même qu'il commençait à s'inverser dans certains pays développés, comme par exemple l'Allemagne (cf. chapitre1).

La France détient de ce fait le record peu enviable de pays le plus imposé du monde, celui où les citoyens doivent travailler jusqu'au 19 juillet, jour dit « de la libération fiscale » (34) avant d'avoir fini de payer leurs impôts et de pouvoir enfin profiter librement de leur argent (enfin, librement, c'est vite dit, compte tenu du nombre de réglementations qui enserrant tous les aspects de notre vie dans un noeud coulant de plus en plus strict d'interdits et de contraintes).

Nous sommes également, en corollaire, l'un des pays où le poids des dépenses publiques dans l'économie est le plus élevé, frôlant les 57 % du PIB. Cerise sur le gâteau, nos dirigeants ont apparemment du mal à intégrer la notion très simple de budget équilibré, pourtant bien connu de tous les ménages français, notamment les plus modestes d'entre eux. La voracité fiscale de l'Etat français ne l'empêche donc pas d'être aussi l'un des plus endettés du monde, avec une dette publique représentant plus d'une année de PIB (voire deux à trois fois plus si l'on considère les engagements hors bilan).

Bien sûr, nous serine-t-on régulièrement, cette omniprésence de l'Etat résulterait d'un choix de société privilégiant les services publics par rapport au marché pour un certain nombre de besoins essentiels, comme l'éducation et la santé. Mais ce choix, en enfermant l'économie française dans une forme de dirigisme, a également des conséquences extrêmement négatives, qu'elles soient visibles ou cachées, directes ou indirectes, et qui résultent largement des limites et défauts structurellement liés aux processus de choix publics.

Or, nous faisons preuve en la matière d'une grande naïveté. L'une des manifestations les plus frappantes du culte français de l'Etat que j'ai analysé au chapitre précédent est en effet l'espèce de

---

<sup>14</sup> Nous entendons désormais par ce terme, sauf indication contraire, l'ensemble de ce que l'INSEE désigne par « administrations publiques », y compris donc les collectivités locales et les organismes publics de santé.

confiance absolue dont sont entourés – ou plutôt dont ont longtemps été entourés, car les choses changent et les yeux se dessillent – nos hauts fonctionnaires et nos administrations. A écouter cette petite musique étatiste, il suffirait, lorsqu'un problème social ou économique apparaît, que l'Etat s'en saisisse pour que ledit problème soit bientôt résolu sous l'action bienfaitrice des lois républicaines, des règlements administratifs et des programmes de dépense publique. Les gens sont mal logés ? Créons un ministère du logement, taxons davantage les propriétaires et tous auront un toit !!! Ils sont trop nombreux à être au chômage ?? Créons un revenu universel et le problème de la misère disparaîtra !!! Ils aiment trop les chanteurs de variétés et pas assez les opéras de Gluck ?? Créons un ministère de la culture pour les transformer en mélomanes éclairés !!!

Au fond, qu'est-ce qui nous garantit que tout cela fonctionne vraiment ?? Que les impôts, passé un certain niveau de spoliation et un certain degré de complexité, ne deviennent pas gravement nuisible au dynamisme de l'économie ? Que les politiques publiques ne sont pas structurellement exposées à toutes sortes d'influences néfastes – démagogie des politiques, pression des intérêts particuliers, volonté de puissance des technocrates, laisser-aller des bureaucraties, voire corruption pure et simple – qui obèrent gravement leur efficacité ? Que la mauvaise habitude de laisser filer le déficit et l'endettement publics ne risque pas de conduire, d'une manière ou d'une autre, à une faillite souveraine aux conséquences ravageuses ? Et qu'en fine, une bonne partie de la communication publique vise à nous cacher, peut-être de manière délibérée, la gravité de cette situation en diffusant l'image d'un Etat actif et efficace, alors même que ses dysfonctionnements de plus en plus graves contribuent à enfoncer la société française dans la crise et peut-être demain dans le chaos ?

L'objet de ce chapitre est d'analyser cette inquiétante dérive de notre prestigieux Etat-providence vers une faillite aux airs d'escroquerie frauduleuse, et ce sous trois angles différents qui feront chacun l'objet d'une section spécifique : les conséquences néfastes de la spoliation fiscale, l'incurie des dépenses publiques, le risque de faillite lié à l'accumulation des déficits et de l'endettement.

- **Les conséquences de la spoliation fiscale.** Par son poids excessif, l'impôt désorganise de nombreux marchés (emploi, logement ...) en faussant le système des prix et en introduisant un écart gigantesque entre le coût perçu par l'acheteur et le bénéfice perçu par le vendeur. Il décourage l'investissement en réduisant le bénéfice susceptible d'en être retiré. Par sa complexité, son instabilité et son arbitraire, il expose les contribuables – entreprises comme particuliers – à une forme d'insécurité fiscale, injuste et décourageante. Il crée également les conditions d'une concurrence déloyale entre les acteurs économiques assujettis à l'impôt et ceux qui, pour une raison ou pour une autre, ne le sont pas, par exemple parce qu'ils produisent à l'étranger - ceci constituant une importante incitation aux délocalisations génératrices de pertes d'emplois. Il renchérit considérablement le prix de certains produits alors même que l'Etat prétend, avec une grande malhonnêteté intellectuelle, lutter contre l'augmentation de ces prix, dont le niveau est gonflé par l'impôt. Quant aux soi-disant politiques d'allègement des impôts et de simplification fiscale, il n'est pas rare qu'elles ne se traduisent, in fine, par une nouvelle complexification des procédures voire même par un nouvel alourdissement des impôts. Au total, la fiscalité, par son caractère chaotique, excessif, injuste, mal conçu, accroît le désordre de l'économie, alimente la hausse des prix et contribue à créer des déséquilibres et des pénuries dans des activités et des domaines – en particulier, mais pas seulement, le marché du travail et le logement - qui fonctionneraient sans doute beaucoup mieux si les impôts étaient plus légers et moins compliqués. Elle provoque ainsi un sentiment de découragement général et de fuite devant

l'Etat spoliateur que nous analyserons de manière plus détaillée dans le dernier cinquième et dernier chapitre de cet ouvrage.

- **L'incurie des dépenses publiques.** Les chaînes de décision, d'exécution et de contrôle de ces politiques publiques tant vantées sont en fait profondément défailtantes. Tout d'abord, parce que ces politiques sont souvent d'emblée mal conçues (démagogie et dogmatisme des hommes politiques, pressions des groupes d'intérêt...). Ensuite, parce qu'elles peuvent être détournées de leurs objectifs affichés, pour servir de prétexte à des pratiques clientéliste ou consolider le pouvoir des prescripteurs et ordonnateurs de la dépense publique. Elles peuvent aussi être durablement mal gérées, du fait de l'incurie des bureaucraties responsables de leur mise en oeuvre ou de l'improvisation brouillonne de dirigeants politiques, toujours tenté de sacrifier le long terme pour parer au plus pressé. Elles sont également mal ou pas évaluées, conduisant à la pérennisation injustifiée de programmes et de dépenses inutiles voire nuisibles. Enfin, et tout simplement, elles sont trop nombreuses, conduisant à une dispersion des moyens publics entre un trop grand nombre d'objectifs dont aucun ne peut plus de ce fait être atteint.

- **Le spectre polymorphe de la faillite.** Depuis des dizaines d'années, les fumeuses théories néo-keynésiennes comme le laxisme des dirigeants politiques se sont traduites par la persistance d'un déficit structurel des finances publiques, source d'un endettement croissant. Cet état des choses a conduit, à la longue, à une explosion de la dette publique, qui représente aujourd'hui officiellement une année de PIB, et sans doute près du double si l'on tient compte des engagements hors bilan de l'Etat. Le poids croissant de cette dette – même s'il est conjoncturellement masqué par la baisse des taux d'intérêt – risque à terme de conduire les finances publiques à la faillite. Celle-ci peut tout d'abord se traduire, sous une forme indirecte, par des politiques d'austérité extrêmement violentes conduisant à l'effondrement de fait des politiques ou des services publics les plus essentiels, comme aujourd'hui l'hôpital, l'école, voire le système de retraites par répartition. Elle peut également se manifester un jour, de manière beaucoup plus spectaculaire, par un défaut de paiement public et une faillite souveraine. Celle-ci, outre une crise économique et sociale majeure, pourrait aussi avoir pour conséquence une spoliation généralisée des petits épargnants ainsi que des retraités, dont les propriétés et les droits acquis par une vie entière de travail seraient alors sacrifiés à l'apurement des comptes.

On ne peut s'empêcher de penser, en évoquant cette perspective, aux différentes faillites frauduleuses qui, de Bernard Madoff Investment Securities à LSK, ont rythmé l'actualité financière mondiale au cours des années récentes. Le mécanisme est toujours un peu le même : l'escroc incite l'épargnant à lui confier ses économies en lui faisant miroiter de séduisantes et trompeuses perspectives de rentabilité. Il alimente ensuite, suivant le système dit « de la pyramide de Ponzi », le versement de ces pseudo-dividendes en y affectant directement les capitaux confiés par les nouvelles victimes. Puis le système se dérègle lorsque l'afflux de nouveaux cotisants n'est plus suffisant pour assurer le versement des sommes promises aux clients existants. On tente alors de masquer la vérité et de gagner du temps par des mensonges de plus en plus grossiers. Enfin, un jour, la pyramide s'effondre et les épargnants se rendent compte que leur argent n'a jamais été placé nulle part et qu'ils ont tout perdu. Au fond, l'Etat français, avec ses promesses mirobolantes justifiant l'augmentation de la pression fiscale, ses politiques mal gérées dont les échecs sont soigneusement masqués par une politique de communication mensongère, ses petites combines visant à boucher dans l'urgence tel ou tel trou trop

béant des finances publiques, et finalement la perspective d'une possible faillite souveraine conduisant à la spoliation généralisée des épargnants prêteurs, vaut-il vraiment mieux que ces escrocs ?

## Quand l'impôt désorganise et pénalise l'économie

En guise d'introduction : quelques ordres de grandeur terrifiants

Graphique 1  
Prélèvements obligatoires en % du PIB (2018)



Data for Australia and Japan refer to 2017 (preliminary data for 2018 not yet available).

Source: OECD (2019), Revenue Statistics 1965-2018



La France a connu depuis 50 ans une augmentation quasi-continue des prélèvements obligatoires (chapitre 1) - un mouvement qui s'est d'ailleurs poursuivi au cours des dix dernières années alors même qu'un reflux commençait à être observé dans d'autres pays comme l'Allemagne. Notre pays est désormais devenu de ce fait une sorte de champion du monde de la pression fiscale, détrônant depuis 2016 le Danemark de la première place de l'OCDE (3). Les prélèvements fiscaux atteignent ainsi 48,4 % du PIB en 2018, soit plus de 1000 milliards d'euros ((10), graphique 1). Même si l'a observé un léger mouvement de reflux en 2019 du fait notamment de la baisse de la fiscalité sur les entreprises (CICE), la France est restée l'an dernier championne de la pression fiscale au sein de l'UE pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive. En corollaire, elle pointait également en 2019 au dernier rang de l'indice de compétitivité fiscale internationale établie par l'IREF et la Tax foundation (4).

Comme le soulignent Sylvie Hattemer et Irène Inchauspé dans *L'horreur fiscale [B15]*, cette augmentation des prélèvements obligatoires, encore accrue par l'inventivité fiscale sans limite du gouvernement Hollande entre 2012 et 2015, a particulièrement touché les classes moyennes et moyennes supérieures, conduisant à une situation à la fois injuste et sources de profonds dysfonctionnements économiques. Désorganisation des marchés, insécurité fiscale, baisse d'attractivité du territoire national, déclin de l'emploi et du niveau de vie, et même mauvais coup contre la solidarité : tels sont les principaux griefs que l'on peut faire à une fiscalité française apparemment incapable de se réformer. Et qui, *in fine*, contribue à décourager massivement dans notre pays l'activité économique sous ses différentes formes : appétence au travail, embauche, goût d'entreprendre, propension à investir...

## Les marchés désorganisés par l'impôt

Imaginons en effet un instant un monde idéal, où le libre marché fonctionne sans « frottements », de façon pure et parfaite. Un monde où en particulier il n'y a pas du tout d'impôts (bon, on peut toujours rêver un peu). Donc, dans ce monde idéal, les employeurs et les salariés confrontent leur offre et leur demande sur le libre marché du travail, tandis que les bailleurs et les locataires concluent librement des contrats sur le libre marché du logement.

Les prix vont donc alors s'ajuster en fonction de la loi de l'offre et de la demande : les loyers augmentent s'il y a davantage de candidats locataires que de propriétaires bailleurs prêts à louer, les salaires augmentent ou diminuent selon le rapport entre l'offre et la demande de travail. A un moment donné, un prix d'équilibre est déterminé, qui permet d'ajuster exactement l'offre et la demande exprimées pour ce prix. Tous les postes de travail offerts sont pourvus, personne n'est au chômage, tous les propriétaires qui le souhaitent ont trouvé un locataire (et inversement).

Mais enfin, me direz-vous soyez un peu réaliste !!! Si la demande de travail est insuffisante faute de débouchés, il y aura du chômage ; si le salaire d'équilibre offert est insuffisant pour couvrir les besoins élémentaires des travailleurs, il y aura de la misère ; et s'il y a insuffisamment de logements offerts dans une zone tendue, des candidats locataires ne trouveront pas à se loger en dépit de la hausse vertigineuse des loyers.

Tout cela est exact, et il faudrait sans doute être un peu naïf pour croire béatement aux vertus miraculeuses de la concurrence pure et parfaite tels que je viens de les décrire. Il n'en demeure pas moins que le mécanisme par lequel deux acteurs économiques ajustent leur offre et leur demande – tant en prix qu'en quantité – en fonction des informations transmises par le marché possède de grandes vertus. Il permet en effet d'assurer une certaine cohérence entre les comportements des différents acteurs à partir d'un ensemble de signaux partagés.

Que se passe-t-il, maintenant, si les différents acteurs ne réagissent plus en fonction d'informations similaires sur les prix – simplement parce qu'entre le prix d'offre et le prix de demande s'intercale une variable d'écart – à savoir l'impôt prélevé sur la transaction ?

Une précision tout d'abord : je ne suis pas un ultra-libéral assez dogmatique pour rejeter toute forme d'intervention publique, et, partant, pour nier la nécessité d'un impôt destiné à les financer. Il faut une armée, une police, des routes, des écoles primaires, un filet minimum d'assurances sociales, et partant, il faut bien trouver quelque part l'argent pour payer tout cela. Et je suis bien convaincu qu'un économiste collectiviste de talent serait parfaitement capable de démontrer, à l'aide d'un modèle ad'hoc, que les dysfonctionnements introduits par l'impôt sur le marché de concurrence pure et parfaite peuvent être jusqu'à un certain point compensés, du point de vue de l'optimum collectif, par les avantages d'une dépense publique efficace et intelligemment financée (cf. infra, théorie de la croissance endogène (32)).

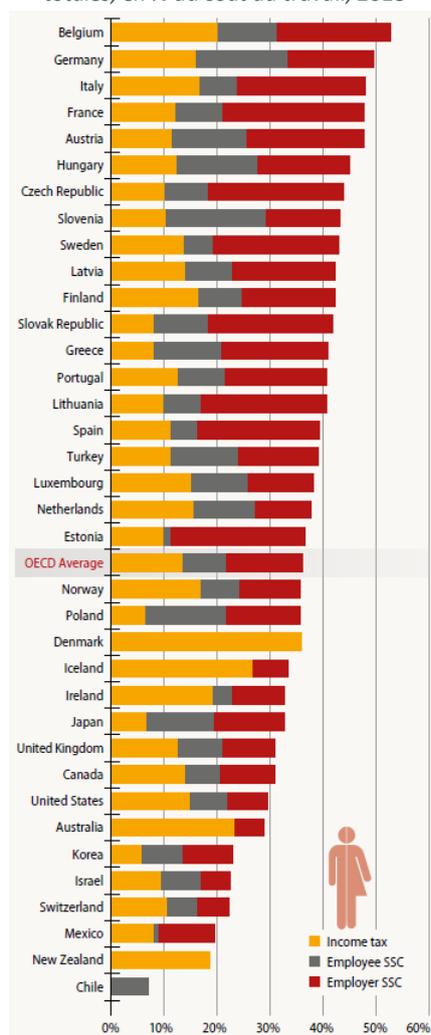
Ma critique ne porte donc pas sur le principe même de l'impôt que sur les dérèglements introduits lorsque celui-ci atteint des niveaux trop élevés. Cette situation devient alors source d'incohérences massives sur les signaux de prix transmis aux acteurs. La conséquence en sera alors, à travers des

ajustements erratiques de ceux-ci à des informations faussées, l'apparition de toutes sortes de déséquilibres, de désajustements et de pénuries, conduisant à un état sous-optimal du marché.

J'illustrerai cette affirmation par deux exemples : le marché du travail et le marché de la location immobilière. Je compléterai ensuite cette analyse par quelques considérations sur l'investissement productif.

### Le cas du marché du travail, ou comment le coin socio-fiscal décourage l'emploi

Graphique 2  
Impôt sur le revenu et cotisations sociales  
totales, en % du coût du travail, 2018



Source : OCDE

Imaginons donc un marché du travail idéal, en concurrence pure et parfaite (graphique 3). Sur ce marché, le salaire brut d'équilibre va par exemple s'établir à 50 pour un employé moyen. Pour ce niveau de salaire, toutes les offres et toutes les demandes de travail sont satisfaites. Il n'y a pas de chômage, puisque tous les employés désirant travailler pour ce salaire trouvent un emploi ; et il n'y a pas non plus de pénurie de main d'œuvre, puisque toutes les entreprises acceptant d'embaucher à ce niveau de salaire, qui correspond à la productivité marginale du travail, trouvent de la main d'œuvre. Cet équilibre spontané est représenté par le couple prix- quantité SO-E0).

Imaginons maintenant l'existence d'un coin fiscal et social ayant deux effet : d'une part, renchérir le coût salarial pour l'employeur du fait des cotisations sociales employeur pour le même salaire brut ; d'autre part, réduire le salaire net par rapport au salaire brut du fait des cotisations sociales salarié. Rappelons que ce coin social et fiscal peut atteindre des niveaux considérables. Par exemple, en France – l'un des pays du monde où les salaires sont les plus taxés -, il représente près de 50 % du coût salarial total pour un salarié moyen (graphique 2) ; ce qui signifie que l'employeur doit dépenser 2 euros pour que le salarié puisse toucher 1 euros nets d'impôts et cotisations (11).

Cet écart énorme entre le coût salarial « chargé » et le salaire net d'impôts est susceptible, en brouillant complètement le système des prix sur le marché du travail, de pénaliser

doublement à la fois l'emploi et de revenu salarial, par rapport à la situation de concurrence pure et parfaite :

- D'une part, parce que le coût des salariés est considérablement augmenté pour l'entreprise, qui se voit ainsi dissuadée par le « coin fiscal » de procéder à des embauches pourtant nécessaires pour répondre à une demande existante (ces embauches étant rendues non rentables par le poids des cotisations patronales, qui porte le niveau du coût salarial « chargé » au-delà de la productivité

marginale du travail). Sur le graphique 3, cela se manifeste par une translation vers le bas de la courbe de demande de travail).

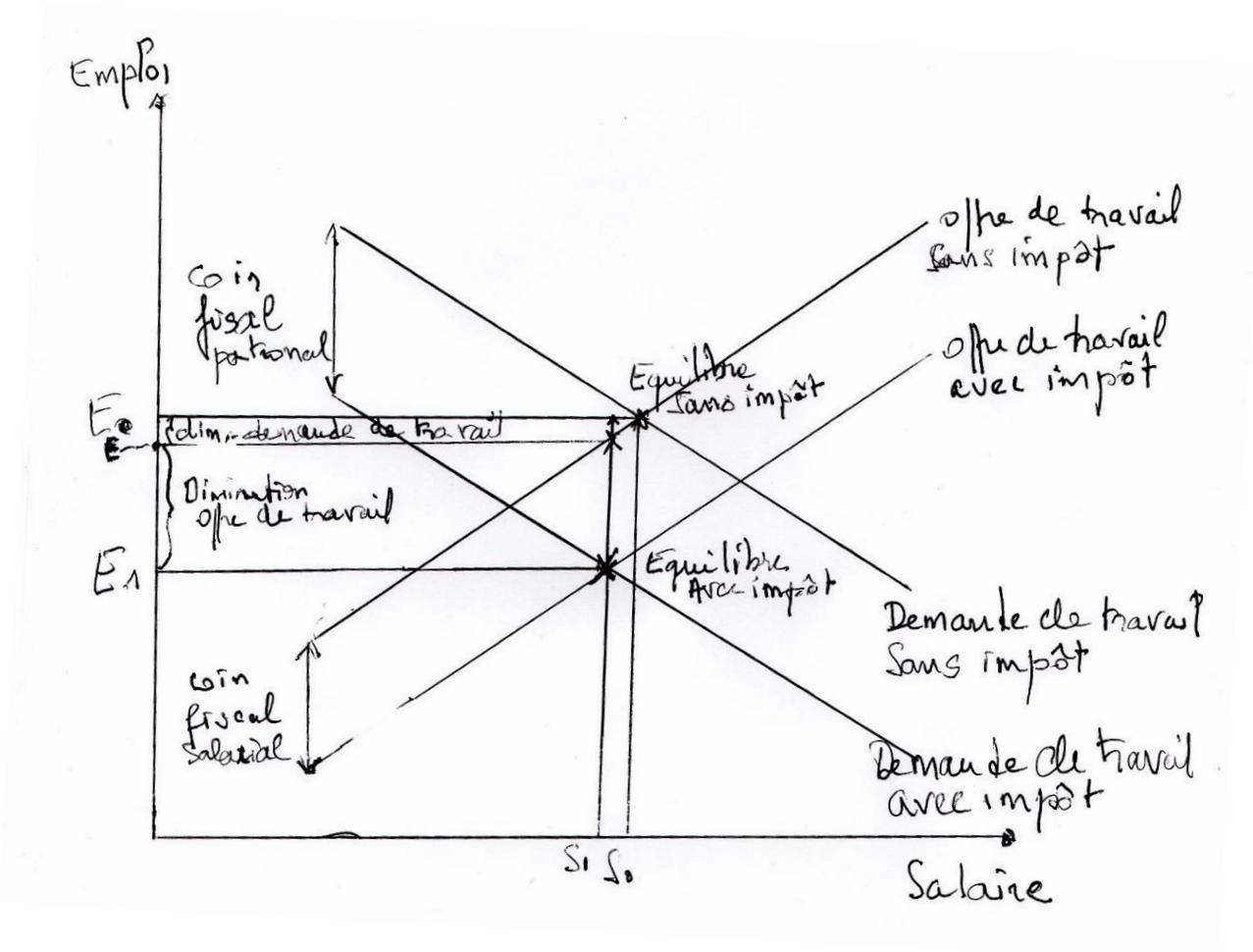
- D'autre part, parce que les salariés sont dissuadés, du fait de cotisations qu'ils doivent payer sur leur salaire brut, d'accepter un travail qui leur rapporte beaucoup moins que ce qu'ils auraient espéré toucher en l'absence d'impôts. La courbe d'offre de travail se déplace donc également vers le bas

Le résultat est un double rationnement sur le marché du travail (voir graphique 3) :

- Pour certains salariés qui trouvent moins d'entreprises prêtes à assumer leur coût salarial désormais augmenté des cotisations patronales (c'est l'effet « contraction de la demande de travail », mesuré sur l'ordonnée par l'écart  $E_0-E_1$ )

- Et pour les entreprises, qui ne trouvent pas de salariés prêt à accepter le salaire brut qu'elles proposent, tous simplement parce que leur propre revenu se trouve encore réduit par le poids des cotisations sociales salarié (c'est l'effet contraction de l'offre de travail, mesuré par l'écart  $E_0-E_1$ ).

**Graphique 3**  
**Equilibre du marché du travail avec et sans cotisations sociales**



Ces deux mécanismes dissuasifs se cumulent pour entraîner une *diminution* du nombre d'emploi occupés, par rapport à une situation sans extorsion fiscale. Le nouvel équilibre E1-S1 s'établit donc, à la fois pour un niveau de salaires bruts et d'emplois occupés, à un niveau inférieur à celui de l'équilibre spontané E0-S0. Bref, il y a moins d'emplois pourvus pour un salaire brut d'équilibre plus faible (tandis que le salaire net est encore diminué par le poids des cotisations salarié et le coût salarial employeur augmenté par le poids des cotisations patronales). Dans ce monde aux signaux économique gravement perturbés par la spoliation fiscale, employeurs et salariés se cherchent les uns les autres sans se rencontrer, au milieu du brouillard cauchemardesque des prélèvements obligatoires de toutes sortes. Le résultat de ce rendez-vous manqué, c'est en même temps moins d'emplois occupés, des salaires nets plus faibles et des coûts salariaux plus élevés. Et aussi, ce que le graphique 3 ne dit pas parce qu'il donne une représentation trop simpliste des mécanismes en cause - dont certains rendent tout simplement impossible l'établissement d'un équilibre de marché -, la coexistence d'un chômage de masse et de centaines de milliers de propositions d'emploi non pourvues (cf. infra).

Ce dysfonctionnement sera évidemment d'autant plus marqué que le coin fiscal et social est élevé. C'est par exemple le cas de la France, où le poids des prélèvements obligatoires et sociaux sur les salaires est l'un des plus élevés de l'OCDE (voir graphique 2 ci-dessus)... et qui comme par hasard, affiche justement l'un des niveaux de chômage les plus élevés de cette zone.

La littérature économique confirme-t-elle l'analyse en peu sommaire à laquelle je viens de me livrer ? Oui et non. En effet, si l'effet dissuasif des charges sociales sur la demande de travail semble assez bien avéré, les choses sont moins claires ce qui concerne l'offre. De plus, mon petit modèle, reposant exclusivement sur l'ajustement par les prix, néglige totalement des éléments d'ordre institutionnel (droit du travail notamment) qui peuvent avoir des conséquences importantes sur l'emploi et le chômage.

Tout d'abord, sur le plan purement théorique, l'école dite « du déséquilibre » impute l'existence d'un chômage de masse à la rigidité à la baisse des salaires en période de faible activité économique. La faiblesse de la demande solvable se traduirait alors, non par une baisse des salaires permettant de rééquilibrer le marché du travail, mais par l'apparition d'un chômage massif (50). En extrapolant quelque peu ces analyses, on pourrait en déduire qu'en période de récession, l'existence d'un coin social-fiscal élevé sur les salaires contribuerait à l'augmentation du chômage en ralentissant l'ajustement spontané de coût salarial « chargé » et donc en dissuadant l'embauche.

De manière plus empirique, de nombreuses études (INSEE, Rexecode, direction du Trésor...) montrent que les pertes massives d'emplois dans l'industrie française sont très largement imputable, notamment dans les secteurs exposés, à des phénomènes de substitution capital-travail et de délocalisation, conséquences d'un coût du travail « chargé » très élevé (39), (38) – et ce alors même que les salaires nets ne sont pas tellement supérieurs en France à ceux de l'Europe du sud. Ce seraient donc bien, in fine, les charges sociales qui porteraient une lourde responsabilité dans ce déclin de l'emploi salarié industriel.

L'effet négatif des prélèvements sociaux sur l'emploi serait par ailleurs aggravé par les caractéristiques d'un marché du travail trop régulé et administré :

- Plusieurs chercheurs, comme Jean Tirole, imputent l'existence d'un chômage de masse en France à une préférence structurelle implicite en faveur d'une hyper-protection des salariés à contrats indéterminés déjà en poste. En grippant le libre jeu des licenciements et des embauches, ce choix aurait pour conséquence de rigidifier le marché du travail. Les populations les plus précaires seraient de ce fait éloignées de l'emploi au profit des salariés protégés - les jeunes, les seniors et d'une manière générale les personnes en recherche d'emploi étant les principales victimes de cette situation (19). Bref, sous prétexte de protéger les salariés (en contrats longs), on dissuaderait les entreprises d'offrir ce type de contrats aux nouveaux venus sur le marché du travail, alimentant aussi à la fois le chômage et la précarité, pour arriver finalement à l'exact contraire du but affiché...
- Cet effet pervers serait encore aggravé par un système d'indemnisation chômage trop généreux qui inciterait entreprises et salariés à préférer la pratique d'un enchaînement de contrats courts, entrecoupés de phases de chômage bien rémunérées, à la signature de CDI plus astreignants pour l'employeur et pas plus lucratifs pour le salarié-chômeur [14].
- Par ailleurs, les employeurs se plaignent régulièrement d'une réglementation du travail trop complexe, comportant selon eux trop d'obstacles aux licenciements, et qui dissuaderait l'embauche. C'est ce qui ressort, notamment, de l'enquête annuelle réalisée par l'Amcham auprès des entreprises américaines en France (35). D'autres publications patronales évoquent également, sur la base des témoignages de leurs adhérents, le caractère dissuasif sur l'embauche, tant du niveau des charges que de la complexité des réglementations du travail ou encore du caractère inquisitorial des enquêtes de l'URSSAFF (8).

Du côté de l'offre de travail, l'effet dissuasif des charges sociales est également en partie mis en lumière par la littérature, quoique de manière beaucoup moins nette. La plupart des travaux empiriques ne permettent en effet pas de conclure à un effet dissuasif massif de la fiscalité sur l'offre de main d'œuvre, l'effet revenu (on travaille plus pour payer l'impôt) et l'effet-substitution (on travaille moins pour prendre plus de loisirs) semblant se contrebalancer (1). Certaines études mettent cependant en évidence, dans certains cas spécifiques, une réduction de l'offre de travail en cas de baisse des salaires : effets dissuasifs sur le salaire d'appoint du conjoint au sein des ménages, effet « trappe à pauvreté » concernant la partie la moins bien rémunérée de la population, etc. (cf. également chapitre 5).

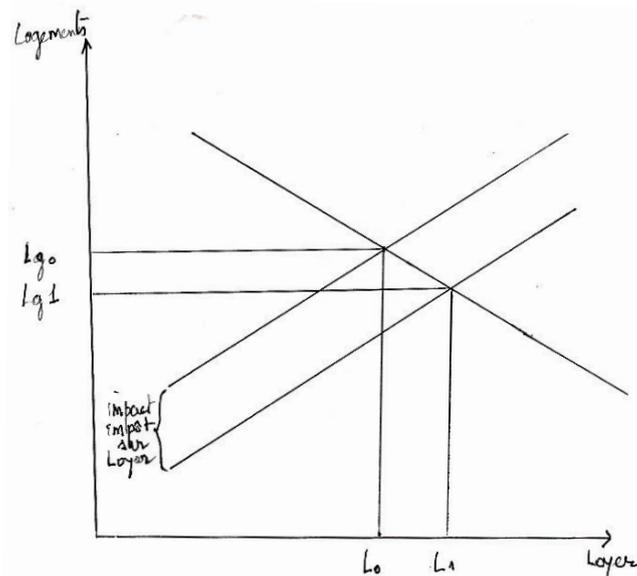
#### *Le marché du logement, oui comment l'impôt sur les loyers aggrave la pénurie*

Disons maintenant quelques mots de l'impact négatif de la fiscalité sur un autre marché, celui de la location immobilière. Des mécanismes similaires à ceux du marché du travail y sont à l'œuvre, contribuant à créer la pénurie, la cherté et la vétusté là où, en l'absence de spoliation fiscale, le marché aurait sans doute fonctionné de manière plus efficace. Reprenons donc mon raisonnement simplificateur précédent, en l'appliquant cette fois au marché locatif (voir graphique 4) :

- En l'absence d'impôt sur les loyers, l'équilibre du marché s'établit au point L0-Lg0 : toutes les demandes et toutes les offres de logements LG0 sont alors satisfaites pour le niveau de loyer L0 ;

- L'introduction d'un impôt sur les loyers (CSG, impôt sur le revenu du bailleur..) se traduit par une réduction de l'offre, la baisse du loyer net d'impôts incitant des bailleurs à retirer leur bien du marché du fait d'une rentabilité moindre. Cet effet est matérialisé sur le graphique 4 par la translation vers le bas de la courbe d'offre ;
- Sur ce marché plus tendu, le niveau d'équilibre offre-demande s'établit à la fois pour un niveau plus bas de logements occupés  $Lg1$  et pour un niveau plus élevé de loyers  $L1$  ;
- Les locataires sont, en d'autres termes, confrontés à une rareté plus forte de logements qui fait monter les prix des loyers ;
- Quant aux propriétaires, la rentabilité de leur bien est diminuée, en dépit de la hausse des prix sur le marché, par la spoliation fiscale (impôt sur les loyers donc), qui a pour double effet : 1) de décourager la mise de logements sur le marché locatif, contribuant ainsi à accroître la pénurie ; 2) de réduire le cash-flow des revenus locatifs après impôts, limitant ainsi les moyens disponibles pour l'entretien et la modernisation du bien immobilier.

**Graphique 4**  
**Equilibre sur le marché du logement avec et sans impôt sur les loyers**



Encore ce graphique très simplificateur ne tient-il pas compte d'autres facteurs, comme l'encadrement du loyer, qui contribue à limiter encore davantage la rentabilité de l'immobilier en zone tendue.

Il semble bien que le raisonnement précédent soit en France largement confirmé par les faits. Alexandre Mirlicourtois montre ainsi qu'à cause de la fiscalité en cascade (IFI, Taxe foncière, CSG sur les loyers, impôts sur le revenu...), le rendement immobilier en France est faible et plutôt en déclin. « Cela pousse les copropriétaires à se désengager de la location nue, ce qui aggrave la crise du logement. » (5)

La spoliation fiscale sur les revenus fonciers aurait donc pour triple conséquence : 1) d'aggraver la pénurie de l'offre ; 2) de contribuer à la hausse des prix des loyers ; 3) de dissuader les travaux de

maintenance et de modernisation du parc privé. Moyennant quoi, l'Etat, en tout mauvaise foi, tire prétexte de ces piètres résultats pour renforcer encore son interventionnisme et accroître sa voracité fiscale sur le marché du logement !!! C'est vraiment l'histoire du pompier pyromane. Mais n'anticipons pas sur la suite de ce chapitre ...

### *Quand la fiscalité du capital dissuade l'investissement*

Concluons cette section par quelques remarques sur la fiscalité du capital. Là encore, la littérature économique nous fournit de nombreux arguments concernant l'effet négatif de l'impôt sur l'investissement, et partant sur la croissance, du fait d'une réduction excessive de la rentabilité du capital après prélèvement fiscal. Dans son article « *Trop d'impôt tue l'entreprise : comment la fiscalité décourage l'investissement* » (6) Gabriel A. Giménez-Roche, après avoir passé en revue l'effroyable complexité de la fiscalité française du capital, s'appuie pour démontrer ce fait sur une imposante revue de littérature.

Il cite tout d'abord plusieurs études montrant l'impact négatif que l'impôt sur les sociétés peut avoir sur la croissance économique. Par exemple, Christina et David Romer montrent qu'une augmentation de 1 % de l'impôt fédéral entraîne une baisse de 3 % de la production après deux ans aux Etats-Unis (7). D'autres études portant sur 20 pays de l'OCDE concluent que l'impôt sur les sociétés est la forme d'imposition la plus dommageable à l'investissement et à la productivité. En particulier, une étude sur le Canada montre qu'une réduction de 1 % de l'impôt sur les sociétés peut entraîner une augmentation du PIB de 0,1 à 0,6 %.

Gimenez-Roche évoque également plusieurs travaux montrant que la forte imposition des propriétaires du capital peut conduire les entreprises à s'endetter pour financer la croissance, ou encore que la réduction de la rémunération du capital freine la formation de capital et donc la croissance. Dans une étude portant sur 15 pays développés, le FMI montre par exemple qu'une augmentation de la fiscalité de 1 % réduit le PIB de 1,3 % au bout de deux ans. A ces effets purement quantitatifs s'ajoutent également le coût élevé pour les entreprises de la mise en conformité fiscale et le manque à gagner pour les Etats, lié à des stratégies d'évitement fiscal d'autant plus déterminées que le poids du prélèvement sera élevé.

Cet effet peu favorable de la fiscalité sur la croissance peut aussi être observé dans les pays en développement. Les différentes analyses économétriques passées en revue par Brun et Alii (2) ne concluent en effet jamais à un effet positif de la hausse des impôts sur la croissance, même si la plupart d'entre elles ne révèlent pas non plus un effet négatif très significatif.

Le poids excessif des impôts et les effets pervers des dispositions fiscales désorganisent donc l'économie de marché en faussant le libre jeu du choix des acteurs. Trop d'impôt sur le travail dissuade à la fois les entrepreneurs d'embaucher et, dans une moindre mesure, les salariés potentiels de travailler. Trop d'impôt sur les revenus locatifs décourage les bailleurs de mettre leur bien en location, créant les conditions d'une pénurie de logements. Trop d'impôt sur le patrimoine ou les bénéfices réduit l'incitation à l'investissement productif et à l'entrepreneuriat. Et il ne s'agit là que de trois exemples parmi beaucoup d'autres.

## Une fiscalité kafkaïenne et instable

Néfaste pour l'économie, l'hyper-fiscalité française ne l'est pas seulement par le niveau globalement élevé des prélèvements. Elle l'est aussi par la complexité et l'instabilité du système qui crée chez les acteurs de l'économie un décourageant sentiment d'insécurité :

- **Complexité de la fiscalité comme des règles des prélèvements.** Il existe aujourd'hui en France plus de 360 taxes, contributions et impôts différents - sans compter bien sûr les amendes et pénalités diverses (9). Or cette complexité a un coût, notamment pour les entreprises qui doivent consacrer aux questions fiscales des moyens administratifs plus importants en France que dans beaucoup d'autres pays. C'est ainsi que la France, selon l'étude « *Doing Business* » de la Banque mondiale, est placée au 61ème rang dans le monde pour l'indicateur « *Paying taxes* », bien loin derrière la plupart de ses principaux concurrents de l'OCDE aux systèmes fiscaux plus simples (36). Cette lourdeur administrative de la fiscalité affecte plus durement les petites entreprises qui n'ont pas les moyens de se doter des compétences juridiques et fiscales nécessaires, créant ainsi un biais de concurrence au bénéfice des grands groupes, qui ont de plus davantage de facilité pour pratiquer l'évitement fiscal.
- **Instabilité de la législation fiscale.** Comme l'ensemble de la législation française, notre fiscalité est caractérisée par une instabilité permanente, au gré de la succession des gouvernements, libéraux ou interventionnistes, qui consacrent une bonne part de leur temps à défaire l'œuvre du gouvernement précédent. Comme de plus il s'écoule souvent un assez long délai entre le vote d'une disposition et la parution des décrets d'application permettant sa mise en œuvre effective, la vie du contribuable français apparaît comme un long chemin de croix semé de pièges, d'embûches et de déceptions. Pièges lorsqu'il a mal interprété une disposition fiscale complexe (ou bien lorsque l'inspecteur des impôts n'est pas d'accord avec son interprétation), ceci conduisant à des redressements fiscaux très coûteux et parfois arbitraires ; déception quand une décision d'investissement a été prise sur la base d'une disposition favorable ensuite abrogée ; et finalement, difficultés d'interprétation d'une législation hyper-complexe multipliant les risques d'erreur ou les tentations d'évitement, et transformant ainsi des contribuables de bonne foi en autant de fraudeurs potentiels [B15]).
- **Violence des contrôles fiscaux et des redressements.** La crise des finances publiques, accompagnée de la dénonciation opportune de la fraude fiscale comme source de tous les maux du pays, conduit depuis quelques années à un renforcement massif des contrôles. Ceux-ci, motivés en pratique, au-delà de l'argument de l'éthique fiscale, par la nécessité d'alimenter des dépenses publiques aux allures de tonneaux des Danaïdes, ont conduit aux cours des dix dernières années à un durcissement des vérifications et à une forte augmentation des redressements – où les cas d'abus et d'arbitraire sont loin d'être rares. Ceci a pour conséquence directe la mise en redressement judiciaire d'un nombre important de PME et d'entreprises artisanales, avec des conséquences dommageables pour l'emploi et l'activité économique [B15].

## Les infortunes de la vertu ou la pénalisation de l'économie nationale

J'ai limité jusqu'ici l'analyse des ravages de la surimposition au cas d'une économie dite « fermée », non soumise à la concurrence étrangère. Mais que se passe-t-il, justement, si des acteurs économiques soumis au poids d'une fiscalité écrasante (comme en France par exemple), sont confrontés à la

concurrence d'autres acteurs – étrangers donc - qui n'ont pas à affronter les mêmes contraintes ? Eh, bien, le résultat est très simple : ils sont poussés, soit à fermer boutique, soit à chercher à échapper illégalement à l'impôt, soit à transférer leurs activités à l'étranger pour survivre.

Considérée sous cet angle, le niveau élevé de la fiscalité représente en économie un handicap majeur pour notre pays. C'est ainsi que la France se place en 2019 au dernier rang de l'indice de compétitivité fiscale établie par la Tax Foundation à partir d'une quarantaine d'indicateurs (4).

En conséquence, ce sont au cours des 30 dernières années, des dizaines de milliers de PME industrielle françaises qui ont fait faillite ou fermé boutique, dans l'incapacité de faire face à la concurrence d'entreprises étrangères bien moins imposées et réglementées qu'elles, et contre lesquelles elles ne sont désormais plus protégées –libéralisme bruxellois oblige – par aucune barrière douanière. Ce sont des centaines de milliers d'emplois qui ont été délocalisés hors de France par nos entreprises, largement pour échapper à la surpression fiscale pesant sur les salaires.

Il existe à cet égard un débat entre les économistes sur l'ampleur des délocalisations. Si certaines études de l'INSSE donnent une vision relativement rassurante de ce phénomène – limité, lorsqu'il est mesuré au sens strict, à moins de 20000 emplois par an sur la période 1990- 2010, d'autres –dont moi-même - ont au contraire critiqué la méthode trop réductrice conduisant à sous-estimer considérablement l'ampleur du phénomène (37).

Quand à nos petits artisans déclarant consciencieusement l'ensemble de leurs activités, ils sont confrontés à la concurrence du travail au noir, qui permet à ceux qui le pratiquent d'afficher des prix très inférieurs aux leurs !!! En conséquence de quoi, l'économie au noir représenterait aujourd'hui environ 12,5 % du PIB français – chiffre certes en diminution au fil des ans, mais très supérieur à celui observé dans les pays d'Europe du nord (voir chapitre 5).

Dans le sens inverse, la fiscalité pèse négativement sur l'attractivité française. Les enquêtes réalisées auprès des investisseurs étrangers font en effet ressortir, parmi les principaux handicaps du territoire français face à ses concurrents lors des décisions de localisation, le niveau trop élevé des impôts et la complexité de la fiscalité, aux côtés d'autres freins comme la lourdeur du droit du travail et les difficultés dans les relations avec l'administration (35).

Bref, le maintien d'un Etat-providence coûteux, financé par une fiscalité écrasante, alors même que l'économie française s'est largement ouverte à la mondialisation libérale, constitue une contradiction majeure et mortifère. Cette situation expose en effet sans protection les entreprises et salariés français à des concurrents n'ayant pas à supporter les mêmes contraintes, avec pour conséquences : faillites, délocalisation, licenciements et chômage.

## Un mauvais coup contre le niveau de vie, l'emploi, et la solidarité

In fine, l'impôt, quel que soit la forme qu'il prend, finit toujours par peser sur le revenu disponible des ménages. Ce faisant, il obère leur pouvoir d'achat, leur niveau de vie, leur propension à l'embauche, leur appétence pour la solidarité et finalement leur liberté.

Donnons d'abord quelques exemples particulièrement révoltants du caractère spoliateur de la fiscalité :

- Réduction sensible du salaire net : « *Alors que son employeur fait face à un coût du travail du même ordre que celui des pays d'Europe du Nord, le salarié moyen français a un pouvoir d'achat intermédiaire entre les pays d'Europe du nord et l'Europe du sud.* » (12).
- Prix de l'électricité : le développement des énergies renouvelables est financé par La contribution au service Public de l'Electricité (CSPE), une taxe qui représente aujourd'hui 16% de la facture d'électricité, contre ... 0 avant 2003, date de création de cette taxe. En conséquence de quoi, le prix de l'électricité pour les ménages, qui était autrefois l'un des plus bas d'Europe, a considérablement augmenté en France pour rejoindre la moyenne de l'UE. Un mouvement qui est malheureusement appelé à se poursuivre (23).
- Les taxes sur les carburants représentent environ 60 % du prix de l'essence à la pompe<sup>15</sup> (graphique 5. Ce niveau élevé des prix pèse fortement sur les budgets des ménages à revenus modestes habitant des zones peu denses et qui dépendent totalement de l'automobile pour leurs déplacements. Elle crée même une situation de précarité en matière de mobilité qui peut avoir des conséquences politiques explosives, comme l'a montré la crise des gilets jaunes, dont l'élément déclencheur fut, justement, un projet d'augmentation de la taxe sur les carburants.

**Graphique 5**

### Part des taxes dans le prix du carburant à la pompe



Source : DGEC

<sup>15</sup> Un pourcentage qui peut varier considérablement en fonction du prix de la matière première, puisque la taxe est calculée sur la quantité vendue et non sur le prix de vente.

- In fine, cette fiscalité dévorante contribue, avec d'autres prélèvements obligés, à réduire considérablement le « reste à vivre » que les ménages peuvent dépenser librement selon leurs goûts. Par exemple, la direction des études du ministère de la santé (Drees) a montré que la part des dépenses incompressibles des ménages est passée de moins de moins de 15 % en 1959 à près de 30 % en 2016. Il ne restait pas exemple cette année-là, en une fois toutes les dépenses incompressibles effectuées, que 980 euros en moyenne de revenu mensuel arbitrageable à un ménage du 6<sup>ème</sup> décile, contre 1740 de revenu total, la part reste-à-vivre étant bien entendu d'autant plus faible que le ménage est pauvre [40].

Outre son impact négatif sur notre niveau de vie, cette attrition du revenu disponible a plusieurs autres conséquences dommageables, aussi bien sur l'emploi que plus généralement sur l'exercice librement consenti de la solidarité :

- Elle constitue une dés-incitation forte au développement d'emplois de services à la personne : de la femme de ménage aux cours de Yoga, le recours à ce type de services est en effet le premier poste touché lorsque les ménages, confrontés à une hausse la fiscalité, doivent réaliser des économies sur leur budget. Finalement, la spoliation fiscale sur les personnes aisées ne constitue pas seulement un racket sur ces soi-disant « riches ». Elle conduit, également, de manière particulièrement perverse, à priver de leur emploi les personnes plus modestes qui leurs rendent des services !!! (41)

- Elle décourage doublement la pratique individuelle de la solidarité : d'une part du fait de la réduction du revenu disponible à cette fin ; et d'autre part parce que cette solidarité est en quelque sorte « monopolisée » par les dispositifs publics d'assistance sociale. Ayant déjà contribué au financement de ceux-ci par l'impôt, les particuliers se sentent de ce fait déchargés de leurs obligations morales en la matière. Cela a des conséquences très négatives sur la vitalité du tissu social en affaiblissant la pratique individuelle de la solidarité de proximité. In fine, cela contribue à créer un monde de gens indifférents les uns aux autres, sous l'égide d'un Etat reconnu comme seul légitime pour pratiquer la redistribution des richesses et la solidarité.

- Enfin, et peut-être surtout, elle réduit notre liberté : « *Il n'est pas illégitime de se poser la question du respect de la liberté individuelle quand la puissance publique capte près de la moitié de l'argent que vous gagnez.* » (Marion Maréchal)

### La mauvaise foi du pompier pyromane

Que la surpression fiscale constitue un facteur d'inefficacité économique et de destruction d'emplois constitue donc un fait avéré. Parce qu'elle brouille les signaux de marché. Parce qu'elle pénalise les acteurs « vertueux » qui paient leurs (lourds) impôts, au profit de ceux qui peuvent y échapper, entraînant ainsi un dangereux phénomène d'attrition de l'économie française.

Mais, par rapport à ce constat désastreux, quelle va être la réaction de nos dirigeants politiques et technocrates ?? Reconnaître que l'intervention trop poussée de l'Etat, la fiscalité excessive, nuisent profondément à l'économie française, et donc s'atteler à lutter contre ces fléaux ? Mais, non, pas du tout, c'est même exactement le contraire !!! Un peu comme le pompier pyromane, l'Etat va prendre prétexte de la désorganisation du marché qu'il a lui-même induite par ses interventions intempestives

pour accroître encore celles-ci. Ce sont par exemple les nouvelles dispositions fiscales (heureusement fort timides) visant à décourager les contrats courts. C'est le rétablissement, sous une forme plus contraignante encore, de l'encadrement du loyer après l'invalidation de la loi précédente par les tribunaux administratifs de Lille et Paris. C'est l'augmentation de la CSG sur les revenus fonciers, qui, en partie répercutée sur les loyers, contribuera in fine à renchérir ceux-ci, tout en réduisant le revenu net que les bailleurs pourraient consacrer à l'entretien de leur bien.

Nos dirigeants semblent ainsi prendre un malin plaisir à s'enfermer dans l'erreur, suivant l'exemple de cette vieille femme de l'histoire juive, qui, à chaque nouvel arrêt du train dans un gare, se penche à la fenêtre et se met à pleurer, en disant : « *C'est toujours la même chose, il continue à aller dans la mauvaise direction !!* ». Et, comme la vieille femme juive, nos dirigeants étatistes persévèrent dans l'erreur, à savoir dans la voie de la surimposition et la spoliation fiscale croissantes, prenant même prétexte des effets catastrophiques de la précédente augmentation d'impôts pour préparer la suivante !!!

Mais au lieu d'accuser des entreprises surchargées de cotisations sociales d'essayer de regagner un peu de flexibilité-coûts en multipliant les contrats courts, au lieu de culpabiliser des demandeurs d'emplois qui hésitent légitimement à aliéner leur liberté pour des salaires (nets) de misère, au lieu de vouer à la vindicte populaire des petits bailleurs coincés entre l'augmentation de la CSG et l'encadrement des loyers, peut-être nos dirigeants pourraient-ils tout simplement songer à balayer devant leur porte en réduisant massivement la pression fiscale sur tout le monde afin que les acteurs économiques puissent à nouveau se comporter de manière saine, sans que leurs choix ne soient en permanence parasités et dévoyés par une pression fiscale démentielle ?

Il arrive cependant, que, dans un éclair de lucidité, les responsables de la politique économique décident enfin d'alléger certains impôts. Mais ces réformes sont alors souvent subordonnés à des conditions si draconiennes, mis en œuvre selon des processus si complexes destinés à éviter les fraudes ou les effets d'aubaine, qu'ils conduisent souvent à ajouter une nouvelle couche de complexité à la législation fiscale tout en se traduisant in fine par des allègements beaucoup moins importants qu'annoncés. Ce fut par exemple typiquement le cas du CICE, destiné à favoriser l'embauche dans les entreprises, et qui a finalement pris la forme d'une usine à gaz complexe, en compliquant significativement les procédures administratives auxquelles les employeurs ont à faire face [B15].

### Un sentiment de découragement général

Au total, la sur-fiscalité nuit gravement au bon fonctionnement de l'économie :

- 1) L'existence d'un « coin fiscal » massif, en désorganisant les mécanismes spontanés d'équilibre du marché, créé des situations de sous-optimalité, qui se traduiront, en langage clair, par des pénuries, du chômage, des prix plus élevés et in fine un moindre niveau de production et de richesse.
- 2) La rupture d'égalité entre les activités soumises à l'impôt et celles qui, pour une raison ou pour une autre, parviennent à lui échapper, créent les conditions d'une concurrence biaisée en défaveur des premières. Ceci se traduit concrètement par un développement massif de l'économie souterraine et par une fuite des activités créatrices d'emploi et de valeur hors du territoire national (voir chapitre 5).

3) Ces comportements d'évitement, quoiqu'au fond parfaitement rationnels et même légitimes, alimentent à la leur tour une propagande d'Etat criminalisant ces victimes de la spoliation fiscale et justifiant une nouvelle aggravation de la répression économique sous forme de contrôles fiscaux, de redressements d'impôts, d'amendes, voire d'expropriations diverses. Est alors enclenché de facto un processus de collectivisation de fait, qui lui-même conduira inévitablement, comme toutes les collectivisations, à la généralisation de la misère – et accessoirement à l'effondrement de la base imposable elle-même et donc in fine à la faillite de l'Etat.

On en arrive ainsi à cette conclusion d'évidence : un impôt trop élevé décourage tout simplement les gens de travailler, d'investir et d'embaucher, contribuant à brider la croissance. Sans compter que sa contrepartie, la dépense publique, peut également avoir des effets pervers considérables, comme on va le voir maintenant.

### Des politiques publiques coûteuses et inefficaces

En effet, me direz-vous, l'impôt sert tout de même à quelque chose !!! Dans un pays où nous avons collectivement fait le choix de politiques ambitieuses de solidarité et de services publics, il permet en effet de financer hôpitaux, routes et écoles !!! Au lieu de gémir sans cesse de la lourdeur des prélèvements, pensez donc à tous ces services de qualité que vous recevez en échange, et que nous envient tant de pays dépourvus de la sollicitude d'un Etat moderne et efficace !!!

Mais au nom de quel principe intangible nous impose-t-on en France de recourir aux services de l'Etat, plutôt qu'à celui des entreprises privées, dans un nombre si élevé d'activités, depuis l'éducation de nos enfants qu'au financement de nos retraites ? Qu'est-ce qui nous garantit, au fond, que toutes ces politiques publiques sont véritablement justifiées et efficaces, que tous ces services publics sont nécessairement mieux gérés que ceux qui pourraient être offerts par des entreprises privées ?

Certes, nous ne sommes pas bien habitués, en France, à poser ce genre de questions gênantes, presque iconoclastes, sur l'efficacité de l'Etat. Comme le dit Olivier Babeau, « *l'intervention publique n'est jamais analysée en tant que telle comme susceptible d'être l'objet de défauts structurels, entraînant gaspillages et erreurs de décision* ». [B3]. Mais il existe cependant dans la littérature de sciences politiques et économiques une longue tradition de critique de l'action publique. Dès 1790, Burke se posait ainsi en précurseur de l'analyse critique de la gestion de l'Etat moderne [B10]. Devant le spectacle déplorable donné en France par le régime d'assemblée, Il soulignait déjà, en effet, que les principes de gouvernement les plus séduisants en apparence peuvent aboutir à des catastrophes s'ils sont mis en œuvre, en dépit de tout bon sens pratique, par des politiciens démagogues, utilisant leur pouvoir au service d'intérêts particulier, et gérant les finances publiques de manière inepte du fait de leur incompétence.

A l'époque contemporaine, cette intuition fondatrice a fait l'objet d'une formalisation à caractère scientifique. Née au milieu du XXème siècle, l'école dite « de la théorie des choix public » a en effet pour objet, à travers une analyse des mécanismes de la décision publique et des conditions réelles de mise en œuvre des politiques d'Etat, d'identifier en quoi celles-ci peuvent être exposées à des formes de dysfonctionnements spécifiques, et ce à toutes les étapes du processus [B3] :

- Initiatives d'emblée illégitimes à l'aune de l'intérêt général : politiciens soucieux de flatter leur électorat par des mesures démagogiques ; pressions d'un puissant lobby ; mise en œuvre d'un programme inspiré par une idéologie dogmatique ; voire, parfois même, lubie personnelle d'un dirigeant influent...
- Politiques détournées de leurs ambitions affichées pour être utilisées à des fins clientélistes, alimenter des sinécures et des positions acquises, ou encore renforcer la puissance des bureaucraties ;
- Programmes mal gérés par des bureaucraties ou des monopoles publics inefficaces, et par des dirigeants sans vision ni projet, toujours en retard d'une bataille, agissant dans l'urgence et le court-terme ;
- Dépenses dont l'efficacité réelle n'est jamais évaluée, et qui, en l'absence de mécanismes correcteurs, perdurent, en dépit de leur inutilité probable, sous l'influence des allocataires d'aides et de rentes publiques attachés à la défense de l'existant ;
- Et finalement domaines d'intervention beaucoup trop nombreux, conduisant à une dispersion des moyens de l'Etat entre un trop grand nombre d'objectifs dont aucun ne sera finalement atteint...

Tels sont quelques-uns des défauts structurels des politiques publiques qui font de cet Etat obèse, hyper-interventionniste, une structure profondément inefficace et d'autant plus nocive qu'elle est hypertrophiée.

Pour démontrer ces affirmations, je m'appuierai plus particulièrement – quoique de manière non exclusive - sur trois exemples de politiques publiques particulièrement mal conçues, voire nocives : d'abord et essentiellement la culture et le théâtre public, mais aussi, de manière plus succincte et parcellaire, les énergies renouvelables et la politique du logement.

### Des politiques mal conçues : illusions et démagogie

C'est en 1959 qu'André Malraux fut chargé par le général de Gaulle de la mise en œuvre d'une politique d'action culturelle. Une politique déjà inscrite en filigrane dans le programme du Conseil national de la Résistance<sup>16</sup>, mais qui n'avait donné lieu jusque-là qu'à quelques tentatives éparses de réalisation. C'est donc à l'auteur des *Anti-mémoires* reviendra de lui donner l'impulsion initiale qui en a fait la grande machine bureaucratique qu'elle est aujourd'hui devenue, après avoir vu ses ambitions encore démultipliées à l'occasion de l'arrivée au pouvoir de François Mitterrand en 1981.

Dès sa création, cette « politique culturelle » s'est appuyée sur un modèle à la fois vertical et messianique : son objectif était en effet de favoriser une « diffusion » de la culture – elle-même définie selon les normes et les valeurs d'une élite très parisienne – vers le reste de la population, implicitement

---

<sup>16</sup> « La possibilité effective pour tous les enfants français de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents, afin que les fonctions les plus hautes soient réellement accessibles à tous ceux qui auront les capacités requises pour les exercer et que soit ainsi promue une élite véritable, non de naissance mais de mérite, et constamment renouvelée par les apports populaires. »

considérée comme « non cultivée » parce qu'elle ne partageait pas les codes minoritaires de cette intelligentsia.

Dans une France marquée par sa tradition jacobine, soumise au culte d'un Etat-Providence modernisateur, cette approche verticale semblait alors pratiquement couler de source. Elle participait en effet au discours utopiste d'une société intelligemment conduite sur les chemins du progrès par un Etat plus clairvoyant qu'elle. Et, plus de 60 ans plus tard, ce beau discours semble encore faire partiellement illusion, si l'on en croît du moins le tabou entourant tout remise en cause du budget du ministère de la culture, que les gouvernements successifs s'engagent tous (sans d'ailleurs le plus souvent tenir leurs promesses) à « sanctuariser »... Comme si réduire les moyens de ce ministère probablement inutile constituait en soi un crime contre la culture, contre l'intelligence et contre le progrès !!!

Mais de quelle culture parle-t-on ? Et a-t-on vraiment besoin d'un ministère pour assurer la vitalité de la culture française ?

Je l'ai montré dans d'autres articles (43) : la culture dont parle le ministère de la culture, celle qu'il prétend diffuser à un pays considéré comme ignare, c'est d'abord celle d'une élite restreinte essentiellement parisienne : au départ, celle, académique et classique des humanités bourgeoises. Puis celle, politisée et progressiste, de l'intelligentsia marxiste ou gauchiste ; enfin, aujourd'hui, celle, avant-gardiste et multiculturaliste des milieux branchés de la capitale. C'est la culture hors-sol du festival d'Avignon et des vernissages du Marais. Quant à la véritable culture populaire, est n'est considérée comme légitime que lorsqu'elle est étrangère, et de préférence en provenance de pays non-européens ex-colonisés. Par contre, en sont d'emblée exclus les véritables expressions de la culture populaire française, des chanteurs de variété (à moins qu'ils soient politiquement engagés à gauche) jusqu'au bal musettes de village – sans même parler de nos cultures régionales aujourd'hui moribondes. Bref, nous sommes ici confrontés à un modèle vertical, élitiste et au fond très centralisateur de la culture, niant de facto toute valeur aux manifestations spontanées de la culture populaire autochtone.

Mais cette représentation verticale et centralisée de la culture, si consubstantielle à l'idiosyncrasie jacobine française, est-elle la seule possible ? Bien que n'ayant pas de sympathie particulière pour le régime cubain, je constate qu'au cours des 60 dernières années, la politique culturelle de Cuba a constitué un intéressant contre-modèle à celui développé en France.

Pour comprendre ce qui s'est produit là-bas, il faut d'abord rappeler l'extraordinaire vitalité de la culture populaire cubaine, alimentée tant par le talent artistique des habitants de l'île que par leur goût immodéré pour les manifestations festives où la danse et la musique jouent un rôle essentiel (43). Cette culture populaire présente également une incroyable diversité expressive, elle-même liée à la coexistence d'habitants d'origines ethniques très variées. Non seulement les cubains sont spontanément très attachés à cette culture populaire, mais en plus le régime castriste a voulu en faire - après quelques hésitations initiales -, le fer de lance d'une politique d'affirmation identitaire, révolutionnaire et populaire, face au grand voisin impérialiste, à ses médias commerciaux et à ses loisirs de masse supposément abrutissants.

Que l'on approuve ou non ce parti-pris idéologique, on doit reconnaître qu'il s'est traduit par une très forte valorisation du patrimoine populaire cubain, à travers la création d'un réseau très dense d'établissements d'enseignement de tous niveaux, la formation d'un très grand nombre d'artistes de talent capables de mettre en valeur le folklore national, enfin la diffusion de celui-ci à l'étranger à travers l'organisation de tournées internationales. Plus profondément encore, aucune hiérarchie du mépris ne s'est établie, comme c'est malheureusement le cas en France, entre une culture académique élitaires et une culture populaire décriée. Il ne viendrait évidemment à l'esprit d'aucun artiste cubain, fut-il d'avant-garde, de dénigrer Benny Moré ou Bolla de Nieve comme le font volontiers nos prétentieux petits marquis de la rue de Valois à propos de Johnny Halliday ou des danses provençales<sup>17</sup>. Bien au contraire, la culture académique cubaine contemporaine, loin de s'engager comme en France dans des vaticinations hors-sol, complètement coupées de l'héritage national, s'est constamment nourrie des apports de la culture populaire. Danse contemporaine et danse afro-cubaine, musique savante et musique festive, se sont ainsi enrichies mutuellement, conduisant à la création, dans un processus de fertilisation croisée, de formes d'expressions à la fois modernes et ancrées dans les sensibilités locales.

Si cet état des choses peut être imputé au moins autant à la créativité artistique spontanée du peuple cubain qu'aux conséquences de la seule politique culturelle d'Etat, il n'en demeure pas moins qu'il fournit un intéressant contrepoint à la situation française. Dans notre pays, en effet, les cultures académiques et populaires sont restées désespérément cloisonnées, voire opposées par une stérile attitude de mépris et d'incompréhension réciproque. Quant à la politique culturelle d'Etat, elle a été presque entièrement conçue, dans une démarche à la fois élitiste, messianique et verticale, comme un processus par lequel la « vraie » culture académique et avant-gardiste devait être « mise à la portée » d'un peuple conçu comme inculte et incapable de produire des créations culturelles « sui generis ».

Cette conception d'emblée défectueuse de la « politique culturelle » ne pouvait sans doute conduire qu'à un échec. Et cela a bien été le cas, comme nous allons le voir maintenant.

### Des politiques détournées de leur finalité : clientélisme et intérêts particuliers

Qui dit politique publique dit dépense publique. Qui dit dépense publique dit intérêts investis. Ceux-ci concernent trois catégories de parties prenantes :

- 1) Les bureaucraties chargées de la mise en œuvre de l'action publique. La maîtrise d'un budget, l'exercice d'une capacité de décision, leur confère différents avantages (pouvoir, influence, prestige, et plus prosaïquement un emploi) qu'ils souhaitent pérenniser et si possible étendre.
- 2) Les attributaires des aides et autres financements publics. Ceux-ci ne souhaitent évidemment pas voir se tarir la manne, et sont en particulier très réticents à toute forme d'évaluation visant à vérifier que cette dépense publique sert à autre chose qu'à entretenir leur propre situation de rente.

---

<sup>17</sup> Il faut reconnaître, bien sûr, que certaines composantes de la culture populaire française, notamment celles associées à une ruralité moribonde, n'ont pas fait preuve, loin de là, de la même vitalité et de la même inventivité que leurs homologues cubaines.

3) Les différents lobbies et groupes de pression qui s'infiltrèrent parfois au cœur de ces politiques pour les instrumentaliser au service de leurs objectifs propres (voir également au chapitre 4 le cas du lobby néo-féministe), et qui peuvent entretenir des connivences étroites avec les deux groupes précédents.

Est-il utile de préciser que les intérêts de ces trois groupes convergent pour favoriser le maintien ad aeternam de politiques et des dépenses publiques dont ils sont partie prenantes, indépendamment de leur utilité pour la collectivité ?

Le cas des politiques culturelles, et plus particulièrement du théâtre décentralisé, constitue pratiquement un exemple d'école de ces dérives. Au départ, l'ambition était noble : diffuser la culture à tous en faisant du théâtre, selon la formule de Jean Vilar, un « service public de la culture ». Une ambition qui se concrétisa avec la mise en place des maisons de la culture par André Malraux.

Mais ce projet apparemment séduisant va être dévoyé par toute une série de dérives au fond prévisibles : l'instrumentalisation politique ; la création de chasses gardées ; la tentation de l'ostentatoire et de l'entre-soi ; l'enkystement bureaucratique (17).

**L'instrumentalisation politique.** La colonisation du théâtre décentralisé par une gauche désireuse d'en faire un outil de propagande se produisit en deux phases. C'est d'abord, à partir du début des années 1960, l'offensive du parti communiste : « *les municipalités communistes - Genevilliers, Villejuif, Saint-Denis, Nanterre, Sartrouville, Aubervilliers... - ont offert à une génération de metteurs en scène « prétendants », des lieux, une partie de leur financement, un circuit de consécration et un public, et travaillé ainsi à leur reconnaissance.* » - le cas le plus connu étant bien sur celui d'Antoine Vitez au théâtre des quartiers d'Ivry (26). C'est ensuite, après 1968 la montée en puissance des gauchistes illustrée par le manifeste de Villeurbanne, qui va faire du théâtre décentralisé un vaste lieu d'expériences dites « d'avant-garde » - dont le caractère épouvantablement ennuyeux fera d'ailleurs fuir le public. Comme le dit Robert Abirached (33) : « *C'est à la veille et au lendemain de 1968 que les choses se brouillent. (...) dès lors qu'on se met à faire profession de brader la tradition et à affirmer très fort la prééminence du politique sur la scène, cette proclamation aboutit en quelques mois à son exact contraire, c'est-à-dire à la proclamation que le théâtre n'a aucun pouvoir sur la société et sur le monde comme il va. C'est dans les années qui suivent ce chambardement des valeurs fondamentales que se produisent de nombreuses dérives financières, justifiées par les exigences de l'art, et que, toujours au nom de l'art, l'intérêt pour le public de beaucoup d'institutions se relâche spectaculairement.* »

**La création de chasses gardées.** Ces dérives, déjà en germe dès les années 1970, vont prendre encore plus d'ampleur après 1981. La nouvelle politique d'encouragement à la création artistique subventionnée promue par Jack Lang va en effet donner aux directeurs de centre-metteurs en scène favorisés par le pouvoir politique une large liberté de création artistique adossée sur de confortables budgets. C'est ainsi qu'en 1974 Jean-Pierre Vincent, ancien directeur du Théâtre national de Strasbourg (TNS) où il avait promu un théâtre expérimental que certaines voix accusent d'avoir vidé les salles, est nommé par son ami Jack Lang, ancien directeur du festival universitaire de Nancy, à la tête de la Comédie française. Antoine Vitez est de son côté nommé à Chaillot avec des moyens très confortables. Jorge Lavelli règne sur le théâtre de la Colline...

Ainsi investis d'une sorte de toute-puissance, les grands directeurs-metteurs en scène vont créer alors autant de chasse gardées, assurant leur mainmise sur l'ensemble de la production théâtrale publique. « *Si la plupart de ces metteurs en scène directeurs de théâtre ne sont plus des créateurs au sens fort du terme, ils ont fait en sorte d'être devenus des hommes d'institution tout-puissants, presque inamovibles (26)* ». La création théâtrale est de ce fait soumise aux diktats esthétiques voire idéologiques des mandarins de la culture, marginalisant du même coup les jeunes talents et les troupes éloignées des aides publiques. Une dérive narcissique que Jacques Abirached, qui fut directeur du théâtre pendant le premier septennat de François Mitterrand, a plus tard critiqué lui-même à demi-mots ou par antiphrase : « *Redisons-le : c'est au prix d'un travail et d'une recherche menés en commun avec les autres créateurs du théâtre (acteurs, musiciens, peintres) que les metteurs en scène trouvent le fondement de la légitimité de leur pouvoir, au service d'un public toujours à convaincre et à renouveler.* » (33)

**Entre avant-gardisme et recherche du spectaculaire.** Le théâtre public est alors exposé à deux risques de dérive, comme l'explique Claude Patiriat (B25) : « *La politique culturelle est constamment placée sur le fil du rasoir entre les deux risques symétriques de dérive vers l'élitisme avant-gardiste et vers la simple animation de loisirs de masse* ». Détaillons ces deux possibilités :

- *L'entre-soi avant-gardiste.* Libérés par la manne publique de la désagréable contrainte de remplir leur salle en répondant aux attentes du public de masse, les directeurs-metteurs en scène auraient désormais pu entièrement se livrer aux joies d'une création d'avant-garde destinée à s'attirer l'estime de leurs collègues. Le monde du théâtre public décentralisé aurait alors été exposé au risque alors de fonctionner sur le mode de « l'entre-soi » élitaire, avec deux conséquences symétriquement néfastes : 1) des productions n'attirant pas l'intérêt du grand public et entraînant une désaffection pour un théâtre considéré comme ennuyeux et coupé des attentes des gens ; 2) un processus créatif replié sur lui-même et donc appauvri par l'absence de prise en compte des attentes légitimes et artistiquement stimulantes du grand public.

- *La recherche de l'évènementiel et du spectaculaire.* Certains metteurs en scène auraient au contraire tenté de séduire davantage le public de masse. Mais ils n'auraient alors pas toujours évité le risque de la marchandisation de l'art et du tape-à-l'œil. Cette dérive a été largement analysée, dans une optique « de gauche », par Claude Liscia (24). Selon lui, les ambitions initiales de Vilar et de Malraux auraient en effet été dévoyées par un théâtre décentralisé selon lui « saisi par le libéralisme ». La mainmise croissante, après 1981, d'un petit nombre de directeurs de théâtre-metteurs en scène sur le théâtre subventionné aurait induit un dévoiement esthétique vers la recherche du spectaculaire : « *Un des vices profonds du système, c'est que l'argent insufflé alimente moins la création, l'invention, qu'une machine destinée à faire événement* ». De Chaillot à la Colline, de Jérôme Savary à Jorge Lavelli, le théâtre public aurait désormais été soumis à « l'hypertrophie de la somptuosité » (selon la formule de Roland Barthes), devenant un objet de spectaculaire, de consommation événementielle, donnant en particulier au décorateur un rôle démesuré. Afin d'attirer les foules, on aurait embauché pour les premiers rôles des vedettes qui auraient eu tendance à écraser le spectacle de leur propre individualité, à le polluer par leur jeu hystérique, et à marginaliser les autres acteurs, précarisés et entièrement soumis au pouvoir des directeurs-metteurs en scène. Cela aurait eu pour corollaire une faible inventivité, l'absence de recours à répertoire innovant, la perte progressive du sens du service public, l'abandon de la tradition d'accueil et d'échange avec les spectateurs, la suppression du théâtre

de proximité, l'augmentation du prix des places, une programmation moins conçue dans une optique d'animation locale que pour faire événement national, bref un abandon de fait du projet fondateur du théâtre subventionné. Le spectacle vivant aurait alors été exposé au risque de devenir un produit marketing, lancé comme une savonnette, avec ses services de communication, ses attachés de presse. Une surenchère et une croissance extravagante de l'offre qui auraient d'ailleurs finit par épuiser les protagonistes « *On s'est livré à une compétition dont on sort exsangue en se disputant les faveurs de la classe moyenne* », dit Stanislas Nordey. « *Et si souvent en province les théâtres bénéficient de situations de monopole, en région parisienne, ça a été sanglant, le public devenant de plus en plus volatile.* » Quant à la réelle dynamique locale impulsée par Jack Lang et souvent relayée par les élus locaux, elle a parfois conduit à instrumentaliser le théâtre décentralisé en un simple outil de publicité au service d'une région et de ses élus<sup>18</sup>.

**Le risque de la sclérose.** Last but no lest, la politique culturelle est également exposée au risque de l'enlissement bureaucratique. Ce phénomène prend d'abord ses racines dans un péché originel, celui du manque de clarté et de pertinence du projet initial - le « droit à la culture » affirmé par Malraux ne répondant pas véritablement à une attente de la part du public. Il se manifeste ensuite, dès la création du ministère de la culture, par un manque de cohésion avec d'autres politiques publiques comme l'éducation ou la jeunesse et les sports : « *Volonté de s'autonomiser et incapacité de fixer un territoire commun [s'additionnèrent alors] pour perturber le dispositif d'intervention publique dans l'art et la culture* » (Patriat, [B25]). Puis il se cristallise par la création, évoquée plus haut, de chasses gardées échappant à tout contrôle, situation à laquelle Catherine Trautmann tentera en vain, à la fin des années 1980, de remédier avec sa « charte des missions de service public ». Enfin, la sclérose prend toute son ampleur avec la formation progressive d'une bureaucratie culturelle, aujourd'hui forte, au niveau national comme en région, de près de 10000 fonctionnaires. Tout ceci conduit in fine à un essoufflement du projet : après les heures de gloire des ambitions mitterrandiennes, le ministère de la culture se banalise, tandis que prend forme une crise de légitimité du théâtre décentralisé, évoquée à demi-mots par Robert Abirached (33) : « *Plus on s'écarte de l'administration de la vie sociale ou économique proprement dite, plus les raisons alléguées par l'Etat pour prendre en charge une activité au nom de l'intérêt commun sont difficiles à traduire en termes objectifs et moins les résultats en sont matériellement quantifiables* »

**En guise de synthèse provisoire.** C'est sans doute à Marc Fumaroli [B12] qu'il revient d'avoir décrit de la manière la plus synthétique et la plus claire l'enchaînement des illusions, des erreurs et des dérives qui a finalement conduit à l'échec stérile de la politique culturelle publique : c'est d'abord une religion culturelle mal définie aux relents messianiques, instaurée avec grandiloquence par Malraux mais se heurtant d'emblée au faible intérêt du public populaire; c'est ensuite la colonisation du théâtre décentralisé par les communistes (Vitez) et les gauchistes (manifeste de Villeurbanne) ; c'est la coupure entre création artistique d'avant-garde et culture populaire de masse qui en résulte ; ce sont ensuite les grandes ambitions mitterrandiennes qui conduisent au lancement de projets pharaoniques, au développement de bureaucraties culturelles subventionnant des créateurs institutionnels, à

---

<sup>18</sup> Pour être parfaitement honnête, j'avoue que je ne suis pas un spécialiste suffisamment éclairé du théâtre contemporain pour juger avec certitude de la pertinence de ces critiques parfois un peu contradictoires entre elles. Par contre, je peux affirmer qu'à mon très humble niveau, j'ai été à plusieurs reprises témoins direct de certaines dérives qui semblent au moins en partie les confirmer : décors aux coûts ruineux, grands directeurs-metteurs en scène entourés d'un essaim courtisans, spectacles d'avant-garde prétentieux et suant l'ennui...

l'établissement subséquente de chasses gardées contrôlées par des potentats de la culture au détriment des créateurs indépendants, à la dérive du théâtre subventionné vers le spectaculaire et le vedettariat ; ce sont les politiques dites de « développement culturel » visant à faire revenir vers les centres dramatiques un public qui déserte, qui se traduit finalement par une dérive vers des animations culturelles spectaculaires et démagogiques ; c'est la transformation du patrimoine en lieux de tourisme de masse par le biais de la soi-disant « valorisation dynamique » des lieux de mémoire. Tout cela aboutissant in fine à l'apparition d'un déficit de légitimité pour des politiques culturelles dont plus personne ne comprend plus ni les objectifs ni l'utilité, à part bien sûr ceux à laquelle elle procure une situation de rente.

Quel a été finalement le résultat de cette démarche élitiste, où les caractéristiques de la « vraie » culture étaient définies par les experts du ministère ou par les directeurs des centres théâtraux décentralisés, pour être ensuite diffusées vers un peuple implicitement considéré comme passif, ignorant et incapable d'une démarche de création spontanée ? Nous ne le savons pas trop, en l'absence de toute véritable démarche d'évaluation objective des résultats de la politique culturelle française au regard de ses objectifs affichés. Mais il ne faut tout de même pas être grand clerc pour émettre l'hypothèse d'un échec au moins partiel, lié à la conjonction de deux phénomènes :

- Un désintérêt, voire un rejet des milieux populaires face à une culture académique « officielle » déversée sur eux comme un don du ciel sans qu'on se soit véritablement préoccupé de leurs attentes, et sans qu'on ait vraiment cherché à détecter et valoriser leurs démarches créatives spontanées.
- Et symétriquement, un repli de la culture « officielle » vers la clientèle limitée d'un public de niveau d'éducation plutôt élevé (enseignants, professions libérales, etc.) et vers l'entre-soi de milieux artistiques d'avant-garde se décernant volontiers des brevets d'admiration mutuelle pour leurs spectacles produits au frais du contribuable.

La dérive un peu désolante du théâtre décentralisé en région parisienne – avec ses bus affrétés pour conduire au théâtre de Bobigny, déserté par la population locale, sa fidèle clientèle de bobos parisiens tout en leur évitant un contact redouté avec cette population dans le RER ou dans les rues de la commune – témoigne, de manière un peu caricaturale, de cet échec.

Cela s'ajoute la trop longue liste des autres gaspillages liés aux politiques culturelles : médiathèques et musées à l'utilité discutable, œuvres d'art modernes hideuses disposés sur les ronds-points, Pass culture dispendieux, subventions grotesques à des associations artistiques déjantées... (voir à ce sujet *Le Livre noir des gaspillages*, (B18])).

Finalement, la politique culturelle n'a-t-elle pas totalement failli à son ambition initiale fondamentale, à savoir apporter les bénéfices de la culture aux milieux qui en étaient les plus éloignés ? Robert Abirached, ancien directeur du théâtre sous Jack Lang, s'interroge par exemple de manière un peu désabusée, sur le rôle de l'art et du théâtre dans la société française d'aujourd'hui (33) : « *Instruire et plaire : depuis Molière ; cette utilité forme l'indispensable assise de la conception du théâtre comme service public défendu par Jean Vilar. (...) Que cette utilité soit déniée, que cet intérêt de tous apparaisse comme superfétatoire, qu'en d'autres termes le metteur en scène revendique son art comme autonome et comme cherchant sa perfection dans sa propre forme et dans la qualité de son exécution, et voilà*

*l'idée de service public qui se délite. Si l'artiste veut le pouvoir sans aucun partage, personne ne l'en empêche, mais qu'il ne réclame pas en sus reconnaissance et subventions d'un État à qui il n'est pas plus utile qu'un joueur de quilles, comme disait à peu près Malherbe.»*

Dans ces conditions a-t-on encore vraiment besoin en France d'un ministère de la culture et tout simplement d'une politique culturelle ? Il y a dix ans, l'ancien ministre de la Culture Jean-Jacques Aillagon avait déjà posé la question de l'existence de son ministère. Et, depuis quelques années, la tendance est bien, dans un contexte de rigueur budgétaire, au désengagement de l'État. Faut-il aller encore plus loin ce sens ? Le débat, sans surprise, recoupe en partie les lignes de fracture idéologiques entre droite libérale et milieux de gauche attachés au service public. Evoquant ces derniers, Cécile de Kervasdoué écrivait par exemple en 2019 : « *Pour son 60e anniversaire, le ministère de la Culture est sous le feu de critiques virulentes qui lui reprochent son tournant libéral. Syndicat du spectacle, artistes, chercheurs dénoncent la mise à mort d'un ministère public de la culture au profit des industries culturelles et du mécénat privé.* » (25). Mais aux yeux de certains auteurs libéraux, au contraire, ce désengagement de l'État est encore bien trop timide, et devrait aller jusqu'à une suppression pure et simple du ministère de la culture et de la plupart de ses budgets (42).

Cet enlèvement de la politique culturelle et d'un de ses plus beaux fleurons, le théâtre subventionné, illustre bien les dérives des politiques publiques, alimentées par les collusions entre leurs différentes parties prenantes –ordonnateurs, exécutants, bénéficiaires –dont tous éprouvent un intérêt commun à ce que la dépense publique perdure et s'amplifie indépendamment même de son utilité. Ce n'est pas nécessairement de la corruption, mais c'est déjà sûrement de la connivence. Et c'est peut-être aussi l'une des raisons pour lesquelles la pratique de l'évaluation des politiques publiques, qui permettraient de mettre en lumière ces dérives et d'y mettre un terme, est si peu développée en France, comme on le verra dans la section suivante.

### Des politiques à la mise en œuvre défailante : l'État mauvais gestionnaire

Mal conçues, détournées de leurs objectifs affichés pour être mises au service d'intérêts particuliers, les politiques publiques sont également parasitées par la complexité des procédures inévitablement secrétées par les bureaucraties. Quant à l'accès aux aides publiques, elles supposent la plupart du temps la constitution de lourds dossiers, qui favorise ceux qui sont le mieux à même de s'orienter dans le maquis des subventions – c'est-à-dire bien souvent ceux qui ont le moins besoin de celles-ci. Et on en arrive bien vite à une prolifération quasi-cancéreuse des programmes et des lignes de dépense.

### *Paris et la collectivisation du logement*

La délirante politique du logement mise en œuvre par la coalition socialo-communiste à la tête de la Mairie de Paris depuis 2001 donne un exemple frappant de cette dérive (49) :

- *Ambitions démesurées de la politique de HLM* conduisant à un véritable phénomène de collectivisation et de réduction de la part du parc privé ; Le nombre de logements sociaux s'est par exemple accru de 49 % entre 2001 – date de l'arrivée de la gauche au pouvoir dans la capitale et 2017. En 2016, on comptait ainsi 230.285 logements HLM intra-muros, soit 19,9% des résidences principales à Paris, contre 13,4% en 2001 (22). Cette politique passe, certes par des mises en

chantiers : 3000 logements sociaux ont ainsi été autorisés par an au cours des années récentes. Mais cette progression s'est surtout faite à travers des acquisitions massives de logements existants (réhabilitation d'immeubles anciens, préemption, acquisition de biens déjà occupés) afin de les transformer en HLM, ce qui a entraîné une diminution de 65417 logements dans le parc privé entre 2001 et 2017... Bref, une collectivisation rampante, utilisant tous les prétextes possibles – comme par exemple la lutte contre l'habitat indigne ou dégradé pour justifier préemptions et expropriations.

- *Profusion sidérante de programmes d'aide publics au logement*, dont la liste donne littéralement le tournis : Le dispositif « louez solidaire » fait financer les défauts de paiement locatifs par le contribuable. Des hébergements coûteux à l'hôtel sont offerts à des familles dites « en difficultés ». Différents dispositifs ont été mis en place pour mobiliser le parc privé pour le logement de familles à revenus modestes, avec garantie ou subvention de la mairie (multiloc', agence immobilière sociale..). 20000 familles sont aujourd'hui allocataires de l'aide au logement de la ville de Paris (aide au logement des familles monoparentales, aide à l'amélioration de l'habitat, aide au logement famille...). Quant au fonds solidarité logement, doté de 30 millions d'euros de budget, il touche 30000 bénéficiaires, à travers des aides directes et indirectes.

- *Mise en place de dispositifs d'aide à l'accession à la propriété et de prêts travaux* : prêts Paris logements, prêt à taux 0, eco prêt à taux 0. Ces dispositifs qui seraient fort coûteux pour le contribuable si leur conception discutable n'avait pas découragé les allocataires potentiels : les prêts à taux zéro se sont par exemple effondrés au cours des dernières années pour ne concerner désormais que quelques dizaines de dossiers par an.

Mentionnons encore, pour compléter cette interminable litanie des aides en tous genres, les allocations au logement à caractère social (136000 bénéficiaires en 2015), l'aide personnalisée au logement (APL) bénéficiant à 80000 personnes, les allocations à caractère familial, les aides d'action logement qui accorde des aides pour faciliter l'emploi (aides mobilité jeunes, mobili-pass, aides loca pass..), l'application du droit opposable qui se traduit par le logement gratuit de 3000 ménages (chiffre en augmentation régulière)....

### *Le scandale des éoliennes terrestres*

Autre exemple de gaspillages publics : la politique de développement des énergies dites « renouvelables », qui, accompagnée d'une hostilité irraisonnée au nucléaire, est en train de priver la France de tous les bienfaits du programme d'équipement nucléaire qui lui avait permis, pendant 40 ans, de bénéficier d'un électricité à la fois peu coûteuse pour le consommateur, garantissant l'indépendance énergétique du pays et presque totalement dé-carbonée - donc particulièrement à même de contribuer à la lutte contre le changement climatique. Au lieu de cela, on démantèle des centrales nucléaires en parfait état, privant ainsi la France d'une précieuse source d'énergie à bas coût, tout en encourageant à coups de subventions le développement d'un éolien terrestre à la fois coûteux, techniquement inefficace et par maints aspects peu écologique (voir [B5])<sup>19</sup>. Cette politique massive

---

<sup>19</sup> Bloc électrique des éoliennes impliquant l'utilisation de terres rares à l'extraction extrêmement polluante ; socles de béton impossible à démanteler impliquant la stérilisation définitive de terres agricoles ; recyclage impossible des pâles ; fonctionnement des installations nuisible à la faune comme à la santé humaine ; Impact désastreux sur la qualité visuelle et sonore des paysages ; faible efficacité technique conduisant à la non-

de subventions a pris la forme d'un achat garanti de toute la production éolienne un prix élevé, très supérieur à celui du marché, financée par une taxe prélevée sur les ventes d'électricité, la TSPE. Ce fait, encore aggravé par la hausse des coûts de transport liée à la multiplication des points de production, constitue selon Rémy Prud'homme (23), la cause principale de l'augmentation considérable du prix de l'électricité observés en France au cours des dix dernières années. On voit ici s'annoncer un scandale majeur de politique publique, qui révélera au grand jour ce que les spécialistes du sujet savent déjà parfaitement, à savoir l'existence d'un puissant lobby industriel des éoliennes, ayant partie liée avec les associations écologistes, et poussant au développement toujours plus invasif de ces engins néfastes...

Cette politique interventionniste délirante, conduisant à une prolifération incontrôlée des programmes ou des aides aux allures d'usine à gaz, ne peut aboutir – surtout en l'absence d'une évaluation systématique de son efficacité – qu'à une multiplication généralisée des gaspillages publics dont l'ouvrage « *Le livre noir des gaspillages* » [B18] donne des exemples précis et affligeants : œuvres d'art ineptes exposées sur les ronds-points, médiathèques et centres culturels surdimensionnés et vides, projets d'aménagement mal conçus ou mal réalisés, privilèges dispendieux des élus nationaux et de certains hauts fonctionnaires, pléthores d'administrations inutiles, absentéisme et avantages indus des employés de l'Etat et des collectivités locales, subventions absurdes et clientélistes, retards et dérapages financiers endémiques des grandes chantiers d'Etat, détournements d'aides publiques, fraudes à la sécurité sociale, coûts de fonctionnement démesurés du Parlement européen et de la commission européenne...

Des politiques mal évalués : ça ne sert à rien ? On s'en fout !

Pour limiter ces gaspillages, la meilleure solution serait de mettre en place une évaluation systématique des politiques publiques, permettant de corriger peu à peu les erreurs, de supprimer les dépenses inutiles et d'améliorer la gestion d'ensemble des programmes. Mais la France, malgré quelques velléités récurrentes, n'a jamais réussi à s'engager de manière décidée dans cette voie

Je me permets ici une petite digression personnelle : dans mes jeunes années, j'avais eu la chance de travailler comme chargé de mission dans une institution alors prestigieuse, le Commissariat au plan, chargé de produire des rapports et études destinés à éclairer le gouvernement sur différentes thématiques économique et de société. J'avais alors participé, aux côtés de Patrick Viveret, à la rédaction d'un rapport sur l'efficacité des politiques publiques commandé par le gouvernement Rocard. Comme son nom l'indique, ce rapport préconisait de soumettre les politiques et les programmes financés par l'Etat à une analyse de leur efficacité a posteriori, de manière à vérifier que leur mise en oeuvre avait bien permis de parvenir aux objectifs initialement affichés, afin, le cas échéant, de les ajuster pour en accroître l'efficacité, voire même de les supprimer purement et simplement s'ils s'avéraient structurellement inefficaces. Ces préconisations avaient même abouti au vote d'une disposition législative stipulant que toute loi nouvelle ferait l'objet, deux ou trois ans après son vote, d'une étude visant à en évaluer les conséquences, à l'aune notamment des objectifs initialement affichés. En mettant en oeuvre ces bonnes intentions, la France n'aurait d'ailleurs fait que

---

rentabilité des installation si elles n'étaient pas massivement subventionnées par les taxes prélevées sur le consommateur-contribuable.

rattraper son retard en la matière par rapport aux pays nordiques ou au Canada, où ces pratiques d'évaluation étaient déjà largement rentrées dans les mœurs publiques.

Presque trente ans après la publication de ce rapport, force est de constater que les choses n'ont pas beaucoup évolué en la matière. Des lois votées il y a des dizaines d'années, des lignes budgétaires et des subventions sanctifiées par le temps, des ministères qui bientôt fêteront leur centenaire continuent d'exister – grevant lourdement le budget de l'Etat, sans que l'on se soit sérieusement préoccupé d'en évaluer l'efficacité, et a fortiori, d'en réduire le coût s'ils s'avèrent inefficaces.

C'est ainsi que selon une enquête de France info (16), seulement la moitié des évaluations législatives réclamées par les parlementaires sont effectivement remis, avec de plus un contenu souvent indigent : *“Ces rapports, aujourd'hui, arrivent massivement en retard, c'est plus de 85% qui ne sont pas rendus dans les temps. Et un rapport sur deux n'est pas remis. Cela peut être pour des raisons politiques, mais ça peut être aussi pour des raisons de moyens et de ressources”*.

Bref, l'évaluation des politiques publiques est déficiente en France. Et cela malgré une longue succession de tentatives plus ou moins avortées (21) : mise en place de la Rationalisation des Choix Budgétaires (RCB) en 1968, puis d'un éphémère Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques en 1983 ; tentative du gouvernement Rocard au début des années 1990 d'intégrer l'évaluation au cycle de mise en œuvre des politiques publiques, avec la création d'un Conseil scientifique de l'évaluation (CSE) remplacé en 1998 par un Conseil national de l'évaluation (lui-même supprimé en 2008) ; à partir de 1993, développement par l'Etat et les régions (en partie sous la pression de l'UE), d'une démarche d'évaluation des Contrats de plan État-Région pour la période 1994-1998, exigence ensuite étendue à toutes les contractualisations tandis que le champ de l'évaluation s'élargit au niveau régional ; création en 1999 de la Société Française d'Évaluation dans le but de professionnaliser cette pratique ; création la même année par le parlement d'une Mission d'évaluation et de contrôle (MEC) ; mise en place des Lois Organiques sur les lois de finance (LOLF) et de la Révision générale des politiques publiques (RGPP), qui encourage la gestion par objectif et le contrôle d'efficacité (même si l'évaluation proprement dite y reste finalement assez peu présente) ; création en 2007 d'un éphémère secrétariat d'État à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques (supprimé en 2009) ; inscription en 2008 de l'évaluation des politiques publiques dans la Constitution... Malgré toutes ces tentatives, le bilan de l'évaluation reste en France plus que mince, surtout au niveau de l'Etat. Une déficience qui contraste avec les importants efforts réalisés en la matière par les pays d'Europe du nord.

Et, pour en revenir au thème précédent, cela est particulièrement vrai du ministère de la culture et de ses programmes. Pourrait-on par exemple donner l'exemple d'un seul rapport public rédigé au cours des 20 dernières années sur l'efficacité du théâtre décentralisé, son succès réel par rapport à l'objectif initialement affiché – et oh combien vague et ambigu dans sa formulation même – de diffuser la culture vers le peuple ? Bien entendu, on me rétorquera que la culture est quelque chose d'intangible, qui ne peut pas être facilement mesuré, ce qui rend à peu près impossible de mesurer l'efficacité des programmes publics en ce domaine. Mais je répondrai alors par deux observations :

- 1) Si un aspect de la vie sociale échappe à ce point toute possibilité de mesure, comment peut-on prétendre en faire l'objet d'une politique publique, alors qu'il est même impossible d'établir un

diagnostic de la situation initiale ? Un médecin incapable de juger de l'état de santé de son patient et des pathologies dont il souffre oserait-il prescrire tout de même un traitement dont il sait à l'avance qu'il ne saura pas mesurer les effets ? Oserait-il ensuite, prétextant les habitudes acquises, poursuivre ensuite le même traitement pendant des dizaines d'années, sans se soucier vraiment de ses conséquences sur la santé du malade ? L'on accuserait en effet, à juste titre, d'être un charlatan et un profiteuseur !!! Mais en quoi son attitude malhonnête différerait-elle, au fond de celle des parties prenantes du théâtre public, qui réclament chaque année, à corps et à cri, le maintien de leurs budgets, au nom d'arguments indémontrables – ou, à tout le moins, in-démontrés -sur la défense de la culture française, l'animation culturelle décentralisée, le soutien à la création, etc.

- 2) En réalité, il est toujours possible d'évaluer, même de manière approchée, l'efficacité de toute politique publique, pourvu que l'on ait réellement la volonté – et il n'y a aucune raison avouable pour que la politique culturelle échappe à ce principe absolu. L'absence d'une démarche d'évaluation un tant soit peu rigoureuse, la réticence même à ce que celle-ci soit mise en œuvre, ne peut, dans ces conditions que révéler une suspecte volonté d'opacité quant à l'utilisation de l'argent public – attitude que la référence récurrente au statut particulier de l'artiste ne justifie en aucune façon.

Mais, bref, comme tout le monde semble se satisfaire de cette situation ou s'y résigner, on continue, année après année, d'abonder les mêmes lignes budgétaires sans plus même chercher à se demander à quoi elles servent... Comme si l'ancienneté d'une politique publique, la force des habitudes, le poids des intérêts investis, constituaient des arguments suffisants pour en justifier la poursuite.....

### Des politiques trop nombreuses : le risque de la dispersion

Mal conçues, mal appliquées, les politiques publiques sont également trop nombreuses, conduisant, du fait d'une dispersion des moyens, et à l'échec programmé de chacune d'entre elles.

Dans un article de la revue Contrepoints (15) Yves Buchsenschutz dénonce ainsi l'irrépressible croissance des dépenses publiques, qui sont passées, en seulement dix ans, de 1020,5 milliards d'Euros en 2007 à 1318,6 en 2018. Education nationale, logement, droits des femmes, environnement : ces actions sont dispersées entre un nombre sans cesse croissant d'objectifs, de politiques et de programmes, avec deux conséquences dommageables :

- La première – déjà évoquée dans le chapitre précédent - c'est qu'à force de vouloir s'occuper de tout, l'Etat finit par déresponsabiliser les gens : « *L'Etat désormais s'institue gardien des consciences, des comportements et de la protection de tous au risque de réduire bientôt à néant la capacité de chacun à décider pour lui-même.* »

- La seconde, c'est qu'à force de se disperser sur trop d'objectifs, l'Etat n'est plus en mesure de donner chacune de ses politiques des moyens de leur réussite. De plus, dans un contexte d'austérité budgétaire généralisée, ce sont de plus souvent les budgets de fonctionnement qui sont sanctuarisés, au détriment des budgets d'intervention : en d'autres termes, on continue à payer (de plus en plus mal) un nombre croissant de fonctionnaires sans leur donner les moyens d'accomplir la tâche qui leur est confiée, au risque de se transformer ainsi en « bas cassés » aigris et rendant un service de plus en

plus mauvaise qualité au public. Les conséquences, secteur par secteur en sont affligeantes, comme on le détaillera au début de la section suivante.

Ne vaudrait-il, pas mieux, au contraire, renoncer à des pans entiers de politiques publiques (culture, enseignement supérieur, recherche publiques, aides sociales inconditionnelles, coopération, transition énergétique, etc.), pour mieux se concentrer sur l'essentiel : école primaire, sécurité, défense, peut-être hôpital public...) ? Car, sinon, c'est la faillite qui guette, comme on va le voir maintenant.

### L'Etat : une double menace de faillite ?

Ils nous avaient promis la sécurité sociale pour tous, et nous avons des hôpitaux publics et des systèmes de retraite en semi-faillite. Ils nous avaient promis le baccalauréat pour tous, et nous avons des étudiants qui savent à peine lire et écrire, parqués dans des universités tiers-mondisées. Ils nous avaient promis les bienfaits de l'intégration européenne, et nous avons eu la perte de souveraineté nationale et le déclin de notre industrie et de notre agriculture. Ils nous avaient fait miroiter l'action émancipatrice d'un Etat clairvoyant et efficace, et nous avons un Etat obèse et endetté qui pratique la spoliation fiscale sur grande échelle. Bref, le rêve de l'Etat-providence n'est-il pas en train de se transformer sous nos yeux en un naufrage cauchemardesque ?

Un naufrage d'abord lié à l'échec ou à la crise gravissime des grandes politiques publiques, qu'il s'agisse d'éducation, de santé, de protection sociale, d'environnement ou de culture.

Un naufrage ensuite lié à l'explosion de l'endettement public, fruit de dizaines d'années d'impéritie budgétaire, et qui risque de conduire un jour l'Etat à une situation de quasi-faillite, qui entraînerait avec lui la société toute entière dans une crise gigantesque.

La France détient en effet en matière de finances publiques un double record au allures de paradoxe : non seulement elle est devenue, au fil des ans, le pays le plus imposé de d'OCDE, mais l'endettement de son secteur public atteint également d'impressionnant sommets. Bref, bien que nous soyons déjà écrasés d'impôts, les brillants gestionnaires de nos budgets publics parviennent à générer un impressionnant déficit qui se traduit mécaniquement par une montée régulière de l'endettement. Voilà la conséquence dramatique de 50 années d'impéritie !!

Mais quelle sera, in fine, la conséquence ultime de cette situation, le jour où l'Etat ne pourra plus rembourser sa dette ??, Eh, bien ce sera, d'une manière ou d'une autre, la spoliation des épargnants petits et moyens, dont les économies ont été en partie orientées, depuis des dizaines d'années, vers le financement des déficits publics. Une spoliation qui pourra prendre diverses formes : hyper-inflation, spoliation fiscale de l'épargne, diminution du pouvoir d'achat des retraites, faillite souveraine... mais qui aura de toute manière des conséquences tragiques et démoralisatrices sur la société. On aura beau jeu, alors d'accuser les banques ou les riches, alors que la démagogie et l'irresponsabilité de nos politiciens – encouragé il est vrai par une coupable tendance de leurs électeurs à toujours reporter à plus tard, si possible même sur les générations futures, le poids de l'inéluctable ajustement – constitue la véritable cause d'une crise à venir dont les institutions financières n'auront été que les facilitateurs.

## Des politiques publiques en échec, des services publics au bord de l'implosion

Si l'on veut bien considérer les choses objectivement, on s'aperçoit que la plupart des politiques publiques sont aujourd'hui entrées dans une situation de crise grave, voire d'échec patent :

- L'armée, au fil des reports de programmes d'équipement et des économies budgétaires, est privée à la fois d'un équipement moderne et en état de fonctionnement permettant d'affronter des conflits classiques et de budgets d'interventions extérieures (OPEX) suffisant pour projeter nos forces sur plusieurs théâtres de conflits extérieurs, comme l'exigerait aujourd'hui la lutte contre le terrorisme.

- La police et la justice ont pâti sur le long terme d'une réduction du budget global de la sécurité, avec pour conséquence des commissariats dégradés, des moyens d'intervention et de gestion administrative en mauvais état, des effectifs insuffisants pour faire face à la multiplication des tâches d'ordre public, des tribunaux sous-équipés... Elles assurent de ce fait de plus en plus difficilement leurs missions : montée en flèche de la délinquance, baisse du taux d'élucidation des infractions, délais de plus en plus longs des procédures judiciaires, peines non appliquées, etc. La justice française, en particulier, se situe dans les profondeurs du classement de l'union européenne en terme de dépense par habitant, avec notamment pour conséquence des personnels administratifs et des magistrats en nombre insuffisants et une lenteur croissante dans la gestion des affaires (voir également chapitre 3).

- L'éducation nationale, sans doute victime de ses ambitions démesurées en matière de taux de réussite au baccalauréat comme d'accès à l'enseignement supérieur pour tous, accumule les signes de paupérisation : dégradation des rémunérations des enseignants, aujourd'hui à peine équivalentes à la moyenne européenne ; faible niveau des dépenses par étudiant dans l'enseignement supérieur... Bref une éducation nationale appauvrie, voir tiers-mondisée, qui peine de plus en plus à attirer les talents vers les professions d'enseignement... Avec pour conséquence une dégradation de ses résultats. C'est ainsi que la place des élèves français dans le classement PISA n'a cessé de se dégrader. Ils pointent aujourd'hui au bas du top 20 de ce classement, avec des résultats particulièrement désastreux dans les disciplines scientifique (13). Quant à la transmission des savoirs de base (calcul et lecture), elle n'est même plus correctement assurée, avec une montée constante de l'illettrisme au sein des jeunes générations.

- L'hôpital public est aujourd'hui au bord de l'effondrement, après des années de restrictions budgétaires entraînant des fermetures de services, de rigueur salariale se traduisant aujourd'hui par des difficultés massives de recrutement des médecins et infirmière, de réduction des moyens entraînant une saturation des services d'urgence incapable de gérer des flux croissants de patients, de déficits cumulés débouchant sur une situation d'endettement ingérable. Il est de ce fait aujourd'hui exposé au risque d'une dégradation massive de la qualité de ses prestations et d'une fuite des personnels les plus qualifiés et des patients les plus aisés vers le secteur privé.

- Plus généralement, l'Etat-providence est entré dans une triple crise, à la fois financière (l'assiette trop étroite des cotisations ne permettant pas de couvrir des dépenses en augmentation constante), de légitimité (la politique d'assistantat généralisée étant de plus en plus remise en cause sous l'influence des idées libérales), et d'efficacité (car des catégories nouvelles de population comme les

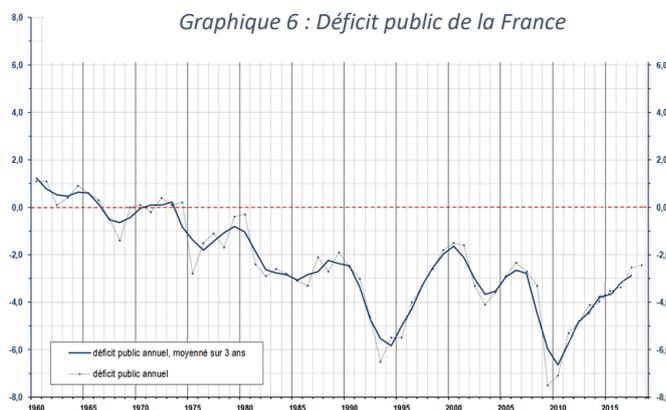
travailleurs précaires ou les chômeurs en fins de droits sont mal couvertes par son « filet de sécurité ») (voir sur ce thème [B24]).

Du droit des femmes à la politique du logement, nombreux sont les autres domaines d'intervention de l'Etat où les politiques publiques, loin de réaliser leurs promesses, viennent parasiter voire totalement dérégler par leur mise en œuvre le fonctionnement naturel des relations sociales et économiques. Elles aboutissant ainsi, après que des sommes importantes aient été gaspillées, à une situation parfois pire qu'en l'absence de toute intervention. Nous sommes donc confrontés à un Etat obèse, incapable de s'adapter aux nouveaux enjeux nés de la mondialisation, ayant renoncé au grand élan modernisateur d'après-guerre, écrasant la population d'impôts et de contraintes réglementaires, et dont l'interventionnisme brouillon ne débouche plus que sur l'inefficacité.

Mentionnons enfin la question de la corruption : si la France n'est heureusement pas encore massivement touchée par ce fléau, grâce à la tradition de probité de ses fonctionnaires et à la l'efficacité des dispositifs de contrôle existants (cour des comptes, inspection des finances..), ses performances ne sont pas non plus exemplaires et ont plutôt tendance à se dégrader en fil des ans, la France ne pointant par exemple en 2019 qu'au 23ème rang mondial de l'International Transparency Index (48). On ne consacre pas, sans risques éthiques, 57 % du PIB à la dépense publique, tout en se dispensant d'une pratique sérieuse de l'évaluation et alors que les dérives du capitalisme de connivence tendent naturellement à se multiplier !!

Et pendant ce temps-là, l'endettement public continue de progresser pour atteindre des niveaux alarmants...

### Du déficit structurel à l'accumulation faramineuse de l'endettement



Source : INSEE, dans Wikipedia (51)

Alors qu'au début des années 1960, le budget public de la France était encore excédentaire, son déficit s'est depuis lors progressivement creusé, culminant même à des niveaux proches de 8 % à l'occasion de la crise financière de 2008-2009. Depuis lors, sous la pression notamment des règles communautaires, il s'était un peu réduit, pour se situer aux alentours de 3 % du PIB. Mais, de l'avis même de la cour des comptes, l'Etat français était loin d'avoir résorbé en 2019 ses déficits structurels, alors les pays de l'Union Européenne avaient dans l'ensemble pratiquement atteint l'équilibre, voire était excédentaires comme l'Allemagne (29). Et ceci avant même que n'intervienne le spectaculaire dévisage liées à l'actuelle crise du coronavirus, portant le déficit public à plus de 11 % du PIB (53).

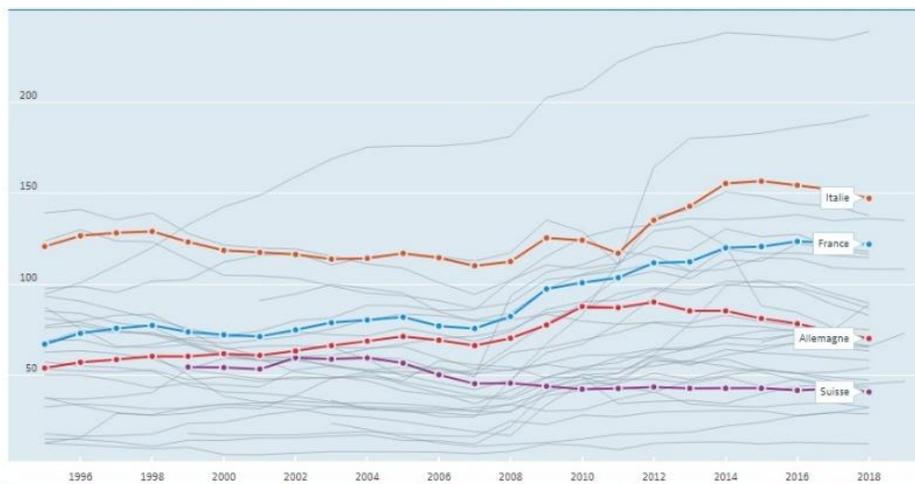
Conclusion : non seulement cet état vorace se permet de s'approprier la moitié de chaque euro produit en France ; mais en plus, il est tellement mal géré que malgré ce niveau de prélèvement spoliateur, il

est affecté par un énorme déficit chronique générateur d'un incontrôlable endettement. Un peu comme l'Etat royal de la fin du XVIIIème siècle, incapable d'assainir ses finances, ce qui le conduisit, via une situation de quasi-faillite, à un spectaculaire effondrement. Déficit des comptes sociaux, déficit des collectivités locales, déficit de l'Etat s'additionnent ainsi sous forme d'endettement pour créer un jour les conditions d'une crise financière généralisée, comme nous allons le voir maintenant.

## De l'endettement à la faillite souveraine

Conséquence de la succession des déficits, La dette publique française a augmenté de manière spectaculaire en France depuis 2008 pour dépasser à la fin 2018, 2359 milliards d'euros, soit près de 100 % du PIB (et même un peu plus selon les statistiques standardisées de l'OCDE, cf. graphique 7) - et cela alors même qu'elle diminuait en Allemagne Depuis lors, son niveau a encore augmenté (29). Et bien sûr, avec la crise du coronavirus, la dégradation va encore s'accélérer de manière spectaculaire, ...

Graphique 7  
Dette totale des administrations publiques, % du PIB, 1995-2019

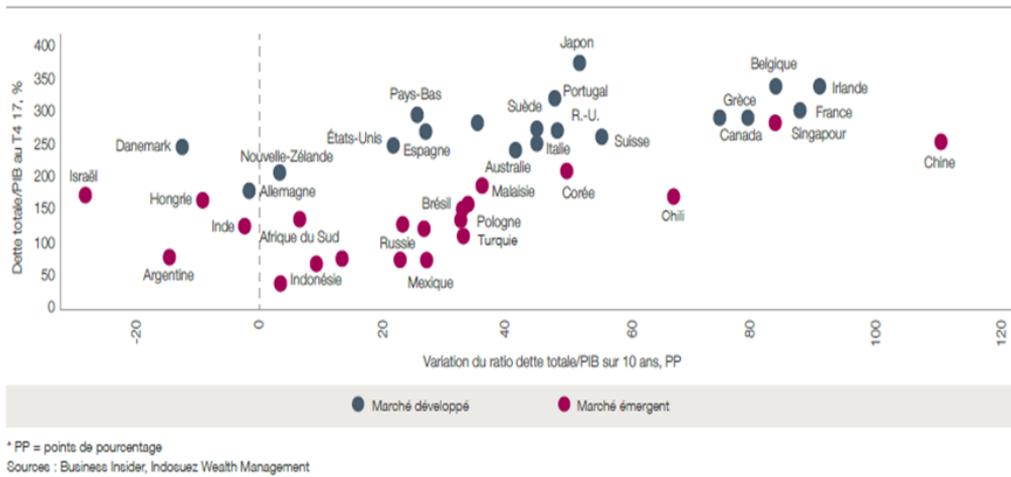


Source : OCDE

Certes, l'Etat français n'est pas le seul à voir augmenter sa dette. Une étude récente d'Indosuez (30) montre en effet que la dette mondiale atteignait déjà en 2016 le chiffre astronomique de 164000 milliards d'euros, soit l'équivalent de 225 % du PIB mondial, en progression de 12 points par rapport au précédent point haut de 2009. Les Etats ne sont d'ailleurs pas les seuls responsables de cette situation, puisque la dette privée représentait 135 % du PIB mondial, contre « seulement » 90 % pour la dette publique.

Par ailleurs la France n'est pas le pays le plus endetté : les principaux pays emprunteurs sont en effet aujourd'hui les Etats-Unis, le Japon et la Chine qui représentent ensemble 56 % de la dette mondiale, contre seulement 4 % pour la dette française... Celle-ci étant tout de même, rapportée au PIB, plutôt plus élevée et en progression plus rapide que la moyenne (cf. figure 1).

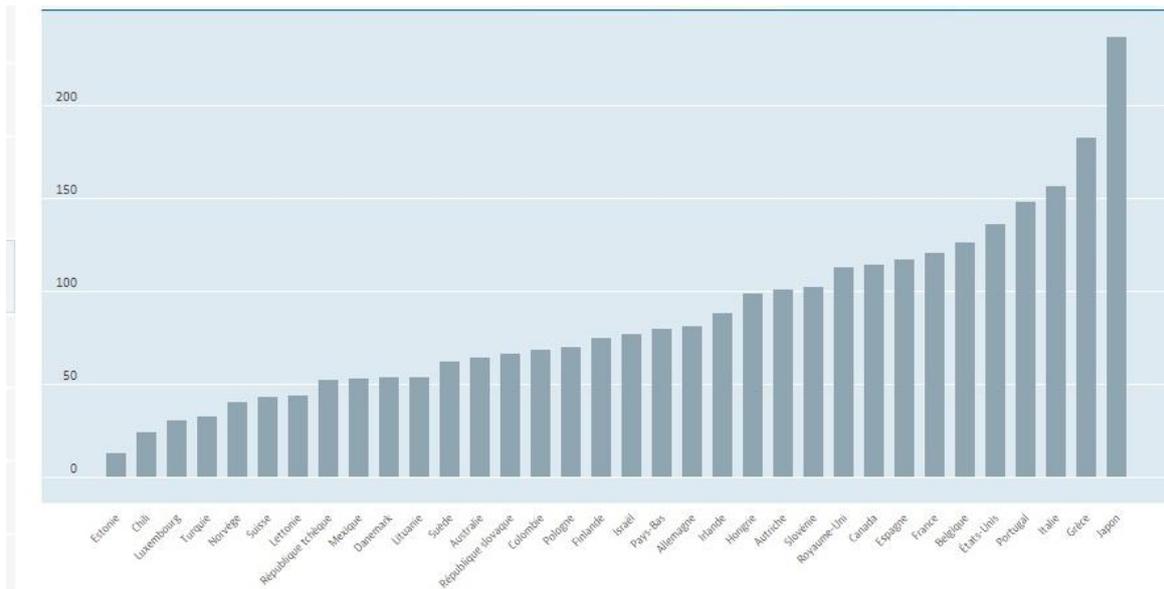
Figure 1  
Ratio Dette totale / PIB, par pays, et variation sur 10 ans



Source : Indosuez. Variation sur la période 2007-2017

Quant aux administrations françaises, si elles se situent dans le tercile supérieur des pays de l'OCDE en termes d'endettement public rapporté au PIB, elles restent cependant moins endettées que leurs homologues des Etats-Unis et du Japon (graphique 8).

Graphique 8  
Dette total des administrations publiques, % du Pib, 2015



Source : OCDE

Il n'en demeure pas moins qu'avec une dette publique destinée à bondir bien au-delà des niveaux actuels du fait de la crise du coronavirus, la France est aujourd'hui rentrée dans une zone de danger (53).

## Une inévitable spoliation des épargnants ?

Certes, l'impact de la hausse de l'endettement a été masqué par la baisse des taux d'intérêt, entraînant une baisse marquée de la charge de la dette depuis 2008 (28). C'est ainsi que la charge d'intérêt de la dette publique représentaient en 2017 moins de 2 % du PIB contre plus de 3 % en 1998, soit encore 3,5 % des recettes publiques.

Mais cette situation pourrait ne pas durer : une remontée éventuelle des taux d'intérêt aurait en effet pour conséquence mécanique un gonflement progressif mais considérable de la charge de la dette. Par exemple, une augmentation des taux de 100 points de base pourrait entraîner à horizon de 10 ans une augmentation de près 20 milliards des charges d'intérêt, obérant ainsi gravement les finances publiques (27).

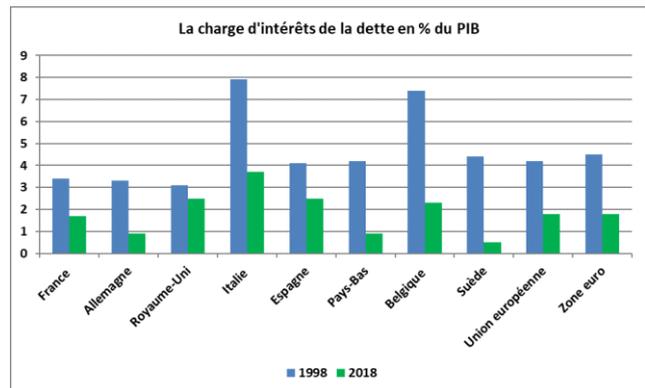
Nous ne sommes donc pas l'abri de très mauvaises surprises en matière de dette souveraine.

Le résultat probable de ce processus mortifère d'augmentation de la dette publique sera finalement, d'une manière ou d'une autre, et à plus ou moins long terme, l'arrêt du paiement des intérêts et le non-remboursement des sommes empruntées. Ceci se traduira par la ruine de toute l'épargne financière investie en obligations publiques et donc par une dépossession massive des petits et moyens épargnants détenteurs de produits tels que les assurances-vie, les livrets A ou encore de compte bancaires susceptibles d'être taxés ou bloqués. A moins que le gouvernement ne fasse le choix de la création monétaire, ce qui ruinerait tout aussi sûrement les épargnants, cette fois par l'hyperinflation.

Et cela pourrait même nous coûter encore plus cher que nous ne le pensons. En effet un calcul rapide montre que le poids de la charge fiscale comme la débâcle des finances publiques ont en fait déjà atteint des niveaux très supérieurs à ce qui nous est habituellement annoncé. Donnons quelques exemples :

- **Un poids réel de l'impôt sous-estimé.** Le taux de prélèvements obligatoires affiché en France est aujourd'hui de l'ordre de 48 % du PIB. Mais pour mesurer l'écrasement financier dont nous sommes victimes de la part de l'Etat, il faut ajouter à ce chiffre le montant du déficit (entre 3 % et 4 % du PIB en moyenne ces dernières années avant même la crise sanitaire), qui n'est en fait qu'un impôt différé, et celui des recettes non fiscales (amendes, dividendes, revenus du domaine, etc.), revenu prélevé par l'Etat-proprétaire sur ses administrés-esclaves - qui représentent entre 4 et 5 % du PIB. On arrive à un chiffre de l'ordre de 57 %. Celui-ci nous est habituellement présenté, par un tour de passe-passe sémantique, comme le poids des « dépenses publiques » alors qu'il s'agit en fait d'une simple mesure du gigantesque détournement de ressources auquel se livre chaque année l'Etat-racketeur – un détournement de niveau donc encore plus élevé que l'habituel indicateur de « prélèvements obligatoire » habituellement utilisé.

Graphique 9



Source : Fipeco

- **Le tour de passe-passe des 3 %.** D'ailleurs, un déficit de 3 % du PIB, au fond ce n'est, direz-vous, pas grand-chose, c'est un chiffre qui ne fait pas trop peur... Au fond, quelle différence entre un minuscule 2 %, ou même 3%, un plus visible mais toujours modeste 4 % ? On peut bien se payer ce petit plaisir, si ça permet de moderniser les hôpitaux ou de construire des écoles...

Le problème, c'est que cet indicateur apparemment rassurant masque en fait un déséquilibre abyssal. D'abord parce la trop large assise du dénominateur – le PIB total du pays – conduit à sous-estimer l'ampleur du désastre. C'est un peu comme si l'administrateur d'un immeuble rapportait son découvert bancaire personnel aux revenus de tous les habitants du lieu. Mais n'importe quel bon père de famille économe connaît, malheureusement, cette règle d'airain : c'est à l'aune de ses seuls revenus qu'il doit fixer le montant de ses dépenses et mesurer l'ampleur de son déficit ou de son excédent. Or, si l'on applique ce raisonnement fort sain à l'Etat, cela conduit ni plus ni moins à doubler l'ampleur perçue du déficit –celui passant par exemple,-pour le même montant, de 3 % du PIB à 6 % des recettes publiques. Et ce n'est pas tout, puisque, chaque année, l'Etat accorde un certain nombre de garanties d'ordre assurantiel à différents acteurs (entreprises exportatrices ou plus récemment victimes de la crise sanitaire, Etats « amis » ou plutôt clients de la France), représentant des sommes absolument considérables, qui, en bonne gestion, devraient être provisionnées et apparaître, d'une manière ou d'une autre, comme un déficit au moins potentiel (52). Celui-ci dépasserait alors très largement les chiffres habituellement annoncés, pour atteindre des niveaux suscitant l'effroi : comment réagiriez-vous par exemple, si on vous expliquait qu'en 2019, le déficit réel de l'Etat en France n'a pas été de 3% du PIB, comme vous le croyez, mais a en fait représenté, en tenant compte des fameux engagements hors bilan pondérés par un facteur de probabilité, 10%, voire 15 % de ses dépenses affichées ? Et c'est pourtant bien le cas....

- **Un endettement triple de celui affiché.** L'endettement public est habituellement mesuré stricto sensu, par le montant cumulé des emprunts d'Etat, qui représentaient un peu plus de 100 % du PIB à la fin 2019 avant de bondir sous l'effet des dépenses nouvelles engagés sous le prétexte de la crise du Coronavirus. Mais à ce montant déjà colossal, il faut ajouter celui de la dette hors-bilan, résultant notamment de tous les engagements d'ordre assurantiel pris par l'Etat. Or, ceux-ci représentent aujourd'hui près de 4000 milliards d'Euros, soit deux fois plus que les simples emprunts d'Etat (52).

- **Une menace considérable sur l'épargne des ménages.** Un autre mode de calcul consiste à évaluer ce que le creusement de l'endettement public –destiné sans doute à n'être jamais remboursé – pèse pour chaque ménage. Au bas mot, cet endettement s'élève aujourd'hui à environ 2500 milliards d'euros – compte non tenu des engagements hors-bilan. Or, il y a un peu plus de 20 millions de ménages en France. Si l'on rapporte l'un à l'autre ces deux chiffres, on constate alors que chaque ménage français a été gratifié par l'incurie de l'Etat d'une dette de plus de 100 000 euros - montant qu'il faudrait pratiquement doubler voire tripler pour tenir compte de la dette hors bilan, atteignant ainsi des ordres de grandeur de l'ordre de 6000 ou 7000 milliards d'euros, soit environ 300 000 euros par ménages.

Or, la valeur totale du patrimoine des ménages est en France de l'ordre de 12000 milliards d'euros, soit en moyenne 600 000 euros environ par ménage (46, 47). La dette réelle de l'Etat français représente donc aujourd'hui, au bas mot, la moitié du patrimoine total des français. Encore faut-il compte du fait que ledit patrimoine est estimé aux valeurs de marché, elles-mêmes fluctuantes en gré

de la conjoncture ; nul doute, à cet égard, qu'une grave crise de la dette souveraine ne s'accompagnerait d'une forte diminution de la valeur de ce patrimoine, via l'effondrement des bourses et du marché immobilier ou encore l'hyperinflation. En d'autres termes, une crise souveraine des finances publiques est de nature, via différents mécanismes (effondrement des marchés, annulation des dettes publiques, hyperinflation, faillites bancaires, impôts dites « exceptionnels » à venir sur les patrimoines), à très largement ruiner le patrimoine privé des français. En d'autres termes, une grande partie du fruit du labeur de nos concitoyens, après avoir été une première fois spoliés par l'impôt, est destinée à disparaître un jour en fumée, lorsque l'Etat leur expliquera que toute leur épargne financière, largement et subrepticement orientée vers le financement de la dette publique, ne vaut plus rien, et qu'il leur faut de plus liquider rapidement leur patrimoine immobilier (par ailleurs réduit à peu de choses par l'effondrement du marché immobilier) pour espérer survivre encore un peu à l'arrêt du paiement des retraites !!!

Le hold-up du siècle ? Ne cherchez plus du côté de Dillinger, du gang des postiches, ou du train postal Glasgow-Londres !!! Ce sont nos hommes politiques qui, d'un gouvernement à l'autre, se sont ligués – sans même peut-être en être totalement conscients eux-mêmes -, pour le réaliser au détriment de leurs administrés, en créant les conditions de leur ruine complète après apurement des comptes d'un Etat mis en faillite par leur gestion inepte !!!!

### L'Etat-escroc : fausses promesses, mensonges, dénis et autres boucs-émissaires

Nous connaissons tous les techniques de manipulation des escrocs : ils commencent par nous extorquer notre argent par des promesses mensongères. Puis, quand ils l'ont dilapidé, ils utilisent toutes sortes de subterfuges pour masquer la réalité : mensonges, justifications embrouillés, désignation de boucs émissaire. Tout en cherchant encore quelques gogos supplémentaires pour boucher les trous dans l'urgence et gagner encore un peu de temps avant l'inévitable faillite qui laissera finalement ruinées toutes leurs victimes.

L'Etat-providence agit aujourd'hui un peu de la même manière avec ses administrés. En justifiant par toutes sortes de prétextes fallacieux l'augmentation des impôts et l'élargissement de ses interventions ; en recouvrant son avidité fiscale du masque démagogique de la chasse aux fraudeurs ; en désignant les banques comme boucs émissaires de son propre laxisme budgétaire ; en niant l'échec de ses politiques par une stratégie de communication fondée sur le déni et le faux-semblant ; enfin, en justifiant par toutes sortes de prétextes la spoliation de l'épargne des classes moyennes.

### Faux promesses et faux prétextes des interventionnistes

Quel que soit le problème que l'on évoque, il existe toujours un économiste de gauche ou un juriste progressiste pour nous expliquer qu'il pourrait être résolu par la mise en place d'une nouvelle politique publique, appuyée sur l'instauration d'un nouvel impôt et accompagné du vote d'une nouvelle loi destinée à « combler un vide juridique » en édictant une nouvelle interdiction. Mais il ne s'agit en fait que de dangereux et incompétents Diafoirius dont les remèdes en forme de purges et de saignées risquent bien sûr d'aggraver encore davantage le mal dont souffre le malade. Citons, en vrac, quelques exemples de ces théories dangereuses (44) :

- Le néo-keynésianisme qui nous explique doctement que l'Etat peut sans risques s'affranchir de la règle élémentaire d'un budget équilibré où les dépenses ne dépassent pas les recettes – la justification étant ici un miraculeux effet « multiplicateur » permettant aux dépenses publiques de créer dans l'économie un surcroît d'activité bien supérieur au déficit initial et permettant de résoudre miraculeusement les problèmes de chômage et de récession. Mais cette théorie bute à la fois sur l'affaiblissement de l'effet multiplicateur en économie ouverte et sur la question irrésolue de la montée de l'endettement liée à l'accumulation des déficits publics. Il faut donc trouver autre chose.

- La théorie dit « de la croissance endogène » (32) a donc été instrumentalisée par certains économistes de gauche pour tenter de désamorcer la critique précédente en démontrant le caractère soutenable de la dette publique. Le raisonnement tient pratiquement en deux phrases aux allures de syllogisme : la dépense publique doit être considérée comme un investissement dans un capital collectif (éducation, infrastructures, recherche, etc.), lui-même générateur de croissance. Cette croissance supplémentaire permettra d'alléger la charge de la dette publique sur l'économie tout en générant des ressources fiscales nouvelles qui permettront le remboursement de la dette. Le tour est donc joué : on peut continuer à accumuler les déficits et à s'endetter sans problèmes puisque cela génère un potentiel de croissance supplémentaire via la capital collectif ainsi accumulé. Toute l'astuce consiste alors à fournir une mesure optimiste du paramètre qui constitue le fondement de toute la théorie, c'est-à-dire du coefficient transformant miraculeusement, dans les modèles de nos Diafoirius mathématiciens, 1 point de déficit public en X points de croissance à long terme via la productivité supposée de ce capital collectif. Nul doute, bien sûr, que nos faux amis ne parviennent, d'une manière ou d'une autre, à justifier une valeur élevée de ce fameux coefficient. C'est-à-dire à nous expliquer, en termes d'apparence très scientifiques, que demain on raserait gratis grâce au fait qu'aujourd'hui l'Etat est en déficit. Mais bien sûr, si leurs estimations sont trop optimistes, si la dépense publique crée in fine moins de croissance potentielle que promis, c'est toute leur théorie qui s'effondre, et on se retrouve, 20 ans plus tard, avec un endettement impossible à rembourser... Or, justement, comme on l'a vu plus haut, l'efficacité de la dépense publique est très mal – ou plutôt pas du tout – contrôlée en France, laissant présager une très mauvaise valeur de ce paramètre magique.

- Mais cela non plus n'est au fond pas si grave, puisque nos économistes progressistes fourmillent également d'idées pour créer des impôts nouveaux permettant de combler provisoirement les déficits. L'idée à la mode en ce domaine est par exemple aujourd'hui celle d'une fiscalité écologique destinée à pénaliser les activités polluantes et à favoriser celles qui ne le sont pas. Le problème, c'est que les gestionnaires des finances publiques, pressés par le besoin de combler les déficits, ont une fâcheuse tendance à oublier le second terme de la proposition (les allègements fiscaux donc) pour ne voir dans l'écologie ou la santé publique qu'un prétexte pour augmenter certains impôts sans jamais en diminuer aucun : et voilà comment, au nom d'idées sympathiques sur l'environnement, les taxes sur les carburants, l'électricité ou les cigarettes ne cessent d'augmenter, sans que ne diminue par ailleurs aucun impôt sur des activités non polluantes ou supposément favorables à la santé...

Quant à l'impératif tant vanté de solidarité et d'égalité, il ne constitue au fond qu'un double prétexte pour accroître la mainmise dirigiste de l'Etat sur la société : d'une part en extorquant aux classes moyennes des impôts supplémentaires au nom de ces nobles objectifs, tout en prétendant exercer une sorte de monopole moral sur la pratique de cette solidarité ; d'autre part en enfermant les pauvres

dans la dépendance vis-à-vis de l'assistanat public. Les deux citations suivantes me semblent à cet égard bien rendre compte du caractère spécieux de ce discours-prétexte à connotation progressiste :

- « *La gauche n'aime pas tant les pauvres que la dépendance et l'assistanat dont elle entend assurer seule la gestion sans participer à son financement. Pour que la gauche prospère il faut que les pauvres restent pauvres.* » (Xavier Prigentil) ;

- « *Je n'ai jamais oublié que l'objectif inavoué du socialisme – municipal ou national – était d'accroître la dépendance. La pauvreté n'était pas seulement le sol nourricier du socialisme : elle en était l'effet délibérément recherché.* » (Margaret Thatcher).

### Lutte contre la fraude ou persécution fiscale ?

Acculés à trouver dans l'urgence des ressources supplémentaires pour combler les déficits créés par leurs politiques irresponsables, nos dirigeants ont trouvé depuis quelques années un merveilleux prétexte pour justifier leur voracité spoliatrice. Le tour de passe-passe consiste ici à désigner à la vindicte publique les « fraudeurs fiscaux », ces êtres moralement abjects, comme responsables de tous les échecs des politiques d'Etat : insuffisance des moyens pour financer les services publics, déficits, etc. Que l'on parvienne à débusquer les 100 milliards de fraude fiscale qui paraît-il parviennent chaque année à s'exonérer honteusement du devoir de solidarité nationale, et tous ces problèmes seront enfin résolus [45].

Qu'importe, tout d'abord l'incertitude entourant le montant réel de cette fraude. Qu'importe qu'elle résulte, au moins pour partie, d'un comportement d'évitement au fond légitime par rapport à la voracité de l'Etat-spoliateur. Qu'importe que ces fraudeurs supposés appartiennent en fait à des catégories très hétérogènes, depuis l'employeur d'une femme de ménage au noir jusqu'à la multinationale pratiquant – comme elle en a d'ailleurs parfaitement le droit, et même le devoir vis-à-vis de ses actionnaires - l'optimisation fiscale sur large échelle !! L'essentiel est de trouver un prétexte crédible pour mettre en place de nouveaux contrôles, parfois inquisiteurs, permettant d'aboutir à des redressements fiscaux substantiels !!! Et qu'importe surtout si ces redressements ne se traduisent pas par une baisse de l'impôt sur les contribuables vertueux, mais par une nouvelle progression globale du poids des prélèvements obligatoires !!! Vu sous cet angle, la soi-disant lutte contre la fraude fiscale ne serait alors qu'un prétexte de plus pour accélérer la collectivisation de l'économie...

### Les politiques publiques en échec : du déni de réalité à un activisme illusoire

Pour masquer la crise frontale des politiques publiques, nos gouvernants pratiquent en outre une politique de communication mensongère fondée sur deux ressorts principaux : le déni et l'activisme illusoire.

Déni lorsque par exemple les statistiques montrant une forte montée de la délinquance sont pratiquement passées sous silence dans la communication du ministère de l'intérieur, tandis de le développement de formes de délinquance nouvelles - comme par exemple tout le halo d'actes criminels gravitant autour du terrorisme islamiste – est soigneusement occulté dans le discours public ; déni lorsque l'ampleur de l'immigration clandestine est totalement minorée ; déni lorsque la part

disproportionnée des membres de certaines minorités ethnico-religieuses dans la criminalité est totalement occulté et que le fait même d'évoquer cette question est passible de poursuites pénales ; déni lorsque les instruments de mesure statistiques de pôle emploi sont conçus de manière à minorer la réalité du chômage de masse ; déni lorsque les mauvaises performances de l'éducation nationale sont purement et simplement masquées par la suppression des indicateurs qui auraient permis de les mettre en lumière...

A l'inverse, les pouvoirs publics multiplient à l'envie toutes sortes de politiques-prétextes pour donner le sentiment qu'ils font quelque chose, alors qu'en fait ils ne font rien pour s'attaquer aux problèmes précédents. Les trois caractéristiques essentielles de ces politiques illusoire, c'est qu'elles sont focalisées sur un problème secondaire, qu'elles reposent sur un diagnostic volontairement erroné des causes de la situation, et qu'elle ne débouchent en fait que sur une agitation vaine, et non sur une véritable mobilisation de moyens publics qui de toute manière font totalement défaut.

La lutte contre les féminicides constitue un exemple presque caricatural de cet état d'esprit : un mauvais diagnostic, tout d'abord, puisque ce fléau est exclusivement interprété sous l'angle réducteur des rapports de genre au sein du couple, alors qu'il ne constitue que l'une des manifestations d'une montée beaucoup plus générale de la criminalité et de la violence ; une mauvaise utilisation des moyens publics, ensuite, parce que demander à une police déjà débordée d'accorder plus d'intérêt à un certain type d'infractions, sur la base d'un simple effet de mode idéologique, revient de facto à réduire les moyens consacrés à combattre tous les autres ; enfin, une action illusoire, puisque, à moins de s'insinuer en permanence dans l'intimité des couples, on voit mal de quels moyens réels l'Etat dispose vraiment pour apaiser les tensions conjugales...

Bref, et pour parler vulgairement, l'Etat nous mène en bateau ...

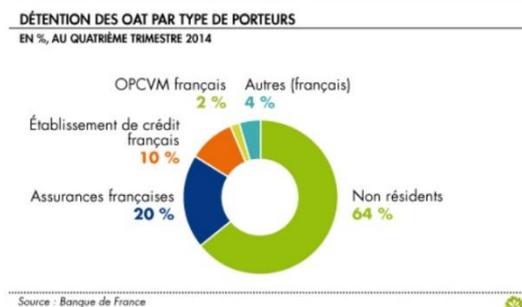
### [Les banques, un commode bouc émissaire de la gabegie publique](#)

L'Etat a également tendance à désigner un peu trop facilement des boucs émissaires à ses échecs. Le discours accusateur tenu contre les banques et la finance internationale, désignées comme les principales responsables de la crise des finances publiques par de nombreux politiciens de gauche comme de la droite populiste, constitue l'un des meilleurs exemples de cette tendance à reporter sur l'autre la responsabilité de ses propres erreurs.

Les dettes publiques atteignent désormais au niveau mondial, comme on l'a vu plus haut, des montants colossaux (30). Une grande partie de l'activité du secteur financier au cours des trente dernières années a consisté à mettre en place des canaux permettant un financement aisé et régulier de cette dette. Aux Etats-Unis, c'est le rôle de monnaie de référence internationale du dollar et la production massive de bons du trésor américains, largement financés par les placements des pays ayant par le passé bénéficié de gros excédents commerciaux – Chine, pays du Golfe - qui rend possible l'accumulation, année après année, d'un endettement qui se révélera un jour explosif. Ailleurs, les banques internationales consentent assez volontiers des prêts à bas taux à des pays développés qui constituent encore aujourd'hui des placements relativement sur et rémunérateurs.

Figure 2

Les non-résidents sont les principaux détenteurs de la dette publique française.



Source : (31)

En France, un système un peu différent a été mis en place. Certes, l'Etat recourt massivement, comme aux Etats-Unis, au système financier international, qui représente près de 65 % de l'endettement (figure 2). Mais l'épargne des acteurs nationaux a été également largement mise à contribution. Les sommes issues des livrets d'épargne et surtout l'assurance-vie, vecteurs de placement privilégiés des français, sont en effet largement redirigées, par différents mécanismes techniques parfois inscrits dans la loi, vers le financement de la dette

publique. De facto, cela signifie que les sommes inscrites au bas du relevé d'assurances-vie voire de livret A de chacun d'entre nous pourraient être aussi bien lues, pour l'essentiel, comme indiquant le crédit que nous consentons sans le savoir à l'Etat à travers le placement de notre épargne par les institutions qui en ont la charge.

Bien entendu, les banques – françaises ou étrangères – sont largement gagnantes dans ces opérations. Mais l'idée de les rendre elles-mêmes responsables de l'accumulation des dettes et des charges d'intérêts qui écrasent peu à peu les budgets publics relève de la fantaisie complotiste, voire de la diffamation pure et simple, pour au moins trois raisons :

- Parce que l'élément déclencheur initial de l'accumulation de la dette publique ne résulte en aucune façon d'un fantasmagorique complot de la finance internationale, mais de l'impéritie et de la démagogie des hommes politiques, largement encouragés en cela d'ailleurs par l'indolence et l'absence de clairvoyance de leurs électeurs quant aux conséquences à long terme de cette gestion défailillante. Les banques ne font en cela - comme le firent en tout temps les usuriers vis-à-vis des fils prodiges – que proposer aux Etats des moyens de financement leur permettant de persévérer un peu plus longtemps dans l'impéritie.

- Parce que le véritable créancier en dernier ressort de l'Etat, ce n'est pas la banque elle-même, mais – tout particulièrement en France – l'épargnant petit et moyen dont l'épargne est réinjectée, à travers des circuits au fond pas si complexes que cela – dans le financement de la dette publique. Corrélativement, un défaut de paiement des Etats se traduirait essentiellement, non pas une perte de richesse pour les banques qui se sont depuis longtemps protégées de ce risque, mais pas l'annihilation de l'épargne des petits porteurs.

- Enfin, parce que les variations – à la baisse ou à la hausse – des taux d'intérêts sur la dette publique ne résultent pas, comme on l'entend parfois, de sombres manipulations des institutions financières privées, liées par une sorte de pacte d'intérêt occulte. Elles sont en fait liées au fonctionnement spontané du marché financier, qui conduira par exemple à une augmentation des primes de risques sur les nouveaux emprunts des Etats à la solvabilité incertaine. Il est vrai que c'est justement cette hausse des taux d'intérêt qui, bien souvent, constitue le signal déclencheur à une crise financière pouvant aller jusqu'à la faillite souveraine. Mais, contrairement aux mensonges d'une propagande

facile, celle-ci ne résultera pas, in fine, de la diabolique rapacité de la finance internationale, mais bien de l'incapacité de l'Etat concerné, fragilisé financièrement par des dizaines d'années de gabegie, à faire face à ses échéances.

Tout ceci n'empêche évidemment par les politiciens démagogues – agitateurs gauchisants comme populiste de droite – de pointer au doigt accusateur contre les supposés « vautours de la finance » pour se disculper aux yeux du peuple de leurs propres responsabilités en lui désignant un bouc émissaire facile.

### Conclusion : l'Etat est le problème, pas la solution

Mais tout de même, comme il semble prévenant, attentionné, cet Etat que j'accuse ici de tous les maux !!! Ne s'occupe-t-il pas attentivement de notre santé, de notre environnement, de la promotion des femmes, de la lutte contre les discriminations, et aussi de toutes sortes d'autres fadaises !!! Comment imaginer qu'une institution apparemment si préoccupée de la défense de l'intérêt général ne soit ni plus ni moins que l'instrument d'une gigantesque escroquerie en bande organisée ?

Mais justement !!! C'est tout le talent des meilleurs escrocs d'endormir la confiance de leurs victimes par des paroles séduisantes pour mieux les dépouiller. Et, à l'exemple de ces aigrefins de haut vol, les tenanciers de notre actuel Etat-Providence font appel à tous nos bons sentiments pour accroître la spoliation chaque jour un peu plus poussée qu'ils exercent contre nous : défense de l'environnement, droit des femmes, justice sociale, lutte contre les épidémies, tout leur est bon pour justifier à chaque fois, une nouvelle augmentation des impôts ou le vote d'une nouvelle loi liberticide...

Et le résultat, c'est finalement la désorganisation des marchés, le découragement du travail et de l'entreprise, la spoliation du produit de nos efforts par une fiscalité délirante, proliférant comme une tumeur cancéreuse qui étouffe notre liberté économique ; c'est la multiplication de politiques publiques mal conçues, mal gérées, détournées de leurs fins par des groupes d'intérêt ; ce sont des services publics de plus en plus appauvris et de moins en moins capables de remplir leurs missions fondamentales ; c'est un hôpital public au bord de l'implosion, une police incapable de juguler la délinquance, une justice engorgée, des retraites de plus en plus étriquées, une armée qui ne protège plus notre peuple des invasions et des menaces extérieures... Et, pour couronner le tout, c'est un endettement public colossal, susceptible de déboucher un jour sur une ruineuse faillite...

Mais cela n'empêche pas cet Etat-protecteur en déshérence de masquer sa faillite de fait par une politique de communication, ou plutôt de propagande fondée sur un double mensonge ; d'une part, le déni des échecs pourtant évidents ; d'autre part, des gesticulations visant à nous faire croire, gadgets démagogiques à l'appui, que l'Etat s'occupe chaque jour un peu mieux de notre bien-être dans ses détails les plus infimes alors qu'il renonce chaque jour un peu plus à assurer les bases matérielles les plus élémentaires de notre survie. Bref, il continue à nous bercer du doux rêve de l'Etat-providence généralisé pour ne pas avoir à faire le dur aveu de son échec et nous empêcher de comprendre enfin – selon l'expression de Ronald Reagan - que l'Etat n'est pas la solution à nos problème, mais un problème auquel il devient de plus en plus urgent de trouver une solution. Comme le dit Nicolas Lecaussin, directeur de l'IREF : *« C'est le « court-terme » de l'Etat redistributif et égalitariste qui empêche la France de se réformer ».*

Mais cet échec historique de l'Etat-providence ne constitue que le premier aspect de cette crise de l'Etat français, qui semble perdre chaque jour un peu plus de son efficacité à mesure qu'il enserré davantage la société dans un corset plus étroit de règles et d'interdits. A ce premier échec d'ordre socio-économique s'en ajoute en effet un second, de nature régaliennne : le paradoxe d'un état-policier renforçant sans cesse la surveillance de la société et multipliant les mesures attentatoires aux libertés tout en voyant son autorité et sa capacité à endiguer la montée de la violence et de la criminalité se déliter un peu plus chaque jour.

C'est cet échec paradoxal qui constituera le thème central du chapitre suivant.

## Bibliographie complémentaire du Chapitre 2

- (1) [La fiscalité : effets négatifs et distorsions](#) , OCDE
- (2) [La politique fiscale agit-elle sur la croissance](#), J..F Brun & alii, Revue d'économie du développement, 1998
- (3) [Prélèvements obligatoires : la France de nouveau championne d'Europe](#), Isabelle Marchais, l'Opinion, 2019.
- (4) [Indice de compétitivité fiscale internationale 2019](#), IREF, 2019
- (5) [Un placement immobilier est-il encore rentable ?](#), Alexandre Milicourtois, La Tribune, 2019
- (6) [La fiscalité et son impact négatif sur les activités d'investissement des entreprises](#), Institut Molinari, 2015
- (7) Christina Romer et David Romer (2010), « The macroeconomic effects of tax changes : Estimates based on a new measure of fiscal shocks », *American Economic Review* 100 (3), pp. 763-801.
- (8) [Propositions pour le bâtiment](#), CAPEB
- (9) [Ca ne coûte rien, c'est l'Etat qui paie](#), François Lepère, Contribuables associés, 2017
- (10) [La France, championne du monde de la pression fiscale](#), Richard Hiaut, Les Echos, 2018
- (11) [Coin salarial et fiscal](#), Wikipedia
- (12) [Fiscalité : le grand tournant ?](#), Claude Leguilloux, Boursier.con, 2019
- (13) [Enquête Pisa](#), Marie-Christine Corbier, Les Echos, 2019
- (14) [Assurance-chômage : la réforme...](#) , Marc Vigneaux, Le point, 2019
- (15) [Pourquoi la France est-elle championne des dépenses publiques ?](#), Yves Buchsenschutz, Contrepoints, 2011
- (16) [Evaluation des lois : quand le gouvernement ne respecte pas la loi](#), Franceinfo, 2019
- (17) [Faut-il encore financer le théâtre public ?](#), Ghislain de Montalembert, le Figaro Magazine, 2007
- (18) [Le poison des dépenses publiques](#), Jean-Philippe Delsol, Contrepoints, 2019
- (19) [Les vérités de Jean Tirole sur le chômage de masse](#), Vincent Beaufils, Challenges, 2019
- (20) [Fusion des régions : le grand gaspillage](#), Cécile Hautefeuille, France-Inter, 2018
- (21) [Evaluation des politiques publiques](#), Wikipedia
- (22) [Quels sont les arrondissements de Paris qui comptent le plus de HLM ?](#), Jean-Louis Dell'Oro, Challenges, 2017
- (23) [Qui a fait augmenter le prix de l'électricité ?](#), Rémy Prud'homme, Contrepoints, 2019
- (24) [Les dérives du service public dans le théâtre contemporain](#), Claude Liscia, L'année sociologique, 2001
- (25) [Soixante ans après Malraux : vers la privatisation de la culture](#), Cécile de Kervasdoué, France Culture, 2019
- (26) [Un théâtre de contrebande. Quelques hypothèses sur Vitez et le communisme](#), Benoît Lambert et Frédérique Matonti Dans *Sociétés & Représentations* 2001/1 (n° 11), pages 379 à 406
- (27) [Les risques budgétaires liés à la remontée des taux d'intérêt](#), [Rapport de Serge Dassault, Sénat, 2017](#)
- (28) [La charge d'intérêt de la dette publique](#), Fipeco, 2019
- (29) [La dette publique a augmenté...](#), Thomas Samson, Challenges, 2019
- (30) [Une montagne croissante de dette](#), [Indozuez, global outlook 2019](#)
- (31) [La dette publique](#), [www.economie.gouv.fr](#)
- (32) [Théorie de la croissance endogène](#), Wikipedia

- (33) « [Le théâtre dans la cité : dernières remarques avant une rupture annoncée](#), Robert Abirached, [Communications](#), 2008
- (34) [Jour de libération fiscale](#), Cécile Philippe et Alii, Contrepoints, 2019
- (35) [Quand les entreprises américaines jugent la France](#), Fabrice Hatem, 2005
- (36) <https://www.doingbusiness.org/>
- (37) [Délocalisation : quand la France se tire une balle dans le pied](#), Fabrice Hatem, 2016
- (38) [Pourquoi en moins de deux décennies la France a perdu...](#), Anne-Sophie Bellaïche, l'Usine Nouvelle, 2019
- (39) [L'industrie française a perdu 36 % de ses effectifs ...](#), Marie Visot, Le figaro, 2010
- (40) [Que reste-il après avoir payé les factures ?](#), Anne-Aël Durand, Le monde, 2018
- (41) [Racket fiscal](#), Fabrice Hatem, 2018
- (42) [Pour une politique de la culture ambitieuse et innovante](#), Fabrice Hatem, 2019
- (43) [Les villes que j'ai aimées : Santiago de Cuba](#), Fabrice Hatem, 2012
- (44) [Plaidoyer contre les Diafoirus modernes](#), Fabrice Hatem, 2019
- (45) [La fraude fiscale, un phénomène d'ampleur..](#), Solidaires-Finances publiques, 2019
- (46) [Statistiques sur le patrimoine des français, Faites-vous partie des plus riches ?](#), [www.leblogpatrimoine.com](http://www.leblogpatrimoine.com)
- (47) [Le patrimoine des français](#), [www.lafinancepourtous](http://www.lafinancepourtous)
- (48) [Indice de perception de la corruption 2019 de transparency international](#), 2019
- (49) [Le logement parisien en chiffres](#), ADIL, 2019
- (50) [Théorie du déséquilibre](#), Wikipedia
- (51) [Déficit public de la France](#), Wikipedia
- (52) [Alerte maximale sur la dette publique hors bilan](#), Jean-Yves Archer, 2019
- (53) Le déficit public va atteindre 11,4 % du PIB en 2020, Ouest-France

## Liste des tableaux, graphiques, figures et encadrés du chapitre 2

Graphique 1 : Recettes fiscales en % du PIB

Graphique 2 : Impôt sur le revenu et cotisations sociales (en % du coût salarial total)

Graphique 3 : Equilibre du marché du travail avec et sans cotisations sociales

Graphique 4 : Equilibre sur le marché du logement avec et sans impôts sur les loyers

Graphique 5 : Part des taxes dans le prix de l'essence à la pompe

Graphique 6 : Déficit public de la France

Graphique 7 : Evolution de la dette publiques dans quelques pays de l'OCDE

Graphique 8 : Dette des administrations publiques dans les pays de l'OCDE, 2018

Graphique 9 : La charge d'intérêt de la dette en % du PIB

Figure 1 : Ratio dette totale / PIB,, % et variation sur 10 ans 2007-2017

Figure 2 : Structure de la dette française par type de détenteur

## Chapitre 3 : Police partout, sécurité nulle part

Un autoritarisme sans autorité

## Introduction : L'Etat contre la liberté ?

Avocats et journalistes placés sous écoutes, manifestants éborgnés par les grenades offensives de la police, gilets jaunes déferés en masse pour des jugements en comparution immédiate bâclés, innocents assignés à résidence par mesure administrative sans contrôle du juge du siège, opposants politiques traînés devant les tribunaux, dégradation multiforme des droits des justiciables, bouclage généralisé de la population sous prétexte d'urgence sanitaire... Vraiment, il règne aujourd'hui en France un sale temps pour la liberté...

Il est vrai que la multiplication des atteintes graves à la sécurité publique aux cours des dernières années explique en partie ce raidissement autoritaire de l'Etat. Depuis 2015, une vague d'attentats terroristes et d'autres crimes sanglants, puis les manifestations violentes consécutives à la crise des gilets jaunes, enfin la récente pandémie, ont provoqué au sein de la population une psychose sécuritaire puis sanitaire, qui l'ont conduite à accepter, voire à exiger, une réduction de ses libertés au nom de la protection de sa sécurité ou de sa santé. Les hommes politiques ont d'autant plus volontiers cédé à ces sirènes liberticides que l'attitude inverse aurait constitué un suicide électoral et que cela permettait accessoirement au pouvoir en place de contrôler un peu plus étroitement les différentes oppositions – partis politiques, journalistes et médias, etc. Les patrons des grands services de sécurité, jamais à cours d'imagination en la matière, ont alors proposé toutes sortes de dispositions accroissant les pouvoirs d'investigation et de surveillance de leurs services que les gouvernements et les parlementaires se sont empressés de transformer en mesures d'urgence, puis en lois pérennes écornant sérieusement les libertés publiques. Et tout cela, c'était avant le grand confinement du printemps 2020 !

A bout de quelques années de cette évolution liberticide, le résultat est là : les pouvoirs de la police se sont considérablement accrus. Celle-ci peut vous écouter, vous observer, vous suivre à la trace, vous perquisitionner, vous assigner à résidence, vous interdire de circuler, vous bousculer et vous arrêter lors d'une manifestation beaucoup plus facilement qu'autrefois, tout en se passant largement d'une autorisation du juge du siège... Ceci ouvrant largement la voie à l'abus d'autorité et à la tentation de l'arbitraire.

Les progrès des technologies de surveillance ont encore considérablement aggravé les conséquences de ces dérives. Smartphone, carte de crédit, radars routiers, traitement de masse des données et intelligence artificielle appliquée à la surveillance des réseaux sociaux, vidéo-surveillance, reconnaissance spatiale, biométrie... Il est désormais techniquement possible de savoir à peu près tout de vous grâce à ces technologies : où vous êtes, ce que vous faites, qui vous fréquentez, à quoi vous dépensez votre argent, quelles sont vos opinions politiques et vos projets personnels, à quelle vitesse et sur quel trajet vous roulez... Ceci ouvrant la voie à des possibilités de contrôle social sans précédent dans l'histoire humaine, dont le pouvoir, fut-il démocratique, est presque naturellement tenté d'abuser...

Mais, me direz-vous, nous vivons encore dans un état de droit, dont toute la philosophie juridique s'inspire justement de la préoccupation de limiter étroitement ces risques d'abus pour protéger les libertés individuelles. Malheureusement, les évolutions actuelles du droit comme des systèmes judiciaires tendent aujourd'hui à affaiblir ces protections, pour trois raisons principales : 1) parce que

cet affaiblissement est parfois voulu par le législateur, comme lorsque la loi d'octobre 2017 (7), en faisant entrer les dispositions de l'état d'urgence dans le droit commun, accorde à la police des pouvoirs de perquisition accrues, désormais largement soustraits à l'autorisation et au contrôle du juge du siège ; 2) parce que le caractère de plus en plus technique et discret des dispositifs de surveillance (en particulier sur le web), permet à ceux-ci d'échapper aisément au cadre légal, même si celui-ci est en principe conçu dans une optique de protection des droits individuels ; 3) parce qu'aussi bien les lacunes de la loi que les dysfonctionnements du système judiciaire rendent extrêmement difficiles les recours contre d'éventuels abus de pouvoir. En conséquence, le juge du siège est en train de perdre très largement la capacité - si ce n'est la volonté - de nous protéger des excès de zèle de la police. Cela signifie, en d'autres termes, que la France ressemble de moins en moins à un état de droit et de plus en plus à un état policier...

Mais un Etat policier qui aurait largement échoué dans sa mission, à savoir garantir notre sécurité.

Nous en arrivons là au paradoxe fondamental de l'Etat régalien dans la France d'aujourd'hui. D'un côté c'est un Etat de plus en plus tenté par une dérive autoritaire et par la mise en place d'une société de surveillance généralisée ; de l'autre, c'est un Etat dont l'autorité est de moins en moins redoutée – en tout cas par les voyous et les voleurs -, et qui peine de plus en plus à faire respecter l'ordre public face à la montée multiforme de la violence et de la criminalité. Et cet échec risque à terme de provoquer dans l'opinion publique une immense vague de frustration et de colère.

Bien conscients de ce dernier risque, les dirigeants politiques réagissent de trois manières : 1) par le déni de leur incapacité à contrôler la situation, à travers la mise en place d'une quasi-censure sur la situation sécuritaire désastreuse du pays ; 2) par une forme de gesticulation démagogique, où des actions (ou plutôt des simulacres d'actions) sur des thèmes restreints voire secondaires (comme les violences sexistes et sexuelles) sont largement montés en épingle pour masquer la faillite de l'action globale en matière de sécurité ; 3) et finalement, par la tentation permanente d'un nouveau tour de vis sécuritaire, la faillite de l'Etat autoritaire venant alimenter, dans une spirale sans fin, la montée de l'autoritarisme étatique....

## Le nouveau consensus sécuritaire

Plusieurs facteurs contribuent aujourd'hui, après plusieurs dizaines d'années de relatif libéralisme, à un net renforcement des pouvoirs d'investigation de la police et à une dégradation des libertés publiques. La montée de la criminalité et de la violence, la multiplication des attentats terroristes ou semi-terroristes, maintenant les pandémies, créent dans l'opinion publique un climat de psychose. Bien imprudents seraient les hommes politiques qui, allant à l'encontre de ce désir profond, ne donneraient pas dans leurs programmes comme dans leurs discours une forte priorité au renforcement des politiques sécuritaires, fut-ce au prix d'un affaiblissement des libertés publiques et des garanties individuelles contre l'arbitraire. Quant aux responsables des forces de sécurité, ils portent toujours avec eux, au fond de leurs escarcelles toutes sortes de propositions potentiellement liberticides visant à améliorer l'efficacité de leur action.

## Entre sécurité et liberté : un équilibre toujours instable

Entre idéal de liberté et exigences de sécurité, entre principes sacrés de l'état de droit et dures réalités du maintien de l'ordre public, la contradiction ne date pas d'hier. Depuis qu'elles existent, nos démocraties ont toujours vacillé sur le fil du rasoir entre excès de liberté conduisant au chaos et dérives sécuritaires portant en germe l'autoritarisme étatique. La Révolution française donna d'emblée l'exemple de ce balancement, en instituant un régime de terreur mortifère moins de trois ans après avoir proclamé les généreux principes des Droits de l'homme. Par la suite, l'histoire de France a été rythmée par un constant mouvement de balancier entre les deux tentations polaires de l'autoritarisme et de la liberté.

Au cours des décennies postérieures à mai 1968, les sociétés occidentales et notamment la société française ont ainsi été subies l'influence d'une idéologie libertaire et anti-institutionnelle qui a eu pour conséquence pratique un très net renforcement des protections dont bénéficiaient les individus face à la police et la justice. Les exemples sont ici innombrables : diminution du quantum des peines pour de nombreuses infractions (vols...), protections juridiques accrues lors des gardes à vue, renforcement des garanties offertes aux prévenus - parfois jusqu'à l'absurde lorsqu'un criminel dangereux est libéré pour une erreur de procédure mineure - ; assouplissement spectaculaire des conditions d'exécution de peines, depuis la non-incarcération pure et simple de celles-ci jusqu'à la multiplication des mesures de libération anticipée, en passant par l'assouplissement du régime carcéral.

Seulement, voilà : depuis quelques années, le mouvement de balancier semble être reparti en sens inverse...

## Une opinion traumatisée en demande de sécurité

Ce retournement de tendance peut être imputé à diverses causes. Bien entendu, il y a la remontée progressive – particulièrement sensible au cours des années les plus récentes - d'un sentiment d'insécurité. Celui-ci, qu'il repose ou non sur une base réelle, est progressivement devenu l'une des préoccupations majeures de l'opinion publique, qui d'ailleurs n'a pas manqué d'en imputer en partie les causes au climat de laxisme judiciaire et d'impunité des délinquants. D'où une demande de plus en

plus explicite d'autorité et de sécurité, qui s'est récemment transformée en une véritable psychose à la suite des attentats terroristes qui ont ensanglanté la France au cours des 5 dernières années.

En d'autres termes, non seulement la demande de liberté associée au mouvement post-1968 a cessé de constituer la tendance prédominante dans l'opinion, mais en plus sa critique a alimenté la montée en puissance d'une tendance exactement inverse : le public apeuré par la violence ambiante demande aujourd'hui plus d'efficacité policière et plus de dureté des juges envers les présumés coupables, exactement comme hier il se félicitait du libéralisme croissant de l'Etat régalien envers les présumés innocents. Qu'importe apparemment que la liberté des gens fasse demain les frais de ce retour à l'autoritarisme, comme leur sécurité a hier fait les frais de certaines dérives laxistes !!! Bref, comme l'observe François Sureau [B33], un climat liberticide s'instaure peu à peu avec la complicité passive de l'opinion publique, toute tendances politiques confondues : « *la gauche a abandonné la liberté comme projet, [tandis que] la droite a abandonné la liberté comme tradition* ».

Les enquêtes d'opinion mettent clairement en évidence ces évolutions. C'est ainsi que selon une enquête Odoxa réalisée début 2020 à l'occasion des élections municipales (28), la sécurité apparaît comme l'enjeu majeur la campagne électorale pour 47 % des répondants, loin devant l'environnement, la propreté ou les conditions de circulation et de stationnement. Une majorité de Français (52%) estime par ailleurs que les personnalités politiques locales ne parlent pas assez des questions de sécurité - une proportion qui grimpe à 64% chez les habitants de banlieues défavorisées. Une large majorité des répondants est enfin favorable au renforcement des pouvoirs de la police municipale : possibilité d'intervenir dans les parties communes des immeubles (88%), port d'armes (58%). D'autres enquêtes montrent qu'une large majorité de nos concitoyens (64 %) ont une image négative de la justice, considérée comme trop laxiste et trop lente (29). Des préoccupations auxquelles les hommes politiques ne peuvent évidemment rester indifférents.

### La tentation sécuritaire des politiques et des technocrates

Rappelez-vous : c'était il n'y a pas si longtemps, en 1981 avec l'arrivée au pouvoir de François Mitterrand. C'était l'abolition de la peine de mort, les garanties accrues pendant les gardes à vue, la lutte affichée contre les brutalités policières, les radios libres, l'indulgence affichée face à la consommation de cannabis, les garanties nouvelles offertes aux justiciables à tous les stades de la procédure... Toutes ces réformes – ainsi que celles menées à la fin de la décennie 1990 par le gouvernement Jospin - étaient fièrement inscrites aux programmes des partis progressistes de gouvernement, revendiquées comme d'incontestables progrès des libertés publiques. Et l'opinion suivait... Même une partie de la droite devenait libertaire....

Aujourd'hui, le vent souffle visiblement un sens inverse. Après les attentats de 2015, un président de la république socialiste, après avoir instauré un état d'urgence destinée à être peu à peu pérennisé par la loi, défend l'idée d'une déchéance de nationalité pour les double-nationaux coupables de crime terroriste. Le thème de la sécurité devient de plus en plus présent dans les discours des hommes politiques, y compris de gauche, sans que l'on sache toujours s'il s'agit d'une posture démagogique ou de l'expression de convictions sincères. C'est Ségolène Royal qui propose d'encadrer les jeunes délinquants dans des camps militaires (30). C'est Manuel Valls qui réclame (à fort juste titre d'ailleurs) une justice implacable pour ceux qui ont pris les armes contre leur pays.. C'est la majorité socialiste

qui reconduit pendant 2 ans et demi l'état d'urgence avant que ses dispositions ne soient inscrites définitivement dans la loi en octobre 2017. Ce sont plus récemment, les élus de Seine-Saint-Denis qui protestent, toutes tendances politiques confondues, contre la nouvelle forme d'inégalité sociale et territoriale induite par l'état de déshérence de leur département en matière de sécurité publique (35). C'est la maire socialiste de Paris qui propose en 2019 de créer une police municipale armée.

Un discours qui semblait hier encore réservé à l'extrême-droite est ainsi très largement réapproprié par l'ensemble de la classe politique. A part quelques franges d'extrême-gauche et quelques libres penseurs attachés au respect de l'état de droit, tous les hommes politiques semblent désormais se rallier vers un consensus sécuritaire - largement plébiscité d'ailleurs par l'opinion - quand ils ne vont pas aux avant-postes de ses exigences les plus radicales en se livrant publiquement à une sorte de surenchère sécuritaire... Plus répressif que moi, tu meurs !!

Ce consensus permet aux responsables de la sécurité publique de sortir de leurs cartons des tombereaux de propositions sécuritaires toujours prêtes à l'emploi. Et bien trop souvent, le parlement finit par adopter ces propositions, en votant des lois tellement liberticides qu'elles doivent fréquemment être censurées par le Conseil constitutionnel – dernier et fragile garde-fou contre cette inquiétante dérive autoritaire (cf. infra).

*Dans Sans la Liberté (B33)*, François Sureau note d'ailleurs que, loin d'être un phénomène nouveau, la tentation de l'arbitraire et de l'autoritarisme étatique constitue en fait une constante dans l'histoire française moderne. Si l'on excepte la période de la troisième République, celle-ci aurait en effet été caractérisée par une volonté récurrente de répression des droits individuels sous toutes sortes de louables prétextes. La liberté serait donc perpétuellement menacée, tout simplement parce qu'elle n'est pas naturelle à l'Etat.

La dérive autoritaire actuelle entre ainsi en résonance avec le rêve le plus profond et le plus inavoué des gouvernants de toutes les époques : parvenir à mieux museler l'opposition politique et la contestation sociale en prenant prétexte de la nécessaire lutte contre l'insécurité. Régis de Castelnau (11) cite trois exemples particulièrement caractéristiques de cette tendance dans la France macronienne d'aujourd'hui : « *Tout d'abord le travail législatif et méthodique destiné à détruire la liberté d'expression. Ensuite, toujours à l'aide d'une assemblée de godillots comme on en a rarement connu, la suppression de la liberté de manifestation. Et enfin l'instrumentalisation de la justice pour tenter de briser violemment un mouvement social.* ». Entre censure sur le net et criminalisation des partis d'opposition, entre restrictions du droit à circuler librement et pouvoir de perquisition accrues de la police, entre brutalités policières et condamnations extrêmement sévères pour le partage hasardeux d'un post du facebook, « *le pouvoir Macronien a sérieusement mis en cause les libertés publiques et emmène la France vers quelque chose qui commence à ressembler à un État policier* ».

Ce mouvement dépasse d'ailleurs largement notre pays, et l'on assiste un peu partout dans les pays développés, comme le l'observe Raffaele Alberto Ventura (6), à un raidissement progressif des pratiques d'ordre public – contrôle, prévention, répression – et plus généralement de régulation législative : la société civile est ainsi mise « sous tutelle » par l'État sous un nombre croissant d'aspects, dans la conviction qu'elle est de moins en moins capable de s'autoréguler (cf. chapitre 5).

L'anxiété de l'opinion face aux enjeux de sécurité, la démagogie des politiciens, l'opportunisme des dirigeants désireux de protéger leur pouvoir contre la contestation, la dynamique propre d'un appareil policier aux pouvoirs élargi, l'affaiblissement concomitant de l'appareil judiciaire et des protections qu'il accorde aux prévenus, conjuguent alors leurs effets pour affaiblir l'Etat de droit au profit d'une société de la surveillance généralisée.

## Open-bar pour la police

Sous prétexte de lutter contre le terrorisme, on accroît massivement les pouvoirs de surveillance et de contrôle – physique comme numérique – de la police sur tout le monde. Sous prétexte d'empêcher les manifestations violentes, on restreint administrativement le droit à manifester de chacun d'entre nous. Sous prétexte de moraliser la vie politique, on criminalise et on prive de ressources les partis d'opposition pour des infractions financières souvent tout à fait vénielles. Sous prétexte de lutter contre la haine en ligne, on fait peser le risque de censurer des opinions parfaitement légitimes sur l'identité nationale, l'immigration ou les notions de péché et de normalité sexuelle. Sans même parler de la lutte contre la pandémie, qui sert aujourd'hui de prétexte au bouclage généralisé de la population !!!

Loi sur le terrorisme, loi sur le financement des partis politiques, loi contre la haine en ligne, lois sur les violences en manifestation, lois d'urgence sanitaire, deviennent alors autant d'outils de répression d'une violence inégalée qui menacent nos droits les plus fondamentaux. Et les techniques nouvelles de contrôle donnent alors à la police un pouvoir d'intrusion et de recueil de « preuves » absolument immense.

Les défenseurs des libertés publiques ont cependant cherché à lutter contre ces dérives autoritaires. Ils ont parfois eu gain de cause, obtenant par exemple de temps à temps la censure par le Conseil constitutionnel d'un article de loi particulièrement liberticide ; François Sureau, par exemple, nous explique dans « Pour la liberté » [B32] comment il a réussi à faire déclarer inconstitutionnelles trois dispositions particulièrement liberticides : 1) l'interdiction de la consultation de sites terroristes, qui revenait simplement à criminaliser la liberté de penser et de s'informer ; 2) l'instauration, sous une forme extrêmement vague, un délit « d'intention de commettre et de préparation d'un acte terroriste », qui ouvrait la voie à un terrifiant arbitraire où les actes les plus simples de l'existence, comme par exemple le fait d'acheter un couteau, pouvaient faire de vous un criminel aux yeux du policier et du juge. Enfin 3) la possibilité pour le préfet d'interdire à un individu de séjourner dans son département « s'il cherche à entraver l'action des pouvoirs publics » - cette disposition ouvrant la voie à l'arbitraire administratif le plus total, où des hommes politiques, des militants pacifistes, des journalistes, des avocats pourraient être empêchés de circuler librement simplement parce qu'ils déplaisent au pouvoir en place. Des textes boursoufflés, imprécis, ouvrant un boulevard à toutes sortes d'excès de pouvoir, dont le Conseil a heureusement décidé l'abrogation.

Mais ces petites victoires de la liberté n'ont pas permis, malheureusement, d'inverser la tendance générale. Les articles censurés ont été revotés, avec des contenus presque similaires mais respectant formellement les contraintes constitutionnelles. D'autres lois liberticides, comme la pénalisation des clients de prostituées, ont été votés et mis en application sans que le Conseil ne s'y oppose.

Et globalement, on peut dire que l'état des libertés en France est chaque jour un peu plus précaire, un peu plus menacé, tandis que les moyens techniques et légaux dont dispose la police pour contrôler les citoyens ne cessent de se renforcer. Hier patrie des libertés, notre pays est donc ainsi en train de rentrer peu à peu dans l'ère de la surveillance généralisée (cf infra).

Ces tendances malsaines se sont notamment concrétisées, à la suite des attentats terroristes qui ont ensanglanté notre pays depuis quelques années, puis des émeutes liés à la crise dite de « gilets jaunes », par la pérennisation de mesures qui jusqu'ici, relevaient du seul état d'urgence, mais qui sont désormais durablement inscrites dans le droit commun (7). Ces mesures concernent à la fois les pouvoirs d'enquête accrues de la police, le renforcement des pouvoirs de contrainte administrative, et la réduction des protections juridiques contre l'arbitraire et l'abus de pouvoir.

### Des pouvoirs d'enquête accrus

Ceux-ci résultent notamment –mais pas seulement – de la loi d'octobre 2017 « renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme » et visant à pérenniser les dispositions d'exceptions de l'état d'urgence instauré en novembre 2015<sup>20</sup>, de manière à mieux contrer la menace terroriste. Les principales dispositions en sont les suivantes :

- Des pouvoirs d'enquête élargis, notamment dans le cadre des procédures d'enquête préliminaires (diligentées hors de la nomination d'un juge d'instruction) et pouvant porter sur des filatures, écoutes téléphoniques, géolocalisation, examen des échanges de mails ou sur les réseaux sociaux etc.
- Un renouvellement facilité des enquêtes de flagrance.
- Des possibilités de perquisition accrues sur simple décision administrative, donc en l'absence d'une commission rogatoire délivrée par le juge, et suivant le principe de flagrance, c'est-à-dire en particulier à n'importe quelle heure du jour et de la nuit, sans avoir à demander aux habitants du lieu l'autorisation de pénétrer dans leur domicile (voir également (8)). Les quantum d'emprisonnement conditionnant les perquisitions ont été abaissés à des crimes ou délits puni d'une peine d'au moins 3 ans d'emprisonnement, contre 5 ans auparavant. La loi prévoit également de facto une retenue sur place illimitée dans le temps – puisque subordonnée à la durée de la perquisition-, décidée par le seul officier de police judiciaire. Aucune limite de saisine et de valeur sur les saisies n'a par ailleurs été fixée en cas de visite domiciliaire, les documents justificatifs délivrés étant par ailleurs souvent inexistantes ou insuffisants dans la pratique.
- Un allongement des durées de garde à vous et un élargissement des possibilités de prolongation de celles-ci.
- Ces évolutions viennent s'ajouter à des dérives liberticides antérieures, comme la loi sur le renseignement de 2016, qui avait déjà ouvert la voie à une surveillance généralisée et massive d'Internet. selon BugBrother (17), le flou de certaines des dispositions de ce texte rend, en effet

---

<sup>20</sup> Rappelons le bilan de 2 ans d'état d'urgence (24) : 4534 perquisitions, 708 assignation à résidence, 71 instauration de zones de protection, 618 interdictions de séjour, 46 fermetures de lieux de réunion.

possibles, tous les abus, permettant « une interception de l'ensemble des données *de tous les citoyens français en temps réel sur Internet, dans le but de faire tourner dessus des outils de détection des comportements suspects* » (17), ces pratiques opaques n'étant limitées que par des garde-fous juridiques de plus en plus fragiles.

- Plus récemment, la crise du coronavirus a servi de déclencheur à la mise en place de nouvelles mesures de surveillance de la population, notamment en vue de l'identification et du traçage des personnes éventuellement contaminées par le virus : projet d'application « stop covid » utilisant massivement les outils de géolocalisation et d'identification des personnes en contact ; collecte massive par l'administration, sans clairs garde-fous en matière de protection des données individuelles, des informations sur les personnes malades ou ayant été en contact avec un malade....

### Des pouvoirs de contrainte administrative renforcés

Par ailleurs, les possibilités de coercition administrative sur les citoyens sont renforcées :

- Possibilité pour le préfet d'instaurer des périmètres de protection sur le modèle des "zones de protection ou de sécurité" de l'état d'urgence pour sécuriser des lieux ou des événements. Dans ce périmètre, le préfet peut réglementer l'accès (examens visuels des bagages, palpations), la circulation et le stationnement des personnes.

- Possibilité pour le préfet de procéder à la fermeture administrative, pour une durée ne pouvant excéder six mois, des lieux de culte pour apologie ou provocation au terrorisme.

- Possibilité pour l'autorité de police d'imposer à une personne pour laquelle les raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace d'une particulière gravité pour la sécurité et l'ordre publics « de ne pas se déplacer à l'extérieur d'un périmètre géographique déterminé ». Cette mesure peut être assortie de l'obligation de se présenter aux services de police ou aux unités de gendarmerie (obligation qui peut être levée en cas de port d'un bracelet électronique). L'autorité de police peut aussi interdire à l'intéressé d'accéder à un ou plusieurs lieux désignés.

- Ces nouveaux pouvoirs accordés à l'autorité de police s'opèrent sans que l'accord du juge soit requis, l'autorité judiciaire en étant simplement informée.

- A cela s'ajoute la liste effrayante des restrictions aux libertés édictées à l'occasion de la crise épidémique du printemps 2020, auprès desquelles les mesures de l'état d'urgence anti-terroriste paraissent rétrospectivement un timide banc d'essai : confinement généralisé de la population du 17 mars au 11 mai 2020 ; interdiction d'ouverture de la plupart des commerces ; à partir du 11 mai, déconfinement à géométrie variable, avec des restrictions plus ou moins fortes aux libertés fondamentales selon les départements sur la base de critères discutables ...

Et la liste s'allonge chaque jour un peu plus de ces dispositions qui enserrant nos vies dans leur corset d'interdits intrusifs.

## Du déclin des garanties judiciaires à la tentation de l'abus de pouvoir

Cette société de surveillance qui progressivement se met en place possède trois caractéristiques qui font planer un risque d'arbitraire et de dynamique liberticide :

1) *Ces nouveaux pouvoirs de contrôle et de coercition sont de moins en moins soumis au contrôle du juge du siège, dont le rôle de gardien des libertés régresse de ce fait :*

- Les limites posées à l'extension des pouvoirs de police, qui en principe devraient permettre de circonscrire les risques d'abus, sont souvent floues (ex : pas de limite claire sur la durée d'une perquisition, renouvellement facilité des enquêtes de flagrance, cf. supra...).
- Les possibilités de recours devant le juge sont de plus en plus réduites, comme en témoignent les quelques exemples suivants : caractère complexe et incertain des recours possibles en matière d'écoutes téléphoniques et de géolocalisation dans le cadre des enquêtes préliminaires ou de flagrance ; pas de présence obligatoire de l'avocat lors de la perquisition pénale et absence de fait de vraie possibilité de recours juridictionnel par exemple sur les saisies irrégulières.... ; complexité des voies de recours contre certaines décisions administratives comme les assignations à résidence<sup>21</sup> (encadré 1)...

### Encadré 1

#### De la difficulté de contester une assignation à résidence

(d'après [Bourdon [6]])

Au début de l'année 2016, la justice administrative française décida l'indemnisation de Mr Abdelmalek. Celui-ci avait été en effet assigné à résidence par décision administrative, en décembre 2015, juste au lendemain des attentats de novembre à Paris. L'horreur de ce crime, la crainte de la voir se reproduire par l'action d'autres réseaux islamistes, avait en effet incité la police à mettre en œuvre des mesures de contrôle extrêmement strictes envers les musulmans radicaux. Musulman pratiquant, Mr Abdelmalek avait dans ce contexte été soupçonné d'avoir participé à la surveillance d'un journaliste de Charlie Hebdo, dont le domicile était situé non loin de celui de sa mère à laquelle il rendait régulièrement visite. Il avait donc été assigné à résidence.

Mr Abdelmalek porta, avec de grandes difficultés d'ailleurs, l'affaire devant le conseil d'Etat. L'inanité de son dossier apparut alors au grand jour : absence d'un simple embryon de preuve de complicité, enquête menée par la police de manière bâclée et au mépris des règles de procédure les plus élémentaires, décision administrative d'assignation prise de manière totalement arbitraire et sans aucune procédure contradictoire. Son assignation à résidence fut donc levée par le conseil d'Etat, non sans que dans l'intervalle elle n'ait provoqué la faillite de son commerce de réparation de scooters, le privant ainsi de son gagne-pain.

- Un rôle croissant est exercé par des tiers, en dehors de tout contrôle du juge, dans l'édition des mesures restrictives de liberté. Des autorités indépendantes comme le CSA, disposant de pouvoir de

---

<sup>21</sup> Les mauvais esprits ne manqueront d'ailleurs pas d'observer que les quelques centaines d'assignations à résidence, imposées au nom de la lutte contre le terrorisme, ne constituent finalement qu'une sorte de test sur petit échelle du confinement généralisé de la population française, décidé par l'exécutif dans le contexte de l'épidémie e Covid 19, entre le 17 mars et le 11 mai 2020...

sanction assez étendues, étaient déjà chargées de s'assurer du respect de certaines règles déontologiques dans l'audiovisuel. Désormais, certaines lois nouvelles, comme celle visant à la répression de la haine en ligne<sup>22</sup>, envisagent de déléguer à des opérateurs privés - eux-mêmes sous menaces de sanctions grave – de déterminer ce qu'il est ou non licite de dire sur les réseaux sociaux dont ils sont les gestionnaires. Le flou dans la définition des infractions, l'instrumentalisation des possibilités de saisine par des groupes de pression, l'arbitraire et parfois l'opacité dans les décisions rendues, la difficulté pour la personne incriminée de contester ces décisions, tout cela laisse craindre que ces dispositions n'ouvrent la voie à de dangereuses dérives en matière de liberté d'expression.

2) *Des mesures de restriction des libertés, mise en place à l'occasion d'une situation d'urgence (attentats, épidémies...) peuvent ensuite venir contaminer l'ensemble du droit, bien au-delà de leur champ d'application initial, dans une perverse dynamique d'expansion.* Toujours présentées au départ comme visant à parer à une menace exceptionnelle (terrorisme, santé...), et pour une durée de temps limitée, elles sont en effet le plus souvent ensuite pérennisées, tandis que leur domaine d'application est très rapidement étendu au domaine des circonstances ordinaires. La lutte contre le terrorisme, et maintenant l'exigence sanitaire, se transforment ainsi en une boîte de Pandore liberticide [6]). Et, une fois qu'elle est enclenchée, il s'avère très difficile de stopper cette dynamique de restriction des libertés :

- Des atteintes multiples à la liberté d'opinion, d'expression, de manifestation ou de pratique religieuse, par l'application de simples décisions administratives, ont été observés dans le contexte de l'état d'urgence, sans que la culpabilité des personnes incriminés n'ait été reconnue par un juge, et dans des domaines de plus en plus éloignés de la lutte contre le terrorisme (blocage de sites internet en vertu d'accusations très discutables d'incitation au terrorisme, interdiction des manifestations écologistes à l'occasion de la COP 21 à Paris fin 2015, dissolutions d'associations et fermeture de lieux de culte n'ayant pas de lien prouvés avec le terrorisme...);

- On a également observé une tendance à la contamination du droit pénal ordinaire par les mauvaises habitudes liberticides associées à l'état d'urgence : arrêtés anti-burkinis, atteinte à la protection du secret des sources journalistiques, élargissement du champ de définition du délit d'apologie de terrorisme, banalisation de facto des perquisitions administratives sans autorisation ni même contrôle du juge judiciaire, utilisation comme éléments à charge d'actes non délictuels relevant de la vie familiale ou de la pratique religieuse...

3) *Enfin, de grands enjeux sociétaux (lutte contre le terrorisme, contre l'épidémie, contre le racisme, etc.) sont instrumentalisés, de manière plus ou moins consciente, pour ouvrir la voie à une répression de plus massive des libertés individuelles : droit de circuler et de travailler librement, droit au respect de l'intimité et de l'anonymat, droit de manifester, droit de rencontrer et d'aimer les personnes de son choix, et maintenant, last but not least, liberté d'expression [voir B33] :*

- On observe tout d'abord un durcissement et une extension du champ des mesures attentatoires aux libertés à l'occasion de chaque nouvel attentat ou de chaque nouveau trouble à l'ordre public. La lutte nationale contre le terrorisme n'est à cet égard pas seule en cause. C'est en fait à tous les niveaux

---

<sup>22</sup> Heureusement censurée par le Conseil constitutionnel.

des collectivités publiques, et sous les prétextes les plus variés, que se produisent ces dérives ; désormais, tout semble bon pour édicter de nouvelles interdictions et de nouveaux châtiments ; ici, c'est la lutte contre la pollution qui justifie la montée en flèche des amendes contre les automobilistes ; là , c'est au nom de l'impératif de santé publique qu'on empêche les gens de fumer dans les parcs, avant de les boucler chez eux ou de leur interdire d'aller voir leurs parents dans leur maison de retraite pour cause de pandémie.

- Il apparaît en particulier que la crise sanitaire du printemps 2020 a constitué le déclencheur à des mesures massives de restriction aux libertés individuelles ou d'accroissement des moyens de surveillance : confinement, fermeture autoritaire des commerces, restrictions à la liberté de circulation, tracking numérique... L'état est ainsi allé encore beaucoup plus loin dans la voie de la mise en place d'une société policière qu'il ne l'avait fait à l'occasion de la crise terroriste.

- La volonté de moraliser la société sert de prétexte à une offensive contre la liberté d'expression [B33]. Avec la loi sur les « fake news », l'Etat s'arroge le droit de distinguer la vérité du mensonge, tout en confiant absurdement au juge des référés, qui n'a aucune compétence pour cela, le soin de savoir si une information est exacte ou pas. Avec la loi dite « sur la haine en ligne », il prétend exercer un rôle de tutelle sur les opinions des citoyens, comme s'il était un juge irréprochable du bien et du juste, et alors même que la haine n'est en soi, jusqu'à plus ample informé, qu'un sentiment et non pas un délit (On reviendra de manière plus détaillée sur ces dérives dans le chapitre 4).

Bref, on observe une tendance générale à la dégradation de nos libertés, comme du droit des personnes à un procès équitable et au respect de leur présomption d'innocence. Ce déni de justice, cette arrogance et ce mépris d'un Etat tout-puissant face à des citoyens désarmés, est-il autre chose que l'une des caractéristiques fondamentales d'une dictature ? Dictature soft, certes, sans peine de mort et camps de concentration, mais où certains des principes de l'état de droit sont de plus en plus systématiquement et ouvertement bafoués....

Bien sûr, la police française n'est pas la Gestapo, et les menaces contre lesquelles elle nous protège ne sont que trop réelles. Ce n'est cependant pas une raison pour ne pas rester, constamment, vigilants, par rapport aux dérives liberticides bien réelles qui nous guettent aujourd'hui. D'autant que les effroyables progrès des technologies de surveillance viennent en démultiplier les conséquences potentielles.

### Les effroyables progrès des technologies de contrôle social

Shanghai, décembre 2017. La police de la ville annonce qu'une application de reconnaissance faciale associé à des logiciels de traitement de méga-données a permis de détecter et verbaliser 835 conducteurs pour conduite d'un véhicule sans permis valide depuis le lancement d'une campagne de régulation de la circulation en 2016. D'autres applications de reconnaissance faciale ont été utilisées pour détecter d'autres infractions, comme traverser en dehors des passages piétons ou conduire à contre-sens (25).

Chenyang, été 2018. Un journaliste britannique, en visite dans la ville pour un reportage, rencontre les autorités municipales. Le chef de la police lui présente le réseau de caméras de surveillance vidéo,

équipées de logiciels de reconnaissance faciale, dont la ville a été récemment dotée. Très fier de son nouveau dispositif, il lui propose un pari : après l'avoir photographié, il le conduira vers un endroit a priori inconnu des services de polices. Le pari consiste à l'arrêter en moins de 10 minutes. Pari gagné : au bout de 7 minutes, une voiture de la police chinoise, toutes sirènes hurlantes, vint appréhender le journaliste.

Kunming, Décembre 2018. Devant la multiplication des tricheries lors des Marathon sportifs très prisés des chinois, les organisateurs du marathon de Kunming ont décidé de réagir. Ils ont en effet demandé à chacun 6000 des participants d'amener avec eux une photo et une pièce d'identité. Un logiciel de reconnaissance faciale pourra ainsi suivre le parcours de chacun d'entre eux afin de vérifier qu'ils n'ont pas fraudé en empruntant un raccourci. On ne plaisante pas avec le fair play, dans l'Empire du milieu, même lors de compétitions amateurs ! (31)

Ces trois anecdotes montrent à quel point l'Etat chinois a su tirer parti des extraordinaires progrès des techniques de contrôle social pour surveiller en permanence ses citoyens. D'après Charles Thibout (26), 176 millions de caméras de vidéosurveillance seraient aujourd'hui installées en Chine, ainsi que 29 % des appareils de reconnaissances faciale produits sur la planète. Elles font partie d'un système de surveillance et de contrôle de masse encore plus ambitieux, puisqu'il permet d'attribuer à chacun, en fonction de son plus ou moins bon comportement et des infractions éventuellement commise, une « note citoyenne » assortie de sanctions pour les mauvais éléments, par exemple des restrictions sur leur droit à voyager (12).

La liste des possibilités ouvertes par ces nouvelles techniques est absolument terrifiante : la généralisation de la surveillance vidéo, associée aux techniques de reconnaissance faciale, pourrait permettre à la police se suivre en temps réel les pérégrinations de chacun d'entre nous dans les rues d'une ville et de savoir à chaque instant où nous nous trouvons. Les outils de géolocalisation ou de bornage présents dans nos i-phones et dans nos portables permettent de dresser un historique précis de nos déplacements passés. Nos messages sur les réseaux sociaux ou sur nos e-mails permettent de savoir exactement ce que nous pensons et avec qui nous sommes rentrés en contact ; l'historique de nos paiements par carte bleue rend possible la connaissance exacte de nos habitudes de consommation ; des radars routiers ultra-performants permettent désormais d'édicter automatiquement des amendes pour des infractions d'ailleurs souvent très contestables ; des techniques biométriques de plus en plus sophistiquées, comme la vérification de la pupille de l'œil ou les tests ADN, permettent de vérifier avec une quasi-certitude notre identité ou détecter les trace de notre présence passée dans un lieu donné....

Bref, il sera bientôt techniquement possible à la police de pratiquement TOUT savoir sur chaque individu et de le pister en permanence.... Avec de tels moyens d'investigation, il n'aurait pas fallu longtemps à la Gestapo pour arrêter TOUS les Juifs, TOUS les résistants, et même TOUTES les personnes éprouvant un début de sympathie pour de Gaulle.

Mais quels sont exactement ces moyens ? Je détaillerai successivement : 1) La surveillance vidéo ou radar ; 2) Les techniques numériques ou biométriques ; 3) Enfin, les différents outils d'intelligence artificielle et de traitement de masse des données qui permettent de réaliser sur chaque individu un dossier extrêmement complet en stockant, analysant et synthétisant les informations collectées.

## Vidéosurveillance et radars routiers : souriez, vous êtes filmés

Les progrès des techniques de surveillances vidéo ne concernent pas que la Chine. En France également, nous sommes confrontés à des évolutions de même nature. Le 31 août 2019, par exemple, un attentat fut commis devant un supermarché de Villeurbanne. A priori, la police ne disposait d'aucune information sur l'identité du ou des suspects. Mais l'exploitation des caméras de surveillance vidéo sur le lieu de l'attentat permit d'identifier l'image du coupable : un homme au visage assez flou, mais muni d'un sac à dos et circulant à vélo. En suivant cette personne à travers le réseau de caméras vidéos installé dans toute la ville, il fut relativement facile pour les policiers - même en l'absence d'un logiciel automatisé qui aurait permis des recherches encore plus rapides - de suivre pas à pas le suspect jusqu'à son domicile, permettant ensuite son interpellation (27). Issue sans doute heureuse, mais qui témoigne également des extraordinaires progrès des moyens de surveillance vidéo dans les grandes villes françaises. Ceux-ci prennent trois formes complémentaires : l'augmentation quantitative du nombre de points de contrôle ; l'amélioration qualitative des outils de surveillance ; et la mise en place de structures puissantes de stockage et d'analyse des données.

### **Le resserrement constant de la vidéosurveillance**

Ce n'est un secret pour personne : le nombre de caméras vidéo a littéralement explosé en France au cours des 30 dernières années, sous le double impact du développement des systèmes de sécurité publics et privés (Mucchielli, [B21]) :

- Environ 3500 communes en France seraient aujourd'hui équipées de systèmes de vidéosurveillance. C'est par exemple le cas de presque toutes les 60 plus grandes villes et de près de 90 % des communes situées en zone urbaine ainsi que des villes de 15000 à 150000 habitants. Mais les systèmes de vidéosurveillance se développent également rapidement dans les communes de petite, voire en zone rurale.
- Les systèmes de surveillance vidéo couvrent d'ores et déjà la totalité des très grandes agglomérations comme Paris, Lyon et Marseille. Rien qu'à Paris intra-muros, on dénombrait officiellement, au 16 novembre 2018, 1 333 caméras de surveillance gérées par la préfecture (23).
- Au total, le nombre de caméras de vidéosurveillance de la voie publique, en croissance extrêmement rapide pouvait être estimé à environ 150000 en 2016, très au-dessus de l'estimation semi-officielle du CIPDR (environ 52000). Ces systèmes sont en général gérés par la police municipale, sauf dans le cas des plus grandes agglomérations comme Paris, où ils dépendent de la police nationale.
- Au développement de ces dispositifs de la voie publique s'est bien entendu ajouté celui des systèmes de surveillance installés dans les lieux privés ainsi que dans les réseaux de transports (bus, métro, chemin de fer). Si le taux d'équipement atteint pratiquement 100 % dans les structures les plus importantes (grands centres commerciaux, immeubles collectifs modernes de grande taille), il a également très rapidement augmenté dans les petits immeubles et les petits commerces (32). il paraît de ce fait « raisonnable d'estimer aujourd'hui le nombre total de caméras filmant des voies publiques et des lieux ouverts au public en France à environ 1,5 millions en 2018 ».

- La vidéosurveillance s'est également développée dans de nombreux pays étrangers. Par exemple au RU, où un programme d'équipement de grande ampleur, lancé au début des années 1990, a abouti dès le milieu des années 2000 à l'existence de 4 millions de caméras. A Londres, un simple citoyen allant faire ses courses était déjà à l'époque filmé plus de 300 fois (32).

- De nouvelles technologies d'observation comme les drones ou encore les caméras équipées de systèmes d'enregistrement sonores sont également apparus au cours des années récentes. On estime par exemple qu'aujourd'hui la seule Préfecture de police de Paris disposerait de plusieurs dizaines de drones d'observation. Ceux-ci sont encore utilisés la plupart du temps pour des opérations de surveillance exceptionnelles (manifestations, évènement mettant en danger l'ordre public..), ainsi que pour la surveillance de lieux particulièrement sensibles (bâtiments abritant un pouvoir politique, centrales nucléaires, etc.) Mais rien m'empêche techniquement qu'un jour, leur utilisation s'étende, au même titre que les caméras vidéos, au domaine de la sécurité quotidienne. Par exemple, des drones ont été utilisés aux cours de la crise du coronavirus pour vérifier le respect du confinement par la population parisienne (22).

- Enfin, la qualité des images filmées par les caméras vidéos s'est considérablement accrue : progrès spectaculaire de la définition et du rayon d'observation utile, possibilité d'orienter à distance ou de zoomer en fonction des événements observés, dispositifs de vision nocturne permettant d'obtenir des images de nuit, plus récemment ajout de dispositifs audio permettant d'enregistrer les sons et les voix.

Le résultat c'est qu'il n'est pratiquement plus possible de sortir de chez soi, surtout dans une grande ville, sans être filmé, et potentiellement espionné et suivi, par le réseau de plus en plus dense d'outils de surveillance qui quadrille les rues.

La vidéosurveillance est donc de ce fait l'objet de nombreuses critiques. Des associations mobilisées pour la défense des libertés, comme « Souriez, vous êtes filmés » (32) lui reprochent notamment : 1) le risque de fichage généralisé résultant de l'extension des moyens de contrôle ; 2) La perte de convivialité dont la vidéosurveillance serait le symbole ; 3) la possibilité de croisement des images avec d'autres informations telles sur les déplacements, les paiements, etc., conduisant à un risque de « contrôle social » généralisé.

Avec d'ailleurs un bénéfice plus d'incertain pour notre sécurité. C'est su moins l'opinion de Laurent Mucchielli [B21], qui met en doute l'efficacité de la surveillance vidéo en matière de lutte contre la délinquance. Il s'agirait plutôt selon lui d'un « bluff technologique », alimentant les gesticulations démagogique des élus, ouvrant ainsi de juteux marchés aux opérateurs privés et conduisant in fine à un gaspillage d'argent public. Ce développement coûteux de moyens de plus en plus intrusifs d'observation de la vie privée des citoyens ordinaires ne servirait finalement que de cache-misère à la perte d'autorité de l'Etat et à l'affaiblissement de son emprise réelle sur la société.

### **Le développement des radars routiers**

Le comportement des automobilistes fait également l'objet d'une surveillance de plus en plus sévère,

à travers notamment le développement des radars dédiés à la verbalisation des infractions routières. Entre les systèmes municipaux en zone urbaine et ceux installés par l'Etat sur les grands axes (et maintenant aussi sur des axes secondaires), on estime que le nombre de radars routiers en France est passé de pratiquement 0 en 1974 (date de la première vague d'implantation significative) à près de 5000 à la fin 2019, avec, une forte accélération en 2004 à la suite du lancement par le gouvernement de l'époque d'une grande politique de sécurité routière (33).

Simultanément, les progrès technologiques donnaient aux radars une capacité d'observation accrue au fil du temps (3), entraînant une forte augmentation des verbalisations. C'est ainsi qu'en 2017, 26,1 millions de « flashes » ont été émis par les radars, rapportant près d'un milliard euros, avant que ce montant ne décroisse significativement en 2018-2019 du fait des dégradations massives opérées notamment à l'occasion de la crise des « gilets jaunes » (cf. chapitre 5).

Et ces « progrès » ne sont près de s'arrêter : les radars routiers de nouvelle génération (radars tourelles, radars mobiles avancés...) possèdent en effet un pouvoir de surveillance démultipliée, à la fois en ce qui concerne la précision des observations, le champ spatial de la surveillance et le nombre d'infractions susceptibles d'être repérées simultanément. Le déploiement de ces nouveaux outils a d'ailleurs été accéléré par les dégradations récentes commises à l'occasion du mouvement des gilets jaunes(3). De ce fait, près de 400 radars tourelles ont été installés en 2019, avec un triplement prévu de ce chiffre en 2020.

Ce développement des radars routiers en France a été l'objet depuis une quinzaine d'années de critiques convergentes de la part de nombreux auteurs, comme Jean-Gustave Padioleau, Airy Routier Sylvie Lidgi, Philippe Vénère ou encore Jean-Luc Nobleaux (3). Ceux-ci dénoncent l'opacité du système géré par une bureaucratie inefficace, son instrumentalisation au service d'un État axé sur le tout répressif et qui n'aurait d'autre but que de d'infantiliser et de contrôler la population transformer d'honnêtes citoyens en délinquants, ou encore l'utilisation du prétexte de la sécurité routière pour justifier un racket fiscal via des amendes massives sanctionnant souvent des comportements en fait peu dangereux.

### Surveillance numérique : un espion dans votre poche

A ce premier cercle de surveillance sur la voie publique s'en ajoute un second, encore beaucoup plus invasif et pervers parce qu'il permet de rentrer beaucoup plus avant dans l'intimité de l'individu, et cela avec sa complicité involontaire. Il s'agit des différents outils numériques devenus de plus en plus indispensables à notre existence, mais qui peuvent également aisément se transformer en outils d'espionnage particulièrement efficaces :

- Les téléphones cellulaires représentent une infinie source d'informations sur vous-même. Comme le dit le rappeur Booba, « *La plus grosse balance avant toi c'est ton cellulaire* ». (4) Grâce à vos mails, SMS, MMS, messenger, la police peut avoir facilement accès à tous vos petits secrets. Elle peut identifier le lieu où vous vous trouvez et suivre vos déplacements grâce aux outils de géolocalisation. Les téléphones portables conservent également la mémoire de tous les appels effectués et reçus, ainsi que du lieu où ces communications ont eu lieu à travers le système de bornage. Quant aux systèmes

de reconnaissance vocaux, ils permettent d'identifier, au simple son de sa voix, n'importe quel interlocuteur.

- Accessoirement, les portables pourraient également être utilisés comme des moyens d'espionnage par des puissances étrangères. En témoigne la crainte exprimée par les autorités américaines quant à l'éventuel développement par la Chine d'un espionnage de masse via les smartphones Huawei et ZTE (2). Une crainte qui a d'ailleurs contribué à la prise de conscience sur les possibilités infinies d'intrusion de ces engins dans la vie privée: installation de logiciels espions, piratage, interception des e-mails et recueil d'informations sur les réseaux sociaux, stockage de masse des données, télévision intelligente...
- Les cartes bleues enregistrent désormais le montant, le lieu, la date et l'objet de chacune de vos transactions et retraits bancaires. Elles permettent donc de savoir, entre autres, ce que vous consommez, quels sont vos goûts et vos habitudes, et bien sûr à quel endroit et à quelle date vous avez effectué chacune de vos dépenses.
- Les logiciels de géolocalisation implantés dans votre i-phone ou sur votre véhicule, de type Waze ou google-maps, peuvent être utilisés de deux manières distinctes par la police, avec d'ailleurs une précision de plus en plus grande à mesure que les outils de repérage s'améliorent (1)<sup>23</sup> : 1) soit pour connaître l'historique de vos déplacements et de vos localisations en consultant les mémoires correspondantes via une perquisition numérique sur vos propres terminaux ou une réquisition des bases de données des opérateurs ; 2) soit pour suivre vos déplacements en temps réel, via le placement de balises.
- Les ordinateurs, portables ou fixes, fournissent un nombre inépuisable de données sur les sites web que vous avez consultés, les documents que vous avez téléchargés. Sans même parler de l'exploitation de leur mémoire (ainsi que de celle des disques durs), qui permet d'accéder à toute votre vie personnelle : écrits, vidéos et images stockées, listes d'adresses...
- L'examen de vos e-mails et de vos messages sur les réseaux sociaux permet de savoir avec qui vous correspondez ainsi que la teneur de vos échanges, et donc en particulier vos opinions politiques ou vos lubies sexuelles.
- Vos différents badges d'accès (à votre lieu de travail, votre parking, etc.) permettent de recueillir de nombreuses informations sur vos horaires d'arrivée et de départ, donc de présence dans différents lieux.
- Les progrès de la domotique interconnectée permettent de recueillir sur vous, à l'intérieur même de votre domicile, un nombre considérable d'informations sur votre vie privée : à quelle heure vous

---

<sup>23</sup> Il existe différentes techniques de géolocalisation : par géocodage, GSM, satellite, Wifi, adresse ip, RFID. On peut coupler ces différentes technologies pour plus de précision. Toutes ces informations peuvent être communiquées à une plate-forme de géolocalisation, qui fournit à l'utilisateur (mais aussi le cas échéant à la police) toutes sortes d'informations utiles, soit sur sa géolocalisation en temps réel, soit sur son historique de géolocalisation.

vous trouviez chez vous, quelle musique vous avez écoutée, à quel moment vous avez mangé, quelles sont vos heures de sommeil, etc. Et encore heureux si des micros dissimulés dans vos enceintes acoustiques ne permettent pas également de savoir quelle a été la teneur de vos conversations privées !!! Bref, nous sommes vraiment en train de rentrer dans le monde de Big Brother !!

### Big data et intelligence artificielle : Big Brother sait tout de vous

Ces différents outils de surveillance se sont initialement développés de manière non coordonnée, et chacun selon des objectifs spécifiques (surveillance des infractions routières, de la sécurité des lieux privés, etc.). D'autres n'ont même pas été au départ conçus comme des instruments de contrôle, leurs potentialités en ce domaine ne se révélant qu'au hasard d'une enquête avant d'être intégrés dans la panoplie ordinaire des outils d'investigation policière (GPS, WAZE, bornage des portables, fadettes...). Bref, leur mise en service au profit d'une « société de la surveillance » s'est faite dans un premier temps sans plan d'ensemble.

Des évolutions récentes, cependant facilitent désormais la mise en commun de ces différents outils et des informations qu'ils recèlent au service d'une surveillance numérique de masse généralisée (13) :

- La puissance des moyens de stockage s'étant significativement accrue, il devient possible de conserver beaucoup plus longtemps les images et les informations, ceci ouvrant la terrifiante perspective d'un « big brother » à la mémoire quasiment ineffaçable, conservant pour l'éternité la trace nos petits secrets sans méchanceté comme de nos éventuelles turpitudes... Par exemple, alors que la plupart des enregistrements vidéo, réalisés dans le cadre d'une surveillance en temps réel, étaient auparavant très rapidement détruits, notamment du fait de capacités de stockage limitées, ils peuvent désormais faire l'objet d'une conservation beaucoup plus durable<sup>24</sup>.
- La compatibilité croissante des systèmes d'enregistrement et de stockage ; ainsi que le développement des logiciels d'analyse utilisant de plus en plus l'intelligence artificielle, permet l'exploitation croisée des données brutes provenant de différentes sources (surveillance vidéo publique et privée, bornage des portables, géolocalisation des véhicules et des I-phones...). Celles-ci peuvent ainsi être recoupées pour reconstituer rapidement l'itinéraire d'un individu au cours d'une période de temps donnée et recueillir des informations nombreuses sur ses rencontres ou les actes auxquels il s'est livré à chaque étape de ce parcours (voir le débat engagé au printemps 2020 sur la mise en place d'une application de traçage permettant d'identifier toutes les personnes ayant été en contact avec un individu contaminé par le coronavirus (34)).
- Les progrès spectaculaires des dispositifs de reconnaissance faciale rendent par exemple techniquement possible, grâce au couplage du système vidéo à une banque de données d'images, de reconnaître et de suivre en permanence n'importe quel individu fiché (ce fichage pouvant

---

<sup>24</sup> Il existe trois types de systèmes de traitement des images coexistent : salle de surveillance dédiée pour les structures les plus importantes (hypermarché, grandes usines, voie publique des grandes agglomérations...) ; systèmes de surveillance à distance par un prestataire spécialisé ; enfin simple stockage des images en vue de visionnage en cas d'incident sans couplage avec un système de sécurité en temps réel.

éventuellement concerner la totalité de la population, comme c'est par exemple d'ores et déjà le cas en Chine, cf. supra). A cela s'ajoutent les différentes techniques de reconnaissance bionique (pupille de l'œil, voix, empreintes digitales...), de plus en plus utilisées notamment pour autoriser l'accès à des outils numériques personnels. Quant aux tests ADN, ils font désormais partie de la panoplie de base de la police scientifique dans le cadre de toutes sortes d'enquêtes pénales.

Nous approchons donc du point où il sera théoriquement possible en permanence, à travers un dispositif de surveillance interconnecté, de savoir où se trouve chaque individu, ce qu'il fait, ce qu'il écrit ou ce qu'il dit, et avec qui il communique (34).

Bref, le développement du traitement de données de masse rend donc désormais possible la mise en place d'un système de contrôle social sans équivalent dans l'histoire humaine. Comme le dit Bernard Barbier, l'ex-directeur technique de la DGSE (13) : « *Ce qu'on appelle le 'Big Data' amène une capacité d'intrusion énorme sur les citoyens (...) qui n'a jamais existé dans l'histoire de l'humanité* ». Un risque bien mis évidence par le réalisateur Marc Meillassoux dans son biopic « Nothing to hide ». A partir d'une surveillance de l'iPhone et le MacBook d'un jeune homme appelé Mister X, il montre qu'il est possible de faire parler ces traces, jusqu'à obtenir une compréhension très fine de son mode de vie et de ses habitudes. Et cela même si Bugbrother (17) émet quelques doutes sur la possibilité technique et financière de cette surveillance de masse généralisée, qui devrait mobiliser des moyens gigantesques pour entrer vraiment dans les faits.

### Les risques d'une surveillance hors contrôle

Les progrès spectaculaires des techniques de surveillance ont donc pour conséquence qu'il est aujourd'hui matériellement possible de mettre en place une société du contrôle généralisé où chacun d'entre nous est susceptible d'être en permanence suivi et épié. Le contrôle juridique de l'utilisation de ces technologies nouvelles constitue désormais de ce fait un enjeu majeur pour la préservation des libertés publiques (34).

Certains auteurs s'inquiètent à cet égard de la passivité des citoyens, qui auraient trop tendance à accepter sans réagir que leurs données alimentent les appareils de surveillance de masse gérés par les GAFAM. Comme le dit Edward Snowden : « *Dire que la protection de la vie privée ne vous intéresse pas parce que vous n'avez "rien à cacher" c'est comme dire que la liberté d'expression est inutile parce que vous n'avez rien à dire.* »

Cette attitude de « benign neglect » serait encouragée par le sentiment rassurant que l'utilisation de ces terrifiantes techniques de contrôle est fortement réglementé par la loi dans notre Etat de droit, avec ses normes juridiques extrêmement protectrices des libertés individuelles. Selon ce raisonnement rassurant, la police n'aura jamais tous les pouvoirs. Il reviendra en effet toujours au juge de décider, en dernier ressort, de la légalité d'une procédure de surveillance ou de la validité d'une décision de privation de liberté.

Mais en êtes-vous si sûr ? En fait, la tendance constante de ces dernières années est au contraire d'étendre progressivement les possibilités juridiques d'utilisation de ces nouveaux outils. Bien entendu, les justifications sont solides, et les arguments parlent au cœur ou aux peurs de chacun

d'entre nous. Lorsqu'un terroriste est empêché de passer à l'acte par la surveillance de ses communications, lorsqu'un assassin est pisté jusqu'à son domicile par le réseau de vidéo-surveillance urbain, lorsqu'un violeur est piégé par ses traces ADN, lorsqu'une contamination est stoppée par l'identification de toutes les personnes avec lesquelles un malade contagieux a été en contact, comment ne pas applaudir des deux mains aux progrès de cette police scientifique qui parvient ainsi, mieux qu'autrefois, à mettre les malfaiteurs hors d'état de nuire ?

Les garde-fous juridiques à la mise en place d'une société du contrôle généralisé reculent donc chaque jour un peu plus sous la pression des enjeux sécuritaires, les angoisses légitimes des citoyens étant instrumentalisées pour justifier des utilisations de plus en plus intensives, et, partant, liberticides, des nouvelles technologies de surveillance. Simultanément, les garanties juridiques contre cette intrusion policière permanente dans nos vies deviennent de plus en plus fragiles. Et cela, non seulement du fait de l'évolution du droit, mais aussi de la dégradation de la qualité du système judiciaire, comme je vais maintenant tenter de le montrer.

### Le déclin du rôle protecteur du système judiciaire

Non seulement les dispositions protectrices du droit contre l'arbitraire de la police s'affaiblissent, mais la justice elle-même traverse aujourd'hui, en tant qu'institution, une grave crise régressive qui réduit sa capacité à garantir les droits des citoyens.

Cette crise prend plusieurs aspects distincts : une dérive possible vers l'instrumentalisation politique de la justice ; une dégradation généralisée de la qualité des procédures judiciaires ; un risque multiforme de rupture d'égalité entre les citoyens devant la loi ; enfin la tentation d'instaurer une sorte de justice au rabais, sous forme de procédures bâclées, voire de décisions sous-traitées à des acteurs privés non assermentés...

### Justice aux ordres ou désordre dans la justice ?

Certains craignent tout d'abord, la dérive de la justice vers une forme d'arbitraire, pouvant aller jusqu'à une instrumentalisation aux ordres du pouvoir politique :

- Arbitraire lorsque des juges, eux-mêmes politiquement très engagés - le plus souvent de gauche - , vont intégrer dans leurs décisions un biais idéologique : condamnations excessives et injustes de militants patriotes (Génération identitaires, Eric Zemmour, Renaud Camus...) sur la base d'accusations mal démontrées ou délibérément grossières, alors que des faits similaires ne sont punis que très légèrement, voire pas du tout, lorsqu'ils sont commis par des militants dits progressistes (Extinction Rebellion...); décisions des commissions d'expulsion des sans-papiers variant du tout au tout selon qu'elles sont composées de juges pro ou anti-migrants (voir chapitre 4)
- Condamnation parfois disproportionnée de simples particuliers pour motifs futiles, selon le bon plaisir du juge – comme ce « gilet jaune » condamné en 2019 à huit mois de prison, dont cinq avec sursis, par le tribunal correctionnel de Vesoul pour avoir divulgué l'adresse personnelle du procureur de la République de Besançon sur Facebook (10) ; ou comme cet autre gilet jaune lourdement condamné pour avoir partagé sur sa page facebook des menaces de mort - s'apparentant plus à un

propos véhément qu'à une véritable menace – contre le ministre de l'intérieur. Comme le dit Eric Dupont-Moretti (20) : « *L'institution judiciaire n'est pas un sanctuaire, elle est également exposée au corporatisme ou à l'idéologie* ».

Cet arbitraire peut-il aller jusqu'à instrumentalisation politique de la justice ? C'est en tout cas ce qu'affirment plusieurs commentateurs à propos d'affaires récentes : procédures express pour emploi fictif contre François Fillion au moment de la campagne présidentielle de 2017 ; persécution judiciaire contre le RN et ses dirigeants ; perquisitions mouvementées menées par le parquet financier dans les locaux de la France Insoumise en 2019...

C'est d'ailleurs à la suite de cet incident que Jean-Luc Mélenchon a dénoncé, dans un pamphlet récent [B20], l'évolution autoritaire des régimes libéraux à travers de ce qu'il appelle le « lawfare », c'est-à-dire l'instrumentalisation de la justice contre les opposants politiques. Selon lui, la lutte contre le terrorisme aurait en effet constitué le déclencheur d'un mouvement de régression massif des libertés publiques et individuelles : toutes les mesures liberticides adoptées à cette occasion, présentées au départ comme provisoires, ayant ensuite été inscrites dans la loi, instaurant de ce fait un régime d'Etat d'urgence permanent. Et cet arsenal répressif, en principe destiné à lutter contre le seul terrorisme, aurait rapidement été utilisé contre des mouvances politiques aux idées certes parfois radicales, mais ne prônant pas la violence : militants écologistes, syndicalistes de gauche, gilets jaunes qui ont fait l'objet d'une répression particulièrement violente entre la fin de l'année 2018 et le printemps 2019. Une terrifiante dérive vers un Etat autoritaire disposant désormais d'instruments efficaces pour persécuter les opposants un peu véhéments qui lui déplairaient.

Cette répression frappe d'ailleurs aussi bien à droite qu'à gauche, comme le souligne encore une fois Régis de Castelnaud (11) : « *Emmanuel Macron et ses soutiens passent leur temps à mettre en avant l'opposition binaire qui existerait entre le progressisme qu'ils incarnent et la barbarie qu'ils imputent à leurs opposants souverainistes. Ce sont pourtant eux qui malmènent la République et travaillent à détruire ses précieuses libertés. Ces gens-là sont dangereux.* » (voir également chapitre 4).

### Egalité devant la loi, vraiment ?

En principe, la loi française s'applique partout et pour tous de la même manière. Et cependant, la pratique s'avère aujourd'hui bien différente, et les formes d'inégalité devant la loi semblent se multiplier :

- La complexité technique croissante du droit crée une égalité considérable entre des populations ayant les moyens d'accéder à des services juridiques de qualité et les autres. Par exemple, les personnes bénéficiant d'un bon niveau de culture juridique et générale sont a priori beaucoup à même de s'orienter dans le labyrinthe des textes et des procédures que celles dotés d'un bagage plus frustré. Et ce n'est pas l'aide judiciaire gratuite, exercée de manière souvent très sommaire par des avocats sous-payés, qui permet de réellement palier à cette inégalité (voir également chapitre 1).
- Capables de jouer sur le temps long et de mettre en place toutes sortes de procédures d'évitement, les grosses structures (entreprises, administrations...) sont relativement insensibles aux lenteurs de la

justice, voire peuvent les mettre à profit à leur bénéfice, alors qu'une longueur excessive des procédures peut entraîner des conséquences extrêmement dommageables pour les petits justiciables.

- L'apparition de véritables zones de non-droit, échappant de fait à la loi républicaine, sur le territoire français, n'a pas eu seulement pour conséquence une dramatique dégradation des conditions de sécurité pour les populations ayant le malheur d'y habiter. Elle limite aussi la possibilité pour ces populations d'accéder à des procédures judiciaires équitables, notamment pour demander la condamnation des délinquants ayant commis une infraction à leur encontre (cf supra et (35)). Sans même parler des actuels projets de lois permettant d'exempter certaines catégories de populations, comme par exemple les mineurs de 13 ans, de toute poursuite pénale, privant ainsi de facto leur victimes de toute protection contre leurs méfaits.

- A cela s'ajoute la multiplication des textes visant à assurer une meilleure défense des droits des accusés ou encore de personnes supposées être en situation de précarité sociale (locataires défaillants, squatteurs...). Détournés de leurs bonnes intentions initiales, ces textes permettent trop souvent aux délinquants d'échapper aux rigueurs de la loi ou à des personnes malhonnêtes de tirer profit des protections juridiques qui leur sont octroyées pour piétiner durablement les droits de leurs victimes.

- Régis de Castelnau dénonce également dans (21) l'existence d'une justice à deux vitesses ; d'une part instrumentalisée par le pouvoir politique pour poursuivre les opposants ; et d'autre part décriminalisant de fait toute une série d'infractions par manque de moyens ou pour éviter les problèmes avec certaines populations.

### Des tribunaux débordés

De plus, faute de moyens, la justice en France fonctionne de plus en plus mal :

- Une enquête publiée par le Syndicat de la magistrature met en évidence le niveau très élevé de la charge de travail pesant sur les juges, avec des conséquences négatives sur leur vie privée et professionnelle, mais aussi indirectement sur le fonctionnement de la justice en France : durée des procédures, qualité des décisions, etc. (9)

- Le "Tableau de bord de la justice 2016" publié à mi-avril 2019 par la Commission européenne montre la situation très médiocre de la France, caractérisée par des budgets faibles, un manque d'effectifs et une excessive longueur des procédures : par exemple, en 2014, il n'y avait dans notre pays que dix juges professionnels pour 100000 habitants, soit deux fois moins que la moyenne des Etats membres de l'Union européenne (21 juges pour 100000 habitants). La France pointe également en bas du classement en matière de longueur des procédures : « *en première instance, un Français devra attendre en moyenne 304 jours pour voir son cas jugé, contre 19 jours au Danemark, 91 aux Pays-Bas, ou 133 en Suède.* » (14).

Cette situation peut se traduire, à terme, par une dégradation du service public de la justice : tribunaux engorgés, procès bâclés, droits des prévenus bafoués (cf. infra).

## La tentation d'une Justice au rabais

La crise d'efficacité du pouvoir judiciaire conduit par ailleurs les autorités à envisager des mesures pour en abaisser les coûts ou pour fluidifier les procédures. C'est ainsi que la réforme de la justice votée en 2018, visant notamment à désengorger les tribunaux, s'organisait autour de deux principes : la simplification des procédures et la déjudiciarisation (15). Il apparaît malheureusement que beaucoup de ces solutions conduisent en fait à une dégradation de la qualité du service judiciaire, voire à la négation pure et simple de certains principes fondamentaux, comme le droit des justiciables à bénéficier d'un procès équitable et contradictoire :

- Mise en place de procédures de « plaider coupable » troquant une clémence du tribunal contre des aveux et une négociation de la peine permettant de faire l'économie d'un procès régulier, mais désacralisant du même coup l'exercice de la justice. Destinées à désengorger les tribunaux, ces procédures simplifiées privent en effet un nombre croissant de prévenus - et de victimes - du droit à un procès en bonne et due forme et détruisent la charge symbolique associée à l'édiction de la peine.
- Réduction du nombre de tribunaux ayant pour conséquence d'éloigner les justiciables de la justice.
- Traitement bâclé de certaines catégories d'infraction, comme lorsque les nombreux manifestants arrêtés à l'occasion de la crise des gilets jaunes furent jugés en masse en comparution immédiate, dans des conditions où les droits de la défense ont été scandaleusement bafoués ;
- Verbalisation automatique de certaines infractions, notamment routières, entraînant pour le plaignant les plus grandes difficultés à contester l'amende face à une justice robotisée, sans visage et inaccessible ;
- Tentation de sous-traiter l'exercice de pouvoirs d'ordre judiciaires à des tiers privés (comme par exemple la censure de propos jugés haineux confiée par la loi Avia aux grands opérateurs de réseaux sociaux, cf. supra).

Bref, une justice de moins en moins équitable, humaine, accessible et rapide. Et donc d'autant moins en mesure de garantir aux justiciables le respect de leur droits fondamentaux par ailleurs mis à mal par la multiplication des lois liberticides.

## L'Etat impuissant devant l'ensauvagement de la société

Si au moins cet Etat nous protégeait davantage à mesure qu'il devient plus autoritaire ! Mais non, pas du tout !! Il semble au contraire que, plus les droits des citoyens ordinaires se trouvent rognés, plus l'espace de liberté des gens honnêtes et respectueux de la loi se réduit, plus au contraire l'autorité de l'Etat se trouve bafouée et plus la sécurité publique se dégrade tandis que la société s'ensauvage. Pour masquer cet échec, les dirigeants de l'Etat sont de plus en plus tentés par le déni et par d'inutiles gesticulations autour de politiques-prétextes. Cette situation est potentiellement génératrice de colère et de frustration au sein de la population.

## Un constat convergent sur l'autoritarisme étatique

Conséquences des évolutions précédentes : les observateurs sont aujourd'hui unanimes, tous bords politiques confondus, pour dénoncer un dangereux mouvement de recul des libertés en France.

A gauche de l'éventail politique, l'avocat syndicaliste Julien Brel dénonçait, au lendemain du vote à l'Assemblée nationale ce 5 février 2019 de la « Loi visant à renforcer et garantir le maintien de l'ordre public lors des manifestations », un recul considérable des libertés en France (38). Selon lui « *comme on ne répond pas aux légitimes revendications de ce mouvement populaire, on le décrédibilise, on le délégitime. On va faire en sorte de créer ces prétendus casseurs pour convaincre l'opinion publique que ce sont des manifestations auxquelles il ne faut pas se rendre.* ». Il observe également que toutes les mesures de l'état d'urgence anti-terroriste ont été inscrites dans la législation classique. De la répression violente des manifestants aux perquisitions contre les journalistes, la France serait ainsi devenue « *un pays qui viole les Droits de l'Homme (...), qui est régulièrement condamné par la Cour européenne des Droits de l'Homme sur des violations des droits fondamentaux* ».

A droite, Baptiste Créteur (36) considérait déjà en 2015 que « *la Présidence Hollande (s'est traduite par) 3 ans de recul des libertés individuelles* », par la mise en place d'une société de surveillance tous azimut et par de profondes menaces contre la liberté d'opinion. Faire du racisme un délit, en particulier, reviendrait à criminaliser toute opinion non conforme à la doxa du politiquement correct, dans la mesure où la définition même du racisme peut être étendue à l'infini pour punir in fine toute prise de position hostile, entre autres, à l'immigration de masse et à la menace islamiste (voir également chapitre 4).

Du côté de la société civile, Jean-Marie Delarue, nouveau président de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, s'inquiétait également en 2019 du recul de nos libertés fondamentales (18, 37), grignotées toujours davantage depuis plusieurs décennies par les gouvernements successifs, au point d'être aujourd'hui en très mauvais état : « *Au nom de la sécurité, toutes nos libertés sont menacées (...). On n'arrête pas de nous dire que 'la sécurité est la première de nos libertés', selon une formule désormais consacrée. C'est faux ! La sécurité est éventuellement l'une des conditions de notre liberté. Cet aphorisme est une dangereuse illusion qui pousse depuis plusieurs décennies les gouvernements à grignoter nos libertés toujours davantage* », en votant des lois liberticides dont on n'avait pas besoin. (...) *Les droits de l'Homme, ce n'est pas un machin qu'on met en avant de temps en temps comme une cerise sur le gâteau, ce n'est pas une décoration ni un sapin de Noël qu'on installe une fois par an, c'est la base de tout* ».

Quant au défenseur des droits, Jacques Toubon, il dénonce dans son rapport annuel d'activité 2019, un « recul des libertés fondamentales » et une « logique sécuritaire » croissante : un constat déjà formulé les années précédentes mais rendu plus pertinent encore, selon lui, par la gestion de la crise des « Gilets jaunes (19). « *Telle une pilule empoisonnée, le régime d'exception de l'état d'urgence, en place durant près de deux ans, est venu contaminer progressivement le droit commun, fragilisant l'État de droit ainsi que les droits et libertés sur lesquels il repose* », peut-on lire dans le rapport. « *La diffusion de cette logique (...) a contribué à poser les bases d'un nouvel ordre juridique, fondé sur la suspicion, au sein*

*duquel les droits et libertés fondamentales connaissent une certaine forme d'affaïssement, fragilisés par des mesures sécuritaires*". Le mouvement des "Gilets jaunes", qui s'est traduit par des milliers d'interpellations, aurait offert un nouvel exemple de cette dérive : *"Le nombre « jamais vu » d'interpellations et de gardes à vue intervenues de manière préventive, par exemple entre les 7 et 8 décembre, interpelle le Défenseur des droits sur le dispositif d'ordre public mis en place, le cadre juridique de ces interventions et les directives données qui semblent s'inscrire dans la continuité des mesures de l'état d'urgence",* peut-on lire dans le rapport.

L'avocat Eric Dupont Moretti fait un constat similaire (20) : *« En matière de liberté, notre société régresse considérablement. Depuis plusieurs décennies et dans un mouvement qui depuis n'a cessé de s'accélérer, les dirigeants politiques ont admis que leur prise sur l'économie déclinait irréversiblement, et ont alors cherché à déplacer leur tutelle et la justification de leurs mandats sur d'autres terrains. Sont alors apparus celui de la sécurité et celui de la réglementation... »* (...) *« conditions de garde à vue, comportement réactionnaire de la Cour de cassation, écoutes téléphoniques, secret professionnel des avocats - qu'un anti-sarkozysme primaire a cristallisé dans l'affaire des échanges personnels entre l'ancien Président de la République et son avocat, alors qu'il s'agit là du véritable viol d'une relation en théorie totalement sanctuarisée et donc d'un scandale absolu - : la France n'est définitivement plus le pays des droits de l'homme. »*

Du côté de la presse étrangère, Le «New York Times» s'alarmait déjà dès la mi-2017, d'une manière qui s'est depuis révélée prophétique, d'éventuels abus de pouvoir du nouveau Président de la République Emmanuel Macron (16). Face à une opposition affaiblie, et fort d'une importante majorité à l'Assemblée, celui-ci pourrait *«être tenté d'abuser du pouvoir exécutif»*, avançait le texte, qui donne en exemple la volonté d'inscrire dans le droit commun des dispositifs de l'état d'urgence, comme la banalisation des mesures privatives de liberté. – une volonté qui, comme on l'a vu, s'est concrétisée dès l'automne 2017. Le NYT estime *«inquiétant»* l'affaiblissement de l'autorité judiciaire censée encadrer ces mesures, et mentionne le risque d'*«une restriction permanente des droits constitutionnels des citoyens français»*.

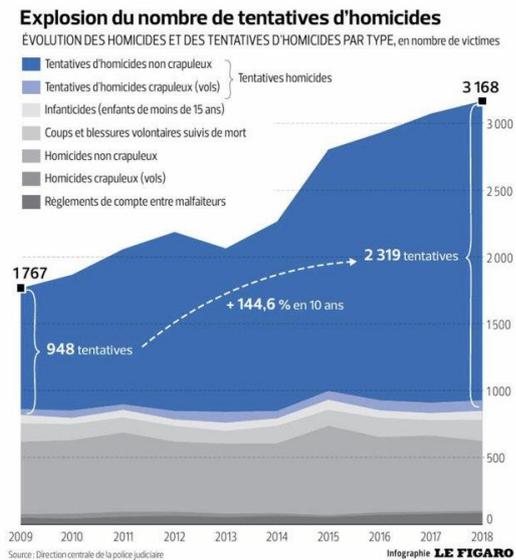
Enfin, dans *Sans la Liberté [B33]*, François Sureau observe qu'il existerait aujourd'hui un risque réel de voir se lézarder en France l'Etat de droit. Les indices en seraient nombreux et concordants : recul de l'autorité du juge du siège en tant que garant des libertés, confusion entre police administrative et judiciaire, police armée en guerre contre les manifestants, recours croissant au tiers censeur... Bienvenue donc dans ce monde nouveau, où la liberté ne serait plus considérée comme un droit fondamental, mais comme une concession octroyée par le pouvoir. Et où disparaîtrait progressivement le citoyen libre, peu à peu transformé en sujet, voire en délinquant en puissance.

En affirmant vouloir mieux garantir notre sécurité, l'Etat restreint ainsi progressivement la liberté des individus, seul fondement légitime de la société politique. Et cela sans même parvenir vraiment à atteindre les objectifs au nom desquels il commet ce forfait contre nos valeurs fondamentales.

### Un Etat dépassé par le déferlement de la violence

La dégradation de la sécurité publique se manifeste aujourd'hui en France de diverses manières :

Graphique 1



- Forte hausse, au cours des années récentes, de la criminalité de toute nature contre les personnes et contre les biens : vols, viols, cambriolages, agressions, homicides, etc. Avec en particulier une hausse très marquée des violences gratuites et notamment des tentatives d'homicides et homicides non crapuleux (graphique 1). Bref, une inquiétante dérive vers l'ensauvagement de la société.

- Multiplication des actes terroristes, commis soit par les individus isolés, soit par des groupes organisés et téléguidés de l'étranger – ces actes jouant d'ailleurs, comme on l'a vu un rôle majeur dans le développement d'une psychose collective poussant les citoyens terrifiés à accepter n'importe quelle restriction à leurs libertés dans

l'espoir d'être protégés des attentats.

- Montée générale des petites incivilités, dont les insultes et harcèlement sexistes ne constituent que la fraction la plus médiatisée ;
- Montée d'un climat d'antagonisme entre groupes ethniques ou-religieux ;
- Multiplication des émeutes et des violences en bande organisée ;
- Banalisation des actions auto-proclamées « non-violentes », ou « résistance passive » mais violant en fait gravement l'ordre public et les libertés fondamentales, menées par différentes groupuscules gauchistes ou « anti-système » (ex. : extinction rébellion).
- Montée des agressions, symboliques ou physiques, contre l'Etat et ses représentants, ainsi que des manifestations d'irrespect, d'hostilité, voire de haine contre les symboles de la nation française.
- Hausse très marquée de la proportion des crimes impunis – soit du fait d'une baisse des taux d'élucidation par la police (certaines techniques très vantées comme la vidéosurveillance se révélant d'ailleurs plutôt inefficaces, comme l'explique Laurent Mucchielli dans [B21]), soit parce que les tribunaux manifestent une clémence indigne vis-à-vis des coupables, soit parce que les peines prononcées ne sont jamais exécutées faute de place dans les prisons surpeuplées.
- Apparition d'une scandaleuse inégalité devant la Loi – et devant le simple droit à la sécurité - entre les différents quartiers d'une même ville, où des zones d'impunité pour les délinquants voisinent désormais avec celles où une répression tatillonne s'exerce sur les citoyens ordinaires (cf. supra) !!! Les gens honnêtes habitant dans les quartiers de non-droit apprennent peu à peu de ce fait la dure loi de l'omerta, fondée sur trois principes : 1) l'Etat et sa police n'ont aucun moyen de faire appliquer ici la loi républicaine ; 2) par contre, toute infraction à la loi non écrite des délinquants sera sévèrement

punie ; 3) il vaut donc mieux éviter de déposer une plainte parfaitement inutile, ou de collaborer avec une enquête de police, car ce comportement citoyen serait immédiatement suivi de représailles.

- Face à cet ensauvagement général, les institutions chargées du maintien de l'ordre public paraissent dépassées (cf. supra) : La police ne pénètre plus dans certains quartiers de peur d'être caillassée ou prise dans de véritables embuscades ; les tribunaux sont engorgés et les délais pour le jugement des coupables s'allongent sans cesse ; Les peines finalement prononcées par ces tribunaux sont de moins en moins exécutées faute de moyens et notamment de place dans les prisons.

- Le fait de n'exécuter qu'une partie, parfois très faible, de la peine édictée par les tribunaux est désormais considéré comme un droit acquis, et des délinquants avérés sont de ce fait rapidement libérés. Ils peuvent ainsi terroriser les victimes qui ont eu le courage de porter plainte tout en commettant de nouvelles infractions.

- Confronté à cette faillite de fait de la justice, le gouvernement réagit, non en accordant davantage de moyens à celle-ci pour protéger les honnêtes citoyens des bandits, mais en simplifiant les procédures, en dégradant la qualité du service public, et en libérant massivement les détenus pour désengorger les prisons.

- Cet affaiblissement général de l'Etat régalien affecte le moral de ceux qui chargée de la mise en œuvre du service public : les suicides de policiers ont ainsi atteint un record historique en 2019, avec 59 décès (5).

Bref, de recul en recul de l'Etat de droit, les délinquants et les fanatiques de toutes obédiences accroissent chaque jour un peu plus leur pouvoir de nuisance et d'intimidation, menaçant en toute impunité la sécurité et la liberté des citoyens ordinaires. Plus l'Etat devient autoritaire avec gens respectueux des lois, plus il perd sa capacité à faire respecter son autorité face aux délinquants et aux fraudeurs.

#### La tentation du déni et de l'activisme de façade

Face à cette situation d'échec sécuritaire, les autorités balancent entre le déni et la gesticulation (voir également chapitres 1 et 4) :

- Déni, lorsqu'elles en passent sous silence, voire maquillent les statistiques les plus inquiétants ou cherchent à masquer certains faits déplaisants, comme l'énorme proportion des minorités visibles parmi les auteurs de crimes et délits (voir par exemple mes textes **Voilà ce que ça donne** sur l'absence de statistiques ethniques de la délinquance et **Un exemple entre mille de fake news multiculturaliste** sur la stratégie du déni et de l'intox menée par le pouvoir en place pour créer un monde de faux-semblants).

- Pratique d'un activisme de façade destiné à donner l'illusion que le gouvernement mène une action efficace alors qu'en fait il ne fait que semblant de s'attaquer, par quelques gesticulations, à des questions secondaires. Un bon exemple de cette attitude étant donnée par la prétendue politique de lutte contre les violences faites aux femmes, alors que celles-ci ne sont qu'une manifestation parmi

d'autres d'une montée générale de la violence que l'Etat ne parvient pas à endiguer (voir entre autres mon article **Et si on repeignait les toilettes dames ?**).

- Enfin, au lieu de remédier par des solutions pratiques au manque d'efficacité de la police, nos dirigeants se contentent de tailler sans états d'âme dans les libertés publiques, tous en produisant des lois bavardes, mal fagotées et de ce fait inefficaces.

Mais ils risquent ainsi, in fine, de n'aboutir à des résultats décevants, voire contre-productifs, en matière d'ordre public. La répression des opinions, par exemple, risque d'avoir pour seul effet de stimuler un sentiment de persécution et de révolte latente dans l'esprit de ceux qui s'en estiment les victimes (voir chapitre 5).

Un gouvernement ne devient donc pas plus fort parce qu'il censure les libertés et les principes de l'Etat de droit. Il n'en devient au contraire que moins capable de se faire respecter. Le résultat, c'est, comme l'observe François Sureau [B33], que « *nous avons réussi le prodige d'asservir le citoyen en diminuant dans le même temps l'efficacité de l'Etat.* »

### Conclusion : un autoritarisme sans autorité

Une société rongée par la violence de masse ; des citoyens ordinaires de plus en plus inquiets pour leur sécurité ; des dirigeants confusément tentés de renforcer leur pouvoir par la mise en place de mesures d'autorité voire de musellement des opposants les plus dangereux ; tel est le sombre paysage de la France d'aujourd'hui, qui constitue aussi le terreau trop fertile d'une multiplication des lois liberticides. Et ces atteintes aux libertés sont d'autant plus dangereuses que, dans le même temps, la qualité du système judiciaire censé les défendre contre les abus de plus en plus probables se dégrade.

Nous sommes donc aujourd'hui confrontés au risque de la mise en place d'un état autoritaire, s'attaquant de plus en plus directement aux libertés fondamentales sous le prétexte d'assurer la sécurité des citoyens. Un Etat qui selon le paradoxe cher à Jean-François Revel, serait à la fois liberticide et faible, au lieu d'être, conformément à nos attentes, circonscrit mais fort.

Mais cet Etat n'est pas seulement en train de devenir autoritaire. Il devient également de plus en plus totalitaire, dans la mesure où il affiche de plus en plus ouvertement son projet de mêler de tous les aspects de la vie de ses citoyens. Il est désormais tenté d'imposer, sous prétexte de lutte contre les violences sexistes, le racisme, ou la stigmatisation des minorités, une norme morale contraignante sur nos comportements et nos pensées. C'est cette dérive multiculturaliste dont nous allons analyser les méfaits dans le chapitre suivant.

## Bibliographie complémentaire du chapitre 3

- (1) [Géolocalisation](#), Wikipedia
- (2) [Le smartphone, cet espion dans votre poche](#), Thomas Casvecchia, Le Soir, 2018
- (3) [Radar automatique en France](#), Wikipedia
- (4) [Sur les techniques de surveillance policières moderne](#), A l'ouest.info
- (5) [Suicide des forces de l'ordre : ces policiers qui viennent en aide à leurs pairs](#), Margaux d'Adhémar, Le Figaro, 2020
- (6) [Demain, la guerre de tous contre tous](#), Raffaele Alberto Ventura, le grand continent, 2019
- (7) [L'état d'urgence en France](#), Wikipedia
- (8) [Toujours plus de perquisitions, mais toujours aussi peu de garanties procédurales](#), Rémi Lorrain, Gazette du Palais, 2018
- (9) [Journées sans fin, burn-out : les magistrats français au bord de la crise de nerfs](#), Oliver Benis, France-inter, 2019
- (10) [Un gilet jaune condamné pour avoir divulgué l'adresse d'un magistrat sur facebook](#), le Parisien, 2019
- (11) [Destruction des libertés publiques : un projet politique déterminé](#), Régis de Castelnaud, 2019
- (12) [23 millions de chinois ne peuvent plus voyager](#), Martine Protais, l'ADN, 2019
- (13) [Doit-on se résigner à la surveillance numérique de masse ?](#), Nastasia Hadjadji, l'ADN, 2017
- (14) [La France au bas du classement de la justice en Europe](#), Profession Gendarme, 2019
- (15) [La justice peut-elle se passer de juges ?](#), France-Culture, 2018
- (16) [Le New-York Times s'alarme d'éventuels abus de pouvoir de Macron](#), Libération, 2017
- (17) [Pour en finir avec la surveillance numérique de masse](#), BugBrother, 2016
- (18) [Les libertés fondamentales en très mauvais état en France](#), Europe 1, 2019
- (19) [Jacques Toubon Dénonce un recul des libertés](#), Reuters, 2019
- (20) [L'hyper-moralisation pourrait notre société](#), Eric Dupond-Moretti, La tribune, 2015
- (21) [La justice aux petits soins pour Hollande et Griveaux](#), Régis de Castelnaud, 2020
- (22) [Coronavirus à Paris : La police utilise des drones](#), 2020
- (23) [Vidéo-verbalisation à Paris, où sont les caméras ?](#), Autoplus, 2019
- (24) [De l'Etat d'urgence à la loi renforçant la sécurité intérieure](#), www.vie-publique.fr
- (25) [A Shanghai, la reconnaissance faciale à l'affût des conducteurs sans permis](#), french.china.org.cn
- (26) [L'intelligence artificielle en Chine : surveiller et punir](#), Charles Thibout, www.april.org, 2019
- (27) [Explosion à Lyon : Un suspect interpellé](#), Le progrès, 2019
- (28) [Municipales : la sécurité, première préoccupation des français](#), Valeurs Actuelles, 2019
- (29) [Les deux-tiers des français ont une image négative de la justice](#), Valeurs actuelles, 2019
- (30) [Les recettes de Ségolène Royal pour lutter contre la délinquance des jeunes](#), le Monde, 2006
- (31) [Chine : les organisateurs de Marathon utilisent la reconnaissance faciale](#), 20 minutes, 2018
- (32) [Vidéosurveillance](#), Wikipedia
- (33) [Radars : voici le programme 2019 !](#), Autoplus
- (34) [Le contact tracking ou la généralisation du bracelet électronique](#), Jean-Baptiste Soufron 2020
- (35) [Seine Saint Denis : 5 maires en colère vont attaquer l'Etat](#), Nathalie revenu, Le parisien, 2019
- (36) [Présidence Hollande : 3 ans de recul des libertés individuelles](#), Baptiste Créteur, Contrepoints, 2015

- (37) [Les libertés individuelles en très mauvais état en France](#), Jean-Marie Delarue, le Figaro, 2019
- (38) [Julien Brel : il y a un recul considérable des libertés en France](#), Cécile Marchand-Ménard, 2019

## Liste des tableaux, graphiques, figures et encadrés du chapitre 3

Encadré 1 : De la difficulté de contester une assignation à résidence

Graphique 1 : Explosion du nombre de tentatives d’homicides

## Chapitre 4 : les lobbies multiculturalistes à l'assaut de l'Etat

Du politiquement correct à la guerre de tous contre tous

## Introduction : de l'Etat moral au chaos démocratique ?

Trois ou quatre fois au cours du XXème siècle, les sociétés européennes furent ébranlées par de puissantes vagues de contestation qui furent parfois sur le point de renverser les démocraties libérales. Il y eut le marxisme avec ses différents avatars, de l'ultragauche radicale à la social-démocratie réformistes ; il y eut tout l'arc-en-ciel des mouvements d'extrême-droite, du fascisme au nazisme en passant par les partis autoritaires ou populistes ; il y eut, dans leur infinie diversité, le florilège des mouvements contestataires issus de mai 1968, depuis les hippies californiens jusqu'aux gauchistes germanopratsins.

Nous vivons peut-être aujourd'hui, dans la continuité de ces crises successives, le premier ébranlement du XXIème siècle, sous la forme d'une vague multiculturaliste et mondialiste. Fondamentalement, cette idéologie remet en cause le droit d'un groupe humain s'auto-désignant comme « peuple », même s'il est localement majoritaire, à imposer de manière absolue ses valeurs et ses règles sur le territoire érigé par lui en espace de souveraineté nationale. Cette contestation s'appuie elle-même sur deux principes fondamentaux : d'une part l'affirmation du droit des minorités et autres groupes sociaux supposément opprimés (minorités religieuses, ethniques, femmes, etc.) à faire respecter leurs valeurs particulières face à la tyrannie supposée du groupe dominant ; d'autre part, l'affirmation de valeurs à caractère universel (ex : antiracisme...) rendant caducs les particularismes nationaux, et du même coup les souverainetés nationales que ceux-ci légitiment.

Parfois considéré comme un nouvel avatar du gauchisme auquel elle emprunte – en le généralisant à de nouvelles formes d'opposition entre groupes sociaux – le concept marxiste de lutte des classes -, cette vague multiculturaliste est porteuse de trois révolutions majeures : 1) une politisation beaucoup plus étendue qu'auparavant des rapports sociaux, puisque les relations, y compris d'ordre privé, entre individus appartenant à des soi-disant « communautés » distinctes (par exemple entre hommes et femmes, ou entre noirs et blancs) peuvent désormais être analysés en termes de relations de domination et de pouvoir entre ces groupes ; 2) une dé-légitimation de l'idée d'identité nationale fondée sur l'existence, sur un territoire donné, d'une mémoire historique et d'un système de valeurs partagés par tous – chaque groupe minoritaire pouvant désormais légitimement affirmer ses propres normes et sa propre mémoire face à celles du groupe dominant ; 3) une remise en cause violente de toutes les valeurs dites « conservatrices » liées à ces particularismes nationaux, au nom d'un universalisme réputé émancipateur - le gauchisme culturel ayant d'ailleurs ici quelques points de convergence avec le libéralisme mondialiste, ce qui explique, comme on le verra, certains rapprochements politiques a priori surprenants (cf. infra).

L'objet de ce chapitre n'est pas de proposer une analyse du phénomène multi-culturaliste, mais de comprendre comment il s'est aujourd'hui imposé au cœur de l'agenda politique de nombreux pays occidentaux, et ce alors même que beaucoup de ses revendications – lutte contre les discriminations ou pour l'égalité homme-femme – ne sont pas considérées comme prioritaires par la majorité de la population, se heurtant même parfois à son scepticisme voire à son hostilité. Ce succès est d'abord lié à l'habileté avec laquelle les différents lobbies multiculturalistes - féministes, LGBT, anti-racistes, écologistes, décoloniaux, et autres islamo-gauchistes -, ont réussi à s'infiltrer dans différents lieux de pouvoir et d'influence : 1) les médias, où la majorité des journalistes d'obédience progressiste diffusent un discours dominé par les idées du multiculturalisme et la dévalorisation simultanée des

idées conservatrices ; 2) les milieux associatifs, à partir desquels ils peuvent exercer un pouvoir d'influence et une forme de magistère moral en prétendant représenter « la société civile » ; 3) Les partis politiques, l'appareil d'Etat et les administrations, où l'on a pu observer des stratégies plus ou moins affirmées d'entrisme et de constitution de la part de différents lobbies plus ou moins occultes.

En jouant de manière coordonnée sur leurs différentes positions de pouvoir et d'influence, les lobbies multi-culturalistes ont alors su lancer des campagnes associant mobilisation associative, résonance médiatique, prise de parole politique et instrumentalisation de l'appareil d'Etat pour faire passer en force leur agenda politique. C'est ainsi qu'ont été votées en France, au cours des années récentes, un très grand nombre de lois censées protéger les droits des minorités – contre le déni mémoriel, la violence, le harcèlement, les discriminations, l'inégalité économique – mais qui, dans la pratique, comportent généralement un volet liberticide et contraignant contre la majorité de la population. Celle-ci est en effet sommée, sous la menace de punitions de plus en plus lourdes, d'ajuster ses croyances, ses déclarations et ses comportements de toute nature à la nouvelle législation. Ce dressage est par ailleurs légitimé par une lourde machine de propagande appuyée sur les médias et les systèmes d'enseignement publics. Et gare au contrevenant ou au simple déviant politique, qui, avant même d'être poursuivi et condamné par une justice sous influence, devra subir harcèlements et lynchages virtuels sur les réseaux sociaux !!

Cette nouvelle société, cependant, n'est ni plus juste ni plus apaisée que celle qu'elle ambitionne de supplanter. Rien ne prouve que les nouveaux droits particularistes dont les a doté le multiculturalisme protègent davantage les membres des groupes dits « minoritaires » que les anciens droits universels associés à la République laïque et indivisible. Et ce, notamment parce que le prétendu « multiculturalisme », en substituant au devoir de respecter la règle commune la revendication de droits particuliers, crée un risque de désagrégation du sentiment collectif et de repli des individus vers des groupes séparés et potentiellement antagoniques. Par ailleurs, les excès du gauchisme culturel, avec ses lois anti-discrimination et sa censure « politiquement correcte » provoquant au sein de la population une exaspération de plus en plus manifeste, peuvent conduire à un retour de bâton politique et à l'arrivée au pouvoir de gouvernements ultra-conservateurs ou populistes hostiles à ces évolutions.

## Le multiculturalisme, nouvelle pensée totalitaire ?

Véritable lame de fond politique et culturel qui ébranle aujourd'hui les fondements mêmes de la civilisation occidentale, le multiculturalisme affirme le principe selon lequel, dans une société donnée, les groupes minoritaires ne doivent pas être sommés de respecter une norme commune contraignante de comportement dictée par la majorité. Les règles de la vie sociale doivent donc viser à fournir un cadre viable à la coexistence de communautés distinctes par leurs croyances, leur modes de vie, leurs mémoire collective, leurs pratiques sexuelles – les communautés minoritaires bénéficiant à cet égard de la même reconnaissance que la communauté majoritaire. Je présenterai ce mouvement d'idée en m'appuyant largement sur le livre de Mathieu Bock-Côté, « *Le multiculturalisme comme religion politique* » [B4], dont les pages suivantes constituent pour l'essentiel un résumé critique.

### Du gauchisme marxiste au gauchisme culturel

Selon Mathieu Bock-Coté [B4], la pensée multiculturaliste ne constituerait en fait qu'une nouvelle expression des vieilles utopies de la gauche révolutionnaire, qui, ayant échoué dans son projet de subversion de la société capitaliste par la lutte des classes, aurait alors développé un nouveau discours radical fondé sur la défense des minorités. De nouvelles luttes émancipatrices, fondée sur la notion de droit des « communautés » opprimées, se sont donc substituées à l'ancien combat pour une société débarrassée de l'exploitation de l'homme par l'homme. Mais ces luttes d'un type nouveau s'attaquent désormais, au-delà du système capitaliste, aux fondements même de la civilisation occidentale par la contestation systématique des normes et valeurs dites « majoritaires ». Ce « gauchisme culturel » peut d'ailleurs paradoxalement très bien se concilier avec une pensée économique mondialiste et libérale en lui donnant une teinte progressiste - par exemple lorsque l'importation de main d'œuvre immigrée à bas coût est justifiée par un discours moralisateur sur le devoir d'accueil des anciennes puissances coloniales vis-à-vis des populations en provenance des anciennes colonies.

Né à l'occasion de la révolution de 1968 dans les milieux gauchistes qui y ont vu une sorte de « relooking » socio-culturel à leur vieux projet utopique de subversion de la société capitaliste, ce mouvement, au départ marginal, a commencé à jouer un rôle important dans la société américaine au cours des années 1980 et 1990. Depuis le début du XXIème siècle, il a commencé à gagner l'Europe, où il a rapidement pris de l'ampleur, insinuant ses thématiques au sein de tous les partis de gouvernement – gauche socio-démocrate puis droite libérale. Droit des femmes et des LGBT, promotion de la diversité, lutte contre les discriminations, sont ainsi devenus des thématiques politiques majeures alors même qu'elles ne correspondent pas aux priorités et aux attentes de la majorité de la population. Aux droits universels des humains se substituent désormais les droits particuliers des minorités. Comme le dit Chantal Delsol (1): « *aujourd'hui, les droits universels des humains quels qu'ils soient, c'est-à-dire hors leurs appartenances sociales et autres, s'éclipsent pour laisser place aux droits des groupes comportementaux ou identitaires. Il y a les droits des femmes. Les droits des homosexuels, les droits des «LGBTQI», etc. Ils renvoient à des possibilités légales d'adopter certains comportements, qui revendiquent à grand bruit d'être aussitôt traduits en droits inaliénables, suscitant un nuage de droits concernant tous les domaines de la vie, et figeant (c'est bien le but) ces comportements dans le marbre comme s'il s'agissait de dogmes théologiques.* »

## De la défense des minorités à la remise en cause de la démocratie représentative

Le multiculturalisme exerce également une influence destructrice sur les relations entre individus, désormais politisées et déconstruites à l'aune des concepts de la lutte anti-patriarcale. Inégalité au travail, violence domestique, féminicide, harcèlement, rapports amoureux, partage inégal des tâches familiales : c'est en fait l'ensemble des rapports entre un homme et une femme, revu à l'aune de la stigmatisation systématique du premier et de la victimisation systématique de la seconde, qui font ainsi l'objet d'une réévaluation critique. Celle-ci n'épargne notamment pas la famille, qui de valeur-refuge paré toute les vertus, devient dans la vision des multiculturalistes le lieu d'une abominable exploitation patriarcale. En ce sens, mon texte [Famille : Ne vous y trompez pas](#) montre comment le néo-féminisme contemporain, plus qu'un instrument de libération, apparaît au contraire comme un outil de destruction de cette dernière institution libre et autonome qu'est la famille, au profit d'une part de l'Etat soucieux de se substituer à l'autorité parentale et d'autre part du marché – les entreprises privées se réjouissant de voir apparaître de nouvelles sources de profits du fait de la désagrégation de l'ancienne cellule d'autoproduction familiale.

De manière plus générale, le multiculturalisme apparaît paradoxalement comme un outil de mainmise générale de l'Etat sur tous les rouages de la vie sociale et les interactions humaines les plus profondes, à travers le prétexte de la recherche d'une société inclusive. L'instrument, donc, d'une domination à caractère potentiellement totalitaire.

Détaillons les étapes de cette mise en tutelle : tout d'abord, pour lutter contre les discriminations dont seraient victimes les minorités, il faut les identifier et les mesurer : d'où l'émergence d'une sociologie diversitaire structurellement tentée, pour des raisons militantes, d'exagérer la réalité de ces discriminations, voire d'inventer des injustices imaginaires. Vient ensuite le temps de l'action politique, avec l'édiction de lois censées mettre fin à ces discriminations supposées par des politiques coercitives (quotas, normes de parité, discrimination positive, évaluation de toutes les lois et actions publiques au regard du critère de la lutte antidiscriminatoire, criminalisation des actes et propos supposément « discriminatoires », etc.). Afin d'assurer la mise en œuvre de ces politiques, des bureaucraties ad'hoc sont simultanément mises en place, qui vont bien sûr systématiquement surévaluer l'importance des enjeux en cause afin d'obtenir une augmentation de leurs moyens et une intensification de l'action dont elles ont la charge. Toute cette agitation militante encourage le développement d'une « compétition victimaire » entre différents groupes (ethniques, religieux, sexuels, etc.) pour parvenir au statut envié de victimes prioritaires et accéder de ce fait aux avantages des politiques anti-discriminatoires. L'appartenance à une minorité supposément victimisée devient alors pour chaque individu un « plus » par rapport à l'appartenance au groupe majoritaire, qui ne donne droit, lui, à aucun avantage. La société est alors entièrement reconstruite sous le prisme de l'appartenance communautaire et de la diversité supposément inclusive, ce qui conduit in fine à un processus de fragmentation sociale.

L'Etat multiculturaliste cherche même à fabriquer un peuple nouveau en remettant en cause le particularisme historique et culturel du peuple existant. Celui-ci est en effet sommé (du moins dans les pays occidentaux) de renoncer à sa propre mémoire majoritaire pour s'ouvrir à l'utopie universaliste. Les symboles accusés de reproduire la domination du groupe majoritaire (croix, crèches, etc.) sont évincés de l'espace public. L'histoire du pays est réécrite en la désoccidentalissant et en soulignant, de

manière souvent abusive, le rôle joué par les minorités. Les nouveaux arrivants ne sont plus sommés de s'intégrer dans le moule commun, supposément dépassé, des particularismes du groupe dominant. Le sentiment d'appartenance collective est alors censé se reformer autour de l'adhésion à des valeurs universelles et « hors-sol » de tolérance, de respect de la diversité et d'ouverture (droits de l'homme, lutte contre le racisme...).

Mais se trouve alors posée la question de la démocratie représentative. Celle-ci repose en effet sur l'idée d'un peuple défini par ses particularités, permettant ainsi de légitimer l'existence de frontières à l'intérieur et sous la protection desquelles le système représentatif peut fonctionner. Or, en faisant surgir la parole et l'expression des minorités, on met fin à la domination de la majorité qui fonde de facto la notion de « peuple indivisible ». L'ancien concept de « souveraineté nationale » doit alors s'effacer au profit de la mise en place de règles permettant aux groupes minoritaires d'être représentés en tant que tels, tout en refusant de reconnaître la supériorité des valeurs du groupe dit « dominant ». Ceci entraîne, entre autres méfaits, une judiciarisation de la vie sociale et politique à travers la défense systématique des droits des minorités et la criminalisation des pratiques dites « discriminatoires » devant les tribunaux, tout en disloquant la démocratie représentative par l'invasion des revendications minoritaires. Cela se traduit également par l'irruption massive du politiquement correct dans le langage, tandis que le groupe majoritaire est fermement incité à s'enthousiasmer devant la diversité, à reconnaître la différence comme un facteur intrinsèquement positif et à accepter la mise en place de politiques antidiscriminatoires volontaristes destinée à briser l'hégémonie de l'homme occidental.

#### La dé-légitimation des valeurs nationales et conservatrices

Cette vision multiculturaliste suppose également une réécriture de l'histoire, désormais sommée de conter la vie des gens ordinaires et des groupes sociaux concrets plutôt que de la chronologie des grandes politiques d'Etat. Cette nouvelle histoire doit également intégrer la vision des minorités opprimées et humiliées, supposément victimes des crimes et des fautes passées de l'Occident chrétien et colonialiste. La mémoire de la Shoah a joué un rôle déterminant dans l'émergence de cette nouvelle vision de l'histoire occidentale vue comme une expiation, ouvrant ensuite la voie à une sorte de compétition victimaire permanente entre les différentes minorités revendiquant elles aussi de statut de groupe opprimé.

L'idéologie de la mondialisation constitue en quelque sorte le pendant international du multiculturalisme. Elle s'appuie comme lui sur la mise en avant de valeurs universelles supposées supérieures aux valeurs nationales particularistes. Nous sommes dès lors fortement invités à renoncer à celles-ci pour considérer le sentiment d'appartenance à la collectivité comme résultant, non d'une adhésion d'ordre affectif à une mémoire historique, mais de l'établissement raisonné d'un contrat social entre personnes partageant ces mêmes valeurs universelles. Sur le plan politique et institutionnel, cela revient à admettre de fait la supériorité de la gouvernance mondiale ou européenne sur les souverainetés nationales, désormais dévalorisées et solidement corsetées dans un ensemble de contraintes externes qui les affaiblissent.

Petit à petit, cette idéologie a été adoptée non seulement par les partis de gauche, mais aussi par une bonne partie de la droite libérale, qui ne voyait là rien d'incompatible, bien au contraire, avec son

projet politique de mondialisation économique. Un individu détaché de son appartenance nationale est en effet aussi un agent économique globalisé, prêt à acheter et à consommer un produit fabriqué n'importe où dans le monde, et inversement, à travailler pour une entreprise ou dans un pays étranger afin de produire des biens et services destinés au marché mondial.

Mais cette convergence entre libéralisme et multiculturalisme a également pour conséquence une sorte de « désubstanciation » de la droite occidentale qui, de national-conservatrice, devient libérale-moderniste. Toutes les problématiques identitaires, les inquiétudes face au démantèlement des frontières sont alors désertées par la droite de gouvernement et abandonnées à l'extrême-droite. Ceci explique les succès électoraux des partis dits « populistes », tout en délégitimant les idées conservatrices désormais assimilées à l'extrémisme de droite, au racisme, au mépris de l'autre, etc.

Dans un espace politique peu à peu envahi par les idées dites « progressistes », le conservatisme n'est alors plus considéré que comme une déviance, diabolisée et décrite dans des termes insultants, dont il faut s'assurer en permanence qu'il ne porte pas en elle, comme une sorte de maladie, les germes de l'extrémisme de droite - un terme lui-même devenu une épithète facile pour disqualifier toute pensée hostile au progressisme multiculturaliste post soixante-huitard.

Celui-ci prend alors les traits d'une nouvelle religion politique, fondée sur une volonté utopique de libérer l'homme de tout héritage national pour le projeter dans l'universalité des valeurs partagées, et, au-delà, de redonner à l'Humanité sa pureté originelle, pacifique et fraternelle. Un projet si magnifique, si évident dans son énoncé même, qu'il n'est plus question de débattre avec ses adversaires : il suffit, après avoir dénoncé leur obscurantisme xénophobe, de les soumettre à un nécessaire redressement idéologique. On dérive alors progressivement vers une nouvelle forme de totalitarisme. « *Le multiculturalisme comme religion politique écrit une nouvelle page dans l'assujettissement de l'homme et dans la tentative de le décharner pour le libérer.* » [B4].

### Le multiculturalisme comme nouvelle forme du totalitarisme

Sans être à proprement parler une doctrine totalitaire se serait-ce que parce qu'il défend le droit à la diversité par rapport à la toute-puissance d'une norme unique – le multiculturalisme possède au moins trois traits qui le rapprochent des véritables totalitarismes qui l'ont précédé ; 1) il ambitionne de détruire entièrement le passé pour permettre l'avènement d'une société nouvelle ; 2) il méprise les mécanismes démocratiques et les contourne à travers une monopolisation du pouvoir par un groupe élitaire restreint ainsi que par l'affaiblissement des souverainetés nationales ; 3) enfin, il ne supporte pas la contradiction et ravale ses opposants au rang de criminels.<sup>25</sup>

**1. L'idéologie multiculturaliste a d'abord pour ambition de liquider le passé, y compris si nécessaire en faisant appel à des moyens de contrainte non démocratique :**

Cette haine du passé vient parfois se loger là où on s'y attendrait le moins, par exemple dans cette cousine germaine du multiculturalisme qu'est l'écologie. Celle-ci comporte en effet, dans certaines de

---

<sup>25</sup> J'évoquerai également dans cette section quelques exemples ayant trait à une idéologie cousine du multiculturalisme : l'écologie.

ses expressions et de ses conséquences, un projet caché d'éradication violente à caractère potentiellement totalitaire :

- Sur le plan économique, la pensée écologie est habituellement perçue comme une défense des petites structures artisanales et auto-suffisantes contre une société industrielle envahissante et prédatrice. Mais elle se révèle au contraire, une fois mise en œuvre sur grande échelle, comme un principe particulièrement pernicieux de destruction de ces petites économies traditionnelles et d'artificialisation/industrialisation du monde à travers le lancement de gigantesques programmes dits « de transition énergétique » comme les éoliennes [B5]. La destruction esthétique et matérielle du monde rural, les impacts massivement négatifs sur les activités agricoles ou halieutiques locales, constituent alors le prix à payer pour que les industriels concernés - souvent de grandes multinationales étrangères - puissent bénéficier – au nom de la défense d'un environnement qu'ils sont en fait en train de détruire – de l'énorme manne financière des subventions publiques.
- Sur le plan socio- culturel, l'écologie politique est départ assimilée dans l'esprit du public, à la vision bucolique d'un monde rural paisiblement intégré dans son environnement naturel, et constituant un refuge face excès de la modernité. Mais elle constitue, dans la réalité, un instrument particulièrement violent de destruction des traditions du pays profond : mises aux normes obligatoires et coûteuses des vieux bâtiments, accompagnées d'un discours de dévalorisation du monde ancien (la vieille maison de famille étant rabaissée au rang de « passoire énergétique » et taxée comme telle) ; activités traditionnelles perturbées par les exigences soi-disant écologiques des néo-ruraux (plaintes contre l'épandage de pesticides par les agriculteurs) ; saccage des campagnes pour satisfaire la bonne conscience et les besoins énergétiques des bobos urbains désireux de consommer de l'électricité réputée « verte »... Finalement, c'est tout un monde rural vivant tranquillement à sa manière que l'on somme, au nom d'un écologisme dévoyé, de renoncer à ses modes de vie traditionnels et de s'adapter à marche forcée à un soi-disant « progrès environnemental » sans doute largement illusoire.
- Au total l'écologie politique pourrait bien ne pas échapper aux dérives ayant affecté par le passé d'autres utopies comme le communisme. Le cycle est à chaque fois à peu près le même : une idéologie nouvelle paraît offrir des solutions simples aux problèmes de la société ; elle séduit de ce fait un grand nombre de gens, notamment au sein de la jeunesse et des élites intellectuelles ; son discours agressif et culpabilisateur réduit au silence les opposants, caricaturés sous les traits de réactionnaires ignorants. Une fois arrivés au pouvoir, ses zéloteurs lancent de manière autoritaire des gigantesques programmes, mobilisant d'énormes moyens, destinés à modeler la société selon leurs rêves ; mais ces projets présentent un caractère absurde, dont l'irréalisme reflète celle de l'idéologie dont ils sont inspirés, tandis que les nouveaux dirigeants font preuve d'une cupidité qui n'a rien à envier à celle, tant dénoncée par eux, de leurs prédécesseurs.

Cette mutation de l'écologie politique en une ambition de transformation radicale de la société pourrait-elle donc déboucher sur un nouveau totalitarisme ? C'est en tout cas ce que craint Pascal Bruckner (22)<sup>26</sup>. Selon le philosophe, l'écologie politique est en effet aujourd'hui à un tournant de son

---

<sup>26</sup> Voir également mes textes **Utopie écologiste, impasse sociale**, qui montre que l'écologie totalitaire est une héritière masquée du communisme et **Etat totalitaire et crise environnementale : chronique d'un cataclysme annoncé**, qui défend l'idée selon laquelle la crise environnementale peut devenir le terreau d'un Etat totalitaire.

histoire : ou bien elle épousera la démocratisation des sociétés ou bien elle débouchera sur des politiques autoritaires en pratiquant l'extension massive du domaine des interdits. Le philosophe voit à cet égard dans la volonté de certains écolos de « préserver le globe » une forme d'hubris et plaide, pour simplement chercher à préserver, à un niveau plus modeste, une certaine qualité de relation entre l'homme et la nature.

Mais, en delà du seul cas de l'écologie, cette volonté acharnée de détruire le monde ancien est présente dans toute la pensée dite « progressiste ». Selon Driss Ghali, par exemple, ce que les progressistes combattent, en priorité, et plus encore que l'extrême-droite, c'est tout ce qui tient encore debout dans la civilisation française : « *La seule bataille qui compte à leurs yeux est la liquidation de l'héritage commun et tous ceux qui s'y opposent sont traités de réactionnaires, de machistes, de racistes et d'homophobes. Ce ne sont pas les prétendus héritiers du fascisme qui inquiètent les progressistes, c'est la résistance des traditions et de l'identité nationale. L'ennemi véritable n'est pas le populisme de droite, c'est le monde ancien qui tarde à s'effondrer.* » (31)

2. Deuxième dérive du multiculturalisme, la tentation de confisquer la démocratie peut prendre les formes complémentaires de la sécession élitare, du contournement des mécanismes démocratique par des groupes minoritaires et de l'instrumentalisation de l'appareil d'Etat par des lobbies plus ou moins occultes.

- *La sécession d'une élite progressiste, coupée d'un peuple supposément arriéré qu'elle ambitionne d'émanciper malgré elle, a été dénoncée, au cours des années récentes, par de nombreux auteurs, de Christophe Guilly [B14] pour le cas français à Christopher Lasch [B16] pour les Etats-Unis. Selon Lasch, les élites éduquées nord-américaines (universités, médias, yuppies....) se seraient coupées du peuple, s'enfermant dans l'entre-soi d'idéologies progressistes. Ayant peu à peu perdu tout contact avec les préoccupations du citoyen ordinaire, elles n'éprouveraient désormais plus que méfiance et mépris par rapport à la parole populaire. L'idéologie à la fois universaliste et diversitaire dont elles seraient porteuses s'accompagnerait d'une dévalorisation de l'Etat-nation au profit du séparatisme tribaliste, avec pour corollaire paradoxal mais bien réel le règne sans partage du marché mondial. Cette rétrovolution se serait en particulier manifestée par la transformation des villes en de vastes mégalo-poles marchandes où règnerait la polarisation sociale et où les classes sociales comme les groupes ethniques seraient désormais hermétiquement séparés, tandis que les institutions traditionnelles (famille, vie de quartier..) seraient affaiblies. Cela favoriserait l'apathie, l'anonymat, l'anomie sociale, le déclin du sens démocratique et l'effondrement de la vie civique.*

- *Le risque de contournement des mécanismes démocratiques par des groupes de pression minoritaires et radicaux qui cherchent à imposer leurs normes à la majorité a été dénoncé, entre autres, par Ryszard Legutko. Dans son ouvrage *The demon in democracy* [B17], le philosophe conservateur polonais établit à cet égard un parallèle audacieux entre les anciens systèmes communistes et les actuels régimes dits « libéraux-démocratiques » aujourd'hui dominants en Europe. Tous deux affichent en effet, selon l'auteur, la volonté utopiste de libérer l'homme des ténèbres du passé et des oppressions anciennes pour forger une société nouvelle. Tous deux n'admettent de la part du citoyen qu'une seule forme de loyauté politique, à savoir celle l'unissant de manière exclusive à l'Etat, porteur de ce projet émancipateur. Tous deux estiment légitime d'utiliser la contrainte pour réformer la société, ou encore de dicter à l'homme ce qu'il doit penser et comment il doit se comporter*

pour s'adapter à la modernité telle qu'ils la conçoivent. Toutes deux refusent une quelconque remise en cause de leur idéologie du progrès, et diabolisent les pensées conservatrices déviantes, systématiquement assimilées au fascisme, au racisme, au passéisme rétrograde ou à la xénophobie. *« Contrairement à ce que pensent beaucoup de gens, le monde moderne libéral-démocratique n'est pas si différent, dans beaucoup d'aspects importants, du monde dont l'homme communiste rêvait, et qu'en dépit de ses énormes efforts, il n'a pas réussi à construire dans le cadre des institutions communistes ».*

Au cours du dernier demi-siècle, ce régime de démocratie libérale aurait été peu à peu perverti, selon Legutko, par l'influence de groupes de pression minoritaires cherchant à faire valoir leurs droits auto-proclamés et leurs intérêts spécifiques. Les militants féministes et homosexuels ont en particulier diffusé une « pensée unique » de l'émancipation par le multiculturalisme. Ce courant idéologique a fourni à son tour un opportun prétexte à l'Etat pour intervenir largement dans tous les aspects du fonctionnement social (éducation, famille, etc.). Cette intrusion à caractère de plus en plus totalitaire a progressivement réduit les libertés individuelles au nom du progrès tel que le concevaient ces groupes de pression minoritaires (politiques de parité entre les sexes, lutte contre les discours de haine ou contre l'homophobie, violence domestique, etc.). *« Au bout de ce processus, l'Etat dans la démocratie libérale cesse d'être une institution poursuivant le bien commun, mais un otage de groupes qui le considèrent seulement comme un instrument de changement pour défendre leurs intérêts ».* Il s'en trouve ainsi délégitimé aux yeux de la majorité, même si celle-ci continue, dans une attitude consumériste, à prétendre bénéficier de ses bienfaits : *« on peut considérer comme un paradoxe le fait qu'un homme libéral-démocrate attend toujours plus d'un Etat qu'il respecte de moins en moins ».*

- *Enfin le risque de constitution de groupes d'intérêts et de lobbies puissants détournant à leur profit les moyens publics au nom du progressisme* est bien mis en lumière, entre autres, par l'exemple des programmes d'équipement en éoliennes terrestres [B5] : gaspillage voire détournement des fonds publics, avec création de nouveaux impôts (TSPE) sous le prétexte de financer la transition énergétique ; dangereux mélange des genres entre activité militante, exercice d'une responsabilité politique et entrepreneuriat industriel, conduisant à de possibles collusions d'intérêt sous le masque séduisant de la « bonne cause » environnementale ; tentation de l'autoritarisme et du déni de démocratie lors de la mise en œuvre des enquêtes d'utilité publique.. Bref, le mouvement écologique, une fois sortie de sa phase d'adolescence militante pour parvenir à des positions de pouvoir, n'a aucunement été épargné, bien au contraire, par les dérives habituellement liées à l'exercice de celui-ci.

**3. La tendance du multiculturalisme à l'intolérance idéologique et à la criminalisation des opposants** est également soulignée par plusieurs auteurs.

Cette intolérance est particulièrement visible dans les dérives du néo-féminisme. Ces « Dangereuses ridicules », selon le mot d'Elizabeth Levy (12) entendent en effet imposer une histoire pieuse dans laquelle les femmes sont éternellement victimes et tous les hommes suspects - potentiellement violents, violeurs, harceleurs, etc. : *« Sous couvert de mener des combats gagnés depuis longtemps, elles veulent en réalité régenter les esprits et les comportements, édicter des normes en matière de sexualité, de couple, de désir. Et comme l'a montré Orwell, la terreur opère d'abord sur le langage qu'elles entendent « assainir », expurger de toute trace d'un passé intégralement revisité sous l'étendard de la domination masculine (...) Sous couvert de combattre les inégalités, c'est à la différence entre les*

sexes qu'en ont nos «matonnes de Panurge». Sous prétexte de défendre les femmes, ce faux féminisme veut les assigner à une norme. Il en résulte un climat d'intimidation permanente, qui élimine le débat au profit de l'invective.

Mais le néo-féminisme n'est pas seul en cause. Il n'est en effet que l'un des aspects d'une nouvelle idéologie – ce que j'appelle le « multiculturalisme » et que Natacha Polony désigne sous le nom de « minoritarisme ». Selon l'auteur de « *Délivrez-nous du Bien* », [B26] celle-ci menacerait les démocraties occidentales en dévoyant des causes au départ légitimes - droits des homosexuels, égalité-hommes femmes, lutte contre le racisme ou la souffrance animale – pour imposer peu à peu leur nouvel évangile diversitaire, destructeur de toute notion de normalité, à la majorité de la population. Tout en érigeant l'« homme blanc hétérosexuel » en nouvelle figure fantasmée du mal, désormais désigné sous le nom de « domination patriarcale. »

Faut-il craindre alors que nous n'entrions dans une ère de proto-dictature ? C'est en tout cas la thèse défendue par Michel Onfray. Dans *Théorie de la dictature* [B23], le philosophe relit ainsi « 1984 » de Georges Orwell, pour annoncer la venue d'un nouveau totalitarisme dont serait porteuse la mondialisation diversitaire. A l'image des totalitarismes d'hier caricaturés par le pamphlet d'Orwell, celle-ci aurait en effet entrepris, comme l'actualité quotidienne nous en fournirait maints exemples, d'appliquer une sorte de programmes en sept points, articulé autour des objectifs suivants : 1) détruire la liberté ; 2) appauvrir la langue ; 3) abolir la vérité ; 4) supprimer l'histoire ; 5) nier la nature ; 6) propager la haine ; et 7) aspirer à l'empire (l'auteur faisant ici référence à ce qu'il appelle la « dictature maastrichtienne » de l'union européenne).

Mais Onfray ne va-t-il pas trop loin dans sa critique ? L'idéologie multiculturaliste ne possède-t-elle pas un certain nombre de caractéristiques intrinsèquement libérales qui la distinguent radicalement des doctrines totalitaires d'autrefois, dont la marque principale était au contraire la haine de la différence et l'aspiration à l'uniformité ? En mettant en avant comme valeur suprême la défense de la diversité, ne s'interdit-t-elle pas à tout jamais d'établir une norme unique contraignante – autre justement que celle contraignant à ne contraindre personne ?

A cette objection, je répondrai que si le multiculturalisme a effectivement peu de chances de conduire à une dictature fasciste, il est contre porteur d'un risque opposé, mais aux conséquences tout aussi graves : celui de l'abolition de toute norme commune, conduisant la société au chaos. Une fois ces normes communes, bases de la vie collective, mises à terre, les différentes « communautés » plus ou moins artificielles issues de ce processus de fragmentation ne seront-elles par tentées d'affirmer de manière toujours plus revendicative le droit à voir leurs propres normes et valeurs respectées par la majorité ? Et l'extrême hétérogénéité de ces valeurs et normes de comportement ne risque-elle pas alors de rendre à terme très problématique la coexistence des différentes « communautés » (LGBTQI et musulmans traditionnalistes, pour ne donner qu'un exemple parmi les plus problématiques) sur le même territoire ? Cette situation ne pourrait-elle pas alors conduire, selon l'expression de Raffaele Alberto Ventura (7), à la « guerre de tous contre tous », à la violence et peut-être au chaos ? En ce sens, le multiculturalisme n'est-il pas porteur d'un risque gravissime de fragmentation de la société en « communautés » indifférentes, voire hostiles de unes aux autres (voir chapitre 5).

Mais quelles sont au fond, les chances de cette nouvelle idéologie de s'imposer à la majorité de la société, alors même qu'elle n'est défendue que par une minorité d'activistes ? Pour en juger, il convient maintenant de s'intéresser aux stratégies d'entrisme, de noyautage, de lobbying, d'influence et d'intimidation qui permet à ces lobbies radicaux d'imposer leur agenda destructeur.

### Les lobbies s'infiltrent dans les postes-clés

Il existe au sein des sociétés modernes un certain nombre de lieux-clés de pouvoir et d'influence, dont le contrôle permet à un groupe bien organisé, même restreint en nombre, d'exercer une domination de fait sur l'ensemble de la vie sociale. Les lobbies multiculturalistes – féministes, LGBT, écologistes ou autres - ont tenté de mettre en œuvre, avec parfois un certain succès, des stratégies d'infiltration au sein de ces institutions. Ce phénomène d'entrisme et de constitution de réseaux occultes peut être observé dans quatre types d'organismes : les associations, les médias, les partis politiques et bien entendu l'appareil d'Etat.

### L'instrumentalisation de la société civile et de la vie associative

Qu'il s'agisse de sports, de loisirs, de culture, ou de solidarité, le secteur associatif joue aujourd'hui un rôle fondamental dans la vie des sociétés démocratiques. Avec leurs 16 millions de bénévoles et leurs 1,8 millions de salariés, les 1,3 millions d'associations aujourd'hui actives en France, touchent d'une manière ou d'une autre, la quasi-totalité de la population (50). De ce fait, le secteur associatif peut constituer un vecteur d'influence extrêmement important, à la fois vers le haut – c'est-à-dire en donnant une visibilité médiatique forte à certaines idées par des prises de position collectives – et vers le bas - c'est-à-dire en diffusant largement ces idées au niveau local auprès de leurs membres et de leur public. Cette réalité n'a pas échappé à divers groupes de pression multiculturalistes, qui ont habilement instrumentalisé l'action associative au service de leur agenda particulier :

- Première forme d'instrumentalisation, la plus visible et d'une certaine manière la plus respectable : la création d'association explicitement vouées à la promotion de l'agenda multiculturaliste, à travers une activité de propagande ouverte. C'est par exemple le cas de la nébuleuse des associations antiracistes (Sos-racisme, Licra, etc.) et plus récemment des associations féministes (Osons le féminisme, etc.), qui à travers toutes sortes d'actions (manifestations, campagnes de mobilisation et de médiatisation, instrumentalisation de la justice, lobbying auprès des élus ou des pouvoirs publics...) cherchent, avec une certaine efficacité, à promouvoir leurs causes.

- Seconde forme d'instrumentation : l'entrisme dans le secteur associatif « ordinaire » de manière à le manipuler au service de la cause multiculturaliste, en donnant le sentiment que cette cause est largement partagée par l'ensemble de la « société civile ». L'infiltration de la société civile et la vie associative belge par les militants écolos ultras et l'extrême-gauche, réunis en Wallonie dans la « coalition coquelicot » donne un exemple frappant de cette stratégie. Marcel Sel parle même à cet égard d'une « tentative de putsch » contre la démocratie représentative à travers le court-circuitage du suffrage universel et des représentants légitimement élus par la fiction de la « démocratie participative » (21). Prétendument issue de la « société civile » - mais en fait instrumentalisée par les extrémistes – cette « coalition coquelicot » constitue en effet un mouvement opaque, manipulé par les groupes radicaux et qui parvient, sous les dehors d'une nouvelle forme, plus spontanée, de

démocratie, à imposer son agenda gauchiste –tout en touchant au passage de grasses subventions du gouvernement belge.

- Enfin, à travers l'action associative de terrain, les militants de certaines mouvances radicales peuvent diffuser largement leurs idées auprès des populations bénéficiaires de leur action. Les stratégies d'investissement mises en oeuvre par les islamistes dans les associations présentes dans les quartiers défavorisés de banlieue – ainsi d'ailleurs que dans certains syndicats et entreprises – donnent un bon exemple de cette dérive. Le rapport de la commission d'enquête parlementaire publié en juin 2019 sur l'état de la radicalisation islamiste en France ((2), (6)), comporte ainsi d'intéressants et inquiétants passages sur l'importance de l'islamisation en milieu sportif et carcéral, et sur l'absence de garde-fous solides face à ce phénomène sur les campus universitaires. Un peu moins précis, le livre *Taqiyya !* » de Mohammed Sifaoui [B30], évoque également quelques exemples d'infiltration islamiste dans certaines sections locales de la CGT, dans certains services des mairies de banlieue comme Corbeilles-Essonnes, ou dans certains métiers comme les conducteurs de bus de la RATP.

### Contrôle des médias et règne du politiquement correct

Les médias constituent un autre instrument-clé d'influence. Et il n'est pas exagéré de dire qu'en France, ceux-ci sont aujourd'hui très largement placés sous le contrôle de l'idéologie multiculturaliste. Selon une "consultation" Harris Interactive pour le magazine Médias réalisée en 2012 (33), 74% des journalistes votaient alors à gauche, dont 39% pour François Hollande au premier tour de l'élection présidentielle de 2012. Plus récemment, Gilles-William Goldnadel s'est récemment insurgé contre la colonisation de l'audiovisuel public par les journalistes de gauche : « *C'est la TV polonaise là-bas! Tous les journalistes sont de gauche* », a-t-il par exemple déclaré récemment à propos de France-Inter (3).

Et, bien sûr, ces journalistes de gauche ne se privent pas de diffuser largement auprès du public leur idéologie antiraciste, féministe, décoloniale, égalitariste et pro-européenne aux allures de propagande totalitaire. Le livre de Laurent Obertone, « La France Big Brother » [B22], montre ainsi comment le dressage idéologique de toute une population au discours du « politiquement correct » permet de faciliter la mise en oeuvre d'une politique de destruction systématique de la nation dans toutes ses composantes (mémoire, valeurs communes, institutions, homogénéité ethnique...). A cela s'ajoute une stratégie de formatage par l'éducation et les penseurs officiels – sans même parler de la propagande gouvernementale elle-même – et de stigmatisation / diffamation des opposants patriotes que nous évoquerons plus loin.

Sans anticiper sur la fin de ce chapitre, on peut donner quelques exemples particulièrement scandaleux de ce martèlement idéologique auquel sont soumis aujourd'hui nos concitoyens :

- A l'occasion du démantèlement de la jungle de Calais, de nombreux auditeurs de FR3 Toulouse avaient exprimé, en termes parfois vifs, leur opposition à l'installation de migrants dans leur région. La rédaction de FR3 s'était alors permis de critiquer publiquement, en des termes quasiment insultants, ces prises de positions. Au nom de la sacro-sainte lutte anti-raciste, elle avait de ce fait complètement dérapé, violant totalement l'obligation de neutralité à laquelle est soumis le service public – y compris celui de l'information (voir à ce sujet mon article **Quand les journalistes du service public s'érigent en maîtres-penseurs**).

- A l'occasion des différentes prises de position d'Eric Zemmour sur l'immigration et l'islamisme, c'est une véritable bronca aux allures de lynchage qui s'est emparée de la presse politiquement correcte contre ce journaliste libre-penseur (29).

- Lors de l'émission « On n'est pas couché » du 21 septembre 2019, on a assisté à un véritable lynchage médiatique du républicain François Xavier Bellamy. Celui-ci fut victime en direct d'attaques a hominem l'accusant de toutes les tares conservatrices, ainsi que de toutes les phobies et inhibitions personnelles possibles du simple fait qu'il était opposant à la PMA. Cette scène déplaisante donna un bon exemple des procès en sorcellerie ou en diffamation dont les dissidents font systématiquement l'objet de la part des zéloteurs du « politiquement correct ».

Nous reviendrons plus en détail dans la suite de ce chapitre sur cette dictature du politiquement correct et ses conséquences.

### Entrisme dans les partis politiques et obtention de mandats électifs

Troisième lieu stratégique d'influence : les partis politiques, voies d'accès privilégié à l'immense pouvoir d'Etat, où des groupes d'influence minoritaires, plus ou moins occultes mais bien organisés peuvent mettre en œuvre des stratégies d'entrisme. Ceux-ci peuvent alors instrumentaliser au profit de leur cause les moyens de la puissance publique. Et c'est bien ce qui semble s'être produit au cours des 20 dernières années au sein de certains partis, notamment de gauche, où des groupes minoritaires – gauchistes, islamo-gauchistes, militants féministes ou LGBT – semblent avoir réussi à donner une place démesurée à leur agenda.

Nous arrivons ici à une découverte douloureuse sur la faible capacité de nos démocraties à assurer une représentation à peu près équitable des grandes tendances de l'opinion au sein des partis politiques, et, partant, des assemblées élues. Ce qui est en cause ici, ce ne sont pas les procédures électorales elles-mêmes que l'ensemble des mécanismes plus ou moins occultes de sélection des élites politiques qui aboutissent au fait que certains groupes de population sont de facto exclus du processus alors que des lobbies minoritaires, mais très organisés, peuvent obtenir au sein des partis, puis des mandats électifs, une importance disproportionnée par rapport à leur nombre ou à leur popularité réelle.

Un ami militant socialiste s'était par exemple plaint à moi, il y a quelques années, que toutes les réunions importantes – notamment celles au cours desquelles étaient investis les candidats du parti aux élections - avaient lieu aux heures ouvrables. En étaient donc de facto exclus les salariés du secteur privé alors que la part du lion était de facto réservée aux fonctionnaires et aux retraités qui pouvaient, eux, assister à ces réunions décisives pendant les heures ouvrables.

J'avais également, au cours de ma carrière professionnelle, été témoin d'un biais très similaire, lorsque par exemple de jeunes hauts fonctionnaires désireux de se lancer dans la vie politique bénéficiaient pour ce faire de toutes les facilités et aménagements professionnels imaginables – cela pouvant aller, comme je l'ai directement observé dans quelques cas, jusqu'à l'emploi quasi-fictif au vu et au su de tous. Le résultat, c'est que le chemin vers l'accès aux fonctions de pouvoir politique était fortement

biaisé en faveur de quelques catégories bien particulières, aux dépens par exemple des petits entrepreneurs rivaux à leur tâche....

Dans ces conditions, rien n'empêche vraiment les membres d'un lobby ou d'un groupe d'intérêt déterminé et bien organisé de s'infiltrer dans les rouages d'un parti politique, et, en s'épaulant discrètement les uns les autres, d'accéder peu à peu aux grandes fonctions de pouvoir pour imposer leur agenda propre, très différent de celui de l'électeur ordinaire. Y compris à travers la création de ministères entiers où ils pourront caser leurs amis, comme cela a été par exemple le cas avec les avatars successifs des ministères des droits des femmes (cf. infra).

Ce phénomène a pu par exemple être observé au sein du parti socialiste dès la fin des années 1970, avec une accélération progressive dans les années 1980 : monopolisation des postes-clés du parti par de jeunes énarques (de François Hollande à Ségolène Royal, la liste en est trop longue pour que je la déroule in extenso) ; entrisme de nombreux ex-militants trotskystes, comme Lionel Jospin, Jean-Michel Cambadellis, Jean-Marie Le Guen, Julien Dray, Laurence Rossignol (34). Ceux-ci furent d'ailleurs souvent des artisans actifs de la promotion des thèses multiculturalistes et féministe au sein du parti, contribuant ainsi largement aux résultats désastreux du quinquennat Hollande, suivi de du discrédit du PS, de son effondrement électoral et finalement de son implosion.

Beaucoup plus récemment, un phénomène d'entrisme assez similaire s'est produit au sein de la France Insoumise, lorsque les partisans de la mouvance islamo-gauchiste parvinrent à imposer leur ligne politique et à marginaliser voire à exclure les tenants de la ligne laïque traditionnellement associée à la gauche (36, 37).

Il existe également une controverse sur l'existence d'un présumé « lobby gay » au sein des partis politiques et des élus<sup>27</sup>. Celle-ci est particulièrement évoquée par un certain nombre d'hommes politiques et de journalistes appartenant aux milieux conservateurs. Dans « *M.. au lobby gay*, Christian Vaneste [B36] dénonce ainsi de manière véhémement, mais à vrai dire sans trop de preuves précises, l'existence, dans les milieux politiques, d'un tel lobby qui se serait acharné contre lui. Le forain Marcel Campion, en conflit ouvert avec la mairie de Paris, a également fait allusion, entre termes très crus, à la présence supposée d'un « lobby gay » à la tête de cette institution (11). Quant à la députée Agnès Thill, elle a été exclue de la LREM après avoir évoqué l'existence d'un puissant lobby gay à l'Assemblée nationale (19).

Certaines journalistes de la presse de droite se sont également élevées pour dénoncer une Europe sous l'influence du lobby gay (15). Selon Fabrice Madouas, « *Près d'un quart des députés européens est membre de l'intergroupe LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels), qui défend les intérêts des lobbies homosexuels en Europe : 174 sur 766 élus, ce qui en fait le plus important des intergroupes du Parlement de Strasbourg. Le 4 février, le Parlement européen a largement approuvé son rapport sur*

---

<sup>27</sup> Pour l'histoire du terme « lobby gay », inventé dans les années 1950, voir la fiche Wiki éponyme (39). On peut également citer l'ouvrage de François Devoucoux du Buysson : *Les Khmers roses, Essai sur l'idéologie homosexuelle*, où le terme « Khmers roses » est utilisé pour dénoncer le supposé « terrorisme intellectuel » des militants radicaux de la cause homosexuelle et leur « volonté totalitaire » d'imposer leur agenda dogmatique et sécessionniste à la société tout entière, et particulièrement aux autres homosexuels qui refuseraient de faire de leurs orientations personnelles un enjeu politique.

la “feuille de route de l’Union européenne contre l’homophobie”, inspiré par la branche régionale de l’International Lesbian and Gay Association, ILGA-Europe. »<sup>28</sup>

L’existence de ce lobby est évidemment très contestée par les milieux militants LGBT eux-mêmes. Cependant, plutôt que de que d’opposer des contre-argumentaires rigoureux à ces accusations, ceux-ci ont souvent tendance à agiter les vieilles lunes de la victimisation homophobe et de la discréditation de leurs opposants. Par exemple, Prosper Dou (40) conteste l’utilisation à son avis trop connotée et accusatrice du terme « lobby », sans pour autant opposer aucune contre preuve formelle concernant l’existence ou non de celui-ci. Même écran de fumée dressé sur France-Culture par Elsa Mourgues (41), qui assimile à une simple calomnie homophobe le simple fait d’utiliser le terme « lobby gay », sans contester de manière convaincante cette thèse sur le fond.

Les conséquences de cet hyper-activisme des lobbies sont encore aggravées par le fait que la majeure partie de la population déserte le militantisme politique et syndical (voir également chapitre 5). En effet, des corps intermédiaires très structurés – syndicats de salariés, organisations patronales, fédérations agricoles notamment -, fournissaient autrefois un vivier d’homme de valeur et reconnu par leurs pairs, susceptible d’alimenter une certaine diversité de la représentation politique, rapprochant ainsi sa composition de celle de la population française dans son ensemble. Mais l’affaiblissement ces institutions contribue à tarir cette ressource.

En termes simplement statistiques, cela signifie que les possibilités de nomination à des candidatures électives (et partant d’élection) se trouvent facilitées pour le « noyau dur » des militants politiques les plus convaincus, surtout s’ils peuvent eux-mêmes s’appuyer sur une petite coterie de soutiens plus ou moins occultes. Or, ces militants sont également, par la nature des choses, ceux qui sont susceptibles d’exprimer les opinions les plus extrêmes et dogmatiques sur un sujet donné. En d’autres termes, l’anémisation de la vie politique a pour conséquence d’éloigner du pouvoir les personnes ayant une expérience de la vie réelle et exprimant les opinions les plus modérées et les plus pragmatiques. Au contraire, les militants les plus acharnés, très tôt exclusivement engagés dans une carrière exclusivement politique, sans expérience concrète d’une autre vie professionnelle, et susceptibles de ce fait de de rallier aux opinions les plus dogmatiques et les plus irréalistes -, auront davantage de chances d’accéder à des fonctions de pouvoir.

Ce phénomène ouvre un large boulevard pour l’accès de petits lobbies activistes, plus ou moins occultes, à des responsabilités politiques. Ceux-ci pourront ensuite mettre en œuvre, grâce à cette colonisation discrète du pouvoir, une politique très différente – et naturellement plus radicale – que celle pour laquelle leurs électeurs, en moyenne plus modérés qu’eux, pensaient leur avoir donné mandat. Ils pourront également se faire mutuellement la courte –échelle ou s’organiser en groupe de pression pour assurer la nomination de personnalités de même obédience à des postes de responsabilité administratifs importants (cf. section suivante).

---

<sup>28</sup> Mentionnons également, à titre anecdotique, plusieurs ouvrages évoquant l’existence d’un « lobby gay » au sein du Vatican, comme par exemple « *The Last Conversations* » (« Derniers entretiens ») de l’ancien pape Benoît XVI (10). Quant au livre de Frédéric Martel, *Sodoma* [B19], il met en lumière la forte présence de l’homosexualité au sein de la haute hiérarchie du Vatican.

On arrive alors à cette conclusion simple et terrifiante : il est possible aujourd'hui à un lobby même très minoritaire - du moment qu'il est très organisé et s'appuie sur un réseau de militants très décidés - d'imposer ses idées politiques à la majorité de la population en investissant et en instrumentalisant l'appareil d'Etat, à travers notamment la colonisation de postes clés de l'administration et le vote de lois liberticides et dogmatiques.

L'entrisme des crypto-trotskistes au parti socialiste, l'implantation d'une mouvance islamo-gauchiste dans certaines municipalités de la banlieue nord de Paris, et, surtout, l'incrustation d'un puissant lobby néo-féministe au cœur de l'appareil d'Etat – les ministères successifs des droits des femmes ayant constitué à cet égard un puissant et permanent vecteur d'entrisme et de cooptation partisane – sont quelques-uns des exemples les plus visibles et moins contestables de cette colonisation de l'appareil d'Etat par des lobbies minoritaires mais activistes. Je détaillerais, dans la section suivante, cette histoire occultée à partir de l'exemple du féminisme.

### Colonisation de l'appareil d'Etat L'exemple du lobby néo-féministe

Création puis pérennisation d'un ministère dédié aux soi-disant « droits des femmes », instauration de la Halde, du Haut conseil à l'égalité hommes-femmes, des délégations régionales aux droits des femmes, accroissement vertigineux des subventions aux associations féministes... le lobby féministe s'est progressivement infiltré au cours des 40 dernières années au sein de l'appareil d'Etat, pour l'instrumentaliser en faveur de sa cause. Décrivons les étapes de cette colonisation insidieuse.

L'histoire du lobby féministe en France, c'est un peu comme le supplice du pal dans les sociétés moyenâgeuses : c'est quelque chose qui commence plutôt bien et qui se transforme progressivement en un cauchemar totalitaire et oppressif.

- Le mouvement féministe a des racines historiques anciennes, que l'on peut faire remonter au moins jusqu'à l'époque des Lumières. Mais c'est à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle qu'apparaît véritablement la 1<sup>ère</sup> vague féministe, centrée sur une revendication d'égalité devant la loi : « *droit à l'éducation, droit au travail, droit à la maîtrise de leurs biens et droit de vote des femmes constituent les revendications principales de cette période* » (27). Rien donc qui puisse encore choquer une âme éprise d'égalité et de justice dans ces revendications

Cependant, dès cette époque lointaine, on déjà observer un certain nombre de dérapages liberticides ou anti-masculins qui présage d'une transformation future d'un féminisme libérateur en un féminisme totalitaire. C'est le cas par exemple de la prohibition de l'alcool aux Etats-Unis, dont les associations de femmes chrétiennes, désireuses de réformer les mauvais instincts masculins, figurèrent parmi les défenseurs les plus actifs.

Après la Libération, cette première vague de revendications commence à être pour l'essentiel satisfaite (droit de vote des femmes en 1946). Le militantisme se focalise alors sur le droit à disposer librement de son corps en matière de procréation (contraception, droit à l'avortement, mouvement pour le planning familial) On notera qu'à cette époque, les revendications féministes sont pour l'essentiel, caractérisées par la demande d'un accès à des *droits nouveaux* pour les femmes.

Apparaît ensuite, à la fin des années 1960, une seconde vague féministe, avec la naissance du Mouvement de libération des femmes (MLF) et du Women's lib, qui donne aux revendications un ton progressivement plus radical. C'est à cette époque que sont élaborés plusieurs concepts censés rendre compte de la domination masculine supposément exercée sur les femmes (patriarcat, sexisme, notion de « genre » qui pose les rapports entre sexes comme un fait d'ordre culturel plutôt que lié aux différences physiologiques. « *L'accent est alors de plus en plus mis sur la sphère privée comme lieu privilégié de la domination masculine* » (27). Au-delà des revendications touchant au contrôle de leur corps par les femmes, les féministes de cette deuxième vague appellent désormais à la construction de nouveaux rapports sociaux dégagés de l'oppression sexiste.

Tout ceci débouche en France, vers le milieu des années 1970, sur des évolutions importantes qui, dans un premier temps, peuvent être plutôt considérées comme un progrès : création du premier ministère du droit des femmes, dirigé par Françoise Giroud ; Légalisation de l'avortement, à l'occasion de laquelle se révéla l'immense valeur morale et militante de Simone Weil.

Mais c'est aussi à cette époque que commencent à apparaître les premières dérives idéologiques, encore minoritaires, à caractère gauchisant, conduisant à incriminer dans le discours féministe une sorte de malfaisance masculine, supposément véhiculée par des discours et représentations à caractère machiste. C'est également sous l'influence de cette seconde vague que commencent à apparaître les premières dérives vers une criminalisation des comportements sexuels masculins, comme à l'occasion de procès dont ma mère avocate fut l'une des protagonistes scandalisée au cours des années 1980, lorsqu'elle vit des hordes de féministes déchaînés venir manifester jusque dans la salle d'audience afin de réclamer la condamnation pour viol de l'un de ses clients, dont la culpabilité n'était absolument pas prouvée (voir « [Le livre de ma mère, chapitre 5 : ma mère avocate](#) »).

Enfin, on désigne sous le nom de troisième vague féministe un large ensemble de revendications très liées au mouvement multiculturaliste, apparues au cours des années 1990. Il s'agit notamment du concept d'intersectionnalité, apparu dans le sillage du *Black feminism*, et qui repose d'une part sur l'idée d'un cumul des discriminations exercées sur certains groupes (femmes, minorités ethniques, LGBT, pauvres, etc.) et d'autre part sur l'idée jumelle d'un possible convergence politique entre tous les groupes discriminés pour mettre fin à l'oppression patriarcale capitaliste blanche.

Avec cette nouvelle forme du féminisme, s'esquisse une inquiétante rétrovolution du mouvement féministe. Celui-ci autrefois dominé par une idéologie universaliste – réclamant l'égalité pour tous les êtres humains quel que soit leur sexe – régresse en effet vers une sorte de particularisme revendiquant des droits spécifiques pour les femmes du seul fait de leur sexe. Alors qu'autrefois il s'agissait pour l'essentiel d'un mouvement *libérateur des femmes*, porteur donc d'un progrès absolu des libertés, il revendique désormais sous la pression d'un néo-féminisme revanchard et agressif, la criminalisation des comportements masculins, et donc une régression des libertés (17). Et même s'il existe aujourd'hui une très grande diversité de courants féministes<sup>29</sup>, il faut bien reconnaître que cette tendance malsaine

---

<sup>29</sup> Il existe aujourd'hui une large diversité de courants féministes, parmi lesquels on peut distinguer (27) : le féminisme libéral (revendication d'égalité dans l'espace public et politique) ; le féminisme socialiste (en lien avec grandes luttes sociales) ; le féminisme radical (dénonciation du patriarcat, hostilité au féminisme réformiste jugé trop mou) ; le féminisme matérialiste (reposant sur l'analyse des rapports sociaux de sexe comme rapport de classes antagonistes) ; le féminisme différentialiste (mettant en avant les différences fondamentales et

est aujourd'hui dominante, notamment au sein des jeunes générations. Bref, au lieu d'une émancipation féminine bienvenue, le néo-féminisme contemporain devient de plus en plus aujourd'hui le vecteur d'une forme de guerre entre les sexes

A mesure qu'il se radicalisait, le néo-féminisme a développé ses réseaux de pouvoir dans une triple direction, surtout au cours des dix dernières années (Voir Anne Revillard, « *La cause des femmes dans l'État* » [B28] :

- Colonisation progressive de certains segments de l'appareil d'Etat par des militantes féministes au biais idéologique très marqué : cristallisation d'une véritable bureaucratie féministe autour des ministères successifs des droits des femmes, contrôle de postes-clés au sein des ministères de la solidarité ou de l'action sociale, instrumentalisation des délégations régionales aux droits des femmes... C'est ce qu'Anne Révillard appelle le féminisme institutionnel, qui utilise son statut d'instance étatique pour diffuser, de façon transversale l'agenda féministe dans tous les segments de l'action gouvernementale (comités interministériels...)
- Création, au sein même de l'appareil d'Etat, de structures soi-disant d'expertise, mais présentant une forte biais idéologique très marqué, permettant de donner une légitimité officielle ou scientifique aux thèses féministes les plus radicales : Haut conseil à l'égalité hommes-femmes (cf. infra), multiplication dans les universités des groupes de recherche sur les études de genres et autres billevesées...
- Institutionnalisation des lobbies féministes au cœur même des structures de pouvoir, comme la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale<sup>30</sup>, qui a largement contribué à l'adoption de nombreux textes comportant une dimension de criminalisation/stigmatisation des comportements masculins les plus banals (38).
- Enfin, montée en puissance de la mouvance associative (militantisme politique, action sociale..), largement subventionnée par les budgets publics, qui relaye et soutient l'action du féminisme gouvernemental (cf. également infra).

Les militantes féministes sont alors parvenues à mettre en œuvre une forme d'action politique articulante féminisme institutionnel, expertise publique et militantisme associatif pour peser sur les choix gouvernementaux par un effet de levier jouant de manière très efficace sur la complémentarité insider-outsider.

---

irréductibles entre sexes) ; la théologie féministe (affirmation de l'égalité des genres fondée sur l'étude des textes sacrés) ; le féminisme pro-sexe (reposant sur l'idée que les activités liées au sexe doivent être réappropriées par les minorités) ; l'anarcho-féminisme (affirmant une volonté de lutte subversive contre le patriarcat et l'Etat) ; le féminisme Intersectionnel (selon lequel les femmes subissent à la fois plusieurs discriminations : classe, racisme, etc.) ; le féminisme antispéciste (qui établit une équivalence entre traitement des femmes et des animaux).

<sup>30</sup> On pourra certes m'objecter que cette délégation rassemble des élu.e.s, certes particulièrement sensibles à la cause féminine, mais qui justement, ont été élues pour faire de la politique et dont la démarche de regroupement fondée sur des affinités idéologiques est donc parfaitement légitime. Mais cette structure n'a-t-elle pas cependant été quelque peu instrumentalisée et radicalisée par la fraction la plus militante de ses membres ?

Cette action a alimenté une dérive de l'Etat vers une volonté de régler la morale, voire l'intimité de nos vies, et de criminaliser l'expression de certaines opinions ou croyances, au nom de la lutte contre le sexisme, les discriminations ou l'expression de propos haineux. Elle a également ouvert la voie à un véritable déferlement des concepts et des normes issues du multiculturalisme dans tous les domaines de la vie politique et sociale, dont nous allons maintenant analyser les trois mécanismes complémentaires :

- D'habiles stratégies d'encerclement. Pour faire triompher leur agenda, les lobbies multiculturalistes ont mis en place des stratégies très habiles d'utilisation coordonnées des différents outils dont ils disposent (associations, médias, pouvoir politique, administration...) afin d'instrumentaliser l'appareil d'Etat au service de leur politique.
- Une législation liberticide. Cela s'est notamment traduit par le vote d'un nombre croissant de lois morales, qui enferment le citoyen dans un réseau de plus en plus dense d'interdits et de censures justifiés par toutes sortes de raisons : lutte contre le racisme, le sexisme, les discriminations, etc.
- La criminalisation des opposants. Et gare au déviant qui s'opposera à ce déferlement liberticide : il sera vilipendé dans les médias, diffamé et stigmatisé, par les défenseurs du politiquement correct, cette « *forme d'intimidation et de conquête du pouvoir par des minorités actives bien organisées, reposant sur une rhétorique de dissuasion et la multiplication des interdits langagiers* » (voir (4))... Il sera condamné par une justice inique et partielle. Il sera persécuté, harcelé et insulté sur les réseaux sociaux.

### L'instrumentalisation de l'appareil d'Etat : une habile stratégie d'encerclement

Comment les lobbies multiculturalistes sont-ils parvenus à instrumentaliser l'appareil d'Etat au service de leur cause ? Par une habile stratégie d'encerclement associant, d'un côté, les « outsiders » - médias et des groupes d'activistes avançant masqués sous le déguisement de la soi-disant « société civile » -, et, de l'autre, les « insiders » – militants multiculturalistes infiltrés au cœur de l'appareil d'Etat. Confronté à ces attaques coordonnées d'une redoutable efficacité, celui-ci en vient, en cédant au chantage des militants radicaux, à prendre des décisions motivées par la soi-disant « respect de la diversité », mais en fait profondément étrangères aux préoccupations et aux vœux de la majorité de la population. Il rompt alors de facto avec le principe de neutralité, devenant tour à tour propagandiste, endoctrineur, moralisateur au service de la cause multiculturaliste, tout en étant exposé de plus en plus fréquemment à la tentation permanente de l'abus de pouvoir contre les opposants à cette dérive délétère.

### L'Etat-propagandiste

L'entrisme multiculturaliste se manifeste d'abord par la création d'institution chargée d'édicter une sorte de « vérité officielle » sur certains problèmes de sociétés. Ces institutions, souvent nommés « Haut conseil » ou « Haute autorité », sont le plus souvent investies par les militants les plus radicaux des causes sur lesquels ils sont censés émettre une sorte de « parole officielle », comme les discriminations, le racisme ou l'égalité hommes-femmes. Bien que n'ayant en général qu'une fonction consultative, ils se transforment alors en officine de propagande extrémiste, légitimée auprès de

l'opinion par le prestige de la « République française », dont leurs documents portent le logo, et par l'instrumentalisation des moyens de communication de l'Etat. Ce fut dans la passé le cas de la Halde (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité). C'est aujourd'hui le cas du Haut conseil à l'égalité femmes- homme (HCE) ou du Haut conseil pour le climat (HCE).

Créé le 3 janvier 2013 et rattaché auprès du Premier ministre, le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) est une instance consultative dite « indépendante » (9). Mais, en fait « d'indépendance », la plupart de ses membres, loin de refléter la diversité des sensibilités de la société civile, sont en fait des militants, parfois radicaux, et engagés depuis longtemps dans les luttes féministes. On ne peut donc espérer aucune objectivité, ni même aucune mesure, de ses rapports épousant les thèses féministes les plus radicales, désormais revêtues par ses soin de la légitimité républicaine.

Le HCE a ainsi publié une séries de rapports très connotés idéologiquement, parfois jusqu'à la caricature sur la manière de parler, de prendre du plaisir, d'écrire, ou de se comporter dans la société. De la théorie du genre jusqu'à la négation, poussée jusqu'à l'absurde, des différences sexuelles naturelles entre homme et femmes, ces publications farfelues prêteraient à rire si elles n'exerçaient pas une réelle et malfaisante influence sur les politiques publiques, avec en particulier des préconisations extrêmement autoritaires, visant à l'instauration d'une véritable dictature du comportement dans tous les aspects de la vie.

Les titre de ces brûlots suffirait à montrer qu'il ne s'agit pas de document de consensus, résultant d'analyses objectives, tenant compte de toutes les sensibilités et de toutes les opinions, mais de brûlots idéologiques aux lourdes injonctions totalitaires. Citons par exemple « Le guide pratique pour une communication publique sans stéréotypes de sexe ; le rapport « Contre les stéréotypes de sexe, conditionner les financements publics » ; le plaidoyer « Les femmes, actrices de la lutte contre le dérèglement climatique » ; le rapport relatif à l'éducation à la sexualité : le rapport « Répondre aux attentes des jeunes, construire une société d'égalité femmes-hommes ; le Rapport « Formation à l'égalité filles-garçons : faire des personnels enseignants et d'éducation les moteurs de l'apprentissage et de l'expérience de l'égalité » ; le rapport « Premier Etat des lieux du sexisme en France ». Donnons quelques exemples de ces excès qui font ressembler le HCE à une officine de propagande gauchisante :

- Dans le *Guide pratique pour une communication publique*, publié en 2019, le HCE dévoile involontairement l'hypocrisie foncière de sa démarche en utilisant l'écriture inclusive à des fins de manipulation (16). L'une des recommandations de ce guide est en effet la suivante : « *User du féminin et du masculin dans les messages adressés à tous et toutes (...) Pour que les femmes comme les hommes soient inclus.e.s, se sentent représenté.e.s. et s'identifient.* » Or l'écriture inclusive est utilisée par les auteurs mêmes du rapport à sens unique, à savoir uniquement pour rappeler que des femmes se trouvent parmi les victimes. Elle ne l'est jamais, par contre, pour signaler qu'il y a aussi des victimes de sexe masculin et des coupables de sexe féminin. Il s'agit donc là d'une manipulation pure et simple avec la circonstance aggravante qu'elle émane d'un organisme public financé par nos impôts – et qui ne manque d'ailleurs pas de se lamenter des faibles de moyens dont il dispose pour mener à bien sa mission.

- Dans ses différentes publications concernant la prostitution, le HCE épouse sans la moindre nuance la thèse abolitionniste. Il assimile en effet d'emblée la prostitution à une violence commise par le client sur la TDS, sans prêter la moindre attention aux thèses opposées, défendant le droit des TDS à exercer librement le métier qu'elles ont choisi (42).

- Dans son « Premier état des lieux du sexisme en France : lutter contre une tolérance sociale qui persiste » (2019) le HCE propose un véritable lexique de la bien-pensance, y compris en condamnant l'humour, au nom de la lutte contre le sexisme. Entre autres balivernes, il se propose de redéfinir le rôle de la mère et du père en les distinguant désormais du sexe biologique du parent concerné. Il se permet également de critiquer la Constitution ou la déclaration des droits de l'homme qui, selon lui, organiserait l'invisibilité des femmes dans l'espace politique public. Bref ? il ne veut voir dans ces textes fondateurs de notre démocratie que leurs aspects sexistes et négatifs.

Cette idée d'une lutte contre les stéréotypes de genre et pour la transformation des représentations culturelles des femmes, sous des dehors a priori séduisants, porte en effet en elle de graves risques de censure et de promotion d'une culture officielle : on commencera par éditer quelques brochures présentant les résultats d'études pseudo-scientifiques sur des injustices imaginaires, on continuera en fléchant les subventions à la création artistique vers des œuvres reflétant la doxa féministe, et on finira en boycottant ou en interdisant des œuvres dont le contenu ou l'auteur déplaisent aux zéloteurs de celle-ci.

Et malheur à celui qui critiquerait ces textes : il serait immédiatement victime d'une attaque en meute de la part de la mouvance féministe, incriminant le caractère machiste et réactionnaire de ses propos.

### Education ou endoctrinement ?

L'Etat se fait également endoctrineur, à travers une refonte des programmes de l'éducation nationale inspirée par les thèses multiculturalistes :

- Réforme des programmes d'histoire donnant une place plus réduite à l'histoire de France par rapport à celle des civilisations étrangères (notamment islamique), tandis que les motifs de fierté liés à ce passé national (d'ordre militaire par exemple) sont désormais passés sous silence au profit d'un discours critique sur les méfaits de la civilisation occidentale (notamment en matière coloniale).

- Généralisation des cours d'éducation sexuelle, où la notion même d'une norme de comportement centrale (l'hétérosexualité) est niée au profit d'un discours de relativisme généralisé au nom de la tolérance par rapport aux minorités sexuelles ; le projet de brochure « ABCD de l'égalité » étant en particulier accusé de diffuser les thèses de la théorie du genre, qui nie l'origine naturelle des différences de comportement entre les sexes en ne voulant y voir que le produit d'un conditionnement culturel (Voir mon article : [Pornographie à l'école : fausse rumeur ou vraie intuition ?](#)).

Il s'agit là, ni plus ni moins, d'une tentative de transformer l'Education nationale en un outil d'endoctrinement idéologique visant à influencer les jeunes générations dans le sens des idées néo-féministes, pro-diversitaires ou anti-patriotiques, au mépris de la liberté d'opinion ou des convictions morales des personnes concernées et de leur famille

Notons d'ailleurs que ce mouvement d'instrumentalisation doctrinaire n'est pas propre à la France, comme le montre l'exemple de la Suède, où en 2015 un livre sur le féminisme a été offert, aux frais du contribuable, à tous les élèves de 16 ans (13).

### La stratégie d'encerclement multiculturaliste

Les lobbies multiculturalistes implantés respectivement dans le milieu associatif, dans les médias et dans l'appareil d'Etat tirent un pouvoir d'influence supplémentaire de la manière dont ils coordonnent leur action. Là encore, le livre d'Anne Revillard [B28] est particulièrement éclairant, en nous montrant que cette montée en puissance de l'influence multiculturaliste, et plus particulièrement féministe, est elle-même imputable à la mise en œuvre d'une stratégie d'encerclement reposant sur l'utilisation de trois éléments :

1) *L'origine militante de nombreuses dirigeantes des institutions d'Etat en charge des questions liées aux femmes.* Celles-ci vont naturellement utiliser de manière volontariste tous les moyens en leur pouvoir pour promouvoir leur agenda, en particulier à travers un appel systématique à la mobilisation transverse des autres ministères (une démarche qualifiée de « gender mainstreaming » dans le jargon des activistes féministes). « *En France et au Québec, ces institutions ont été investies par des activistes attachés à la défense de la cause des femmes, qui en ont fait des vecteurs d'une politique féministe dans l'Etat. La logique d'intervention est alors très similaire à celle d'organisations féminines et féministes mobilisées pour des changements juridiques et politiques à l'extérieur de l'appareil d'Etat. C'est ce qui nous conduit à parler d'institutions militantes* ».

2) *La multiplication, au sein même de l'appareil d'Etat, des instances consultatives et groupes de pression noyautés par les activistes féministes* (délégations parlementaires, Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, cf supra...). Ceux-ci, relayés par une mouvance de recherche universitaire (gender studies...), vont diffuser un discours de dénonciation tous azimut des soi-disant injustices de genre. En donnant à cette rhétorique imprécatoire une légitimité scientifique et institutionnelle, ils/elles apportent ainsi des arguments de poids à l'action militante à l'œuvre au sein de l'appareil gouvernemental. « *L'expertise critique revêt un caractère particulièrement stratégique permettant de combiner l'adoption d'une posture critique avec un rôle gouvernemental.* »

3) *La montée en puissance des associations militantes,* qui viennent opportunément appuyer les projets féministes gouvernementaux par leurs activités de propagande et de mobilisation, tout en jouant un rôle important, moyennant l'octroi de subventions d'Etat, dans la mise en œuvre concrète de l'action publique soi-disant « en faveur des femmes ».

On voit bien aujourd'hui, à l'occasion de débats d'actualité comme les violences conjugales ou les supposées inégalités salariales, comment ces trois composantes de l'action féministe sont utilisées de manière habilement complémentaire pour faire triompher des agendas radicaux : 1) la publication de rapports portant un logo-officiel ou de travaux universitaires dramatisant tel ou tel sujet et préparant ainsi l'opinion à des décisions allant dans le sens des objectifs féministes ; 2) l'agitation médiatique alimentée par l'activisme des associations et relayée par des médias eux-mêmes aux mains de sympathisants de ces causes, appuyée notamment sur la dramatisation de certains faits divers (féminicides) ; 3) enfin l'inscription de ces décisions dans l'agenda gouvernemental et notamment dans

le vote de lois nouvelles par l'appareil du féminisme institutionnel. « *L'institutionnalisation induit une forme de stabilisation de la défense de la cause des femmes dans l'Etat, permettant d'une part l'inscription d'initiatives militantes dans des structures plus durables, et d'autre part une socialisation des agents de l'institution aux valeurs et logiques d'actions ainsi consolidées.* » (voir également à ce sujet mon article [Déni de démocratie : les manœuvres sournoises des multicultureux](#)).

Le féminisme a ainsi acquis une certaine capacité d'influence jusqu'au cœur de l'appareil d'état, à travers la combinaison des trois formes d'action précédente. Cette articulation délétère possède d'ailleurs de vagues similitudes avec ce qu'Anna Arendt définissait comme le totalitarisme, à savoir une combinaison de terreur d'état et d'idéologie utopiste. Une oppression qu'aujourd'hui les féministes sont en mesure de nous faire subir sous une forme certes très atténuée, après avoir, presque par surprise, investi certains points stratégiques de l'action publique en profitant de notre naïveté et de notre manque de vigilance.

L'écologie fournit un autre exemple de ces troubles connivences. L'ouvrage de Fabien Bouglé « *Eoliennes – la face noire de la transition écologique* » [B5] montre par exemple la manière dont le développement des éoliennes s'appuie sur des connivences plus que douteuses entre dirigeants politiques, activistes militants et milieux industriels – un « lobby du vent », cachant derrière le prestigieux oriflamme de la cause environnementale son intérêt très prosaïque pour la manne des aides publiques.

Pour implanter les éoliennes en dépit de l'opposition des habitants, ce lobby pseudo-écologiste recourt de plus à toutes sortes de pratiques anti-démocratiques : enquêtes d'utilités publiques menées avec partialité, sous l'influence des industriels ; mépris et indifférence des porteurs du projet pour les inquiétudes exprimées par la population ; modification des procédures administratives visant à rendre les recours légaux plus difficiles ; puissantes actions de lobbying et de propagande destinées à vanter les illusoire bienfaits des éoliennes - ces actions étant confiées à des structures regroupant, dans un curieux mélange des genres, partis politiques (EELV..), industriels des énergies renouvelables, pouvoirs publics et associations militantes (Greenpeace, WWF...), ouvrant ainsi largement la voie à de possibles collusions d'intérêt.

### La tentation de l'abus de pouvoir

Cette instrumentalisation systématique des moyens d'actions publics au service d'une cause militante expose la société au risque de l'abus de pouvoir pur et simple<sup>31</sup>.

C'est vrai par exemple, lorsqu'au nom de la lutte contre les violences sexuelles et les comportements sexistes, la ministre des sports se mêle de dénoncer au CSA un journaliste coupable d'une plaisanterie un peu grasse, d'interdire des matchs de foot pour cause de slogans douteux, ou de demander (avec

---

<sup>31</sup>(Voir mes articles : [Le pouvoir en guerre contre la société \(1\) : la ministre et la patineuse](#) sur l'interventionnisme tous azimuts des ministres féministes ou [Chasse aux sorcières : le nouveau film d'horreur](#) sur l'instrumentalisation par les féministes des outils de répression d'Etat).

succès !!!) la démission de tel ou tel responsable de fédération sportive pas assez actif à ses yeux dans la lutte contre les abus sexuels.

C'est vrai lorsque que le ministre de la culture Franck Riester, à défaut de tout discours original et stimulant sur ce que pourrait être la culture du XXIème siècle, réduit son action à l'encouragement à la dénonciation des harceleurs sexuels dans le milieu de l'audiovisuel et prétend subordonner l'octroi de ses subventions et de ses récompenses artistiques à un comportement sexuel considéré comme irréprochable à l'aune de ses propres normes.

C'est vrai - oh combien ! – lorsque la secrétaire d'Etat à l'égalité fougoune-zizi Marlène Schiappa, se prenant pour un procureur ou une blogueuse féministe, demande au CSA la tête d'un humoriste dont une plaisanterie a eu le malheur de lui déplaire ou intervient dans une affaire judiciaire d'ordre privé, en l'occurrence un meurtre conjugal, pour dénoncer – on rêve !!! – la stratégie de défense de l'avocat comme non conforme à sa propre doxa féministe victimaire.

C'est vrai lorsque la porte-parole du gouvernement Sibeth Ndaye se permet d'exposer publiquement des choix et ses antipathies personnelles concernant des personnalités du monde des arts ou des idées (Polanski, Finkelkraut...) sous prétexte de lutte pour l'émancipation féminine ou contre les violences sexuelles

C'est vrai également lorsqu'en détournant les procédures administratives de leur finalité naturelle, les élus militants en font des instruments d'abus de pouvoir destiné à permettre le passage en force de leurs idées (ex : rues de Paris systématiquement barrées sous toutes sortes de prétextes farfelus pour persécuter les automobilistes ou passages piétons badigeonnés aux couleurs de l'arc-en-ciel soi-disant pour faire avancer la cause homosexuelle).

## L'invasion des lois morales et liberticides

Mais la plus grave et la plus massive de ces dérives réside dans la tentation de faire voter, au nom du progressisme, de la défense des femmes ou des minorités, des lois visant à criminaliser des comportements ordinaires, voire de simples opinions conservatrices, hostiles au multiculturalisme ambiant. Après avoir décrit à grand traits cette dynamique liberticide, nous en détaillerons les manifestations pour enfin réfléchir à leurs conséquences en termes de restriction des libertés.

### Une dynamique du moralisme

Pour faire entrer dans les faits leur agenda destructeur, les lobbies multiculturalistes et plus généralement pseudo-progressistes (écologistes notamment) disposent d'un instrument privilégié : l'interdiction et la criminalisation, toujours apparemment justifiées par les meilleures (mais souvent fausses en fait) raisons du monde : interdiction de recourir aux prostituées, soi-disant pour lutter contre les réseaux de traite et l'esclavage sexuel ; interdiction de la fessée sous le prétexte de protéger les enfants de la violence éducative ; interdiction de sélectionner ses clients et ses locataires en fonction des critères de son choix, sous prétexte pour lutter contre le racisme ; obligation de pratiquer une égalité salariale stricte entre hommes et femmes sous peine de lourdes amendes, avec dénonciation publique des déviants ; interdiction de jeter un mégot par terre voire de fumer dans les

parcs, soi-disant pour lutter contre la pollution ; interdiction de dépasser un seuil de vitesse très bas sur les axes routiers, soi-disant pour lutter contre les accidents ; Interdiction de louer des logements jugés insalubres, soi-disant pour lutter contre l'insalubrité ; interdiction *de facto* d'exprimer des idées hétérodoxes sur des questions d'identité, de sexualité ou d'immigration, sous peine d'être accusé de racisme ou de xénophobie (cf. infra).

Le législateur est ainsi de plus en plus tenté d'utiliser l'interdiction pure et simple, assortie bien évidemment de sanctions pénales, lorsqu'un comportement collectif, fut-il majoritaire et conforme aux mœurs établies, lui déplaît pour une raison ou pour une autre (en fait essentiellement pour les raisons avancées par les multiculturalistes diversitaires). Si ce type d'intervention législative peut se comprendre à titre très exceptionnel, il revient, lorsqu'il devient un réflexe généralisé, à établir sur l'ensemble de la population une forme de dictature autoritaire et de régime de punition collective ou la frontière entre licite et interdit n'est plus dictée par le bon sens commun mais par les lubies du législateur.

Dans un ultime et récent développement, la prolifération législative s'est attaquée au dernier bastion de nos libertés individuelles, le plus précieux et le plus intime, à savoir nos croyances, nos opinions et nos mœurs. Désormais, nous sommes contraints par la loi au respect d'une sorte de doxa multiculturaliste qui réprime, au nom de l'antiracisme, du féminisme, des différentes déclinaisons du progressisme moral ou de la défense de la diversité. Et, de fil en aiguille, ce qui n'était initialement qu'une tentative de réprimer des comportements ou des opinions effectivement inadmissibles se transforme en un redoutable instrument de répression de tout ce qui s'oppose au déferlement du progressisme inclusif. Je vous propose ici un effrayant inventaire de cet arsenal liberticide.

### Un effrayant inventaire

Pour les besoins de l'exposé, je distinguerai trois catégories : les lois « féministes », les lois « pro-diversitaires », enfin les lois réprimant la liberté d'expression.

#### *Lois féministes criminalisant les rapports hommes-femmes*

Il est difficile de ne pas trembler de rage devant le tombereau de lois liberticides et mal conçues votées depuis une demi-douzaine d'années par le Parlement français au nom de la défense des droits des femmes (plutôt que de rappeler le contenu exact de ses lois, je me contenterai ici de souligner en quelques mots leur caractère absurde et malfaisant) :

- Loi sur la pénalisation de clients de prostituées, reposant sur l'hypothèse fautive que toutes les prostituées sont contraintes et que tous les clients sont de ce fait complices, et conduisant à une disposition juridique totalement incohérente (la pénalisation de l'achat d'un service dont la vente n'est pas interdite), injustement stigmatisante pour les clients et aggravant la précarité et le mal-être des prostituées elles-mêmes - sans oublier les « stages de sensibilisation aux réalités de la prostitution » qui, en fait, sont ni plus ni moins des stages de redressement idéologique totalement orientés dans le sens des convictions et des arguments abolitionnistes (voir mon texte dénonçant la criminalisation des clients de prostituées : **Pénalisation des clients de TDS**).

- Lois destinées à réprimer différentes formes d'agression sexistes supposées (harcèlement de rue, violences domestiques, crimes pédophiles, etc.), alors même que le corpus législatif existant permettait déjà parfaitement de le faire à condition d'être appliqué, et en rajoutant une série de dispositions plus que contestables au regard des droit des gens (allongement du délai de prescription pour les seuls crimes sexuels commis sur mineurs, alors que ces délais restent inchangés pour des crimes beaucoup plus graves).
- Lois prétendant régenter, sous prétexte de lutte contre la domination patriarcale, toute une série de comportements relevant de l'intimité familiale, comme par exemple l'absurde interdiction de la fessée (voir mon article [Ne vous y trompez pas](#)).

#### *Lois « contre les discriminations » réprimant la liberté de choix*

La lutte contre les soi-disant « discriminations » a également conduit au vote, sous prétexte de défendre et émanciper les minorités, de textes aberrants, eux-mêmes souvent discriminatoires et liberticides, souvent assortis de lourdes sanctions (voir mon article [A quoi sert \(de supprimer\) le secrétariat d'Etat à l'égalité homme-femme ?](#)).

- Sous couvert de lutte contre les discriminations, atteinte à la liberté de choix des propriétaires-bailleurs, des agence immobilières ou entreprises embauchant du personnel ; stigmatisation de ces dernières à travers une pratique du « name and shame » à la légalité douteuse. Tout cela sans tenir aucun compte des préoccupations légitimes des unes et des autres quant aux problèmes récurrents rencontrés dans la pratique vis-à-vis de tels ou tels profils d'interlocuteurs, pouvant les conduire à une très légitime prudence... (43).
- Dispositions nouvelles en matière d'égalité salariale homme-femme, qui, sur la base de diagnostics largement sujets à caution, vise à contraindre les entreprises à une convergence de nature purement statistique en la matière, en négligeant la diversité des attentes profondes des salariés concernant le partage travail /vie familiale qui peuvent parfaitement justifier ces différences de rémunérations.
- Tentation de mettre œuvre des formes de discrimination positive, par exemple en matière d'accès des femmes aux fonctions dirigeantes ou des personnes issues des minorités à la haute fonction publique ou à des filières d'excellence, au mépris total du principe fondamental d'égalité dans l'accès de tous les citoyens français, sans distinction d'origine ou de sexe, aux emplois administratifs et autres fonctions publiques...
- Toutes ces nouvelles règles antidiscriminatoires se révélant porteuses d'un immense potentiel de contentieux judiciaire, accroissant ainsi d'autant l'insécurité juridique des acteurs du monde économique.
- Ces politiques risquent par ailleurs d'aboutir à des effets inverses de ceux recherché, en accroissant la stigmatisation des populations censées en bénéficier, et en suscitant de la part des entreprises et des propriétaires une attitude de méfiance les conduisant à développer des comportements discriminatoires nouveaux (hésitations supplémentaires à embaucher des femmes, sélectivité accrue

dans le choix des locataires, etc.) ; ceci accroissant encore davantage la rigidité des marchés de l'emploi ou du logement et la mise à l'écart des populations les plus précaires ou marginales.

### *Lois « contre la haine » réprimant la liberté d'expression*

Enfin, les lois destinés à réprimer la haine raciale ou religieuse sont sans doute les plus préoccupantes sur le plan du respect des libertés individuelles, car elles ouvrent la porte à la criminalisation ou l'interdiction de très nombreuses opinions ne s'inscrivant pas dans la doxa multiculturaliste.

Tout a commencé, il y a quelques années, avec le vote de quelques lois mémorielles, comme la loi Gaysot de 1990, condamnant notamment la diffusion des thèses négationnistes sur la Shoah. A priori, il peut sembler très louable d'empêcher des antisémites obsessionnels de diffuser des thèses mensongères. Le problème, c'est que cette initiative a ouvert une dangereuse brèche dans laquelle se sont engouffrés tous les ayatollahs du politiquement correct, pour, de fil en aiguille, menacer la liberté d'expression (44). On a en effet vu apparaître, dans la logique de cette première initiative, des dispositions législatives (Comme la Loi Halde de 2004) destinées à réprimer des propos réputés insultants ou haineux proférés en raison de la race, de l'orientation sexuelle, etc. – et ce alors même que la législation existante aurait déjà largement permis de le faire, pour peu qu'on ait vraiment voulu l'appliquer.

Ces nouvelles dispositions ont alors commencé à être systématiquement détournées de leur but original par différents lobbies (LGBT, islamiste, etc.) pour criminaliser l'expression d'opinion ne présentant aucun caractère haineux, mais ayant simplement le malheur de contrecarrer le discours et les objectifs politiques des lobbies concernés. Ceux-ci ont alors enclenché une sorte de guérilla judiciaire contre leurs adversaires politiques. Il est ainsi devenu impossible de dénoncer l'islamisation rampante de certains quartiers sans encourir une plainte du CCIF pour islamophobie ou de critiquer l'hystérie paranoïaque des associations LGBT sans être traîné devant les tribunaux pour homophobie.

Avec le vote de la loi Avia sur la répression de la haine en ligne, on atteint un stade supplémentaire dans cette surenchère liberticide. En effet, cette loi, si elle n'avait pas heureusement été censurée par le Conseil constitutionnel, aurait contraint les opérateurs de réseaux en ligne à retirer de leur propre initiative, dans un délai très bref, les propos dénoncés comme « haineux » par d'autres utilisateurs, et ce sous la menace de très fortes peines d'amende. On a donc affaire ici à un déni de droit total où des propos auraient pu être censurés, sur la base des simples signalements non argumentés, et en l'absence de toute décision judiciaire ou de procédure contradictoire. Il aurait de plus à craindre qu'afin d'éviter le risque d'importantes sanctions financières, les opérateurs en question ne fassent usage de manière très large de cette obligation de censure.

Ces diverses intimidations se traduiront nécessairement - comme cela a d'ailleurs été observé en Allemagne (5) – par une montée de l'autocensure et une terrifiante réduction de la liberté d'expression sous la pression de censeurs autoproclamés.

- Mentionnons enfin la loi sur les « fake news » qui ouvre tout simplement la possibilité d'une censure, en pleine période électorale, de propos ou d'accusations d'hommes politiques qui n'auraient simplement pas l'heur de plaire à leurs adversaires, surtout bien sur si ceux-ci détiennent à ce moment-

là le pouvoir politique. Une loi heureusement jusqu'ici jamais utilisée à ma connaissance, ce fait démontrant sa totale vacuité dans un régime d'état de droit – Jusqu'à ce qu'un jour, peut-être, un régime autoritaire l'utilise comme une arme de répression massive pour faire taire ses opposants.

### *Autres lois comportementales*

N'oublions pas, pour clore cette liste déjà trop longue, toutes les autres normes juridiques (lois, règlements, arrêtés...) restreignant chaque jour un peu plus notre liberté sous prétexte de protéger notre santé ou notre sécurité :

- Restrictions de vitesse sur les axes routiers, y compris secondaires, censées permettre de lutter contre l'insécurité routière, mais qui se traduisent dans la pratique par un allongement considérable de la durée des trajets, avec pour conséquence des pertes de temps importantes pour les automobilistes ;
- Dispositions visant à la lutte contre le tabagisme, et se manifestant, de plus en plus, par des interdictions de fumer dans des lieux ouverts, sans que cela soit justifié par un risque de tabagisme passif ;
- Dispositions venant restreindre, sous prétexte de protection de l'enfance, le droits de parents à organiser comme ils le souhaitent l'éducation de leurs enfants et la transmission des valeurs de leur choix (interdiction des châtimets corporels, ABCD de l'égalité à l'école, demain, pourquoi pas, interdiction de la circoncision des nouveaux nés...)
- Et, last but not least, confinement massif et autoritaire de la population française, suivi d'une cohorte sans fins de limitations au droit de circuler, de violations du secret médical et de généralisation du traçage des individus au nom de la lutte contre l'épidémie de Covid-19....

### *Une évolution liberticide*

Toutes ces lois présentent un certain nombre de caractéristiques communes qui les transforment au nom d'un progressisme mal compris en autant de machines de guerre contre la liberté, en dessinant « *non les traits d'une société plus libre, mais au contraire asservie aux dogmes et tabous des nouveaux bigots.* » (Natacha Polony, [B26]) :

- Ces textes sont souvent mal conçus, votés à partir d'analyses fausses, et conduisant in fine à criminaliser des gens totalement innocents. Par exemple, au nom de la lutte contre la traite sexuelle des êtres humains, on pénalise les clients de TDS, y compris de celles – et elles sont nombreuses - qui ne sont victimes d'aucun réseau de traite et exercent librement cette profession sans être soumises à la contrainte physique d'aucun réseau. Donc, on pratique une sorte de « punition de masse » contre tous les clients de TDS, agressant ainsi leurs libertés fondamentales ainsi que celle de ces femmes à disposer librement de leur corps, sans que le vrai enjeu – la répression des réseaux d'exploitation des êtres humains, qui d'ailleurs était déjà prévu par la loi – ne progresse d'un iota.

- Ces textes flous ouvrent la voie à toutes sortes d'abus. Par exemple, la loi contre la haine en ligne avait prévu de déléguer à l'opérateur privé le soin de décider si tel ou tel propos est effectivement « haineux ». Mais à partir de quel moment l'expression d'une opinion un peu vigoureuse, par exemple sur les méfaits de l'immigration clandestine, se transforme-t-elle en « haine » ? L'opérateur privé sur lequel le législateur se décharge par commodité du rôle de censeur ne sera-t-il pas tenté, pour éviter lui-même le risque d'une condamnation, d'interpréter de manière très large cette notion de « haine en ligne », censurant de ce fait toute opinion « politiquement incorrecte » opposé à la doxa multiculturaliste ? – ladite « lutte contre la haine en ligne » se transformant ainsi, de fait, en « censure contre les opinions conservatrices » !!!
- Ces textes s'immiscent violemment dans la vie privée des gens et de l'organisation de la famille au nom de postures morales progressistes. Par exemple, l'interdiction des châtiments corporels éducatifs constitue une intrusion inacceptable dans l'autorité parentale et dans la cellule familiale comme lieu de transmission des valeurs. Pourquoi, à partir de là, ne pas interdire carrément l'enseignement religieux dans le cadre familial, au prétexte que cela violerait la liberté de conscience des enfants ?
- Ces textes superposent souvent à une loi déjà existante, dont les dispositions seraient parfaitement adaptées au problème en cause si elles étaient simplement appliquées, une loi nouvelle destinée à satisfaire en apparence les revendications des progressistes mais dont les dispositions se révèlent en pratique inutiles et inapplicables. Par exemple, il existait déjà, dans le code pénal, bien avant le vote de la loi sur le « harcèlement sexuel », plusieurs textes permettant de sanctionner les comportements agressifs sur la voie publique, mais ils n'étaient simplement pas appliqués – de même d'ailleurs que des lois sanctionnant des infractions beaucoup plus graves - tout simplement parce que la police et la justice sont débordées par l'ensauvagement de la société. Bref, avec l'actuelle multiplication des vols, viols, violences gratuites, agressions et homicides dans les grandes villes françaises - dont bien souvent les auteurs ne sont ni arrêtés ni punis -, voter une loi contre la drague de rue, même très appuyée -, c'est vraiment juste un cache-misère !!!!
- Ces textes violent des principes fondamentaux du droit. Par exemple, l'utilisation de procédures accélérées pour mettre à l'abri les femmes de leurs compagnons supposés violents sont porteuses de plusieurs risques graves d'atteintes aux libertés fondamentales (ordonnances d'éloignement d'urgence prises sans mise en œuvre d'une procédure judiciaire contradictoire suivie d'un jugement en bonne et due forme ...). Les droits de la défense et le principe de la présomption d'innocence risquent également d'être mis à mal par la volonté affichée d'accorder a priori, en matière de suspicion d'agression sexuelle, une plus grande crédibilité à la parole de l'accusation qu'à celle de l'accusé. Pointe alors le risque d'inversion de la charge de la preuve – l'accusé devant désormais prouver son innocence...

### La criminalisation des déviants et des opposants

Outre la mise en œuvre de lois liberticides, les opposants et les déviants de la nouvelle société multiculturelle sont triplement persécutés : par une justice inique et instrumentalisée idéologiquement, opérant systématiquement à charge contre eux ; par le lynchage virtuel exercé à l'encontre des personnes accusées de comportement déviant sur les réseaux sociaux - ceux-ci devenant un tribunal d'un type nouveau où l'accusé est diffamé et condamné avant d'avoir fait l'objet

d'un jugement équitable ; et par la doxa du politiquement correct qui marginalise et stigmatise les opposants dans les médias.

### Une justice à deux vitesses

Face aux risques liberticides associés à ce déferlement de lois morales, on aurait pu espérer que la justice constitue un ultime garde-fou en mettant en œuvre une jurisprudence raisonnable, en accordant à chaque accusé un procès équitable, voire en bornant très strictement l'application des textes les plus contestables. Malheureusement, cette illusion est en train de s'évanouir. Politisation de la justice, procès bâclés, droits de la défense et présomption d'innocence bafoués, telles sont les tristes dérives auxquelles nous assistons aujourd'hui.

L'impartialité du pouvoir judiciaire, lui-même victime d'un phénomène d'entrisme de la part des militants gauchistes, multiculturalistes et néo-féministe, peut poser question à la lumière de certains procès récents. En novembre 2014, se produisit par exemple l'inouïe condamnation - sanctionnée financièrement par le retrait d'un quart de son indemnité parlementaire - du député UMP Julien Aubert, "coupable" d'avoir dénommé "Madame le Président" son homologue (PS) Sandrine Mazetier qui exigeait d'être titrée "Madame la Présidente" (48) .

Dans d'autres cas, c'est le régime du deux poids, deux mesures qui s'applique au détriment des militants patriotes. C'est ainsi que des militants du groupe Génération identitaire ont lourdement condamnés, sous des prétextes absurdes, pour avoir dénoncé l'immigration illégale lors de manifestations dont le caractère spectaculaire était destiné à frapper les esprits (45), alors que des militants écologistes (Extinction rebellion...) ne sont même pas poursuivis pour des faits similaires mais beaucoup plus graves. L'auteur d'une blague déplacée contre une ministre noire est lourdement condamnés à de la prison ferme, alors que des chanteurs de Rap sont relaxés pour des menaces de mort répétées contre les blancs. Des étudiants d'une école catholique de Vendée sont traînés devant la justice pour un simple chahut lors d'une manifestation LGBT (18), alors que les Femem sont régulièrement relaxées pour les mêmes motifs, avec circonstance aggravante d'attentat à la pudeur. Des auteurs patriotes, comme Eric Zemmour ou Renaud Camus, sont condamnés au nom des lois anti-racistes pour de simples délits d'opinion ou pour un tweet un peu abrupt (46), alors que SOS racisme ne voit rien à redire quand Yacine Belattar traite le militant RN d'origine arabe Jean Messiha de « Chameau »...

En tirant convenablement la pelote des lois, et avec une dose suffisante de créativité juridique, il devient même possible de criminaliser le chef du principale parti d'opposition pour des raisons absolument fantaisistes. L'acharnement judiciaire dont Marine le Pen fait aujourd'hui l'objet, pour la simple raison d'avoir twetté, dans le cadre d'un échange polémique avec un journaliste de BFMTV, une photo des exactions de l'Etat islamique, est à cet égard particulièrement inquiétant. Régis de Castelnau dénonce à cette occasion le climat liberticide qui est en train de s'instaurer en France (20) : « *Il existe donc en Europe un pays où se multiplient gardes à vue, perquisitions et auditions de dirigeants du premier parti d'opposition ! Les ressources légales de ce parti sont déjà saisies. Sa présidente a aussi été convoquée pour subir une expertise psychiatrique (!), il y a quelques mois. Nous constatons maintenant que celle-ci est renvoyée devant les tribunaux, pour un grotesque prétexte. (...)* La justice est ainsi instrumentalisée par des magistrats zélés, qui vont jusqu'à détourner les lois de protection de

l'enfance à des fins politiques, aboutissant à affaiblir et museler le premier parti d'opposition. A ce rythme, la France commence à se rapprocher dangereusement de la Turquie d'Erdogan. Comme le dit Régis de Castelnuovo, « *Ils devraient prendre garde : dans ces atteintes aux libertés politiques, ce sera chacun son tour.* »

Par ailleurs, la nouvelle doxa multiculturaliste, en faisant bénéficier a priori les membres des groupes supposément « opprimés » (femmes, minorités ethniques...) d'une présomption de victimisation, risque d'introduire d'effrayants ferments de partialité dans les procédures judiciaires. C'est ainsi que, dans les procès opposant hommes et femmes – surtout si le premier se trouve en situation de pouvoir sur la seconde – il semble que la justice soit de plus en plus encline à donner a priori raison à celle-ci. Est ainsi progressivement établie une nouvelle forme, très inquiétante, de jurisprudence, fondée sur une présomption de culpabilité systématique à l'encontre du riche blanc hétérosexuel (voir les exemples des procès impliquant Luc Besson, Harry Weinstein, et autres victimes des meutes féministes (47)).

Dans le même ordre d'idées, la volonté affichée de lutter contre les violences racistes à l'encontre des minorités conduit de facto à stigmatiser les membres du groupe majoritaire, jugé a priori seul responsable possible de ces méfaits, et à établir en leur défaveur une nouvelle forme d'inégalité devant la loi. C'est ainsi que le racisme est implicitement défini en France comme un acte hostile commis par une personne blanche, de nationalité française, contre une personne non blanche et d'origine étrangère plus ou moins éloignée. Les infractions correspondant à cette représentation seront alors fortement pénalisées (et ce d'autant plus qu'elles sont en fait relativement rares), alors que des infractions à caractère raciste commis par des personnes non-blanches ou non-occidentales contre des autochtones de souche (en fait extrêmement nombreuses) seront minimisées, et leur caractère raciste ou plus ou moins passé sous silence en les faisant passer sous la commode rubrique des faits divers. C'est ainsi que s'est établi par exemple, une sorte de « loi du silence » vis-à-vis de tout une série de comportements sociaux, violents et discriminatoires commis par des personnes d'origine musulmane, sous le mauvais prétexte de « ne pas alimenter le racisme ». (8)

Enfin, au nom de la lutte contre le racisme et les discriminations, l'évocation de certains éléments factuels, pourtant pratiquement avérés, est assimilée à une propagande haineuse et de ce fait criminalisée. La vérité est donc masquée sur certains sujets au grand public, ce qui ne fait d'ailleurs qu'accroître en son sein le sentiment d'être trompé et manipulé. C'est par exemple le cas du débat sur l'origine ethnico-religieuse des auteurs de crimes et délits, où le simple fait d'affirmer que les personnes originaires, directement ou par filiation, de l'aire arabo-afro-musulmane sont surreprésentés parmi les criminels peut être considéré comme un délit d'incitation à la haine raciale – alors même que tous les indicateurs disponibles semblent suggérer que cette affirmation contient au moins une part de vérité (voir mon article « **Voilà ce que ça donne** »).

En conclusion, la multiplication des lois morales se traduit par des restrictions toujours croissantes portées aux libertés. Ce foisonnement d'interdictions nouvelles, touchant même désormais à notre vie intime, crée une situation anxieuse où chaque personne risque, à un moment ou à un autre, d'être considéré comme un délinquant simplement parce qu'il se livre à un acte parfaitement banal de sa vie quotidienne. Comme le dit Éric Dupond-Moretti (48) : "*L'hyper moralisation pourrait notre société*"

*(...) Le XXI<sup>e</sup> siècle nous plonge dans une ère hyper puritaine, hyper hygiéniste, hyper moralisatrice. Tout est réglementé, normé, contrôlé, stigmatisé, puni... »*

De plus, les imprécisions fréquentes de ces différentes lois morales ou antiracistes, en quelque sorte consubstantielles au fait qu'elles touchent désormais à l'intimité des comportements et à la complexité des opinions (à partir de quel moment une banale dispute de couple avec bousculade réciproque devient-elle une « violence domestique » ? A partir de quel moment l'expression d'une critique très véhémement devient-elle de la « haine » ? Jusqu'à quel moment peut-on critiquer l'islamisme sans être accusé d'islamophobie ?) ouvrent également la voie à une terrible insécurité juridique. Comme les conditions d'application des lois ainsi que la définition des délits deviennent de plus en plus flous, on ne sait plus très bien à quel moment commence l'infraction, ce qui accroît terriblement le pouvoir d'arbitraire du juge. Un état des choses rendu encore plus préoccupant par la tendance croissante à la contamination des décisions judiciaires par les convictions politiques personnelles du juge.

Comme simultanément les pouvoirs d'enquête de la police sont étendus, que les possibilités d'arbitraire administratif ont été élargies, et que les droits des justiciables à une défense équitable ont été réduits, cela signifie qu'avec un peu de mauvaise foi et de persévérance, il est désormais possible de monter contre n'importe qui — par exemple contre un opposant politique - un dossier infâmant, mélangeant accusations absurdes de malversations financières (comme dans le cas du Rassemblement national), outrage aux forces de l'ordre (s'il ose s'élever contre ces dénis de droit comme le fit Jean-Luc Mélenchon à l'occasion de la perquisition d'octobre 2018 dans les locaux de LFI), accusations imaginaires de détention ou port d'armes (comme dans le cas du gilet jaune Eric Drouet), voire, pour faire bonne mesure, violences domestiques (comme pour le gilet Jaune Jérôme Rodriguez, éborgné par une grenade offensive, qui fut plus tard placé en garde à vue à l'occasion d'un banale dispute avec sa femme avant d'être libéré sans qu'aucune charge ne soit retenue contre lui).

Bienvenue donc au royaume de la guérilla juridique contre la démocratie et la liberté d'expression !!!

Une guerrilla qui d'ailleurs, se même également de plus en plus, sur les réseaux sociaux, comme nous allons le voir maintenant...

[Internet, ou le tribunal qui condamne avant de juger](#)

Mais, dans le monde d'aujourd'hui, il n'est même plus nécessaire de passer devant un juge pour être condamné. Il suffit d'être victime d'un lynchage virtuel sur internet.

Au nom de la dénonciation des comportements sexistes, homophobes, etc. de véritables agressions en meute, souvent fondées sur des accusations fausses ou diffamatoires, sont menées sur les réseaux sociaux contre les coupables présumés. La victime de ce harcèlement collectif – pour peu qu'il corresponde bien sûr au profil du coupable idéal, c'est-à-dire un mâle blanc hétérosexuel aisé de plus de 50 ans - est alors d'emblée considéré comme un criminel, insulté, traîné dans la boue, souvent chassé de son emploi, etc., et ce avant même toute décision de justice :

- Aux Etats-Unis, le mouvement « me too » a conduit à porter sur la place publique des accusations de harcèlement ou d'agression sexuelle contre des hommes appartenant souvent aux milieux des

médias ou du show-business. Malgré le caractère unilatéral non démontré de ces accusations, elles ont été largement relayées par les milieux féministes, souvent accompagnés par de nombreux commentaires haineux, conduisant à discréditer les victimes de ces propos en l'absence de tout procès équitable et a fortiori de condamnation ;

- Pâle reflet du mouvement « me too », le hastag « balance ton porc » a eu en France exactement les mêmes effets nauséabonds et délétères (49). Il a été suivi d'une kyrielle d'affaires du même type, comme la confuse incrimination de journalistes membre d'une supposée « ligue du lol » aux méfaits mal établis.

- Des artistes de génie comme Roman Polanski ou Woody Allen, ont été traînés dans la boue et exposés au lynchage des néo-féministes sur la base d'accusations non prouvées, et n'ayant conduit à aucune condamnation. D'autres, dont les agissements étaient connus et tolérés depuis des dizaines d'années, comme Gabriel Matzneff, ont soudain fait l'objet d'une persécution à laquelle se sont même associés, en violation totale du sacro-saint principe de la séparation des pouvoirs, des ministres.

- Le simple auteur d'une plaisanterie grivoise ou légèrement désobligeante pour un groupe sexuel, ethnique ou religieux peut se voir soudain violemment attaqué, harcelé, menacé par des militants auto-proclamés de la défense du groupe supposément dénigré, avec parfois le soutien d'une ministre militante si le propos incriminé a par exemple le malheur de présenter un caractère tant soit peu sexiste. C'est alors la curée, la lutte du pot de terre contre le pot de fer : confronté aux insultes convergentes voire aux menaces de milliers d'internautes, avec parfois le soutien actif d'un membre du gouvernement, le malheureux fautif fait l'objet d'un lynchage public en bonne et due forme (ex : lynchage médiatique de Christophe Ruggia à l'occasion des dénonciations sans preuves d'Adèle Haenel).

Ces phénomènes de diffamation et harcèlement en meute peuvent avoir sur leurs victimes des conséquences extrêmement graves :

- Sur le simple plan psychologique, le fait d'être victime d'un harcèlement violent peut entraîner des traumatismes voire des séquelles graves : situations anxiogènes, dépression, pensées suicidaires avec parfois passage à l'acte (suicide du photographe David Hamilton à l'occasion des accusations non prouvées de Flavie Flament) ;

- L'image publique des victimes de ces agissements diffamatoires peut être durablement dégradée, alors même qu'ils s'avèrent plus tard innocents des accusations dont ils sont l'objet (Sandra Muller, instigatrice du Hastag Balance ton porc, condamnée pour diffamation envers Eric Brion (49) ; Woody Allen lavé par la justice de toute accusation de pédophilie malgré les incriminations de Mia Farrow). De Roman Polanski à Woody Allen, de Christophe Ruggia à Tex, le show-business américain ou français regorgent désormais de cas d'artistes de talent ou d'humoristes mis sur la touche, victimes de ruptures abusives de contrats ou éprouvant les plus grandes peines du monde à faire financer leurs œuvres simplement parce qu'à un moment donné, il ont été les victimes d'un lynchage médiatique.

- Ces accusations peuvent également nuire considérablement à leur vie personnelle et professionnelles : tensions au sein du couple, licenciements ou mise à pieds immédiats et souvent

abusifs dans la mesure où ceux-ci interviennent avant que leur culpabilité ne soit établie (cas d'Eric Brion, (49)) ; et même lorsque beaucoup plus tard, ils sont finalement innocentés, ils ne peuvent en général obtenir réparation des préjudices souvent très graves qui leurs ont été infligés dans l'emballement initial du scandale.

- L'impartialité des tribunaux peut être affectée par la pression médiatique organisée par les groupes de pression. Eric Dupond Moretti exprime ainsi la crainte que certaines victimes d'un harcèlement et de diffamation en meute soient de ce fait privés d'un procès équitable (48).

Bref, les réseaux sociaux, placés sous la domination des lobbies organisés et hyperactifs, peuvent se révéler comme des tribunaux d'un type nouveau, où il suffit d'accuser quelqu'un en criant suffisamment fort, en l'insultant suffisamment gravement, et en répercutant un nombre suffisant de fois des accusations éventuellement infondées, pour obtenir sa condamnation de fait : c'est-à-dire sa déchéance personnel, sociale et professionnelle.

### Climat d'intimidation et de stigmatisation contre les opposants

Oui, mais que je passe-t-il si une partie importante de la population continue à contester les politiques défendues par ces lobbies minoritaires, qu'il s'agisse de la lutte contre les soi-disant discriminations ethniques ou pour les soi-disant « droits des femmes » (comme si les droits des femmes et ceux des hommes n'étaient pas exactement les mêmes, sans distinction de sexe ou d'origine ?).

Eh bien, la réponse est très simple : on va chercher à criminaliser par tous les moyens l'expression d'une pensée hétérodoxe, refusant de se plier au brouet fadasse du « politiquement correct ». On va intimider les opposants par un harcèlement sur les réseaux sociaux. On va pratiquer la réduction ad Hitlerum » de toute pensée non-conforme à la doxa multi-culturaliste sur les questions de l'immigration, de l'identité nationale, du danger communitariste ou de la normalité sexuelle. On va voter des lois, assorties de peines sévères, pour empêcher cette pensée contestatrice de s'exprimer. On va masquer dans les médias la réalité de la haine ethno-religieuse qui s'exerce désormais contre les français de souche dans leur propre pays (actes terroristes ou crimes abominables dont le profil des auteurs est systématiquement passé sous silence). On va diffamer, criminaliser et harceler, notamment à travers les réseaux sociaux mais aussi la judiciarisation du débat d'idée, les personnes coupables de ne pas se plier à cette idéologie facho-diversitaire invasive (Zemmour, Finkelkraut, Benssoussan,...). Bref, les anti-fascistes auto-proclamés vont finir par agir eux-mêmes comme des fascistes (25). Et finalement, on va aboutir à une régression majeure de la liberté de pensée et d'expression au nom d'une défense dévoyée des idées de progrès, de solidarité et d'égalité.

Et on en arrive à cette situation invraisemblable, où, sous prétexte de défendre les droits de minorités soi-disant opprimées, on en vient à créer un système oppressif pour la majorité de la population, empêchée de penser, de dire et de faire ce qu'elle veut... Et cela ne s'appelle pas, selon moi une émancipation et un progrès, mais une régression de la liberté (voir à ce sujet « *Théorie de la dictature* », de Michel Onfray, [B23]). Détaillons quelques-unes de ces dérives :

- Passer d'une légitime condamnation de la haine raciste ou homophobe à la répression de toute opinion contraire à l'hétérodoxie multiculturaliste. Par exemple, sous prétexte de lutter contre

l'homophobie, on va criminaliser le simple fait d'affirmer l'existence d'une normalité physiologique ou d'une norme morale en matière de comportements sexuels. Mais un croyant très convaincu n'a-t-il parfaitement de droit d'exprimer l'idée que l'homosexualité serait un « péché », ou un psychologue clinicien qu'elle serait une « pathologie » ou une « déviance » du moment qu'ils n'insultent personne en particulier ?

- Assimiler la critique d'un lobby diversitaire avec l'expression d'une haine contre le groupe dont ce lobby prétend défendre les intérêts (sans souvent d'ailleurs que les personnes concernées le lui aient demandé, cf infra). Par exemple, dire qu'il existe un lobby LGBT à l'assemblée nationale ou à la Mairie de Paris est immédiatement assimilé (à travers une violente campagne dudit lobby) à l'expression d'une haine homophobe, alors qu'il s'agit simplement d'une affirmation factuelle concernant l'existence possible d'un groupe de pression (19). Il revient ensuite au débat public d'établir si cette affirmation est exacte ou non, mais la discréditer a priori sous prétexte qu'elle constituerait une injure contre les homosexuels constitue un abus de droit et un acte de censure contre la liberté d'expression.

- Assimiler la critique d'une religion et des valeurs morales et politiques qu'elle porte avec elle à une agression raciste contre ses pratiquants. On pense ici bien sûr au cas de l'Islam, vis-à-vis duquel la moindre critique provoque les accusations hystériques d'islamophobie de la part du CCIF –ceci provoquant en retour une attitude d'auto-censure. C'est ainsi que Philippe d'Iribarne, dans son article « *Islam: pourquoi beaucoup, en France, s'interdisent de nommer les faits qui gênent* » (8), regrette qu'on tolère pour les musulmans des choses qu'on ne tolérerait pas pour d'autres. Il observe que la gauche a une part de responsabilité importante dans cette situation, en ostracisant tous ceux qui ont une vision critique, voire simplement réaliste sur le monde musulman. En cherchant à nier l'existence de différences objectives entre les cultures, elle refuse d'analyser ce qui singularise l'islam et le rend peut-être incompatible avec valeurs occidentales. Et ceux qui ne respectent pas cet interdit sont alors accusés d'islamophobie. Alors, pour éviter de porter le flan à cette accusation, on s'autocensure. (cf infra)

- Lancer des attaques ad hominem contre les tenants d'une pensée non conforme. C'est l'exemple de Xavier Bellamy lynché médiatiquement en septembre 2019 à l'occasion de l'émission « on n'est pas couché » du fait de ses prises de position hostiles à la PMEA (cf. supra). C'est l'exclusion d'Agnès Thill du groupe LREM pour avoir évoqué l'existence d'un lobby gay à l'Assemblée, décision « *qui révèle au grand jour l'intolérance des progressistes et l'aseptisation du langage par le politiquement correct.* » (Anne-Sophie Chazaud). C'est le déchainement haineux, début 2017, des réseaux sociaux sous influence progressiste contre un conservateur canadien, Richard Martineau, incident ce qui fait dire à Mathieu Bock-côté que « *la gauche radicale veut faire taire les opposants à l'idéologie diversitaire* » (26).

Les mouvements multiculturalistes sont d'ailleurs de plus en plus tentés par des attitudes d'intolérance de refus du dialogue, de censure et parfois d'agression physique qui les font ressembler aux fascistes d'autrefois. Dans « *Néo-féminisme : un combat pour la domination en utilisant la violence* » (17), Florence Rault dénonce ainsi la violence et les outrances du lobby néo-féministe : « *ce dont on nous parle aujourd'hui, avec d'ailleurs des degrés de gravité variables, ce sont les zones grises, celles « du parole contre parole », de la subjectivité, de la culture et de ses évolutions. Et ce sont ces situations particulières que le néo féminisme veut à tout prix criminaliser, en amalgamant harcèlement et*

*agression sexuels avec le crime de viol.* » (...). Et citant Marcela Iacub, elle poursuit : « *Ils (les néo-féministes) pensent que les femmes sont des êtres différents et que leur émancipation passe avant tout par des sanctions pénales et civiles appliquées contre les hommes. Pour eux, il n'y a pas d'autre horizon politique que la violence institutionnelle* ». Forte de leur bon droit, les militantes féministes multiplient agressions, provocations, voire actions de commando contre leurs opposants, comme le firent en avril 2019 les militantes de l'association La barbe en venant perturber un colloque organisé par Valeurs Actuelles. Et comble du comble, elles menacent ensuite d'intenter un procès parce que le service d'ordre les a expulsées manu militari, comme il en avait parfaitement le droit et même le devoir de le faire en cette période de menace terroriste. Entre provocation et intimidation, l'extrême gauche et le féminisme radical veulent ainsi imposer leur loi. Une attitude dénoncée par Alain Finkelkraut : « *Le fascisme, c'est vous, les années 30, c'est vous, l'antisémitisme, c'est vous, les autodafés, c'est vous. C'est tout ce que j'ai à leur répondre.* » (25).

Ces mouvements minoritaristes confisquent la parole même des personnes qu'ils prétendent représenter sans leur demander leur avis. Comme le dit Jean-Pierre Delaume Myard, le lobby LGBT a « *confisqué la parole des homosexuels, il s'agit d'une minorité qui terrorise la majorité. Quelle image la Gay Pride donne-t-elle des homosexuels à ceux qui vivent dans les campagnes et les petites villes ?* ». L'auteur relève à cet égard de nombreux points communs entre les militants LGBT et les islamistes : même obsession identitaire, même communautarisme et même terrorisme intellectuel à l'encontre des personnes qui refusent d'être embrigadées dans la pseudo « communauté » dont ils prétendent défendre les droits. Sophie Bachet exprime un point de vue similaire en se demandant, Dans *Pierre Palmade face au lobby LGBT* (14) : « *Un homo est-il obligé de se dire "gay" ?* »

L'idéologie décoloniale, indigéniste et intersectionnelle est également de plus en plus présente dans l'université, avec son lot d'intimidation : conférences et colloques annulés, intervenants censurés, spectacles physiquement empêchés – comme le fut, fin mars 2019 à la Sorbonne, une représentation des Suppliantes d'Eschyle sous l'absurde prétexte de la présence d'un « blackface » soi-disant raciste. Un climat délétère qu'ont récemment dénoncé, dans une tribune du Figaro, plus de 100 universitaires, intellectuels et essayistes qui s'inquiètent, dans un appel à protéger la liberté d'expression de la multiplication des actes de violence dans les universités (28). Alain Finkelkraut considère à cet égard que l'antiracisme est aujourd'hui l'objet d'un « *dévoiement terrible* », récupéré par des militants communautaristes qui s'abritent derrière son bouclier pour promouvoir leur idéologie. « *Ils prouvent eux-mêmes que l'islamo-gauchisme n'est pas un concept polémique, mais un concept descriptif.* » L'intellectuel relève que l'influence de cette mouvance est de plus en plus prégnante au sein des universités et des grandes écoles. « *Il ne faut pas exagérer l'importance des antiracistes, ils ne sont pas si nombreux, mais ils ont une capacité de perturbation de plus en plus grande* » (25).

Tout cela crée une société du politiquement correct, où tout débat de fond est interdit. Dans son article « *Zemmour ou le crépuscule de la société ouverte* » (28), Ghislain Benhessa déclare par exemple : « *s'il est aujourd'hui furieusement question d'ouverture, il n'est justement plus question de critique. L'ouverture version Macron a consciencieusement accouché d'une partition de principe entre progressistes et réactionnaires, réduisant l'espace critique à peau de chagrin. L'ouverture est devenue le cheval de Troie du politiquement correct, l'instrument de domestication du débat : aucune parole n'est admise hors du ralliement pur et simple.* » L'auteur s'inquiète de ce que la société française refuse aujourd'hui de plus en plus la confrontation d'idées, devenant ce que Karl Popper appelle une « société

fermée » où il est difficile de s'exprimer hors du politiquement correct. Une approche critique que partagent un nombre croissant d'auteurs (Voir encadré 1).

#### Encadré 1

##### Quelques textes critiques sur le politiquement correct

Le philosophe Dominique Lecourt s'inquiète, dans un entretien au Figaro, de ce que « *Le politiquement correct favorise le retour de toutes les violences* » (4). « *Par une grande hypocrisie, on annonce un progrès de la liberté de chacun au moment même où l'on prépare méticuleusement sa régression. Des mots aux choses, la distance ne saurait être abolie que par la contrainte. Cette conception débouche sur une pratique autoritaire du pouvoir politique. L'intimidation est son ressort principal. Voyez désormais le recours permanent aux tribunaux... Il ne manque pas d'associations qui se soient spécialisées dans ce type de chantage. Le trouble est profond. La suspicion systématique détruit la confiance indispensable à la vie en société! (...) Au nom de l'égalité réelle, nous assistons à l'alliance spectaculaire entre la technocratie et le moralisme sous prétexte de faire le bonheur de tous malgré eux. (...). Les minorités se sont emparées du politiquement correct. Raymond Boudon avait raison. Il s'agit d'un instrument de conquête du pouvoir, non par des majorités conformistes, mais par des minorités actives bien organisées qui répandent leur conformisme propre. Souvent de tonalité religieuse. »*

Des idées partagées par Natacha Polony [B26] : « *Tous ces mouvements participent d'une logique inquisitoriale. Comme ils se battent au nom du « Bien », ils rendent la discussion impossible. Ils quittent l'ordre du politique pour rejoindre l'ordre religieux. Il ne s'agit pas, pour eux, de déboucher sur un compromis, d'écouter des points de vue, de débattre, mais de lutter contre le mal. Or le mal, on ne transige pas avec, on l'éradique, c'est normal. C'est ce qui nourrit leur aspect autoritaire. »*

Quant à Nicolas Bay, eurodéputé RN, il explique dans une tribune de Valeurs actuelles (24) comment Facebook façonne le paysage idéologique en définissant lui-même quelles opinions sont acceptables ou non, excluant de ce fait les opinions conservatrices du débat public.

Tout ceci conduit in fine à une montée de l'autocensure. Dans « *Allemagne : un Niveau d'Autocensure Choquant* » (5), Judith Bergman cite des exemples terrifiants d'atteinte à la liberté d'expression observés dans ce pays, essentiellement sur le thème de l'Islam, des réfugiés et de l'immigration. Cette censure s'est notamment matérialisée en 2018 par le vote d'une loi obligeant les réseaux sociaux à supprimer ou bloquer toute « infraction pénale » présumée relevant de la diffamation ou l'incitation en ligne, dans les 24 heures qui suivent la plainte d'un internaute. Les allemands se sentent de ce fait de plus en plus réprimés dans leur liberté d'expression : « *Près des deux tiers des citoyens sont convaincus qu'une grande prudence est de mise concernant les sujets sur lesquels on s'exprime, car de nombreuses lois non écrites tracent une frontière entre les opinions acceptables et celles qui ne le sont pas* », indique l'enquête réalisée par l'Institut für Demoskopie Allensbach pour le compte du *Frankfurter Allgemeine Zeitung* (FAZ). En d'autres termes, l'écart s'est creusé entre ce que les Allemands disent en public et ce qu'ils pensent en leur for intérieur.

## Le nouveau chaos démocratique

Si encore ces politiques moralistes, soi-disant vouée à la défense des minorités et à la lutte contre des discriminations souvent imaginaires, atteignaient leurs objectifs affichés, c'est-à-dire permettaient une amélioration de la situation des populations les plus fragiles !!! Mais c'est tout le contraire qui se produit, et cela pour au moins trois raisons.

D'abord, parce que ces soi-disant politiques de défense des minorités ne sont en fait trop souvent que le cache-misère de l'incapacité de fait de l'Etat à lutter contre des phénomènes de régression sociale beaucoup plus larges et qui affectent frontalement lesdits membres des supposées minorités, exactement comme le reste de la population (voir, à ce sujet Lasch [B16]).

Ensuite, parce que l'insistance désormais portée à l'appartenance à des groupes particuliers affaiblit du même coup le lien collectif et provoque une fragmentation de la société entre groupes indifférents, voire hostiles les uns aux autres.

Enfin, parce que les frustrations causées par cette idéologie moraliste peuvent entraîner des tensions politiques, opposant notamment les progressistes les plus radicaux aux conservateurs populistes, les partis modérés se trouvant par ailleurs empêchés de constituer des majorités de gouvernement stables par la montée des extrêmes. Cette instabilité ouvre un très large éventail de scénarios allant d'un dysfonctionnement durable de la démocratie représentative à la prise de pouvoir par des partis populistes, voire autoritaires.

## Le multiculturalisme, cache-misère des politiques de régression sociale

Et si finalement, les politiques publiques d'inspiration multiculturaliste ne servaient en fait que de cache-misère à des mouvements massifs de régression sociale auxquels l'Etat ne veut ou ne peut s'opposer, à moins qu'il n'en soit l'artisan délibéré. En prétendant réduire tout dysfonctionnement social à une injustice dont un individu serait victime du seul fait de son appartenance à un groupe particulier, on ne fait que diviser la société sans s'attaquer aux véritables causes d'un mal souvent beaucoup plus large que ne le suggère cette focale réductrice. Les différentes politiques féministes et de lutte contre les discriminations fournissent un très grand nombre d'exemple de ces dérives :

- La lutte contre les violences sexistes n'a aucun sens si, simultanément, on ne s'attaque pas au phénomène global d'ensauvagement de la société et de montée de la criminalité, dont les violences contre les femmes ne sont qu'une expression parmi d'autres ;

- Les politiques affichées de lutte pour l'égalité salariale ou de carrière ne constituent qu'un cache-misère à la dégradation de la situation salariale – précarisation, stagnation des salaires – qui touche plus particulièrement les salariés les moins qualifiés et les moins bien rémunérés, qui sont souvent des femmes. Et à quoi sert de prôner l'égalité salariale homme - femme si dans le même temps on s'accommode du maintien d'un immense chômage de masse, touchant aussi bien les femmes que les hommes, et qui constitue en fait de très loin la principale préoccupation des salarié.e.s les plus précaires ?

- Les politiques de discrimination positive – par exemple pour l'accès à certains postes de la haute fonction publique – ne sont qu'un cache-misère de la spectaculaire dégradation qualitative de l'enseignement public, tout particulièrement dans les quartiers défavorisés et les ghettos ethniques, qui entraîne elle-même une forte aggravation de l'inégalité des chances par rapport à l'époque révolue de l'élitisme républicain.

Toutes ces politiques soi-disant anti-discriminatoires ne sont donc en aucune façon porteuses de progrès pour les populations concernés, tout simplement parce qu'elles reposent sur un diagnostic inexact des causes des difficultés observés : les femmes ne sont pas victimes de violence à cause des hommes, mais à cause de la montée générale des violences exercée par une petite minorité de racailles jouissant d'une scandaleuse impunité. Les femmes salariées ne sont pas en difficulté à cause des hommes salariés, mais à cause de la précarisation générale du salariat. Les enfants des ghettos ethniques ont des perspectives existentielles moins favorables que les autres non parce qu'ils sont victimes de discrimination raciste, mais parce que la qualité générale de l'éducation nationale se détériore, ou parce que leur famille ne parvient pas à leur transmettre les fondamentaux nécessaires à la réussite de leur vie future. Nier la véritable origine de toutes ces difficultés revient à fausser la perception de la réalité par l'application de concepts inadaptés, à poser de ce fait un diagnostic inexact, et, partant, à proposer de fausses solutions transformant certaines catégories de population en éternelles victimes sans améliorer en rien leur situation (voir sur ce sujet mes articles [Le féminisme macronien, cache-misère de politiques de régression sociale](#) et [Loi sur le harcèlement de rue : de la poudre aux yeux](#)).

Dans un certain nombre de cas, ces politiques peuvent même conduire à dégrader la situation des groupes qu'elles prétendent défendre :

- La pénalisation des clients de prostituées - considérés à tort comme complices des violences dont celles-ci seraient victimes -, pousse celles-ci, en criminalisant l'activité du travail du sexe, à la clandestinité et à l'isolement. Cela les expose ainsi davantage encore à la violence des véritables agresseurs et à des risques sanitaires accrus ;
- La multiplication des lois anti-discriminatoires (en matière de logement ou d'embauche) pousse les bailleurs et les employeurs à des attitudes de repli, de dissimulation et de contournement qui elles-mêmes aggravent de facto les discriminations dont ces populations soi-disant protégées sont victimes.
- Et, comme on le verra plus loin, les politiques de discrimination positive risquent d'alimenter au sein de la fraction majoritaire de la population une attitude de ressentiment contre les minorités censées bénéficier de ces politiques, et qui se trouvent paradoxalement de ce fait encore plus stigmatisées.

[Le multiculturalisme dresse les groupes humains les uns contre les autres](#)

Cette rétrovolution multiculturaliste a potentiellement des conséquences très dommageables pour la cohésion de la société française :

- En refusant l'existence d'une norme et d'une mémoire majoritaires, en niant au nom d'un idéal universaliste le particularisme national qui s'appuie sur cette mémoire, elle contribue à une dissolution accélérée de l'identité nationale. Or, celle-ci constitue le socle sur lequel s'appuie les concepts de souveraineté populaire et de démocratie représentative. Si l'idée d'un peuple uni et indivisible, exerçant sa souveraineté sur un territoire protégé par des frontières, est remise en cause, alors la se fragmente en une série de communautés minoritaires, soucieuses de placer les valeurs qui les unissent au-dessus de la loi commune (cf. infra, chapitre 5, et l'Archipel Français [B11]).
- Puisque l'appartenance à un groupe minoritaire est valorisée par la loi - à travers par exemple des politiques de discrimination positive -, les individus sont alors incités à privilégier leur appartenance à ces groupes sécessionnistes, plus rentable en termes de reconnaissance collective et d'avantages concrets que l'identification à la collectivité nationale.
- Puisque le principe de la démocratie représentative est bafoué, la vie politique se transforme en un espace de reconnaissance et de valorisation des groupes communautaires. Mais comment sont choisis ceux qui prétendent diriger et représenter ces groupes ? Personne ne semble vouloir s'interroger sur la légitimité démocratique de leurs procédures de sélection : s'agit-il de dignitaires religieux, de militants associatifs, de tribuns habiles à manipuler les foules ou les médias ? De membres d'un groupe ultra-minoritaire qui a réussi par des moyens occultes à s'emparer des leviers de commande d'une organisation ? En renonçant à poser ces questions, la démocratie s'auto-immole par la reconnaissance du droit à la non-démocratie au sein des groupes minoritaires – une situation qui bien sûr ouvre la voie à la domination en leur sein des éléments les plus extrémistes et sécessionnistes au détriment des modérés attachés aux principes républicains (Voir Mathieu Bock-Côté, [B4]).
- Le multiculturalisme crée artificiellement de nouvelles sources de conflits entre les groupes qu'il désigne, y compris ceux qui a priori paraissent les plus complémentaires, comme les hommes et les femmes. Natacha Polony [B26] dénonce ainsi une « *propension à créer des concepts pour décrire une réalité, en la tordant dans le sens qui arrange, et qui a particulièrement cours dans les mouvements féministes (...)* je doute que ce soit par ce procédé qu'on le résolve, ou que l'on aide vraiment les femmes en difficulté. Le but de cette manipulation du langage n'est autre que celui de désigner des coupables systématiques, les hommes. Cette attitude produit une société de lutte, où les citoyens sont constamment en guerre les uns avec les autres. Le culte de l'offense est au centre de notre société et ne produit que de la division. » En particulier, à force de judiciaireiser à l'extrême tous les aspects des relations entre les sexes (tout en les réduisant au seul aspect stigmatisant d'une « domination patriarcale » et d'une hypothétique « culture du viol », on finit par détruire l'image positive de la relation homme-femme comme fondamentalement tissée d'amour, de désir, de projets partagés ; on en inhibe la spontanéité par la tentation d'assimiler toute démarche de séduction – fut-elle, par la force des choses, un peu insistante – à une infraction pénale. On prive massivement les femmes du plaisir d'entendre dans la bouche d'un homme des paroles d'amour et de désir. On dissuade encore un peu plus les hommes timides – c'est-à-dire en fait la grande majorité des hommes – d'exprimer ces sentiments à une femme. Et finalement, en prétendant lutter contre le harcèlement sexuel, on rend plus difficile la prise de contact entre des personnes de sexes différents, sans évidemment dissuader en aucune manière les agresseurs sexuels, qui se contrefichaient déjà des lois existantes, de commettre leurs forfaits. Vraiment, je ne vois pas où est là le progrès !!!!

-

- L'éclatement du cadre des valeurs communes portées par la république indivisible laisse face à face des communautés que rien ne relie, sauf bien sur leur hostilité partagée aux valeurs du groupe dit « majoritaire ». Mais une fois que celles-ci sont mises à bas par l'irruption de la pensée diversitaire, on s'aperçoit que les différentes communautés minoritaires sont séparées voire opposées par de telles différences de valeurs que leur coexistence même devient problématique, ouvrant la perspective du chaos et de la violence (ex : coexistence problématique des communautés LGBT et musulmane traditionalistes). Comme le dit Dominique Lecourt (4) : *dès lors que le pouvoir politique n'assume plus d'autre idéal que l'efficacité du fonctionnement de l'État (et de l'économie), les passions qui s'attachent chez tout être humain à «l'être ensemble» ne trouvent plus à s'épancher que dans le rassemblement en communautés. Et la haine alors s'écoule, porteuse de mort, de «communauté» à «communauté». Voilà pourquoi la démocratie que nous évoquons si volontiers se trouve réellement en danger. »*

- Les lois mémorielles ont également des effets pervers en enclenchant une forme de « compétition victimaire » entre les groupes qui estiment avoir été dans le passé victimes d'oppression. Dans des sociétés de masse animées par la passion de l'égalité, toute différence de traitement dans la reconnaissance de ces mémoires douloureuses sera perçue comme une injustice. En particulier, le fait que la Shoah soit en quelque sorte désignée officiellement comme le summum de la souffrance, peut paradoxalement alimenter un ressentiment de la part d'autres groupes qui à tort ou à raison, s'estiment négligés. Bref, la volonté affichée de lutter contre le racisme attise elle-même les jalousies les tensions entre groupes ethnico-religieux !!! (30)

- Par ailleurs, l'affaiblissement de la collectivité nationale et des protections liées aux frontières laisse l'individu isolé face aux forces du marché mondialisé. En cessant d'être un citoyen dévoué de l'Etat national particulariste, il devient un producteur-consommateur soumis aux décisions et aux intérêts des grandes entités multinationales privées. En ce sens, les idéologies néo-libérales et multiculturalistes ont plus de points communs que de différences, puisque toutes deux visent à briser le carcan des particularismes nationaux au profit de la mondialisation des marchés et de l'universalisation des valeurs. Ceci expliquant la facilité avec laquelle une partie de la droite libérale a renoncé aux thématiques du conservatisme moral et du patriotisme pour enfilet les oripeaux du multiculturalisme diversitaire (sur cette idée, voir notamment le dernier chapitre de l'ouvrage de Natacha Polony, « *Délivrez-nous du bien* », [B26]).

### Vers une réaction conservatrice et populiste ?

Les politiques d'inspiration multiculturalistes peuvent enfin provoquer des réactions de rejet de la part des membres du groupe majoritaire :

- Parce que ceux-ci ressentiront dépit et colère de voir leur culture et de leur mémoire historique niée au profit de celle des groupes minoritaires ;
- Parce qu'ils éprouveront une hostilité viscérale, pour des raisons morales notamment, à certaines positions radicales défendues par les multiculturalistes. Le projet d'ABCD de l'égalité soupçonné d'introduire l'enseignement de la théorie du genre à l'école, a par exemple provoqué dans les milieux conservateurs de vives réactions de rejet.

- Parce qu'ils seront taraudés par un sentiment d'injustice face aux politiques de discrimination positive, ou encore par le sentiment – qu'il soit ou non fondée - d'une forme de justice à deux vitesses assurant une forme d'impunité aux membres délinquants des groupes minoritaires, alors même que les citoyens ordinaires sont soumis à une répression pénale de plus en plus violente et multiforme.
- Parce qu'ils seront profondément agacés par l'attitude des lobbies minoritaristes réclamant sans cesse de nouveaux droits particularistes, sous prétexte des injustices dont ils seraient l'objet.

Tout cela peut évidemment déboucher sur la montée en puissance de mouvements conservateurs et populistes. Dans une passionnante Interview, Steve Bannon, l'idéologue de la nouvelle droite populiste et le « faiseur de Trump », donne ainsi une description émouvante du désarroi de gens modestes honnêtes et travailleurs, dont la vie a été détruite par les illusions convergentes de la globalisation libérale et du multiculturalisme « politiquement correct » incarnées par les « élites » des finances et du show-business (32, 23). Comment ne pas s'étonner, ensuite, que ces gens trompés et désespérés se tournent alors vers l'idée d'une révolution conservatrice ?

En ce sens, le populisme ne constitue pas nécessairement une régression, mais une saine réaction des catégories populaires par rapport aux excès du libéral-multiculturalisme. C'est en tout cas le point de vue exprimé par Christopher Lasch dans *La révolte des élites* [B16]. Selon lui, le populisme, loin d'être une doctrine réactionnaire haïssable, aurait au contraire l'immense mérite de revaloriser les vertus populaires de morale personnelle, de bon sens, d'effort individuel récompensé, de capacité à gérer la cité à travers le sens de la responsabilité de chacun, indépendamment de sa position sur l'échelle en partie factice du talent ou du savoir académique. Historiquement enraciné dans la défense de la petite propriété et de la petite entreprise indépendante, ce courant d'idée valoriserait la capacité d'individus autonomes et libres à agir pour eux-mêmes et par eux-mêmes, indépendamment de l'Etat, dans le cadre de communautés locales (quartiers, petites villes...). Considéré sous cet angle, il s'agirait donc d'un mouvement profondément progressiste et émancipateur.

## Conclusion

Dérive de l'Etat-Providence en Etat totalitaire, transformation d'une société de liberté en une société de surveillance policière, entrisme des lobbies multiculturalistes au cœur de l'appareil d'Etat, utilisation de la loi et de l'interdit pour faire passer en force des préceptes de comportements et de pensée politiquement corrects, telles sont les inquiétantes dérives qui se déroulent aujourd'hui en France sous nos yeux effarés. L'instrumentalisation de l'Etat par les lobbies progressistes le conduit ainsi à prétendre nous dicter notre manière de vivre. Au nom d'une défense mal comprise des droits des minorités, elle risque donc de provoquer une implosion de la société française débouchant, non sur un vivre-ensemble apaisé, mais sur la violence et le chaos.

Quelles en seront les conséquences sur les comportements de nos concitoyens ? Un repli vers une passivité hargneuse et revancharde face à un Etat tout-puissant mais haï ? La multiplication des comportements criminels destinés à échapper à des lois désormais considérées comme injustes ? La délégitimation de la loi républicaine conduisant à un repli sur des valeurs communautaires et des comportements sécessionnistes ? Ou bien tout simplement, une situation de révolte, de chaos et d'anomie sociale, où, l'Etat une fois délégitimé, chacun déciderait de ne plus respecter que les lois qui

lui plaisent tout en contestant, éventuellement par la violence, les lois des groupes voisins ? C'est l'objet du cinquième et dernier chapitre de cet ouvrage d'examiner ces inquiétantes perspectives.

## Bibliographie additionnelle au chapitre 4

- (1) [Droits de l'homme sans limite ?](#), Françoise Delsol, Magistro, 2019
- (2) [Rapport d'information sur les services publics face à la radicalisation islamiste](#), Assemblée Nationale, 2015
- (3) [La colère de Gilles-William Goldnadel contre France-Inter](#), CNews, 2019
- (4) [Le politiquement correct favorise le retour de toutes les violences](#), Dominique Lecourt, Le Figaro, 2016
- (5) [Allemagne : un niveau choquant d'autocensure](#), Judith Bergman, Gladstone Institute, 2016
- (6) [Les services publics face à l'islamisme : des témoignages édifiants](#), Laureline Dupont, Le Point, 2019
- (7) [Demain, la guerre de tous contre tous ?](#) Rafaele Alberto Ventura, Le grand continent, 2019
- (8) [Islam : pourquoi beaucoup en France s'interdisent de nommer les faits qui gênent](#), Philippe d'Iribarne, Le Figaro, 2019
- (9) [Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes](#), Wikipedia
- (10) [Dans ses mémoires, Benoît XVI parle de « Lobby Gay »](#), rt.com, 2016
- (11) [Les propos homophobes de Marcel Campion provoquent un tollé](#), le Parisien, 2018
- (12) [Contre le féminisme des dangereuses ridicules](#), Elizabeth Levy, le Figaro, 2015
- (13) [Suède : un livre sur le féminisme offert à tous les élèves de de 16 ans](#), Julie Tortarolo, Actulitté, 2015
- (14) [Pierre Palmade face au lobby LGBT](#), Sophie Bachat, Causeur, 2019
- (15) [L'Europe sous l'influence du lobby gay](#), Fabrice Madouas, Valeurs actuelles, 2014
- (16) [Le HCE utilise l'écriture inclusive à des fins de manipulation](#), l'Express, 2019
- (17) [Néo-féminisme : un combat pour la domination en utilisant la violence](#), Florence Rault, Vu du Droit, 2018
- (18) [12 étudiants d'un institut catholique en procès...](#), Aude Bariéty, le Figaro, 2019
- (19) [L'exclusion d'Agnès Thill met révèle au grand jour...](#), Anne-Sophie Chazaud, Le Figaro, 2019
- (20) [Marine le Pen renvoyée en correctionnelle pour avoir... twetté](#), Régis de Castelneau, Causeur, 2019
- (21) [Le coquelicot d'Ecolo : ceci et un putsch](#), le blog de sel, 2019
- (22) [L'écologie pourrait déboucher sur un nouveau totalitarisme](#), Pascal Bruckner, Le Figaro, 2019
- (23) [Les peuples n'ont pas besoin de moi pour détruire les partis au pouvoir dans leurs pays](#), Steve Bannon, le Figaro, 2019
- (24) Censure sur Facebook, Nicolas Bay, Valeurs Actuelles, 2019
- (25) [Alain Finkelkraut répond à ses censeurs « antiracistes »](#), Louis Nadau, Marianne, 2019
- (26) [Réflexions sur la gauche radicale](#), Mathieu Bock-Côté, le Journal de Montréal, 2017
- (27) [Féminisme](#), Wikipedia
- (28) [Universités : l'appel des intellectuels pour protéger la liberté d'expression](#), Le Figaro, 2019
- (29) [Zemmour ou le crépuscule de la société ouverte](#), Ghislan Benhessa, Valeurs Actuelles, 2019
- (30) [Nous assistons à l'émergence de deux peuples](#), Georges Bensoussan, Le Figaro, 2015
- (31) [Le progressisme n'en n'a plus pour longtemps](#), Driss Ghali, Causeur, 2019
- (32) [On foutu en l'air des gens qui avaient respecté toute leur vie les règles du jeu](#), Steve Bannon, Le Figaro, 2019
- (33) [74% des journalistes votent à gauche](#), Julien Bellver, Pure médias, 2012
- (34) [Ces anciens trotskystes qui coulent le PS et la France](#), Eric Verhaegue, Contrepoints, 2016
- (36) [Qu'est-ce que l'islamo-gauchisme ?](#), Jacques Julliard, Le Figaro, 2016
- (37) [Un groupe de militants radiés de la France insoumise](#), Hadrien Mathoux, Marianne, 2018

- (38) [Délégation aux droits de la femme](#), Assemblée Nationale
- (39) [Lobby Gay](#), Wikipedia 40.
- (40) Peut-on parler d'un « « lobby LGBT » en France ?, Prosper Dou, Ste, 2018
- (41) [Le lobby LGBT existe-il ?](#), Elsa Mougues, France culture, 2018
- (42) [Deux ans après la promulgation de la Loi : accélérer...](#), HCE, 2018
- (43) [Discrimination à l'embauche](#), Sybille Laurent, LCI, 2020
- (44) [L'inquiétante inflation des lois punitives ou mémorielles](#), Erwan Sez nec, Causeur, 2019
- (45) [Génération identitaire condamnée](#), Isabelle Defarge, Observatoire du journalisme, 2019
- (46) [Renaud Camus condamné pour avoir prononcé un discours](#), les observateurs, 2020
- (47) [Luc Besson condamné à une amende pour licenciement discriminatoire](#), Nicolas Chapuis, Le Monde, 2020
- (48) [L'hyper-moralisation pourrait notre société](#), Eric Dupond-Moretti, la Tribune, 2015
- (49) [Balance ton porc : Sandra Muller condamnée...](#), Le Huffington Post, 2019
- (50) [Le monde associatif, www.associations.gouv.fr](#)

## Liste des tableaux, graphiques, figures et encadrés du chapitre 4

Encadré 1 : Quelques textes critiques sur le politiquement correct

## Chapitre 5 : l'individu entre fuite et révolte

De la faillite de l'Etat-providence au chaos social

## Introduction : de la faillite de l'Etat-Moloch à l'implosion sociale

Dans les précédents chapitres de ce livre, j'ai exprimé mon inquiétude face au mouvement frontal de recul des libertés observé aujourd'hui en France. Un recul qui se manifeste sous trois aspects principaux : la collectivisation de fait de la vie économique à travers la spoliation fiscale et l'interventionnisme étatique, qui prive les individus de la liberté de disposer librement de l'argent qu'il ont gagné par leur travail ou de leur épargne ; l'émergence d'une société de surveillance policière, qui accompagnée d'une dégradation des garanties offertes par le système judiciaire, réduit les protections dont dispose le citoyen ordinaire face à l'arbitraire du pouvoir ; enfin, l'utopie moralisatrice d'un Etat, qui, sous prétexte de mener une société rétive vers les lendemains glorieux de l'émancipation diversitaire, réprime aussi bien la liberté d'expression (au nom du politiquement correct) que les actes les plus banals de la vie quotidienne (au nom du respect des droits des minorités, de la protection de l'environnement ou de la santé publique).

J'ai également cherché à montrer que la mise en place de ce « proto-totalitarisme soft » ratait en même temps ses objectifs : l'Etat devenant d'autant plus inefficace qu'il était plus interventionniste, d'autant moins respecté qu'il devenait plus autoritaire et d'autant moins apte à garantir une vie collective pacifique qu'il prétendait promouvoir les droits de chaque minorité.

Bien qu'il affecte, à des degrés divers, tous les pays démocratiques, cet échec touche particulièrement la société française dont le mode d'action collectif et la culture politique reposaient largement jusqu'ici sur la croyance en l'omnipotence d'un Etat à la fois efficace et bienveillant, capable par ses actions avisées de répondre à tous les maux de la société. Comme le dit Cécile Philippe (30), « *la réalité française est (...) celle de l'étatisme triomphant et c'est peut-être une des raisons du mal être français face à un monde qui change rapidement. Les structures publiques n'ont pas les capacités d'adaptation nécessaires aux évolutions actuelles.* »

Mais quelles seront alors les réactions de la population à cette faillite de l'Etat ? Un Etat qui prend toujours plus pour rendre moins, qui réprime toujours plus pour protéger moins et qui moralise toujours plus pour détruire in fine les bases de la morale collective ? Eh bien, ces réactions, s'en étonnera-t-on, seront profondément négatives, allant du simple découragement à la révolte ouverte sur une échelle à quatre degrés : 1) comportements de fuite et de repli face à la société dominante ; 2) fraudes récurrentes constituant un terreau de choix au développement d'une mentalité délinquante ; 3) repli sur des communautés plus ou moins séparatistes, offrant un ré-enracinement dans des valeurs partagées face à une loi républicaine et un Etat délégitimés ; et finalement, 4) sentiment de révolte face à l'arbitraire pouvant conduire les citoyens autrefois les plus respectueux des lois à des attitudes de rébellion ouverte. Tout cela aboutissant in fine à une situation de fragmentation sociale, de chaos, de violence, de lutte de tous contre tous, face à l'impuissance d'un Etat désormais considéré comme une institution à la fois répressive, inefficace et nuisible.

## L'individu en fuite

J'approche de l'âge de la retraite. Depuis quelques temps, l'idée a germé en moi d'en profiter pour partir de Paris et même de France. J'en ai assez des lois liberticides, je ne veux plus être spolié par des impôts monstrueux, je veux aller vivre dans une petite ville aux rues bien veillottes, sans quartier d'affaires ultra-moderne ni caméras de surveillance omniprésentes. Je ne veux plus être confronté tous les matins, en ouvrant mon journal ou ma télé, à l'envahissante propagande des lobbies multiculturels, antiracistes, féministes et autres.

Je sais que je demande un peu l'impossible, que je ne trouverai pas tout cela réuni dans le même pays, que je suis victime du syndrome de « l'herbe plus verte à côté ». Mais enfin, le fait est là : alors que j'avais toujours aimé mon pays, alors que je me sentais parisien jusqu'au bout des ongles, je n'ai maintenant plus qu'une envie : m'enfuir. Et la dérive de l'Etat français en une structure totalitaire, prétendant conduire, à coups de schlague, une société arriérée et rétive sur les chemins lumineux de progressisme moral tout en donnant chaque jour davantage la preuve de son inefficacité, est pour beaucoup dans cette détestation nouvelle.

Combien sont-ils, mes compatriotes, jeunes ou vieux, qui, autrefois heureux de vivre dans ce beau pays, attachés à ses institutions, fiers d'y travailler dur, ont été progressivement assaillis de doutes, voire saisis de dégoût, devant ces évolutions récentes ? Combien, autrefois enthousiastes de participer à la vie économique et sociale de leur pays, se sont repliés dans une attitude de passivité rancunière, voire de fuite pure et simple ? Je vais maintenant examiner les figures de cette démoralisation et de ce mouvement de désengagement social, en distinguant quatre formes principales : la désertion du politique, la désertion du travail, la désertion du territoire, l'exil intérieur.

Pour comprendre ce mécanisme, considérons le cas d'un individu qui, pour une raison ou un autre, estime qu'il est désormais victime d'un système injuste, où ses droits et ses libertés sont bafoués. Il en concevra alors naturellement contre la société un sentiment de rancœur. Il utilisera aussi activement tous les moyens qui s'offrent à lui d'échapper à cette répression injustifiée en limitant au maximum ses interactions avec un système dont les inconvénients dépassent désormais pour lui les avantages :

- En refusant de participer à une vie politique qui n'a plus à ses yeux de démocratique que le nom. La montée de l'abstention électorale, le déclin du militantisme politique et syndical, la dégradation de l'image des hommes politiques (maires exceptés) aux yeux de l'opinion, enfin la montée du vote dit « populiste », constituant autant de signes de la désaffection des citoyens vis-à-vis d'une pseudo-démocratie désormais délégitimée.
- En limitant sa participation à une vie économique qui ne se traduit pour lui que par des contraintes et des stress récurrents n'aboutissant in fine qu'à une spoliation fiscale du fruit de ses efforts : dés- incitation au travail des populations peu qualifiées (enfermées dans la trappe à pauvreté par le jeu des aides sociales subordonnées au niveau de revenu), comme des cadres supérieurs découragés par la spoliation fiscale ; dés- incitation à la création d'emploi pour les chefs d'entreprises écrasés par les charges sociales et découragés par une réglementation du travail cauchemardesque ; dés- incitation à la mise en location des logements par des propriétaires bailleurs découragés par la baisse des taux de rendement locatifs (encadrement des loyers, impôts sur les revenus fonciers) et par la multiplication

des réglementations pénalisantes (mise en conformité des logements, protection excessive des locataires insolvables)... (Voir chapitre 2).

- En cherchant fébrilement à jouer sur toutes les réglementations et dispositions légales lui permettant d'obtenir un petit avantage compensant les spoliations et injustices récurrentes dont il estime être l'objet, sa participation à la vie sociale et économique se trouvant ainsi parasitée par une sorte de stérile guérilla juridico-réglementaire.

- Ou, tout simplement, en partant à l'étranger dans l'espoir d'y trouver un environnement moins contraignant et spoliateur : jeune diplômé hyper-qualifié cherchant un emploi hors de France ; retraité aisé partant vivre à l'étranger pour réduire ses impôts et améliorer son niveau de vie ; propriétaire immobilier ou entrepreneur liquidant leurs biens ou leurs activités en France pour s'établir sous des cieux fiscaux plus cléments ... (Voir mon article [L'exil fiscal est-il illégitime ?](#)).

- Et, au-delà de tous ces comportements visibles de retrait et de désengagement, en pratiquant une forme d'exil intérieur, lié à un sentiment profond de détachement, d'indifférence, voire de rancœur face à une société considérée comme injuste, absurde et oppressive. Sentiment qui pourrait peut-être éclater en jour en une révolte d'autant plus ouverte qu'il serait resté plus longtemps tapi dans la profondeur des âmes et dans la zone grise des micro-stratégies individuelles d'adaptation ou d'évitement.

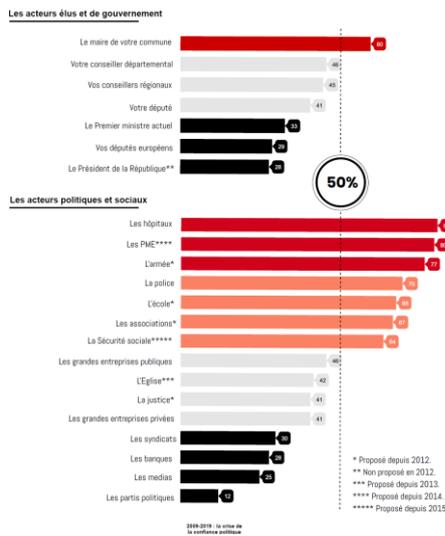
Toutes ces réactions de repli se traduiront, bien sûr, par un affaiblissement général de notre modèle d'action collective, avec pour conséquence moins de prospérité, moins de civisme, moins de dynamisme, moins peut-être de solidarité et d'altruisme. Il contribuerait alors considérablement à affaiblir une société devenue désormais répulsive pour beaucoup de ses membres, notamment - mais pas seulement – pour les plus actifs ou les plus fortunés.

### La désertion du politique

Tous les indices convergent pour mettre en lumière un phénomène massif de désaffection de la population française par rapport la vie politique. C'est d'abord la méfiance exprimée dans toutes les enquêtes d'opinion face à la classe politique et à son action. C'est ensuite un déclin du militantisme politique, de la participation électorale et de l'adhésion aux syndicats. Et tout cela débouche sur un malaise général de la vie démocratique, malaise aujourd'hui souligné par tous les observateurs.

Différentes enquêtes mettent en évidence l'image très mauvaise, et en régulière dégradation, de la vie politique nationale et de ses acteurs. - élus locaux exceptés. L'opinion est également très sensible à toutes les informations, rumeurs, voire calomnies pures et simples, mettant en scène le train de vie supposé dispendieux des élus et des membres du gouvernement. Elle est taraudée par le sentiment diffus que les hommes politiques, malgré leurs rodomontades médiatiques, sont en fait, au mieux désarmés face aux colossaux enjeux qu'ils doivent affronter, soit carrément aux ordres d'un groupe d'intérêt ou d'un lobby.

Graphique 1  
Taux de confiance envers différents acteurs



Source : CEVIFOP, 2019

L'enquête Sciences Po Cevipof 2009-2019 (1) met bien en lumière cette crise de confiance politique. Elle montre une France lasse, méfiante, morose, frappée par un fort pessimisme collectif même si les répondants restent plus optimistes quant à leurs perspectives individuelles. Une forte défiance s'y exprime à l'égard des acteurs politiques, perçus comme indifférents et corrompus. Cette défiance concerne principalement les acteurs nationaux, alors que les acteurs de proximité – maires, hôpitaux, PME, armée notamment - jouissent d'un bon niveau de confiance (graphique 1). Les résultats chiffrés sont à cet égard implacables : 79 % des répondants ont des sentiments négatifs face à la politique ; 75 % pensent que les dirigeants politiques sont plutôt corrompus et 85 % qu'ils ne se préoccupent pas des gens ; 61 % n'ont confiance ni en la gauche ni la droite. 63 % pensent que la démocratie ne fonctionne pas bien. Seule leur d'espoir, 89 % des gens sont cependant attachés à celle-ci et 57 % s'intéressent à la

politique.

Dans un entretien de 2019, Jérôme Fourquet, directeur à l'IFOP, apporte quelques éclairages supplémentaires sur ce constat (3). En gros, deux tiers des français trouvent que les élus sont malhonnêtes, gagnent trop d'argent et sont éloignés des préoccupations des gens – en matière de sécurité notamment. Seuls les maires tirent leur épingle du jeu : plus de 80 % des français ont en effet une bonne opinion de ceux-ci, contre seulement 33 % pour les députés et sénateurs. Si cette attitude de rejet est particulièrement marquée chez les électeurs frontistes et mélenchonistes (dont plus de 70 % ont une mauvaise opinion des députés et des sénateurs), ce jugement négatif est également très répandu dans l'électorat des partis (près d'un électeur sur deux de Macron et de Fillon).

Ce rejet peut même virer à l'antiparlementarisme. Par exemple, seulement 47 % des répondants condamnent les attaques de permanences de députés (dégradations et vandalisme), tandis que 44 % les comprennent sans approuver. Enfin, 9 % approuvent même ce type d'action.

En conséquence, les français se détournent de l'engagement politique. Les effectifs militants des partis, par exemple, sont en chute libre. En 2016, à peine 1 % des Français de plus de 18 ans étaient en effet membres d'un parti politique, un chiffre en forte baisse par rapport à ceux d'il y a trente ou quarante ans : une désertion qui touche tous les partis politique même si les formations de gauche (communiste et socialiste) en ont été les principales victimes (7). Ceci a pour corollaire une certaine atonie de la vie politique interne des partis, avec des réunions de cellules dépeuplées.

Outre une désaffection générale vis-à-vis de la vie politique, plusieurs raisons propres au fonctionnement des partis eux-mêmes ont été avancées pour expliquer ce phénomène (5) : l'absence de programmes et de perspectives, qui démobilise les militants ; la déception de ceux-ci par rapport au rôle passif de figurants enthousiastes que les hommes politiques prétendent leur faire jouer. Les primaires ouvertes, en particulier, ont affaibli le rôle des militants et la fierté qu'ils pouvaient concevoir

de leur rôle : « La seule qualité que les politiques attendent, des militants, c'est la fidélité (absolue, inconditionnelle, bornée) : moins ils réfléchissent, plus ils sont appréciés. » (7)

Graphique 2



Source : Ministère de l'intérieur

Ce mouvement a pour corollaire logique une atonie croissante de la vie politique de proximité, notamment à l'occasion des campagnes électorales. La diffusion des messages politiques, en effet, passe de moins en moins par des opérations de terrain permettant un contact direct des militants de base et des candidats avec la population (distribution de tracts, militantisme de marché, réunions dans les préaux d'écoles...), et de plus en plus par les pratiques industrialisées du marketing politique s'appuyant notamment sur l'omniprésence des hommes politiques dans les médias (6). Des médias, où par définition la relation directe, en face-à-face, entre

l'homme politique et le citoyen est rompue, laissant la place au froid déversement vertical des opinions et des promesses du premier sur le second ; ceci alimentant encore davantage, au mieux la passivité, au pire le dégoût du citoyen ordinaire face à la vie politique.

Ce sentiment de dépossesion et d'impuissance du citoyen ordinaire face à la décision politique se traduit également par un déclin généralisé des taux de participation électoraux (graphique 2) et par la montée du vote blanc.

Dans le domaine connexe du syndicalisme, on note également un déclin de l'influence des syndicats français, privant les pouvoirs publics d'interlocuteurs représentatifs en matière de négociations collectives ou en cas de crise sociale grave (2). Aujourd'hui, la France est ainsi l'un des pays développés où le taux de syndicalisation est le plus bas (graphique 3).

Graphique 3



Au total, c'est la société française toute entière, qui malgré l'incessante mise en scène médiatique des débats et déclarations des hommes politiques - comme si ceux-ci tenaient encore véritablement entre leurs mains les clefs de l'avenir -, se détourne, lassée et dégoûtée, de ce qu'elle perçoit de plus en plus comme un théâtre d'illusions : dérives de la politique politicienne, sentiment que la politique est désormais impuissante à apporter des réponses aux problèmes des gens... (8).

Marcel Gauchet a dénoncé en termes particulièrement clairs cette anomie démocratique (31). Selon le philosophe, « ce qui pose problème aujourd'hui, ce n'est pas le principe démocratique mais la façon de le traduire et de le faire fonctionner (...) » Pour bien fonctionner, la démocratie doit pouvoir garantir simultanément la liberté de chacun et l'efficacité du pouvoir collectif. La liberté de chacun est largement acquise. En revanche, le pouvoir de tous apparaît complètement déficient. Il nourrit une frustration qui est au cœur du divorce actuel sur le terme même de démocratie. (...) Or, en trente ans, le pouvoir s'est

*dilué dans des privatisations qui ont privé l'Etat de leviers essentiels, dans une décentralisation mal conduite et dans la prolifération d'autorités indépendantes qui ont brouillé la décision publique ».*

Cette dé-légitimation de la vie démocratique traditionnelle peut également se traduire par de nouvelles formes d'action politique, où les dérives violentes ne sont pas exclues :

- Mouvements sociaux de grande ampleur, comme le mouvement des gilets jaunes de l'hiver 2018-2019 ou la grande grève de la fin 2019 contre la réforme des retraites.
- Multiplication de la part de mouvements radicaux (Vegan, écologistes..) d'action qualifiées par eux de « résistance passive », mais consistant en fait à occuper illégalement des lieux publics ou à faire activement obstacle à l'exercice des droits individuels fondamentaux (droit d'aller et venir, droit de travailler, droit de réunion etc., cf. infra).
- Actes de violence visant les hommes politiques (assassinat du maire de Signe, dégradation des permanences de députés LREM), une partie de l'opinion faisant preuve à leur égard d'une inquiétante mansuétude (cf. supra).

La crise des gilets jaunes a tout particulièrement mis en évidence ce sentiment d'abandon d'une partie de la population face à un pouvoir politique national perçu comme coupé de ses préoccupations. Par rapport aux formes d'expression politiques traditionnelles, ce mouvement en effet a revêtu des formes nouvelles : 1) son caractère protéiforme, associant des revendications qui autrefois semblaient refléter des sensibilités politiques opposées ; 2) son caractère de masse, susceptible de mobiliser des foules nettement plus nombreuses que les mouvements politiques traditionnels ; 3) sa méfiance généralisée face à la politique institutionnelle, se manifestant à la fois par des revendications de démocratie directe comme le RIC (4), et par l'incapacité du mouvement à se structurer lui-même en force politique organisée de manière durable.

Cette situation alimente in fine sur l'essor des mouvements populistes. Comme le souligne Eric Dupont-Moretti à propos du RN (32) : *« sa popularité résulte principalement du comportement de la classe politique républicaine qui, tour à tour par couardise, incompétence et stratégie politicienne, a laissé en friche voire même enseveli des problématiques majeures que la formation extrémiste a su habilement récupérer puis exploiter. »* (...) *« La société contemporaine crève de ne pas oser, d'être emprisonnée dans des contingences morales qui ferment la porte à l'exploration objective, impartiale, totale de sujets de société fondamentaux. Résultat, des débats publics sont tus, et d'autres, aussi sensibles que "l'identité nationale", se concluent par des tombereaux d'insanités et de haine. Doit-on abandonner à Marine Le Pen l'exclusivité des solutions ? Choisit-on de taire ou d'affronter les écueils ? Préfère-t-on infecter ou revivifier le vivre-ensemble ? »*

### La fuite économique

Une seconde désertion, plus difficile à saisir parce qu'elle prend des formes à la fois plus diffuses et plus hétérogènes, est également en train de prendre forme en France. Je veux parler de la désertion face au travail.

Traditionnellement, le travail constitue une valeur extrêmement forte et structurante de la société française. Cela est d'abord lié à l'éthique judéo-chrétienne qui fait du travail une injonction morale fondamentale (56). Cela découle ensuite de « la survalorisation du travail » qui apparaît à partir de la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, l'époque industrielle moderne pouvant être considérée comme l'apogée des « sociétés fondées sur le travail » selon l'expression de Jürgen Habermas.

Ce rôle central du travail peut également s'expliquer, dans une optique marxiste, par des considérations économiques, les travailleurs-prolétaires du début du XX<sup>ème</sup> siècle ayant absolument besoin de leur salaire, obtenu au prix d'un temps de travail démesuré, pour pouvoir simplement survivre. Mais il s'explique aussi par des raisons d'ordre culturel : les gens travaillent non seulement parce qu'ils doivent gagner de l'argent pour vivre, mais aussi, tout simplement, parce qu'ils sont fiers et heureux de produire un bien ou un service de qualité dont leurs semblables leur seront reconnaissants. Des auteurs comme Philippe d'Iribarne ont par exemple mis en évidence depuis longtemps cette « logique de l'honneur » qui pousse nos concitoyens à bien travailler, indépendamment même des récompenses financières ou des espérances de carrière qu'ils peuvent en tirer, tout simplement parce qu'ils sont fiers et heureux de faire quelque chose d'utile qui leur assure estime et reconnaissance sociale (43).

Or, plusieurs tendances de fond, d'ordre la fois économique et culturel, ont progressivement sapé, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, ce rôle central du travail dans les sociétés occidentales et tout particulièrement en France :

Graphique 4  
Part des aides sociales dans le revenu disponible des ménages



Depuis 1949, part (en %) des aides sociales dans le revenu disponible brut des ménages, c'est-à-dire ce qui reste après impôts et cotisations sociales. ©MVA

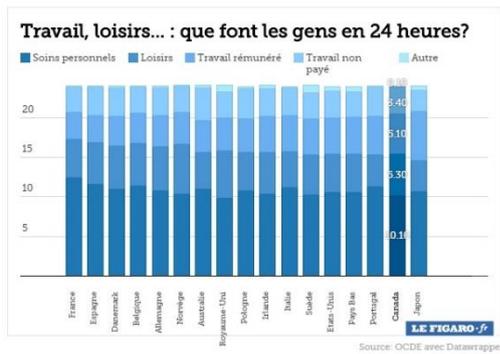
Source : Insee

Le lien travail-survie tend de ce fait à se distendre.

- Simultanément, plusieurs évolutions, subies ou considérées comme positives, ont réduit la place purement quantitative du travail dans nos existence : d'une part, la hausse de la productivité, qui a entraîné la destruction de très nombreux emplois, notamment non qualifiés, créant un risque de marginalisation / précarisation d'une partie importante de la population (c'est ce que Jérémy Rifkin appelle « le déclin mondial du travail »(55)) ; d'autre part, la baisse tendancielle de la part du temps

- Le développement de l'Etat-providence se traduit par la mise en place d'un gigantesque mécanisme de redistribution des revenus, fondé notamment sur le couple fiscalité-prestation sociale : la part du revenu direct d'activité dans le revenu net a de ce fait sensiblement décri au profit des prestations sociales, la part de celles-ci passant en France de 15 % à 35 % du revenu disponible entre 1949 et 2014 (53). Bref, grâce à l'Etat-Providence, il devient globalement un peu moins nécessaire de travailler pour vivre, tandis

Graphique 5



de travail au profit du temps de loisir, liée elle-même à une grande diversité de causes (baisse de la durée légale du travail, automatisation ou externalisation des tâches domestiques). C'est ainsi qu'entre 1974 et 2010, le temps de travail total, rémunéré ou non, a décru chez les citoyens de 10 heures par semaine, tandis que le temps de loisirs augmentait de 9 heures (24). Au total, en 2015, les français consacraient selon l'OCDE nettement plus de temps aux loisirs qu'au travail rémunéré : 4,9 heures par jour contre 3,4 heures (cf. (57) et graphique 5).

Le rôle central de la valeur-travail s'est simultanément affaibli sous l'effet de causes très diverses : discours d'inspiration progressiste valorisant les activités non rémunérées (engagement associatif, culture personnelle, etc.) au profit du travail salarié considéré comme aliénant (55) ; développement d'une société des loisirs où le temps non dédié au travail rémunéré est positivement connoté comme « temps libre » ou « repos », source d'épanouissement personnel contrastant avec la grisaille des déplacements pendulaires dans des transports en commun bondés (56) ; valorisation commerciale de ces loisirs, sous la forme d'une offre marchande de « divertissements » devenus produits de consommation de masse (Cinéma, télévision, vacances...) (58)

Quant à l'implication dans le travail, elle se trouve simultanément affaiblie par une série de causes convergentes : désagrégation de certaines collectivités ou identités laborieuses qui donnaient à l'individu un sens d'appartenance collectif puissant (classe ouvrière, monde paysan..) ; Désengagement psychologique des salariés, confrontés à un sentiment de manque de reconnaissance, d'interchangeabilité, et même d'inutilité de leur travail.

Ce dernier phénomène a notamment été analysé par le sociologue David Graeber (33, 44), Selon lui, une vaste majorité des travailleurs de bureau sont conscients d'exercer un travail inutile et vide de sens. L'auteur donne en exemple de la multiplication de ces jobs inutiles « le gonflement, non seulement des industries de service, mais aussi du secteur administratif, jusqu'à la création de nouvelles industries comme les services financiers, le télémarketing, ou la croissance sans précédent de secteurs comme le droit des affaires, les administrations, ressources humaines ou encore relations publiques ». Il remarque également avec un brin de provocation, qu'un travail est d'autant moins bien payé - médecins exceptés - qu'il est vraiment utile à la société. Bref, selon lui « plein de gens sont bien payés à ne pas faire grand'chose, en fait ».

Les travailleurs exerçant dans des fonctions de bureau au sein de grandes structures – qu'il s'agisse de multinationales ou d'administrations d'Etat -sont particulièrement susceptibles d'être affectés par ce syndrome : les finalités de leur travail leurs paraissant, de plus en plus hypothétiques voire même illégitimes, tandis que le fruit de leurs efforts se perd dans l'anonymat de la parcellisation taylorienne – un modèle beaucoup moins inclusif que celui de la petite entreprise artisanale où le résultat du travail de chacun est immédiatement observable et donc valorisé en tant que tel.

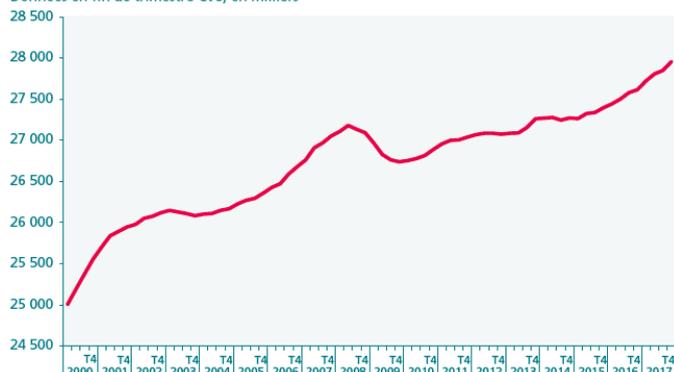
Existe-t-il une spécificité française en la matière ? Une note passionnante de la Fondation Jean-Jaurès (34, 35, 45) semble montrer que oui, mais pour des raisons à mon avis opposées à celle évoquées par les auteurs de ce document. Cette étude s'appuie en effet en partie sur un sondage réalisé par l'IFOP, qui met en lumière un paradoxe. En effet, si, selon ce sondage, les actifs français considèrent dans leur écrasante majorité que leur travail est utile à leur entreprise (88 %), et même à la collectivité (78 %), ils ne sont par contre que 44 % à penser que leur travail est reconnu à sa juste valeur par leur entreprise ou la structure qui les emploie. Soit respectivement 35 %, 32 % et 20 % de moins que les Américains, les Allemands et les Britanniques. La fondation Jean Jaurès, en bon think tank socialiste, croit pouvoir en conclure que les actifs français se sentiraient déçu par rapport à un travail auquel ils demanderaient trop, ou encore qu'ils se sentiraient rabaissés rang d'automates, exécutants d'un travail trop limité à sa dimension monétaire.

Personnellement, il me semble au contraire que les résultats du sondage devraient conduire à des conclusions exactement inverses de ceux suggérés par la doxa social-démocrate : ils indiquent en effet que les salariés français, assez satisfaits du contenu de leur travail, seraient pas contre profondément frustrés par la faiblesse de leur rémunération nette - une situation largement imputable, comme nous l'avons vu plus haut, aux poids très élevés des cotisations sociales pesant sur les salaires. Et qui vient finalement, conforter les analyses du chapitre 2 de cet ouvrage sur l'effet potentiellement négatif de la spoliation fiscale sur l'offre de travail...

Graphique 6

#### Evolution de l'emploi total de 2000 à 2017

Données en fin de trimestre CVS, en milliers



Champ : personnes en emploi en France hors Mayotte (emploi au lieu de travail).  
Source : Insee, Estimations d'emploi ; en 2017, prévision d'emploi pour les non-salariés.

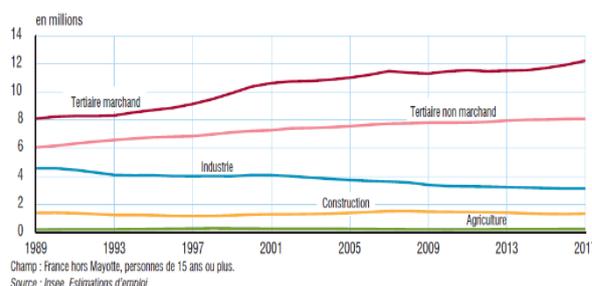
occupés dans l'économie française. Or, si ceux-ci ont assez fortement progressé sur le long terme (cf. graphique 6), cette progression semble en grande partie liée à celle du secteur non marchand au sens large (graphiques 7 et 8). Par contre, la dynamique des créations d'emploi dans le secteur privé semble moins marquée, la très forte progression du tertiaire marchand étant en grande partie compensée par l'effondrement de l'emploi dans l'industrie et l'agriculture.

Ces différents facteurs pourraient donc contribuer à enclencher, via une dévalorisation de la valeur-travail, un phénomène multiforme de « fuite devant le travail ». Est-il possible de confirmer cette hypothèse par quelques éléments statistiques ?

Mentionnons d'abord un fait qui, s'il n'est pas directement lié à notre présente démonstration, en constitue tout de même la toile de fond. Il s'agit de l'évolution du nombre des emplois

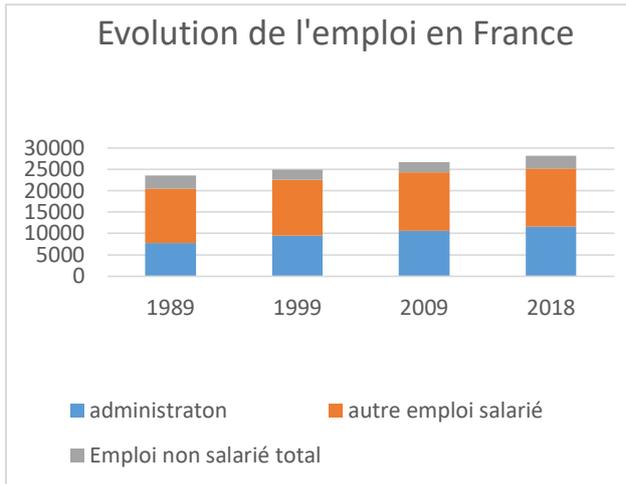
Graphique 7

#### 2. Evolution de l'emploi salarié par secteur d'activité de 1989 à 2017



Champ : France hors Mayotte, personnes de 15 ans ou plus.  
Source : Insee, Estimations d'emploi.

Graphique 8



Source : INSEE

Plus polémique encore, Éric Verhaeghe affirme en 2017 dans un article de la revue *Altantico* (12), que la hausse apparente du nombre d'emplois occupés en France au cours des 10 dernières années seraient entièrement dus au secteur non marchand, la contribution du secteur marchand étant par contre légèrement négative (-225 000 emplois), la baisse des emplois dans l'industrie et l'agriculture n'étant pas entièrement compensée par la hausse du tertiaire marchand.

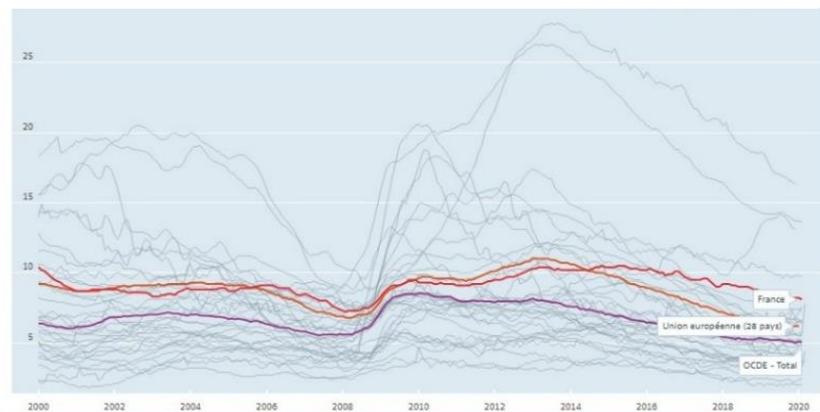
Cet emploi devient également plus précaire : on observe en effet une baisse structurelle de la part des CDI dans l'emploi salarié (environ 85 % aujourd'hui contre 87 % en 2003, voir (9)).

Les français se trouvent donc aujourd'hui confrontés à un marché du travail globalement peu attractif, en quantité comme en qualité. Ceci risque d'alimenter encore un peu davantage le phénomène de « fuite devant le travail », dont je vais maintenant tenter de donner quelques indicateurs statistiques.

- Tout d'abord, la part de la population active (y compris chômeurs) dans la population totale est assez faible. En 2017, la population active au sens du BIT était en effet estimée en France à 29,7 millions, dont 26,9 millions de personnes occupant un emploi et 2,8 millions de chômeurs. Si ce taux d'activité a augmenté de plus de 2 points au cours de la dernière décennie, (principalement à cause de la hausse des taux d'activité des seniors et femmes), il reste cependant aujourd'hui inférieur à la moyenne européenne : 71,5 % contre 73,4 %, loin derrière des pays comme la Suède ou les Pays-Bas (82,5 % et 79,7 respectivement), sans que cela ne s'explique pour des raisons de pyramide des âges (9) . En d'autres termes, les français ne se bousculent pas pour participer au marché du travail.

- En second lieu, le taux de chômage en France est nettement plus élevé que celui des autres pays développés : un peu plus de 8 % en 2020, contre 6 % environ pour l'ensemble de l'Union européenne et 5 % pour l'ensemble de l'OCDE (graphique 9). Et surtout, malgré une très progressive amélioration après 2015, il n'a pas globalement décliné au

Graphique 9  
Taux de chômage harmonisés (en % de la population active)



Source : OCDE

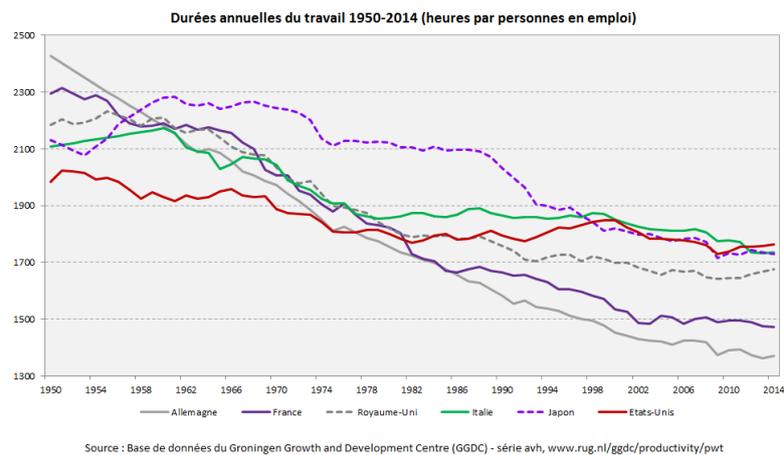
cours des dix dernières années comme cela a été le cas dans le reste de l'OCDE. Bref, en France plus qu'ailleurs, les personnes susceptibles de travailler sont éloignées de l'emploi, soit parce que l'offre de

postes est insuffisante, soit parce que la situation de chômeur leur convient davantage que celle de travailleur en poste.

-

Graphique 10

- La durée moyenne du travail est particulièrement faible en France. Certes, La baisse de la durée du travail est un phénomène commun à tous les pays développés (graphique 10). Mais elle a cependant été plus marquée en France qu'ailleurs (sauf en Allemagne) du fait notamment d'un régime assez généreux de congés payés (années 1960-1970), puis de



l'instauration des 35 heures et des mesures incitatives au travail partiel (années 1980-1990). Depuis 2000, environ, elle s'est stabilisée à un bas niveau, nettement inférieur à celui des autres grandes économies de l'OCDE. Bref, non seulement les français ne sont pas très nombreux à occuper un emploi, mais ceux qui le font ne travaillent pas beaucoup.

- A cela s'ajoute un mouvement fuite des salariés en activité vers des régimes de non-activité rémunérés (départs précoces en retraites, congés-maladie, congé-formation, etc...). En témoigne par exemple le fort développement des arrêts –maladie, en hausse continue depuis 2014. Un mouvement qui, si l'on en croît certaines sources, se serait même accéléré depuis 2018 (10). Bref, on seulement les français, peu nombreux, qui travaillent, travaillent peu, mais en plus ils font tout ce qu'ils peuvent pour travailler encore moins.

In fine, ce phénomène de fuite devant le travail peut se résumer par un indicateur global, qui d'une certaine manière résume toutes les tendances précédentes : la quantité moyenne d'heures travaillées par habitant. Avec 630 heures par personne, la France occupe à cet égard le bas du classement des pays de l'OCDE (10). Entre départ précoces en retraite, faible durée hebdomadaire du travail, chômage de masse et taux d'activité plutôt bas, la France est donc un pays où globalement, on ne travaille pas beaucoup<sup>32</sup>.

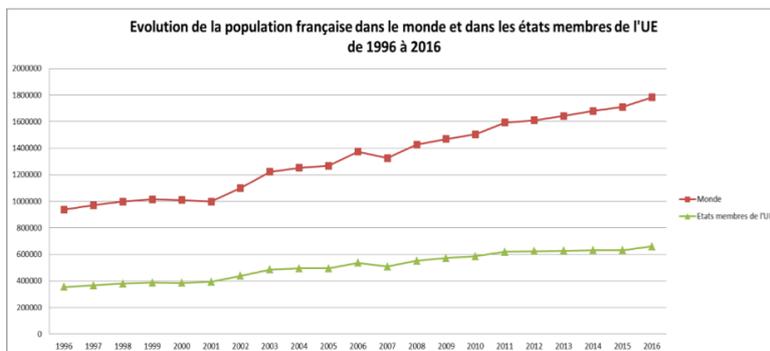
Et non seulement non concitoyens n'ont pas très envie de travailler en France, mais en plus, quand ils le peuvent, il semble de plus en plus tentés d'aller chercher leur chance à l'étranger, comme nous allons le voir maintenant.

<sup>32</sup> Sans doute, à ces chiffres de travail déclaré, faudrait-il rajouter ceux de l'économie souterraine, qui représenterait, selon certaines estimations, 12,6% du PIB français (11). Signe, sans doute que beaucoup de français sont prêt à travailler, à condition que le produit de leurs efforts ne soit pas spolié par le fisc. Mais c'est encore une autre histoire, que nous étudierons plus loin.

## La désertion du territoire

En 2019, Entre 1,8 et 2,5 millions de français vivaient à l'étranger, selon les données du ministère des affaires étrangères (41). Un chiffre en augmentation régulière sur les dernières années, puisque le nombre de français inscrits sur les registres officiels ne dépassait pas un million en 1996 (graphique 11). Jeunes diplômés, célibataires ou en couple, désireux de booster leur début de carrières, retraités à la recherche de lieux plus cléments, riches voulant échapper à l'ISF... Nombreuses sont les raisons de l'expatriation.

Graphique 11



Source : Ministère des affaires étrangères, registre des français hors de France

Mais s'agit-il là d'une conséquence presque naturelle, et pas forcément dommageable, de la globalisation ? Ou bien du signe d'un déclin de l'attractivité française entraînant une fuite de certaines populations hors du territoire national ? Le climat socio-économique français, avec son économie morose et son fisc spoliateur, est-il plus délétère qu'ailleurs ? Je tenterai, ici

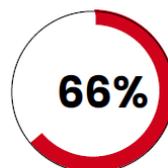
catégorie par catégorie (jeunes diplômés, retraités, détenteurs de patrimoines, investisseurs...), de dresser un état des lieux de la situation.

### Le climat est-il plus délétère en France qu'ailleurs ?

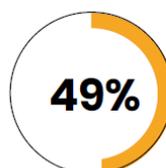
On connaît l'antienne des milieux libéraux : les français les plus dynamiques, les plus compétents, les plus susceptibles d'investir, seraient tentés par l'exil du fait d'un climat défavorable à l'entreprise à la réussite individuelle de s'expatrier. C'était déjà le sens d'un rapport parlementaire rédigé en 2014 par le député UMP Luc Chatel (13). Celui-ci dénonçait l'omerta régnant alors selon lui sur la question des français exilés. Des français confrontés à l'impression que la réussite est devenue impossible dans notre pays, du fait d'une mentalité anti-travail, d'une pression fiscale absurde, d'un chômage persistant, de l'absence de perspectives d'évolution, du poids de la dette sur les générations à venir...

Certains indicateurs plus récents semblent confirmer ce climat de morosité : selon une enquête de l'IFOP datant de 2019 (voir figure 1) 66 % des répondants pensent que les jeunes d'aujourd'hui ont moins de chances de réussir que leurs parents dans la société de demain, et 49 % pensent que les jeunes ont intérêt à quitter la France pour assurer leur avenir professionnel.

Figure 1 : Les français pessimistes sur l'avenir des jeunes



des interrogés pensent que les jeunes d'aujourd'hui auront moins de chances de réussir que leurs parents dans la société française de demain.

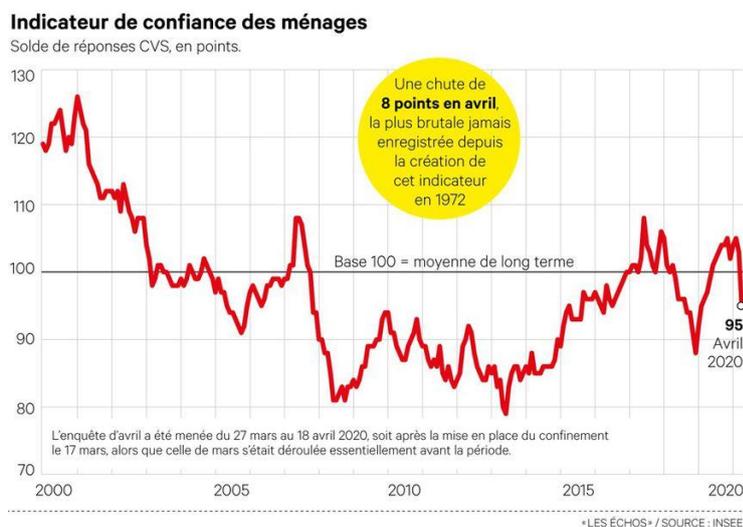


des interrogés sont d'accord avec l'idée que pour assurer leur avenir professionnel, les jeunes ont intérêt à quitter la France.

Source : IFOP

Les comparaisons internationales semblent également montrer l'existence d'une déprime française plus marquée qu'ailleurs. C'est ainsi que le baromètre de la confiance en l'avenir, réalisé en 2017 par BVA dans 57 pays, place la France aux 41<sup>ème</sup>, 46<sup>ème</sup> et 45<sup>ème</sup> rangs respectivement pour les indicateurs de bonheur, de confiance en l'avenir et d'optimisme économique (46). Une performance tout de même médiocre par rapport à notre rang de 6<sup>ème</sup> puissance économique mondiale...

Graphique 12



Quant à l'indice INSEE de la confiance des ménages français, il est en baisse sur le long terme même s'il varie au gré de la conjoncture du moment. En forte baisse au début des années 2000, il s'était ensuite stabilisé de 2003 à 2007, pour ensuite s'effondrer à l'occasion de crise de 2008 pour atteindre des étiages historiques. Il s'était ensuite redressé entre 2012 et 2018, pour fluctuer ensuite en fonctions des crises sociales traversées par notre pays. Avec l'épidémie actuelle et la récession majeure qu'elle va

entraîner, il a connu un nouvel et brutal accès de faiblesse.

Bref, le moral des français est globalement loin d'être au beau fixe, même s'il n'est pas non plus uniformément sombre. Un climat de morosité qui peut inciter certains de nos compatriotes à tenter leur chance sous des cieux plus cléments. Encore faut-il pour comprendre ce phénomène, le décliner par catégorie de population.

### Y-t-il une fuite des jeunes diplômés et des personnels qualifiés ?

Toutes les enquêtes existantes mettent en lumière un fort attrait des jeunes diplômés (des grandes écoles notamment) pour un début de carrière professionnel à l'étranger après la fin de leurs études. Cette tendance s'expliquant à la fois par un désir général d'aventure et de dépaysement, par la volonté de booster leur carrière par une première expérience à l'étranger, et par le fait que le salaire net qui leur est offert en Allemagne ou aux Etats-Unis est très supérieur à celui auquel qu'ils toucheraient en France après spoliation fiscale.

Cette tentation ne date pas d'hier. Le cabinet d'études et de conseil spécialisé dans le marketing RH, Gallileo réalise ainsi depuis le début des années 2000 pour l'Observatoire des Grandes Ecoles une enquête auprès des étudiants de grandes écoles de commerce et d'ingénieurs sur leur vision de leur début de carrière (25). Les principaux enseignements de l'édition 2014, particulièrement focalisée sur l'international, mettaient déjà en évidence la volonté d'expatriation des jeunes diplômés tout en dédramatisant l'ampleur du phénomène. C'est ainsi que 17 % des étudiants affirmaient qu'ils

postuleraient exclusivement à l'étranger pour leur 1er emploi<sup>33</sup>. Mais ce tropisme international était davantage lié à un choix de vie et à un désir de « booster » leur début de carrière qu'aux perspectives médiocres offerte par la France. Seulement 6 % des étudiants déclaraient vouloir postuler à l'étranger par pessimisme face aux opportunités professionnelles en France. Un diagnostic en demi-teinte, donc, que des livraisons plus récentes de la même enquête n'ont pas fondamentalement modifié, même si le tropisme international semble prendre de plus en plus d'ampleur. Partant du constat d'un solde migratoire négatif au cours des dernières années, un article de Contrepoints publié en 2019 (18) évoque également la possibilité d'une accélération récente de cette tendance à l'exil des talents hors de France.

Qu'en est-il maintenant de ceux qui ont franchi le pas et habitent à l'étranger ? Une étude de la CCIP (15) - quoiqu'un peu ancienne puisque datant de 2014 - permet de mieux cerner le profil de cette population expatriée : il s'agit majoritairement de personnes en âge de travailler, à niveau d'études élevé, gagnant mieux leur vie que la majorité de la population française – auxquels s'ajoutent également un certain nombre de retraités et de travailleurs transfrontaliers. Leurs motivations semblent partagées entre l'effet –repoussoir de certaines réalités françaises (taux de chômage élevé des jeunes, crise économique, morosité ambiante, hyper-sélectivité à l'embauche) et l'attrait pour une mobilité internationale favorisée par les politiques européennes (Erasmus). Des études plus récentes (28, 37) confirment pour l'essentiel ces conclusions.

Bref, sans exclure l'effet-repoussoir d'une situation française morose, il est, admettons-le, difficile de conclure de manière alarmiste à un exode massif de nos jeunes talents... D'autant que la situation n'est pas, loin de là, meilleure dans beaucoup d'autres pays à commencer par nos voisins d'Europe du sud... (14).

Mais qu'en est-il maintenant des détenteurs de patrimoines ?

### **Exil fiscal des contribuables fortunés**

Le constat établi au milieu des années 2010 par le parlementaire Luc Chatel était sans appel (13) : l'exil fiscal aurait connu « *une croissance très importante depuis 2010-2011* » : 20 % de redevables de l'ISF supplémentaires avaient alors quitté la France en 2012 par rapport à 2011, tandis que le nombre de foyers partis pour l'étranger dont le revenu fiscal excède 300.000 € doublait presque. Mais cet exil ne se limitait plus aux très grandes fortunes : beaucoup de professions libérales, aussi de créateurs d'entreprises auraient décidé de partir de France. Pour stopper ce qu'ils qualifiaient « d'hémorragie ». Les auteurs prônaient, à côté d'une fiscalité « attractive » et « stable », « *le goût de l'excellence plutôt que la complaisance pour la médiocrité, la reconnaissance du mérite plutôt que l'enfermement dans l'assistanat, le combat pour la liberté plutôt que la multiplication des normes et des contraintes* ». Trois ans plus tard, cependant, rien n'avait encore changé, et la fiscalité française du capital continuait à constituer une forte incitation à l'expatriation (16) : les départs semblaient même s'être accélérés, plus de 18.000 foyers fortunés ayant au total quitté le territoire pour payer moins d'impôts sur la période

---

<sup>33</sup> Un sondage Opinion Way, réalisé la même année, semblaient suggérer que ce tropisme international était partagé par une bonne partie de la jeunesse française, puisqu'un tiers des jeunes français envisageait alors de s'installer durablement à l'étranger (15).

2012-2016. Rien qu'en 2016, 3.990 départs de contribuables déclarant plus de 100.000 euros de revenus avaient été recensés, surtout vers des destinations frontalières (17).

Une situation à laquelle le nouveau gouvernement issu des élections de 2017 semblait avoir voulu remédier, avec la suppression – seulement partielle malheureusement – de l'ISF et l'instauration d'un prélèvement libératoire de 30 % sur les revenus du capital. Mais avec des résultats cependant mitigés, comme le montre un article de la revue Capital paru en 2019 (17) : malgré la suppression partielle de l'ISF, la tendance des contribuables aisés à partir de France se poursuivrait. Ce mouvement, après avoir été limité aux très grosses fortunes, toucherait même désormais les détenteurs de patrimoines moyens voire petits.

On observe également un mouvement d'Installation à l'étranger de nombreux retraités désireux de bénéficier à la fois d'avantages fiscaux (ou plus exactement de la possibilité d'échapper à la prédation fiscale française) et de conditions de vie plus agréables (meilleure sécurité, coût de la vie plus faible du fait notamment du niveau plus raisonnable des impôts sur la consommation) (47).

### **Faible attractivité de la France pour les activités de main d'œuvre et délocalisations**

Un autre indicateur de cette éventuelle tendance à désertir le territoire est lié au flux croisé des investissements de production internationalement mobiles. Ayant été dans une vie professionnelle antérieure un spécialiste de ces questions, je peux assez aisément formuler à ce sujet un diagnostic assez solide, étayé par les dizaines d'articles, de livre et de rapports que j'ai rédigés sur ce sujet. Celui-ci tient en quatre points (voir entre autres, mon article « [Délocalisation : quand la France se tire une balle dans le pied](#) ») :

- La France a attiré et continue à attirer des niveaux d'investissements très élevés exprimés en valeur monétaire. Cependant, cette bonne attractivité apparente tient pour une large part à des rachats d'entreprises françaises, ce qui ne constitue pas forcément un indicateur très positif, puisqu'il peut avoir pour conséquence une perte progressive d'indépendance de notre économie, désormais dépendante de décisions prises depuis l'étranger par les dirigeants des multinationales.
- Une partie très importantes des investissements étrangers physiques en France est motivée, moins par le bon rapport qualité/prix de nos ressources que par le désir des firmes d'accéder à notre marché, via notamment l'implantation de réseaux commerciaux. Ils ne sont donc pas, pour l'essentiel, le signe d'une qualité particulièrement bonne de notre environnement productif.
- Dans certaines activités très précises toutefois, souvent liées aux hautes technologies ou encore à l'agroalimentaire la France peut offrir des ressources de grande qualité qui incitent les firmes s'implanter sur notre territoire : c'est ainsi que nos performances en matière d'attraction des centres de R&D en électronique ou dans le domaine du médicaments, ainsi que d'usines agro - alimentaire, sont loin d'être insatisfaites.
- Par contre - et nous revenons ici au sujet de ce livre -, les performances françaises sont extrêmement médiocres en matière d'attraction des activités de main d'œuvre, qu'il s'agisse d'ailleurs d'usines ou de centres d'appui commercial et administratif à distance. Cette situation a pour corollaire,

comme on l'a vu au chapitre 2, un mouvement de délocalisation des activités du même type vers l'étranger, qui a largement contribué à l'effondrement de l'emploi industriel dans notre pays au cours des 40 dernières années. Les causes de cette situation sont très largement connues, grâce notamment à mes propres travaux : un coût unitaire du travail - non qualifié notamment - beaucoup plus élevé que dans des pays concurrents (Asie, Europe de l'Est..) largement du fait du poids très lourds des charges sociales ; un droit du travail trop complexe dissuadant l'embauche ; enfin, une administration tatillonne et inquisitrice, aux décisions souvent arbitraires.

Bref, et pour parler simplement, c'est à cause de l'oppression étatique sous toutes ses formes – fiscale, réglementaire, administrative – que les industries de main d'œuvre sont en train de s'étioler dans notre pays et de fuir la France.

### **Un phénomène de sélection négative ?**

On peut également s'inquiéter, pour finir, du fait que les flux migratoires entrants et sortants dans notre pays n'auraient pas les mêmes profils : en sortie, des populations qualifiées, désireuses de trouver à l'étranger des emplois bien rémunérés ; en entrée, des populations à niveau de qualification très faibles, pas toujours très employables et risquant de peser lourdement sur notre système de protection sociale. Certains auteurs évoquent même l'idée qu'au sein même des populations démunies en provenance d'Afrique et du moyen-Orient, se produirait un processus sélectif défavorable à la France, les destinations nord-européennes étant privilégiées du fait notamment du dynamisme de leur marché du travail. Les éléments les plus intégrables prendraient de ce fait le chemin de l'Allemagne ou de la Suède, la France ne constituant de ce fait qu'une destination par défaut, imposé à des populations n'ayant pu accéder à leur premier choix (48).

Certes, les éléments factuels à l'appui d'une telle thèse – fréquemment évoquée dans les milieux de la droite populiste – restent limités. Un article déjà cité de la revue *Atlantico* (48) met cependant en évidence quelques faits inquiétants, à savoir : 1) qu'en privilégiant une immigration familiale de peuplement par rapport à une immigration professionnelle comme l'Allemagne, la France a totalement négligé la problématique de l'employabilité ; 2) que les population migrantes les plus qualifiées – dont l'informaticien indien constitue le cas le plus emblématique – sont effectivement beaucoup plus spontanément attirées par des pays comme le Royaume-Uni ou l'Allemagne que par la France ; 3) que l'existence d'un fort volant de populations clandestines non qualifiées et non officiellement employables pèse négativement sur notre climat social comme sur nos comptes sociaux ; 4) que, pour différentes raisons, l'intégration culturelle et économique d'une partie de ces populations et surtout de leurs descendants est en train de devenir un problème social et politique majeur pour notre pays.

Il est au total difficile d'apporter une réponse sans nuances à cette double question : d'une part, les populations les plus aisées et les plus qualifiées fuient-elles la France ? D'autre part, la France n'attire-t-elle, pour différentes raisons, qu'une immigration de moindre valeur économique que ses voisins d'Europe du nord ? Ce qui est sûr, en tout cas, c'est certaines des caractéristiques de notre Etat (fiscalité et charges sociales très lourdes, réglementations prolifiques, etc.) constituent des freins à la localisation des ressources internationalement mobiles en France, constituant de ce fait un facteur

négalif tant pour l'attraction des industries de main d'œuvre, que, dans une moindre mesure peut-être, pour l'attraction et la conservation des talents.

### La fuite intérieure

Mais au-delà des formes visibles de la fuite devant un Etat devenu oppressif et une société aux perspectives peu engageantes, reste un phénomène peut-être plus profond et porteur à terme de dangers encore plus redoutables : c'est l'attitude de ceux qui, tout en continuant d'afficher un comportement social normal, à travailler, prendre le métro et élever leurs enfants, sont saisis d'une sorte de lassitude intérieure devant l'inutilité de leurs efforts et les faibles récompenses qu'ils en reçoivent : les petit train-train du métro-boulot-dodo, les salaires misérables, les logements étriqués, la faible considération dont ils sont l'objet. Tout cela provoquant des attitudes de repli pouvant aller d'une indifférence larvée à des attitudes de dépression.

Il existe plusieurs indicateurs de cette attitude de repli plus ou moins marquée, globale ou pour certaines professions particulières :

- La hausse notable des arrêts-maladie et de divers types de congés de longue durée au cours des années récentes (cf. supra) ;
- Les taux de démission élevé ou les difficultés de recrutement dans certaines professions comme les enseignants du secondaire (50) ;
- La hausse inquiétante des états dépressifs et des suicides dans certaines professions comme les policiers ou les agriculteurs. On a par exemple enregistré dans cette dernière profession 600 suicides par an en moyenne au cours des dernières années en France (19), tandis que le nombre de suicides chez les policiers grimpait rapidement pour atteindre près de 60 cas en 2019, soit une hausse de 60 % par rapport à l'année précédente (49)

Mais parfois, l'individu adopte face à l'Etat-Moloch qui l'opprime une autre stratégie que la fuite : celle de la désobéissance à la loi. Il se trouve ainsi poussé par l'extension progressive de la répression légale à se transformer en délinquant simplement pour pouvoir poursuivre ses activités ordinaires.

### L'individu en délinquance

J'ai analysé dans la première partie de ce chapitre les différentes réactions de repli ou de fuite induite chez le citoyen ordinaire par l'émergence du totalitarisme mou auquel nous assistons aujourd'hui en France.

Mais ces réactions de retrait ne sont cependant pas les seules envisageables. Des individus ordinaires peuvent également être tentés de transgresser des lois qu'ils estiment fondamentalement injustes, se transformant de ce fait en délinquants aux yeux des tribunaux, et intégrant également certains usages et valeurs de la culture délinquante. C'est ce mécanisme pervers de criminalisation que je voudrais analyser ici.

Je m'appuierai pour cela sur un raisonnement en trois étapes. Tout d'abord, je montrerai que la loi, loin de posséder une valeur intangible, n'est bien souvent que l'outil d'une répression étatique arbitraire ou d'une domination exercée par un groupe dominant sur un groupe dominé - ce que l'on appelle « délinquance » n'était finalement que l'ensemble des comportements de résistance dudit groupe dominé à cette oppression. Dans un second temps, je détaillerai les formes de cette résistance à la loi, habituellement désignés par des termes tels que « activités délinquantes », « associations de malfaiteurs » ou encore « culture délinquante ». Enfin, dans un troisième temps, j'évoquerai un certain nombre d'exemples, issus de l'actualité française de ces dernières années, de cette « production » de la délinquance par des lois liberticides et partant considérées comme illégitimes par une bonne partie de la population.

### Légalité et délinquance : ma révolution copernicienne

Depuis quelques temps, une sorte de révolution copernicienne s'est opérée dans la perception de la délinquance. Initialement, ma vision était simple et coulait apparemment de source : la loi était faite pour défendre les honnêtes gens et la société des mauvaises actions des méchants. Les délinquants étaient des êtres amoraux et dangereux, qui en violant la loi, portaient atteinte, d'une manière ou d'une autre, au bien-être de leurs concitoyens. Il était donc légitime de les mettre hors d'état de nuire et de les punir grâce à une police efficace et une justice rapide.

Et puis, ont été votées récemment en France, notamment à l'occasion de la crise sanitaire du printemps 2020, un certain nombre de lois, qui, en criminalisant ou restreignant l'exercice d'activités que je considérais comme parfaitement légitimes et ne portant en aucune manière atteinte à autrui, m'ont transformé, à mon tour, en (tout petit) délinquant. Saisi d'un profond sentiment d'injustice et d'arbitraire face à cette évolution liberticide, j'ai commencé à réfléchir au rapport entre loi et délinquance. Et cela m'a conduit à une sorte de révolution copernicienne, ou d'inversion de ma perspective antérieure : pour moi, en effet, le délinquant n'était désormais plus la personne intrinsèquement mauvaise qui enfreignait la loi. C'était au contraire, trop souvent, un individu ordinaire que la loi transforme subitement en délinquant en criminalisant certaines des activités parfaitement innocentes auxquelles il se livre habituellement.

Bien sûr, je me rendais également compte des limites de cette approche trop radicale. Car, bien entendu, certaines activités sont objectivement criminelles : lorsqu'on assassine un passant sans raison, lorsqu'on blesse une vieille dame pour lui voler son sac, on a clairement commis un acte antisocial et partant, absolument répréhensible. Mais en est-il de même, par exemple lorsque l'on fume tranquillement un petit joint de cannabis avec ses amis sans faire aucun mal direct à personne – et partant, lorsque l'on cultive, transporte et commercialise ce produit ? Ou lorsqu'on enfreint un couvre-feu pour rendre visite à sa petite amie que l'on n'a pas vue depuis un mois ? Mais où alors placer la limite entre loi légitime et loi arbitraire ? A bien y réfléchir, cette frontière - par essence floue sans doute – me semblait liée à l'existence ou non d'une victime identifiable de l'acte incriminé : si celui-ci ne fait directement de mal à personne, alors vous n'êtes pas vraiment un criminel même si la loi vous désigne comme tel.

Mais tout cela restait dans mon esprit à l'état de réflexions embryonnaires et donc intellectuellement insatisfaisantes. J'ai donc commencé à compulsier la littérature sociologique sur le sujet, pour constater

que mes propres intuitions – et partant l'évolution de ma pensée – se reflétaient parfaitement, quoique de manière plus structurée, dans la littérature savante.

D'un côté, il y a tous les travaux qui reposent, plus ou moins explicitement, sur une démarche où la légitimité de la loi elle-même n'est pas questionnée. La limite entre le légal et l'illégal étant ainsi posée comme intangible, on cherche alors à explorer la psychologie et les comportements du délinquant, considéré d'emblée comme un être asocial puisqu'il enfreint la loi, et à expliquer les dérives progressives qui conduisent à ces comportements déviants. L'excellent ouvrage de Michel Born, *Psychologie de la délinquance*, pourrait fournir un exemple de cette première approche (51).

A l'autre bout du spectre, on va trouver des auteurs radicaux, fondant leurs travaux sur la négation a priori de toute légitimité morale à la loi, considérée comme un simple instrument d'oppression de la société contre ses marges, ou des groupes dominants contre les groupes dominés. Michel Foucault par exemple, a développé le concept d'illégalisme (52). Pour lui, ce que l'on appelle délinquance n'est en fait qu'un ensemble de « *pratiques hétérogènes et plurielles qui se développent en marge de la loi ou en franche opposition avec elle* »<sup>34</sup> et qu'il préfère désigner sous le nom d'illégalisme. Or, le but de la société n'a jamais été d'éradiquer les illégalismes, mais plutôt « *de les contrôler dans le cadre d'une gestion différentielle* ». Donc, pour Foucault, l'acte délictuel n'existe pas en soi. C'est une pratique sociale qui serait presque semblable aux autres si elle n'était punie par une loi.

Alors que Michel Foucault était plutôt classé à l'extrême-gauche, on retrouve curieusement des positions assez similaires dans les travaux des économistes anarcho-capitalistes, hostile à toute forme d'intervention de l'Etat dans l'économie (voir également Chapitre 1). Écoutons par exemple Ayn Rand dans *La Grève* [B27] : « *Gouverner des hommes innocents est impossible. Le seul pouvoir d'un État, c'est de mettre les contrevenants hors d'état de nuire. Et quand il n'y a pas assez de contrevenants, on en fabrique. Il suffit de déclarer tellement de choses hors la loi qu'il devient impossible de vivre sans l'enfreindre. Qui voudrait d'une nation de citoyens respectueux des lois ? Que pourrait-on en tirer ? Mais si vous promulguiez des lois qui ne peuvent être ni respectées ni appliquées ni objectivement interprétées, vous fabriquez une nation de fraudeurs... Et là, il ne reste plus qu'à en récolter les fruits.* »

Au-delà des deux exemples précédents, cette approche critique de la loi a fait l'objet d'une ample littérature dont P. Hebberecht nous propose une intéressante revue dans son article *Les processus de criminalisation primaire* (36). Sans entrer dans la diversité des approches présentées – conflictualistes, néo-marxistes, etc. – l'idée commune de tous ces travaux est que la délinquance n'existe que comme produit d'un loi et d'une pénalisation au contours changeants ; et que cette loi, loin de posséder un caractère intangible, n'est finalement que l'instrument légal d'un rapport de force entre groupes sociaux aux intérêts ou aux convictions divergentes, et qui permet au groupe dominant à un moment donné de stigmatiser et opprimer son ou ses adversaires par la criminalisation.

Ayant ainsi posé quelques balises fixes pour comprendre la nature du rapport entre loi et délinquance, il me manquait encore une boussole ou un sextant, c'est-à-dire les moyens d'expliquer le processus par lequel un *changement* de la loi - dans le sens bien sûr d'une extension du domaine de la

---

<sup>34</sup> Cette expression, ainsi que la suivante, est de François Boullant.

criminalisation -, se traduit mécaniquement par l'apparition d'un nouveau type de délinquance, avec sa sociologie, sa culture, ses comportements spécifiques....

J'ai d'abord cherché pour cela des sources dans la littérature de criminologie généraliste. L'ouvrage de Laurent Mucchielli, *Sociologie de la délinquance* (38) m'a fourni à cet égard des pistes précieuses, en montrant comment la production des normes légales redéfinit en permanence les contours de la délinquance, induisant ainsi le développement de comportements transgressifs, qu'il s'agisse de délinquance juvénile, de pratiques sexuelles, de délinquance fiscale et économique, et de création de réseaux délinquants organisés dans le but de contourner la loi.

Je me suis ensuite souvenu des travaux du grand sociologue cubain Fernando Ortiz, que j'avais lus avec passion à l'occasion de ma découverte de la culture populaire de son pays. Au-delà de leur stricte valeur scientifique, les travaux de ce grand auteur témoignent aussi d'une prise de conscience personnelle qui a de profondes et émouvantes résonances avec ma propre évolution récente.

Voici ce dont il s'agit : Fernando Ortiz était au départ, c'est-à-dire au début du XX<sup>ème</sup> siècle, un juriste de renom, issu de la bourgeoisie blanche libérale. Ses travaux se focalisèrent rapidement sur l'étude de la délinquance dans les milieux afro-cubains. En gros, la question à laquelle il voulait répondre était la suivante : pourquoi la population noire de l'île semble-t-elle beaucoup plus encline que les autres à la violence et la délinquance ? A l'époque, la réponse à cette question semblait évidente dans le milieu auquel il appartenait : les Noirs sont plus souvent délinquants parce qu'ils sont naturellement portés, pour des raisons raciales et culturelles, à ce type de comportements.

Après avoir dans ses tous premiers travaux, adopté cette approche fondamentalement raciste, Ortiz rompit rapidement avec elle. Dans une série d'ouvrages de jeunesse dont le plus connu est *Los Negros Brujos*, il défendit en effet, de manière de plus en plus affirmée, une complète inversion de cette perspective : selon lui, l'origine de la forte propension de la population afro-cubaine à la délinquance n'était pas liée à des caractéristiques intrinsèques, mais simplement au fait qu'elle était soumise à une forme d'oppression multiforme qui l'enfermait dans la marginalité d'un groupe opprimé : cantonnement physique aux marges de la société dans des quartiers déshérités et à travers un apartheid explicite ; exploitation économique des anciens esclaves transformés en travailleurs agricoles aux rémunérations misérables ; stigmatisation raciste ; mépris pour ses pratiques culturelles et pour ses croyances religieuses, considérées comme arriérées ; et, pour ce qui nous intéresse plus spécifiquement ici, interdiction ou répression de celles-ci, et notamment du culte de la Santería avec ses tambours sacrés, ses sacrifices aux dieux et ses pratiques magiques.

Ortiz se livre alors à une saisissante analyse des mécanismes par lesquels cette situation conduit ce groupe opprimé à des stratégies de dissimulation et de résistance qui sont interprétées comme autant de signes d'un comportement asocial (cérémonies clandestines d'invocation aux Dieux...), tandis que ses membres sont réduits à des tactiques de survie dont la délinquance (vols, prostitution) constitue un aspect important ; et qu'enfin la misère a pour corollaire, dans un cercle vicieux sans fin, l'éclosion de toutes sortes de pathologies sociales (alcoolisme, violence, etc.).

Cette analyse teintée d'empathie pour ces populations, conduira par ailleurs Ortiz à se faire l'avocat, oh combien précurseur, d'une réévaluation de la culture afro-cubaine, jusque-là totalement méprisée

et stigmatisée. Alors que ses contemporains bien-pensants ne voyaient dans celle-ci (culte des orishas, congas, polyrythmie, etc.) que des manifestations d'arriération, Ortiz réhabilité leur valeur en montrant qu'elles constituent, à travers ce qu'il désigne sous le nom de processus de « transculturation » l'un des fondements d'une identité cubaine issue d'un processus de métissage afro-européen.

Mais je sens que je m'éloigne de mon sujet du jour : comprendre comment la loi crée le crime, comment la répression légale crée le délinquant, comment l'interdiction crée la transgression ; comment in fine, la victime d'une loi perçue comme injuste va considérer comme légitime de désobéir à cette loi et de s'organiser pour cela. C'est le consommateur de cannabis qui va discrètement s'approvisionner chez son dealer. C'est le petit entrepreneur qui cherche – souvent maladroitement et sans succès – à frauder le fisc par la minoration de ses revenus ou la pratique à petite échelle de l'abus de bien social en confondant sa caisse avec celle de son entreprise ; c'est la grande société multinationale qui pratique – avec beaucoup plus de réussite – l'évitement fiscale par la pratique des prix de transfert ; c'est le développement du travail au noir ; c'est le client de prostituée qui cherche - avec l'aide active de sa prestataire et souvent amie - à éviter par des techniques élémentaires de dissimulation d'être pris en flagrant délit ; c'est l'automobiliste qui essaie d'éviter les contraventions en repérant la position des radars et des contrôles routiers... Ce sont, finalement des catégories entières de population qui, peu à peu, se transforment, pour résister à une oppression étatique devenue insupportable, en une bande de fraudeurs et de délinquants... Je voudrais maintenant analyser plus en détail ces mécanismes de criminalisation.

### Les mécanismes de la criminalisation

Prohibition de l'alcool aux Etats-Unis, war on drugs, interdiction des jeux de hasards, spoliation fiscale, répression de l'homosexualité ou de la prostitution : j'ai été frappé, lors des recherches préparatoires à cet ouvrage, de constater à quel point les mêmes causes provoquaient toujours et encore, par les mêmes mécanismes, les mêmes effets. Au départ, une loi liberticide réprime, pour des raisons de morale ou de santé publique, une activité à laquelle les gens se livraient jusqu'alors plus ou moins librement. Ceux-ci rentrent alors dans la clandestinité pour continuer à faire la même chose. Des réseaux criminels se créent pour fabriquer et acheminer les produits ou services désormais proscrits. Ces activités étant désormais considérée comme illégale, elles ne sont plus soumises à aucune des règles de droit commun en matière d'hygiène, de concurrence ou de droit du travail, conduisant à une situation anarchique. La qualité des produits se dégrade, entraînant des problèmes sanitaires. La concurrence entre les réseaux dits « criminels » prend une forme violente qui impacte parfois gravement la paix sociale. Les travailleurs impliqués dans ces activités (revendeurs de drogue, prostituées...) sont eux-mêmes confrontés à un climat d'insécurité croissant lié aussi bien la répression policière qu'à leur marginalité accrue et au climat de violence ambiant. Une part importante des moyens de la police est engloutie dans la répression de ces activités, répression dont l'échec inévitable sert lui-même de déclencheur au vote de lois encore plus liberticides et à la montée en puissance de pratiques répressives de plus en plus violentes. Pour alléger cette pression, les réseaux dits « criminels » cherchent, souvent avec succès, à corrompre hommes politique et policiers. Les clients de ces réseaux intègrent au plus profond d'eux-mêmes une culture de l'illégalité, de la dissimulation et du mépris de la loi qui vient contaminer leur conscience citoyenne. Quant au reste de la population, doutant de plus en plus des bienfaits d'une loi hypocrite aux conséquences de plus en plus visiblement

désastreuses, elle est partagée entre une perte de confiance vis-à-vis des autorités et une admiration plus ou moins ouverte vis-à-vis de ceux qui en défient les interdits. Et tout cela se poursuit jusqu'à ce qu'un jour, ayant pris enfin conscience de l'échec de cette approche répressive, un gouvernement décide de décriminaliser l'activité en question, permettant un retour immédiat à la paix civile.

L'échec mondial des politiques de pénalisation de la drogue a par exemple fait l'objet d'une immense littérature internationale (40, 42). Citons par exemple le rapport de 2014 de la London School of Economics, ou encore celui publié en 2015 par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime. Tous s'accordent sur un diagnostic simple : quarante ans d'approche répressive ont abouti à un échec. Sans permettre d'endiguer la progression massive de la consommation, cette politique a par contre généré de nombreux effets pervers : développement des maladies infectieuses (VIH, Hépatite C...), hausse de la criminalité... Ce constat a conduit en 2016 l'assemblée générale des Nations-Unies à voter une résolution préconisant de privilégier désormais les approches de prévention et de santé par rapport à l'approche purement répressive. Cette prise de conscience a notamment enclenché une tendance mondiale à la dépénalisation des drogues douces, comme le Cannabis.

Je pourrai ainsi longtemps continuer la présentation de cette immense littérature critique. Mais je m'aperçois que j'ai moi-même, dans des travaux passés, déjà largement abordé, quoique de manière indirecte, cette question. J'avais en effet rédigé, il y a quelques années, un ouvrage intitulé « [Tango, Mambo, putes et voyous](#) ». J'y avais montré que la plupart des grandes musiques populaires urbaines américaines avaient pour point commun d'être nées dans des quartiers déshérités, accueillant des populations marginales de toutes origines dont la rencontre dans toutes sortes de lieux mal famés abritant des activités plus ou moins clandestines, avait servi de catalyseur à la formation de nouveaux genres musicaux métissés : Jazz, Son, Rumba, Samba, Salsa, Tango, etc.

Bien que la question de la délinquance et de sa répression n'ait pas constitué le sujet principal de cet ouvrage, elle y apparaît toutefois en filigrane de manière quasi-permanente. Il m'a ainsi été possible de détailler dans cet ouvrage quelques cas particulièrement intéressants des enchaînements pervers existants entre répression, illégalité, et désordres sociaux de toutes natures. Donnons-en ici trois exemples :

*Une célébrité non désirée.* A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, la Nouvelle Orléans était une ville débauchée, violente, où la prostitution s'affichait dans tous les quartiers, y compris les plus honorables. La bourgeoise conservatrice souhaitait depuis longtemps mettre fin à cette situation de licence. L'un de ses représentants, Sidney Story, proposa donc, en 1897, de cantonner la prostitution dans un espace compact constitué de 18 pâtés de maison, derrière le carré français, dans le but d'en restreindre la pratique. Ce nouveau quartier réservé fut rapidement surnommé Storyville en allusion au patronyme de son créateur.

Mais celui-ci, ainsi que ses amis, allaient être amèrement déçus dans leurs projets. Au lieu de permettre une limitation du fléau supposé, Storyville allait bientôt jouir dans tous les Etats-Unis d'une réputation de lieu de plaisir exceptionnel, drainant vers Nouvelle-Orléans des hordes de visiteurs mâles solitaires. Dans ce quartier trépidant, on ne se livrait pas qu'aux plaisirs de la chair : on buvait et jouait beaucoup, on se bagarrait souvent et on dansait aussi. Tout cela au son d'une nouvelle musique, issue

de la rencontre des traditions noires et créoles. Storyville servit ainsi, jusqu'à sa fermeture en 1917, de berceau aux premiers développements du Jazz.

Quel affreux paradoxe pour notre malheureux Sidney Story, conservateur protestant pétri de morale puritaine et de préjugés raciaux (qui s'étendaient bien sûr au Jazz, musique noire par excellence), d'avoir associé pour l'éternité son nom au plus célèbre quartier réservé de tous les temps et à la plus influente des musiques afro-américaines !!!

*Les conséquences inattendues de la prohibition.* En 1920, sous la pression des associations religieuses et féministes de lutte contre l'intempérance, fut voté le 18<sup>ème</sup> amendement la constitution américaine, interdisant la production, le transport, la vente et la consommation d'alcool sur le territoire des Etats-Unis.

Les conséquences furent immédiates, mais totalement contraires au but recherché (39). Comme des dizaines et des dizaines de millions de citoyens américains étaient toujours désireux de boire de l'alcool, des réseaux clandestins se mirent en place pour répondre à leurs besoins. Ceci constitua le déclencheur de la plus grande expansion des activités criminelles de l'histoire du pays. De Chicago à New York, se mirent en place des gangs extrêmement puissants spécialisés dans la fourniture de plaisirs illégaux, de l'alcool à la drogue en passant par le sexe et les jeux de hasard. Des milliers de speakeasies semi-clandestins et de grands cabarets s'ouvrirent à tous les coins des rues des grandes villes. Ceux-ci servirent incidemment de creuset à l'essor du Jazz, à l'exemple du fameux Cotton Club où démarra la carrière de Duke Ellington et de Cab Calloway. Des guerres sanglantes éclatèrent entre gangs rivaux, tandis que les autorités se livraient à de vains efforts pour réprimer ces activités, alimentant du même coup l'imagination des scénaristes d'Hollywood. L'alcool frelaté fit des ravages parmi les consommateurs clandestins. Quant à la police et aux hommes politiques, ils acceptèrent volontiers, et même recherchèrent activement les offres de corruption de la mafia en échange de leur mansuétude pour ses activités. Mansuétude qui d'ailleurs s'enracinait, pour beaucoup d'entre eux comme pour une grande partie de l'opinion américaine, dans la conviction que la prohibition n'était qu'une disposition absurde et liberticide.

En résumé, le vote de cette loi contribua, non à orienter les Etats-Unis sur la voie de la tempérance, mais au contraire à alimenter le développement sur grande échelle d'activités illégales et violentes, à favoriser la domination de la mafia sur des pans entiers de la société américaine, enfin et peut-être surtout, d'instiller dans l'esprit du citoyen ordinaire un sentiment de défiance vis-à-vis des lois, le conduisant à considérer la transgression de celles-ci comme parfaitement légitime. Jusqu'à ce que l'abolition du Volstead act en 1933 entraîne presque immédiatement, avec la fin de la prohibition, la disparition de tous ces comportements indésirables.

*Les narcotrafiquants, ces héros populaires.* Il existe dans le nord-est du Mexique un style musical très particulier, appelé narcocorridos. Ces balades, jouées sur des rythmes de valse et de polkas chantent les exploits des narcotrafiquants locaux qui exportent vers les Etats-Unis voisins, « perico, gallo y chiva » - c'est-à-dire, dans l'argot de la région, cocaïne, marijuana et héroïne -, et dont les activités illégales apportent une contribution importante à l'économie de la région. Leur courage, leur esprit rebelle, leurs qualités d'hommes d'action, leur réussite financière et leur générosité sont ainsi mises en valeur,

pour la plus grande joie du public local, à travers mille anecdotes et portraits souvent inspirés de faits divers et de personnages réels.

En arrière-fond de cette étrange contre-culture, se trouve une réalité à la fois économique et judiciaire : celle de l'énorme trafic de drogue destiné aux Etats-Unis et de sa répression féroce, au cours des 50 dernières années, par les autorités américaines. Dans ce contexte de clandestinité, les différents groupes de narcotrafiquant se livrèrent à une guerre extrêmement sanglante pour le contrôle du trafic. Il en résulta un déferlement de violence qui aujourd'hui encore a transformé certains Etat du nord du Mexique en zones de quasi-guerre civile. Enfin, la population, témoin du jeu du chat et de souris permanent auxquels se livraient les trafiquants les autorités appuyées en sous-main par les Etats-Unis, prit pour une large partie d'entre elles le parti des premiers, pour au moins trois raisons : 1) leur hostilité profonde au « yankees » du nord ; 2) leur manque de confiance envers des autorités perçues comme corrompues et violentes ; 3) et enfin le fait que les narcotrafiquants faisaient assez largement profiter la population des retombées de leurs activités (achat de coca et de marijuana aux paysans, nombreux emplois offerts dans leurs réseaux, générosité affichée envers les communautés pauvres et les personnes démunies). De ce fait, narcocorridos et narconovellas aidant, les organisateurs du trafic se trouvent ainsi transformés en héros dans l'imaginaire d'une partie de la population mexicaine, tandis que le nord du pays s'enfoncé dans la violence et le chaos.

### Le cas français

Création de réseaux clandestins contrôlés par des mafias, explosion de la violence et des problèmes sanitaire, diffusion au sein de la population d'une contre-culture de la désobéissance à la loi, développement de l'économie souterraine : voici ci quelles sont, partout et toujours, les conséquences de lois liberticides visant à interdire des activités sans victime directe, mais considérées, à tort ou à raison, comme dangereuses pour l'ordre public, la santé ou la morale.

Non seulement la France n'échappe pas à ces dérives, mais elles s'y sont même accentuées, à mon avis, du fait du vote d'un certain nombre de lois liberticides au cours des années récentes. Je donne ici quelques exemples :

- La situation de sécurité très dégradée dans certaines banlieues ethniques, et le fait que celles-ci échappent de plus en plus à la loi républicaine, s'explique en partie par le développement massif d'un trafic de drogue qui constitue désormais une composante importante de l'économie de ces quartiers. La légalisation de certains de ces psychotropes entraînerait, ipso facto, l'assèchement de ces activités dites délinquantes, ou plus exactement leur transformation en activités légales ne supposant pas d'enfreindre la loi.

- La loi de 2016 sur la pénalisation des clients de prostituées n'a pas ralenti, bien au contraire, cette activité. Bien au contraire, la prostitution diffuse, infiniment moins contrôlable par la police a littéralement explosé sur Internet, alimentée notamment par des micro-réseaux très volatils basés dans les cités et impliquant souvent des mineures. En poussant tous ses protagonistes dans la clandestinité, elle a accru la dangerosité de cette activité et entraîné une très nette dégradation des conditions de vie des TDS professionnelles (voir à ce sujet le rapport de Médecins du Monde [Que pensent les travailleurs.se.s du sexe de la loi sur la pénalisation du client ?](#))

- La spoliation fiscale exercée par l'Etat français incite un grand nombre de nos concitoyens à des comportements de dissimulation fiscale, à travers notamment la pratique du travail au noir. De nombreuses études montrent par exemple que le poids de ce travail au noir dans des secteurs comme l'aide ménagère est directement corrélé au poids des charges sociales déterminé par la loi. Des millions de gens ordinaires sont ainsi transformés en délinquants simplement pour avoir évité, souvent à la demande de leur employé, de mêler une administration kafkaïenne et spoliatrice à leurs affaires domestiques.

- Mais le phénomène du travail au noir a une ampleur économique bien plus large. En effet, selon un rapport du Conseil d'Orientation pour l'Emploi, (11) 2,5 millions de personnes, représentant environ 12,3 % du PIB, s'adonnaient à temps partiel ou complet à cette pratique en 2018, surtout dans l'hôtellerie, la restauration et la construction. Certes, la part de l'économie non déclarée en France serait selon cette étude bien en deçà la moyenne européenne, qui s'élèverait à 16,8%. Mais cela est essentiellement dû aux niveaux très élevés observés dans les pays d'Europe du sud. La France situerait par contre en la matière bien au-dessus des pays d'Europe de nord et des autres grands pays de l'OCDE : 6,2% en Suisse, 8,5% au Japon, 9,8% en Australie... Et la baisse de la part de l'économie parallèle observée entre 2003 et 2018 dans le PIB semble également avoir été moins prononcée en France que dans la plupart des pays développés : de 14,7% à 12,6% chez nous, contre de 22,6% à 16,8% en moyenne en Europe et de 16,7% à 9,7% en Allemagne. Et surtout, un rebond semble avoir été observé depuis 2013 dans notre pays alors même que le taux de travail au noir continuait à baisser à l'étranger. Bref, la lourdeur des charges sociales pousse les salariés comme les patrons français à la fraude.

Mais, désobéir à la loi, c'est évidemment dangereux, et il faut alors pour éviter les problèmes développer toute une série de réflexes et de comportements liés à la pratique d'une activité désormais criminelle : ne pas laisser de traces, éviter les témoins gênants, utiliser systématiquement en cas d'inculpation, tel un délinquant chevronné, toutes les dispositions protectrices de la loi, ne faire confiance qu'à des réseaux clandestins également impliqués dans les mêmes activités illicites...

Bref, une loi liberticide, comportant des dispositions de répression de masse, c'est simplement le déclencheur qui va inciter une partie de la population à acquérir des réflexes et des compétences de nature criminelle, se rapprocher de réseaux illégaux sur lesquels s'appuyer, et considérer désormais le policier et le juge, non comme des protecteurs et des alliés, mais comme des ennemis à redouter voire à combattre. Et, une fois ces compétences criminelles acquises, pourquoi les personnes ainsi brimées par UNE loi considérée comme injuste ne se mettraient-elles pas, de fil en aiguille, à les mettre en oeuvre contre TOUTES les lois qui les gênent ? Bref, en réprimant injustement les gens, on les transforme peu à peu en criminels en puissance en détruisant leur confiance dans la légitimité des lois.

Et l'on en arrive à cette loi étrange et paradoxale, mais d'une implacable logique arithmétique, selon laquelle le taux de délinquance sera d'autant plus élevé dans un pays que les lois y seront plus répressives : forcément, puisque les actes les plus naturels étant réprimés, on passe sa vie à violer la loi...

Chacun mène ainsi, dans son coin, sa petite guérilla clandestine contre un Etat oppresseur, une guérilla faite de petites fraudes et de minuscules dissimulations. Et il croît agir ainsi isolément, alors qu'à ses côtés, la majorité de ses concitoyens fait exactement la même chose. De fil en aiguille, la société devient alors le théâtre d'un jeu de cache-cache permanent entre l'Etat et ses administrés rétifs. Jusqu'au jour, peut-être, où tous s'apercevront que l'oppression particulière contre laquelle chacun tente de se protéger n'est pas un cas isolé, que tous en sont également victimes d'une manière ou d'une autre – cette prise de conscience servant alors de terreau à une révolte de nature politique.

La montée en puissance des lois liberticides ne se traduit donc pas seulement par l'exercice d'un pouvoir coercitif de plus en plus violent sur les citoyens. Elle entraîne également, via une délégitimation de l'Etat de ses lois désormais considérés comme injuste, l'apparition de stratégie de désobéissance, de contournement, voire de révoltes larvées ou ouvertes, qui, au rebours de ce que l'on pourrait penser, entraîne en fait un recul de fait du pouvoir coercitif de l'Etat face à un peuple tenté par la clandestinité et la résistance. La société devient ainsi de plus en plus chaotique, divisée et anomique à mesure que l'Etat tente de renforcer son contrôle sur elle, par un processus pervers en trois étapes : la transformation du citoyen ordinaire en délinquant ordinaire ; La délégitimation morale de la loi républicaine qui en résulte ; enfin, la marche au chaos par le refus de chacun d'obéir à la loi commune.

C'est cette montée de la révolte, de la désobéissance aux lois, du repli communautaire et finalement de l'implosion sociale et de la lutte de tous contre tous dont je vais maintenant examiner les ressorts, dans la dernière section de ce chapitre.

## L'individu en révolte

Après avoir fui pour échapper à l'Etat-tyran, fraudé pour échapper à l'Etat-spoliateur, que reste-il à l'individu pour défendre sa vie ? Résister, sa battre, refuser ouvertement des lois qu'il considère comme injuste. Cette résistance peut elle-même prendre deux formes distinctes : le repli sur des communautés isolationnistes ne respectant plus la loi républicaine ; et l'insurrection ouverte. Tout cela débouchant, à terme, sur la fragmentation sociale, la lutte de tous contre tous et le chaos.

## Délégitimation de la république et repli communautaire

Nous savons depuis Thomas Hobbes, que le système de loi et de contrainte organisé que l'on appelle l'Etat n'a finalement d'efficacité réelle que pour autant qu'il fasse l'objet d'un consentement de la part des populations sur lesquels il s'exerce. Que ce consentement disparaisse, et le respect de la loi fait place à l'anarchie, le respect de l'Etat à l'insurrection et le respect de la règle commune au repli sur des règles particulières qu'une fraction donnée de la population considère comme plus légitimes. Interdisez l'alcool, et vous voyez fleurir partout les speakeasies clandestins. Couvrez la France de radars routiers, et vous voyez brûler des centaines de ces radars. Faites acter par la loi que tous comportement sexuels se valent, et vous voyez toute une partie de la population, pénétrée de convictions religieuses traditionalistes, considérer comme impie une loi républicaine qui heurte profondément sa foi et être tentée par le repli vers une vie communautaire sécessionniste.

Le résultat de ces différentes tendances, c'est évidemment la dislocation du lien collectif qui fonde un peuple et un Etat et le repli sur des archipels de communautés dont la cristallisation est alimentée par la délégitimation de la loi commune... Ceci débouchant potentiellement sur des tensions voire des affrontements violents entre des communautés qui ne partagent plus les mêmes systèmes de valeurs. Comme le dit Raffaele Alberto Ventura (29) : « (...) *les minorités, qu'elles soient autochtones ou allochtones, peuvent réagir à l'assimilation par des stratégies de dissimulation – le mot est de Franz Rosenzweig – visant à remettre en question les politiques de modernisation ainsi que les idéaux universalistes qui fondent la rationalité de l'État moderne ( ... ). Les individus retrouvent alors dans le repli communautaire cette reconnaissance que l'État est incapable de leur donner. »*

Plusieurs auteurs ont rendu compte dans leurs travaux récents de ce risque de décomposition de la collectivité nationale en plusieurs blocs séparés, voire antagonistes. Dans son récent ouvrage, « *L'archipel Français* » [B11], Jérôme Fourquet décrit ainsi un phénomène de fragmentation de la société française en plusieurs groupes distincts : populations éduquées et aisées des centre-ville dynamiques bénéficiant à plein des bienfaits de la mondialisation ; populations immigrées des banlieues tentées par un repli identitaire à connotation religieuse ; enfin, France périphérique des petites villes et des campagnes en crise, taraudées par un sentiment d'abandon face à une mondialisation incontrôlée dont elles ne perçoivent que les conséquences négatives (chômage, immigration de masse, etc.). Un point de vue partagé par Georges Bensoussan (22) : « *Il n'y a pas deux France, mais trois. La France périphérique méprisée par les élites, qui souffre et est tenue de se taire. Elle constitue le gros du vivier FN. La France des biens nés, intégrée socialement, plus aisée et qui regarde avec condescendance la France populaire qui « pense mal ». Enfin, une troisième France, tout aussi en souffrance que la première, en voie de désintégration sous l'effet de la relégation géographique, sociale, scolaire, et dont une frange se radicalise. »* Détaillons ces trois univers :

- Dans les ghettos ethniques, l'intégration est en panne. On assiste à un mouvement régressif de désaffiliation d'une partie de la jeunesse musulmane par rapport à l'identité française et aux valeurs républicaines, mis en lumière par exemple par Emmanuel Brenner dans « *Les territoires perdus de la république* » [B7] : « *Ce n'est plus seulement la République qui se délite, mais la nation en tant qu'attachement à valeurs et mémoire commune. Beaucoup de membres de la 3ème génération des immigrés musulmans ne se sentent pas français. Notre culture leur devient étrangère (...) Mais l'erreur, ici, serait de lier la poussée islamiste à la seule déshérence sociale : dès lors que des jeunes intégrés, et diplômés basculent vers la radicalité islamiste, on comprend que le facteur culturel a été longtemps sous-estimé. »* (22)

- La France des bobos progressistes, repliée sur les ghettos aisés des centre-métropolitains, continue à vanter les mérites de la mondialisation et à traiter d'abrutis réactionnaires ceux qui expriment leur mal-être et leur révolte (Voir [B16] pour l'analyse du cas nord-américain).

- Enfin, la France périphérique est également tentée par la sécession. Selon Christophe Guilluy [B14], les catégories populaires périphériques, afin de se protéger de l'insécurité économique, sociale et culturelle liée à l'immigration de masse et la mondialisation néo libérale, tendent à se replier sur des zones homogènes, des « villages » d'un nouveau type où ils peuvent retrouver, à travers un ré-enracinement dans des communautés marginalisées et appauvries, ce que Guilluy appelle un « capital

d'autochtonie ». Une stratégie au fond rationnelle qui leur permet d'affronter plus paisiblement le mouvement de multiculturalisation observable à l'échelle du pays.

Guilluy montre ainsi que le mouvement de repli sur des espaces culturellement homogènes n'est pas le seul fait des populations d'origine immigrée en voie de réislamisation. Il s'agit bien au contraire d'une tendance au fond générale, permettant à chacun d'éviter l'angoisse de la mise en minorité, de limiter les risques de frictions avec des populations différentes par leurs valeurs, leur origine ou leurs modes de vie, et d'accroître ainsi leur sentiment de sécurité sociale et culturelle. Qu'il s'agisse des cités islamisées de banlieue, « des villages gaulois » de la France périphérique, ou quartiers gentrifiés des grands centres urbains mondialisés, c'est la même logique de sécession à bas bruit qui est à l'œuvre. Avec pour conséquence un affaiblissement spectaculaire du vieux modèle républicain de citoyens égaux devant la loi et communiant dans les mêmes valeurs partagées, et, au-delà, du désir de vivre ensemble des différentes fractions de la population française.

Certes, ce mouvement de fragmentation sociale n'a pas pour seule cause l'insupportable oppression d'un Etat parasite. Elle s'explique aussi par les conséquences dramatiques de la mondialisation libérale, de l'immigration de masse, de la destruction systématique des valeurs traditionnelles par l'utopie multiculturaliste. Il n'en reste pas moins que la dynamique du repli réfractaire face à un Etat toujours plus spoliateur et toujours moins efficace, toujours plus autoritaire et toujours moins respecté, constitue l'un des principaux facteurs de la décomposition de la France contemporaine.

Jusqu'à atteindre un point de rupture ?

### La révolte contre l'arbitraire

Jusqu'à présent, la résistance de l'homme ordinaire à la montée du nouveau proto-totalitarisme d'Etat s'est essentiellement manifestée de manière passive : par des comportements d'évitement ou de retrait ; par une multiplication des comportements de fraude ou d'entorse à la loi ; par un repli sur des communautés aux règles plus légitimes à ses yeux que la loi républicaine. La société française reste calme en surface, encore soumise en apparence à la domination de son Etat. Mais pour combien de temps ?

Jusqu'au début des années 2010, les mouvements de rébellion perceptibles au sein de la société française étaient restés le fait de groupes globalement marginaux qui ne bénéficiaient pas de la sympathie de l'opinion majoritaire. Le terrorisme à bas bruit des autonomistes basques, corses et bretons restait cantonné aux marges du territoire sans susciter une grande émotion. Les émeutes à répétition des banlieues ethnicisées avaient suscité un mouvement d'incompréhension teinté d'hostilité. Le sanglant terrorisme islamique constituait même peut-être, au milieu de tant de facteurs de désagrégation nationale, le plus puissant stimulant d'un réveil identitaire fondé sur l'adhésion aux valeurs républicaines. Bref, la violence politique ne faisait pas recette. Ceux qui attaquaient l'autorité de l'Etat n'attiraient en retour que la réprobation de l'opinion.

Depuis une petite dizaine d'années, les choses ont commencé à changer. Des formes de contestation violentes de l'Etat sont apparues au cœur même du « bloc central » de la société française, et tout particulièrement des anciennes classes moyennes en voie de paupérisation. Manifestations des

« bonnets rouges », dégradation systématiques des radars routiers, attaques contre les permanences des élus ou les préfectures, et bien sûr, mouvement des « gilets jaunes » témoignent d'un fait nouveau, impensable il a encore dix ans : maintenant c'est l'homme de la rue, le petit blanc, le beauf, le « franchouillard » de province qui descend dans la rue pour manifester, parfois avec violence, sa défiance face à l'Etat et aux hommes politiques qui le gouvernent. Et, fait également nouveau, ces mouvements bénéficient désormais dans l'opinion d'un assez large soutien (cf. supra). Bref, le peuple gronde.

Que se passe-t-il ? Eh bien tout simplement qu'un nombre croissant de gens - peut-être la majorité de nos concitoyens - estiment avoir été trompés, spoliés, précarisés par les politiques de ces 30 ou 40 dernières années. On leur avait promis plus de protection, ils ont eu plus d'impôts ; on leur avait promis une puissance restaurée par l'union européenne, ils ont eu un pays appauvri par une ouverture incontrôlée ; on leur avait vanté les mérites de l'enrichissement culturel par la diversité, ils ont eu l'invasion migratoire ; on leur avait promis plus de sécurité, ils ont eu moins de liberté ; on leur avait promis l'émancipation des femmes, ils ont eu la stigmatisation des hommes. Ce qui n'empêche d'ailleurs par les médias dominants de continuer à claironner qu'au fond tout va bien et à masquer l'existence des vrais problèmes, alors que chacun se rend compte que ces problèmes existent bel et bien, rendant sa vie plus difficile, par l'insécurité, par la spoliation fiscale, par l'autoritarisme étatique, par la dégradation de la justice, par le déferlement des lois moralisatrices et liberticides. Comme le dit Marcel Gauchet (31) : La démocratie « *dysfonctionne au point de susciter une immense frustration chez une très grande partie des citoyens et d'engendrer une contestation dont on ne sait où elle mènera.* »

Ce sentiment de mensonge, de tromperie, multiplié des millions, voire des dizaines de millions de fois dans le cœur de chacun, ne peut conduire in fine qu'à la montée d'une immense colère. Comment celle-ci se manifesterait-elle ? Par des actes de violence isolés et désespérés ? Par de nouvelles séries de manifestations de masses, donnant éventuellement lieu à des débordements violents ? Par une montée des actes terroristes contre l'Etat, ses symboles et ses dirigeants ? Mais ce qui est certain, c'est que ce phénomène insurrectionnel à bas bruit se manifeste déjà par des formes plus ou moins ouvertes. Citons, par ordre de violence croissante :

- Multiplication des actions de masse visant soit à obtenir soit le retrait d'une réforme (grève contre les retraites à l'hiver 2019, contre la réforme de la SNCF au printemps 2019...), soit l'annulation d'une augmentation d'impôts (comme celle de la taxe sur les carburants, fait déclencheur du mouvement des gilets jaunes à la fin 2019...) soit une augmentation des moyens affectés à telle ou telle politique publique (défense de l'hôpital public à la fin 2019).
- Refus pur et simple de respecter la loi républicaine, non de manière dissimulée comme autrefois, mais de façon ouverte, comme un défi lancé à l'Etat et à tous ceux chargés de faire respecter une légalité considérée comme fondamentalement injuste - ces mouvements de rébellion bénéficiant de la complicité plus ou moins ouverte d'une partie de la population. Par exemple, la police française a eu les plus grandes peines du monde au printemps 2020 à faire appliquer les règles du confinement sanitaire dans certaines banlieues-ghettos difficiles.
- Atteinte aux biens publics, considérés comme les instruments d'une politique de répression, ainsi qu'en témoigne l'exemple des radars routiers. En 2018 et 2019, en effet ceux-ci ont été victimes d'un

nombre impressionnant d'actes de vandalisme (20, 23). Une première vague de dégradations a eu lieu suite à la mise en place de la limitation de vitesse à 80 km/h sur la grande partie du réseau secondaire. Les radars sont ensuite devenus une cible privilégiée dans le cadre du mouvement des gilets jaunes. Les deux-tiers environ des 3 200 radars fixes de France auraient ainsi été dégradés depuis fin 2018, les nouveaux radars tourelles installés à partir de 2019 faisant l'objet de la même vindicte. Une action que ses auteurs justifient ouvertement par le sentiment d'être victimes d'un racket légal.

- Attitude de défi ouvert voire violent face la police et aux institutions. Les policiers, ainsi d'ailleurs que les pompiers sont en effet visés par des actes d'intimidation et de violence de plus en plus graves et nombreux, pouvant être assimilés à une forme de guérilla urbaine : guet-apens, tirs de mortiers d'artifice, agressions physiques... (27). Confrontés à cette situation pré-insurrectionnelle, les policiers chargés de faire respecter la loi éprouvent un sentiment croissant de dégoût face à l'impunité dont bénéficient les auteurs troubles du fait de l'absence de réaction de leur haute hiérarchie et du laxisme des juges.

- Multiplication situations de type proto-insurrectionnel : émeutes (comme celles déclenchées à l'occasion des manifestations « gilets jaunes » ; incidents violents et récurrents dans les quartiers dit sensibles ; actions hostiles contre des activités considérées comme néfastes (opérations commandos des vegan et autres anti-spécistes contre les corridas, la chasse à courre, les abattoirs, les bouchers...) ; opérations de blocage des systèmes urbains (obstruction de voies de circulations, de centres commerciaux et de quartiers d'affaires par les militants écologistes d'Extinction Rebellion ou des Amis de la terre)<sup>35</sup>.

- Développement du terrorisme (islamiste notamment), soit sous la forme classique d'un acte organisé et revendiqué par un mouvement structuré du type Daesh, soit sous la forme diffuse d'actions individuelles où il devient de plus en plus difficile de distinguer le fanatisme politico-religieux, la pathologie mentale, la motivation criminelle et l'asocialité violente.

Mais que se passe-t-il si, dans un pays, une partie des citoyens fraudent délibérément certaines lois, que d'autres en contestent ouvertement et violemment le bien-fondé, tandis que certains groupes décident purement et simplement d'entrer en sécession en se repliant, par exemple sur le respect de leurs seules lois communautaires ? Eh bien, on arrive alors au chaos et à la lutte de tous contre tous.

### De la dé-légitimation de la loi au chaos

Le résultat des tendances que je viens d'évoquer, c'est en effet la dislocation du lien collectif qui fonde un peuple et un Etat ; c'est la délinquance, l'anarchie, et la violence insurrectionnelle ; c'est le repli sur des communautés auto-centrées dont la cristallisation s'alimente de cette dislocation du lien collectif ; c'est enfin, les inévitables conflits entre les différentes communautés vivant sur les mêmes territoires, avec le risque de plus en plus présent d'affrontements violents à caractère ethnique ou religieux. On

---

<sup>35</sup> Notons à ce sujet que même si elles se réclament de la séduisante philosophie de la « désobéissance civile », les actions d'activistes comme ceux d'Extinction rébellion portent en elles un risque de dérive violente et d'atteinte aux droits et à liberté d'autrui (21). Loin de l'idée de résistance passive développée par son fondateur l'anti esclavagiste Henry David Thoreau, la désobéissance civile d'aujourd'hui devient un prétexte pour perturber la vie d'autrui.

voit donc poindre aujourd'hui en France, selon l'expression de Georges Bensoussan, « *risque de guerre civile entre deux peuples côte à côte qui se regardent souvent avec hostilité.* » (22)

Face au sécessionnisme communitariste de ceux qui refusent désormais l'appartenance à la collectivité nationale, risque en effet de répondre une crispation populiste et xénophobe au sein d'une majorité autochtone confrontée à un sentiment d'insécurité culturelle et de déclassement. Une crispation d'autant plus violente qu'elle sera alimentée par les excès de multiculturalisme et du politiquement correct. Ceux-ci favorisent en effet le retour de toutes les violences en détruisant le lien qui permet de « faire nation » et en fragmentant celle-ci en une série d'archipels de groupes sociaux étrangers, quand ils ne sont pas hostiles, les uns aux autres (54).

L'étude annuelle Global Advisor de l'Ipsos sur le populisme apporte à cet égard éclairage intéressant sur la crise de la représentation que traverse la France (26) : Attrait pour un pouvoir qui casse les codes, volonté d'une parole dirigeante libérée du « politiquement correct », situation économique dégradée, thème de l'immigration... Près d'un Français sur deux (46%) pense que le système actuel ne fonctionne plus (contre tout de même 54 % dans le monde, nous ne sommes pas les seuls à être en crise..) 73 % que la situation économique est « truquée » en faveur des riches et des élites, ou encore 75% que les partis traditionnels et les politiciens ne cherchent pas à servir les intérêts du peuple... bref, tous les ingrédients d'une crispation populiste sont en place...

Bref populisme et communitarisme, racisme et terrorisme ne sont peut-être en fait que les symptômes d'un seul mal, la « guerre de tous contre tous », dans laquelle est en train de sombrer la société libérale, minée par un lent processus de désociabilisation. C'est en tout cas la thèse défendue par Raffaele Alberto Ventura, (29) : « *dans une société où, selon le mot de Hobbes, « tous ont désormais le droit de toutes choses », s'instaure une lutte, de l'ordre du conflit mimétique, entre individus et groupe pour la reconnaissance, le prestige, le statut. Chacun demande à la société de tenir ses promesses envers lui alors qu'elle en est incapable. (...) Le coût du maintien de l'ordre dans cette « société ingouvernable » serait alors une violence croissante, vers l'intérieur comme vers l'extérieur, proportionnelle à la violence qu'on essaie d'endiguer. D'où un raidissement des pratiques de l'ordre public, entraînant une « mise sous tutelle » de la société par l'Etat. Celui-ci, pour maintenir son pouvoir, doit notamment se livrer à un exercice de la force contre les marges (...) Les minorités répondent alors à l'assimilation étatique par des stratégies de dissimulation mettant en cause les idéaux universalistes qui fondent l'Etat moderne (...) Il faut donc prendre au sérieux le risque d'escalade – de la violence criminelle, de la violence terroriste, de la violence xénophobe, mais surtout de leur répression – impliqué par la logique de la guerre de tous contre tous.* »

En l'absence de règles communes ; respectées par tous, qui permettent de « faire société » et de sentir semblable à l'autre, c'est donc l'affrontement généralisé entre communautés opposées par leurs valeurs et leurs modes de vie qui guette – la question de l'intégration des populations d'origine musulmane jouant à cet égard, n'en déplaise aux béni-oui-oui du multiculturalisme, un rôle central.

## Conclusion : entre autoritarisme et anarchie, revenir au bon sens

L'histoire des dictatures du XXème siècle - et tout particulièrement des dictatures communistes - nous l'a constamment démontré : l'excès d'autoritarisme et le dirigisme, lorsqu'il est considéré par la

population comme illégitime, conduit inmanquablement à un développement explosif de l'individualisme cynique, à une dévalorisation de la notion de « bien collectif », et dans le pire des cas, à l'anomie sociale et à l'anarchie. C'est, dans les démocraties populaires, le mal endémique de la corruption et de l'appropriation des biens collectifs par les apparatchiks ; c'est, dans les mêmes pays, le développement par la population d'une vaste économie souterraine tentant d'échapper au contrôle de l'Etat ; c'est l'économie soi-disant collectiviste de Cuba transformée, par la défaillance prévisible de ses planificateurs, en un gigantesque marché clandestin où les gens passent le plus clair de leurs heures de travail officielles à troquer au noir tout contre n'importe quoi pour essayer de manger à leur faim.

Et la France, toutes proportions gardées bien sûr, n'est pas à l'abri de ces dérives. L'ampleur de la contrebande de cigarettes croît dans notre pays en proportion directe de la montée des taxes sur le tabac. Les praticiens hospitaliers se détournent du secteur public pour se consacrer corps et âme à leur activité privée plus lucrative. Les déclarations et comportements violents contre les institutions et leurs représentants croissent en proportion directe des lois répressives mises en place par ces mêmes institutions afin de se protéger contre ces agressions. Terrifiant cercle vicieux mortifère entre des institutions tentées par toujours plus de répression et de contrôle et des individus tentés par toujours plus de désobéissance et de clandestinité.

Bref, la transformation de l'Etat-Providence en une structure oppressive et inefficace, alors même que celui-ci continue à focaliser une bonne part des attentes collectives, est source d'un profond sentiment de frustration qui se traduit par le découragement, la fuite, la désobéissance, la délinquance, le repli communautaire et finalement la violence de tous contre tous.

Notre pays risque de ce fait de se transformer en une vaste zone de chaos social, minée par la démoralisation collective, désertée par ses éléments les plus dynamiques, taradée par la tentation de l'insurrection et du repli communautaire ; et où coexisteront, dans un indescriptible désordre, les zones de non-droit avec des espaces où continuera à s'appliquer, à coup de répression policière et de surveillance généralisée, une loi républicaine de plus en plus oppressive et de ce fait délégitimée aux yeux des honnêtes citoyens désormais tentés par la désobéissance, par la fuite ou par le vote protestataire !!!

Et pourtant nous n'avons jamais eu autant eu besoin d'un Léviathan démocratique, afin d'endiguer la dérive des individus désocialisés et les conflits entre communautés en voie de radicalisation. Mais pour pouvoir remplir son rôle d'arbitre, « *celui-ci doit être lui-même reconnu par ses sujets, qui de leur part ne le reconnaîtront pas s'ils ne sont pas à leur tour reconnus par lui* » (Rafael Alberto Ventura).

Alors, en conclusion, pourquoi ne pas simplement revenir à des valeurs simples et de bon sens, fermement campées sur les deux piliers du libéralisme politique et du conservatisme patriote :

- Libéralisme politique, en revenant, comme le suggère François Sureau [B33] aux fondamentaux de la liberté individuelle qui constitue, dans notre tradition démocratique, le fondement et la justification de la société politique. En réaffirmant que la société organisée est destinée « *à servir l'homme, et non pas à l'asservir* », même si c'est pour faire son bonheur malgré lui.

- Conservatisme patriote, en revenant aux fondamentaux de la sécurité pour tous, du respect du travail, de la modestie de l'Etat, de l'amour de la famille et de la patrie, seuls véritables garants in fine du vivre-ensemble .... Il faut, comme le dit Natacha Polony [B26 ] « *Que chacun soit intégré à la société, avec l'impression de pouvoir décider de son destin sans se voir rappeler à l'ordre par des ligues de vertu, voilà la seule façon d'éviter de creuser les fractures et d'amplifier les haines.* » En ce sens, parce qu'ils répondant aux aspirations populaires de justice les plus profondes (être protégés des voleurs, pouvoir jouir du fruit de son travail sans en être spolié par le fisc...), les véritables progressistes d'aujourd'hui sont peut-être en fait ceux que l'on désigne, avec une intention injurieuse, sous le nom de réactionnaires...

## Bibliographie additionnelle du chapitre 5

- (1) [Baromètre de la confiance politique](#), Sciences-po / Cevipof, 2019
- (2) [Les français désertent les syndicats](#), Tristan Gaudiau, Statista, 2019
- (3) [Deux-tiers des français estiment que les parlementaires sont malhonnêtes](#), GJ magazine, 2019
- (4) [Le vrai débat des gilets jaunes](#), Zoé Boiron, Le Figaro, 2019
- (5) [Le militantisme politique, ce souvenir d'un monde disparu](#), Elie Arié, Marianne, 2013
- (6) [Marketing politique](#), Wikipedia
- (7) [Militantisme : les partis sont à l'agonie](#), le Parisien, 2016
- (8) [Pourquoi déteste-t-on la politique](#), France-Culture, 2016
- (9) [Emploi, chômage, revenus du travail](#), INSEE, 2019
- (10) [Les français ne travaillent que 630 heures par an](#), François Lenglet, RTL, 2018
- (11) [L'économie souterraine représente 12 %du PIB Français](#), Grégoire Normand, 2019
- (12) [L'économie française ne crée pas d'emplois marchands !](#), Eric Verhaeghe, Contrepoints, 2017
- (13) [Ces français qu'on pousse à l'exil](#), Stéphane Kovacs, le Figaro, 2014
- (14) [L'exil des jeunes espagnols inquiète le gouvernement, Kathy Demyttenaere, Ecomnews, 2016](#)
- (15) [Les français à l'étranger](#), CCIP, 2014
- (16) [La fiscalité française du capital incité à l'expatriation](#). Marie Visot ; le Figaro, 2017
- (17) [Le coût toujours important de l'exil fiscal](#), Octave ODola, Capital, 2019
- (18) [Les français fuient-ils la France ?](#), Contrepoints, 2019
- (19) [Suicides chez les agriculteurs](#), Anne-Claire le Sann, France 3, 2019
- (20) [Cinq questions sur les radars routiers dégradés](#), Le Monde, 2019
- (21) [De la désobéissance civile en 2019](#), Johan Rivaland, Contrepoints, 2019
- (22) [Des territoires perdus de la République aux territoires perdus de la nation](#), Georges Bensoussan, Le Figaro, 2019
- (23) [A peine installé, les radars-tourelles déjà dégradés](#), L'Express, 2019
- (24) [La vie quotidienne en France depuis 1974](#), Cécile Brousse, Insee,
- (25) [Observatoire des Grandes écoles](#), Galileo, 2017
- (26) [La France en tête des pays en attente d'un leader fort](#), Yves Bardou, IPSOS, 2019
- (27) [Policiers viés par des tirs de mortiers](#), Paul Sugy, Le Figaro, 2019
- (28) [Expatriation : pourquoi les talents quittent-ils la France et reviennent ?](#), [www.welcometothejungle.com](http://www.welcometothejungle.com)
- (29) [Demain, la guerre de tous contre tous ?](#) Rafaele Alberto Ventura, Le grand continent, 2019
- (30) [La France ultra-étatiste ou ultra-libérale](#), Cécile Philippe, Contrepoints, 2014
- (31) [Marcel Gauchet : « je crains une anomie démocratique »](#), le Monde, 2019
- (32) [L'hyper-moralisation pourrait notre société](#), Eric Dupond-Moretti, la Tribune, 2015
- (33) [« Brown-out » : quand le travail perd tout son sens](#), Quentin Périnel, le Figaro, 2016
- (34) [Jobs « à la con » : la spécificité française](#), Gérald Andrieu, l'express, 2018
- (35) [Vers une société de « Jobs à la con »](#), Guillaume Gendron, Libération, 2013
- (36) [Les processus de criminalisation primaire](#), Patrick Hebberecht, Déviance et société, 1985
- (37) [Expatriation des français : mais pourquoi partent-ils ?](#), Hugo Garcia, lepetitjournal
- (38) [Sociologie de la délinquance](#), Laurent Mucchielli, Armand Colin, 2018
- (39) [Prohibition](#), Wikipedia
- (40) [Drogues : consensus sur la dépénalisation](#), Anne Coppel, Libération, 2010

- (41) [Combien de français vivent à l'étranger ? , www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr)
- (42) [Pourquoi la guerre contre les drogues a échoué, Estelle Pattée, Libération, 2016](#)
- (43) ["La logique de l'honneur, Gestion des entreprises et traditions nationales", Philippe d'Iribarne, le Seuil, 1989](#)
- (44) [Bullshit Jobs, par David Graeber, éd. Les Liens qui libèrent. 2018](#)
- (45) [Inutilité ou manque de reconnaissance : de quoi souffrent les salariés français ? , Fondation Jean Jaurès. Chloé Morin, Alain Mergier et Jérôme Fourquet, 2018](#)
- (46) [Baromètre international de la confiance en l'avenir, BVA, 2018](#)
- (47) [Prendre sa retraite à l'étranger, www.senioractu.com](http://www.senioractu.com)
- (48) [L'immigration, chance ou menace pour la France, Michèle Tribalat & Alii, Atlantico, 2014](#)
- (49) [Suicide des forces de l'ordre, Margaux d'Adhémra, le Figaro, 2020](#)
- (50) [Le recrutement des enseignants toujours en crise, Caroline Beyer, le Figaro, 2017](#)
- (51) [Psychologie de la délinquance Michel Born, De Boeck, 2003, 284 p.](#)
- (52) [Michel Foucault et les prisons , PUF 2003, pages 85 à 105, La fabrication de la délinquance , François Boullant](#)
- (53) [Dans le revenu disponible brut des ménages, les prestations ont la part belle, Aurélie Fardeau, L'express, 2016](#)
- (54) [Le politiquement correct favorise le retour de toutes les violences, Dominique Lecourt, le Figaro, 2016](#)
- (55) [The End of Work : The Decline of the Global Labor Force and the Dawn of the Post-Market Era, traduit par Pierre Rouve en français sous le titre La fin du travail. \(Jeremy Rifkin, La Découverte, 1997. Publication originale : The End of Work, 1995\).](#)
- (56) [Civilisation des loisirs, Wikipedia](#)
- (57) [Les Français, Champions du monde du temps disponible, Martine Rabreau, le Figaro, 2015](#)
- (58) [Le temps libre dans cette société du divertissement fait-il notre bonheur ? , Thomas Schauder, Le Monde, 2018](#)

## Liste des tableaux, figures, graphiques et encadrés du chapitre 5

Graphique 1 : Taux de confiance envers différents acteurs

Graphique 2 : Les français désertent les syndicats

Graphique 3 : Une participation en chute libre depuis 30 ans

Graphique 4 : Part des aides sociales dans le revenu disponible des ménages

Graphique 5 : Travail, loisirs... que font les gens en 24 heures ?

Graphique 6 : Evolution de l'emploi total de 2000 à 2017

Graphique 7 : Evolution de l'emploi salarié par secteur d'activité

Graphique 8 : Evolution de l'emploi en France

Graphique 9 : Taux de chômage harmonisés

Graphique 10 : durée annuelle du travail 1950-2014

Graphique 11 : Evolution de la population française dans le monde

Graphique 12 : indicateur de confiance des ménages

Figure 1 : L'avenir des jeunes vu par les français

## Bibliographie générale

- (1) Hannah Arendt, *La nature du totalitarisme (suivi de « religion et politique »)*, 1990, Nouvelle édition, Payot et Rivages, 128 pages, Paris, 2018.
- (2) Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme (suivi de Eichmann à Jérusalem)*, 1<sup>er</sup> éd. 1951, rééd. 2017, Quarto Gallimard, Paris
- (3) Olivier Babeau, *l'Horreur politique, l'Etat contre la société*, Manitoba /Les belles lettres, Paris, 2017, 283 pages.
- (4) Mathieu Bock-Côté, *Le multiculturalisme comme religion politique*, 367 pages, 2016, Editions du Cerf, Flammarion / Champs Actuels, Paris
- (5) Fabien Bouglé, *Eoliennes : la face noire de la transition écologique*, Editions du Rocher, 229 pages, 2019
- (6) William Bourdon, *Les dérives de l'Etat d'urgence*, Actualité / Plon, Paris, 2017, 321 pages,
- (7) Emmanuel Brenner, *Les territoires perdus de la république*, Pluriel, 412 pages, seconde édition, 2015 (1ere édition 2002).
- (8) Sylvie Brunel, *Toutes ces idées qui nous gâchent la vie*, Jean-Claude Lattès, Paris, 2019, 254 pages.
- (9) Grégoire Chamayou, *La société ingouvernable, une généalogie du libéralisme autoritaire*, La fabrique, Paris, 330 pages.
- (10) Edmund Burke, *Réflexions sur la révolution de la France : le totalitarisme moderne est-il né en 1789 ?*
- (11) Jérôme Fourquet, *l'Archipel français, Naissance d'une nation multiple et divisée*, Seuil, Paris, 2019, 379 pages.
- (12) Marc Fumaroli, *L'Etat Culturel, essai sur une religion moderne*, Editions de FaloiX, Paris, 1991, 305 pages
- (13) Marcel Gaucher, *Robespierre : aux racines de l'intolérance progressiste*
- (14) Christophe Guilly, *La France périphérique, Comment on a sacrifié les classes populaires*, 185 pages, 2015, Flammarion / Champs Actuels, Paris
- (15) Sylvie Hattemer, Irène Inchauspé, *L'horreur fiscale*, 278 pages, Fayard, Paris, 2014.
- (16) Christopher Lasch, *La révolte des élites et la trahison de la démocratie*, 1<sup>ère</sup> éd. Anglais 1995, Champs/Essais Flammarion, Paris, 2009, 269 pages
- (17) Ryskard Legutko, *The demon in democracy*
- (18) Jean-Baptiste Leon, *Le livre noir des gaspillages 2019, 100 gaspillages payés par nos impôts, Contribuables associés*, 97 pages, 2019, paris.
- (19) Frédéric Martel, *Sodoma, enquête au cœur du Vatican*, 2019, 632 pages, Robert Laffont, Paris
- (20) Jean luc Mélenchon Et ainsi de suite
- (21) Laurent Mucchielli, *Vous êtes filmés !, Enquête sur le bluff de la vidéosurveillance*, Armand Colin, Paris, 2018, 228 pages.
- (22) Laurent Obertone, *La France Big Brother, le Mensonge c'est la vérité*, 2016, Postface de Philippe Verdier, éditions La Mécanique Générale, Québec, 443 pages
- (23) Michel Onfray, *Théorie de la Dictature*, Editions Robert Laffont, Paris, 2019
- (24) Laurent Olivier, *Construction, déconstruction et réinvention de l'État providence*, in Civitas Europa 2014/2 (N° 33), pages 11 à 32
- (25) Claude Patriat, *La culture, un besoin d'Etat*, Hachette, Paris, 1998, 224 pages

- (26) Natacha Polony, Jean-Michel Quatrepoint, *Délivrez-nous du bien, Halte aux nouveaux inquisiteurs*, Editions de l'observatoire, 2019, 279 pages.
- (27) Ayn Rand, *Atlas Shrugged*, 1957, traduction française *La grève*, Par Sophie Bastide-Foltz, 2011, Les belles lettres, Paris, 2ème tirage 2017, 1336 pages.
- (28) Anne Revillard : la cause des femmes dans l'Etat
- (29) Pierre Rosanvallon, *L'Etat en France de 1789 à nos jours*, Seuil, Paris, 1990, 370 pages.
- (30) Mohammend Sifaoui, Taqiyya ! :
- (31) Secrétariat d'Etat au Plan, *Entrer dans le XXIème siècle, Essai sur l'avenir de l'identité française*, La découverte / La documentation française, Paris, 1990, 291 pages
- (32) François Sureau, *Pour la Liberté, Répondre au terrorisme sans perdre la raison*, Tallandier, 2017, 78 pages
- (33) François Sureau, *Sans la liberté*, Tracts Gallimard, 56 pages, 2019, Paris
- (34) Alexis de Tocqueville, *L'ancien régime et la révolution (1ère édition 1856)*, Ed. Gallimard / *Histoire folio*, 2016, 378 pages, 2016, Paris
- (35) Alexis de Tocqueville *De la démocratie en Amérique :*
- (36) Christian Vanneste, *M... au Lobby Gay*, Editions Mordicus, Paris, 30 pages, 2013.